LE DEVOIR

Vol. LXXIX — No 46 ★ Ciel variable avec chutes de neige dispersées. Max.: −6. **Détail page 20.** Montréal, jeudi 25 février 1988

extérieur de Montréal métropolitain: 50 cents
Côte-Nord, Gaspésie, Nouveau-Brunswick: 60 cents; Toronto: 80 cents **50 CENTS**

80 ans d'expérience à votre service
Systèmes à Dicter Philips
Pour renseignements, appelez
OE inc.
OE
341-OE OE

Contrat militaire fédéral de près de $ 80 millions pour développer une technologie pour «voir l'invisible»

Nouvelle dispute Montréal-Toronto

CLAUDE TURCOTTE

Le jeu de mots est facile mais inévitable: ça commence à chauffer entre le Québec et l'Ontario, qui cherchent toutes deux à se positionner comme chef de file dans la technologie de la thermographie infrarouge, grâce à un contrat militaire qui pourrait varier entre $ 40 et $ 80 millions. Ce contrat devait être complété en octobre 1990 s'il avait été octroyé à la date prévue du 11 janvier dernier. Le gouvernement canadien a retardé sa décision jusqu'au 30 mars prochain, mais un nouveau délai pourrait être annoncé.

Le contrat dont il est question porte sur la fabrication d'appareils de thermographie pour capter des « rayons invisibles » grâce à la détection de variantes de températures sur les objets examinés; l'information recueillie est ensuite transformée en images visibles à l'oeil nu. Avec un tel appareil, on peut entre autres voir la nuit ou voir des soldats cachés derrière des arbres. Cette technologie encore à ses débuts très prometteurs peut avoir aussi des applications industrielles et médicales très importantes, par exemple pour détecter le cancer ou une tumeur aussi bien que la maladie des arbres, ou encore pour vérifier si des essieux ou des fils de haute tension surchauffent.

EXCLUSIF

Pour le moment, au-delà des intrigues politiques qui se poursuivent dans le noir à Ottawa, deux entreprises s'affrontent: d'une part, Bendix Avelex, fondée par des Suisses à Montréal en 1931 et devenue en 1968 filiale de Allied Signal, une compagnie américaine présente dans 30 pays avec des ventes de $ 16 milliards, développe une technologie canadienne en coopération avec l'Institut national d'optique (INO), créée à Québec en 1986; d'autre part, Spar, une compagnie canadienne, a décidé à peu près au même moment où était formé l'INO de démarrer « sans fanfare », pour citer le *Globe & Mail*, un centre d'excellence en thermographie à Toronto avec l'appui du gouvernement ontarien; puis elle a fait l'acquisition de Honeywell d'une technologie américaine des années 70, qui est dépassée selon ce qu'on dit chez Avelex. Ces deux entreprises, Avelex et Spar, sont les deux

Voir page 8 : Dispute

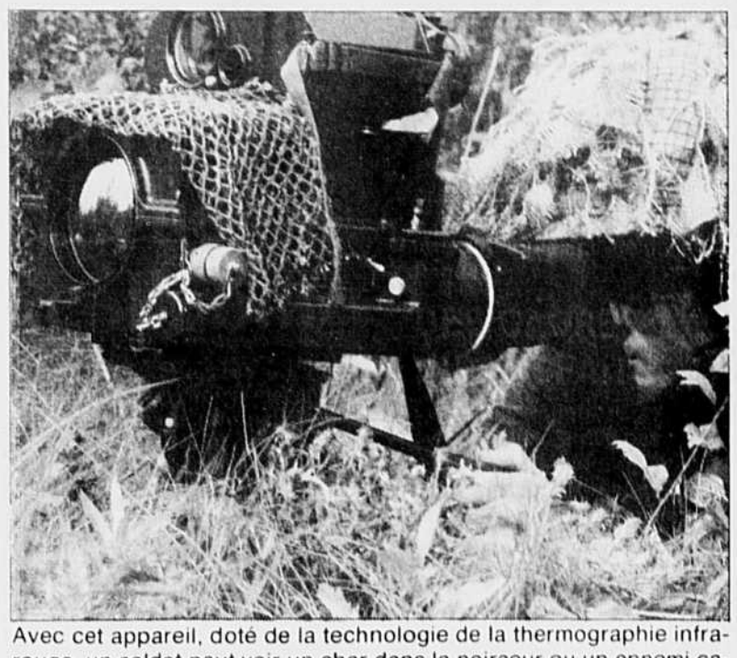

Avec cet appareil, doté de la technologie de la thermographie infrarouge, un soldat peut voir un char dans la noirceur ou un ennemi camouflé et caché derrière des arbres.

Photo PC

Les Duchesnay étaient déchaînés

Isabelle et Paul Duchesnay ont causé un « malheur » aux épreuves de danse même si certains juges ont noté que les deux Québécois qui représentaient la France ont « dépassé » les règles. **Informations pages 21 et 22.**

Les parents de Griffin intentent une poursuite de $1,5 million

Le policier Gosset s'en tire

■ «Et ils appellent ça la justice !», s'écrie la mère du jeune Noir abattu

BERNARD MORRIER

C'est par un énorme soupir de soulagement qu'il n'a pu contenir que le policier Allan Gosset a accueilli hier après-midi le verdict de non-culpabilité prononcé à son endroit par un jury qui a délibéré sur son cas durant une quinzaine d'heures.

C'est sur le coup de 15 h 30, devant une salle remplie à pleine capacité, que le juré numéro 6, parlant au nom de ses 11 autres collègues, a précisé que le jury en était arrivé à un verdict unanime et a laissé tomber les mots « non coupable », libérant ainsi le policier de 38 ans de la sérieuse accusation d'homicide involontaire coupable, qui pesait sur lui à la suite de la mort d'un jeune Noir de 19 ans, Anthony Griffin, tué d'un projectile à la tête, en novembre dernier, dans le stationnement du poste de police numéro 15.

À la tombée du verdict, la mère de la victime, Mme Gloria Augustus, est demeurée imperturbable, mais dès le retrait des jurés et du juge, le murmure grandissant dans la salle d'audience n'a cependant pas empêché qu'on l'entende dire : « Et ils appellent cela de la justice ». Éclatant en sanglots, elle a ensuite pris la direction du corridor, où elle répétait constamment que le jury aurait dû déclarer Gosset coupable. « Cet homme est une menace pour la société, a-t-elle renchéri, et ce n'est pas fini ». Et au fait de savoir si elle voyait du racisme dans toute cette affaire, Mme Augustus a répliqué : « *No comment* ». Vers l'heure du midi, au Palais de justice même, la mère de Griffin avait fait signifier au policier Gosset une poursuite en dommages et intérêts de $ 850,000, tandis que le père de la victime, M. Orbath Griffin, en inscrivait une autre de $ 760,200 contre l'agent du poste 15. Comme le couple est légalement divorcé depuis 1975, il ne peut donc intenter une poursuite conjointe.

Allan Gosset

Pour sa part, le policier de la CUM a exprimé, au cours d'une conférence de presse, tout le soulagement qu'il ressent devant le verdict prononcé. Après avoir remercié son avocat, Me Serge Ménard, et ses confrères de travail pour leur appui, Allan Gosset s'est dit désolé pour le malheur qui a frappé la famille Griffin le 11 novembre dernier. « Mais j'étais convaincu de mon innocence. On a pris 15 heures à décider de la portée d'un geste qui n'a duré qu'une dizaine de secondes tout au plus, a-t-il ajouté, et j'espère qu'on comprendra désormais mieux la situation du policier appelé à réagir vivement ». Allan Gosset entend reprendre sa place au sein du service de police de la CUM et il n'attend plus maintenant qu'un signe du directeur Roland Bourget. Il était suspendu sans solde depuis le tragique événement de l'automne dernier.

Pour sa part, Me Ménard, qui manifestement a trouvé très long le délibéré du jury, a cependant confié

Voir page 12 : Gosset

■ Voir autres informations —Page 3

Fort de l'acquittement de Bissonnette

Mulroney promet un État au-dessus de tout soupçon

MICHEL VASTEL

OTTAWA — « La responsabilité fondamentale d'un gouvernement est d'être à l'abri de tout soupçon », a lancé le premier ministre en déposant hier aux Communes la nouvelle loi sur les conflits d'intérêts.

Manifestement soulagé par l'acquittement de son ancien ministre André Bissonnette, Brian Mulroney s'est lancé dans une virulente contre-attaque hier matin: « Je suis fier de mon dossier, je suis fier de mon gouvernement...Oui je suis en forme, a-t-il ajouté: restez aux alentours, vous ne perdez rien pour attendre ».

Tout en demandant à l'opposition et à la presse de respecter la décision des jurés du tribunal de Saint-Jean — « aujourd'hui c'est un jour pour féliciter (André Bissonnette), et pour célébrer » — le chef du gouvernement s'est bien gardé de lui promettre de retrouver un portefeuille de ministre: « on va lui laisser le temps de retrouver ses racines à Saint-Jean, de reprendre contact avec sa famille ».

Dans la foulée de ce retour triomphal du député de Saint-Jean aux Communes, embrassé et applaudi

Voir page 12 : Mulroney

L'organisateur de Bissonnette échappe à la prison

Une sentence qui coûtera $1,3 million à Ouellette

JEAN-V. DUFRESNE

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU — Jugé coupable de fraude mardi dans l'affaire Oerlikon, Normand Ouellette a été condamné hier à restituer immédiatement, en entier et avec intérêts de 11 % (environ $ 200,000), les $ 968,857.30 de profits qu'il a réalisés clandestinement dans ses transactions immobilières avec la société d'armements suisse. La sentence est également assortie d'une amende de $ 100,000, à verser sur-le-champ. Mais Normand Ouellette, père de trois adolescents, a échappé à la détention.

Le condamné s'est précipité hors du box pour embrasser sa famille, avec laquelle il allait, hier soir, sabler le champagne, car il redoutait la prison par-dessus tout, ce que les représentations sur sentence de son avocat, Me Jean-Claude Hébert, et les considérations minutieuses du juge Boilard lui ont évitée.

Le condamné doit enfin souscrire à un acte de probation d'une année, assortie de l'obligation de restituer ses profits illicites, sans quoi il pourra être condamné sur conviction sommaire, et voir les conditions de sa probation considérablement alourdies.

Pour la défense, c'est une victoire, pour la Couronne, un échec. Me Ellen Paré, qui occupe pour le ministère, « la sentence n'a pas la valeur

Voir page 12 : Sentence

Territoires occupés

La foule lynche un «collabo»

TEL AVIV (Reuter) — La violence dans les territoires occupés a connu une dramatique escalade hier avec le lynchage d'un Arabe soupçonné de collaboration avec l'occupant israélien, tandis que les Palestiniens observaient une grève générale à la veille de l'arrivée du secrétaire d'État américain George Shultz en Israël.

L'homme a été pendu par des émeutiers palestiniens après avoir tué un enfant de quatre ans et blessé treize autres personnes avec un pistolet mitrailleur de fabrication israélienne Uzi, indiquait-on de source policière.

L'incident s'est produit dans le village de Khabatiyeh, près de Djenine,

Voir page 12 : La foule

Les jeunes du PLQ feront la vie dure au ministre

Ryan veut augmenter les frais de scolarité à $1,500

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, qui a été forcé de reculer il y a un an et demi dans le dossier des frais de scolarité à l'université, revient à la charge avec une proposition qui à compter de 1990 triplerait graduellement ces frais pour les porter à près de $ 1,500 par année.

Le ministre saisira en effet ce week-end le Parti libéral réuni en congrès d'une résolution pour modifier en ce sens le programme libéral. Il affrontera alors les membres de la Commission jeunesse du PLQ, qui déjà hier étaient sur le sentier de guerre pour faire battre une résolution qui, à leur avis, « peut mettre en péril l'unité du parti ».

Le « dégel » des frais de scolarité universitaires est inacceptable, prétendait hier le président des Jeunes libéraux, Joël Gauthier, qui promettait à M. Ryan une bataille vigoureuse. D'ores et déjà, le ministre peut compter sur l'opposition d'une très forte proportion des 1,000 jeunes délégués qui voudront défendre ce qu'ils avaient gagné de haute lutte lors du congrès de mars 1985.

Voir page 12 : Ryan

Claude Ryan

AUJOURD'HUI

MANIFESTATIONS EN URSS

D'importants manifestations se sont déroulées en Arménie et en Estonie. **Page 5**

PRETORIA FRAPPE L'OPPOSITION

Dix-huit des principales organisations anti-apartheid d'Afrique du Sud se voient interdire toute activité politique. **Page 5**

DES CADRES INSATISFAITS

La grande entreprise canadienne n'arrive pas à satisfaire ses cadres et près de 75 % d'entre eux reluquent ailleurs pour des conditions meilleures. **Page5**

DESJARDINS NE VOYAGE PLUS

Les services propres aux agences de voyage ne seront pas étendus à l'ensemble des Caisses Desjardins. **Page 8**

ST-LÉONARD..... 253-1122
VILLE LASALLE..... 364-9734
DOLLARD-DES-ORMEAUX..... 685-3600
LONGUEUIL..... 468-0888
GREENFIELD PARK..... 466-1555
CHOMEDEY-LAVAL..... 682-6464
PONT VIAU-LAVAL..... 669-0809
POINTE-AUX-TREMBLES..... 644-1752
CHÂTEAUGUAY..... 692-5520
CAP-DE-LA-MADELEINE..... (819)376-9700
TROIS-RIVIÈRES..... (819)378-7818
NEEPAN (Ottawa)..... (613)727-1492
RIMOUSKI..... (418)722-0606
SAGUENAY-LAC ST-JEAN..... (418)545-3240
GATINEAU..... (819)561-0591
OTTAWA (Hillside Plaza).... (613)749-0008

Nous avons ce qu'il vous faut
"Ça c'est certain!"
MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE
17 SUPERMAGASINS
VILLE MONT-ROYAL
1138 AVE. BEAUMONT
PLACE BEAUMONT TÉL.: 735-1161

GRATUIT
JUSQUÁ $1000
LOCATION DE FILMS
1) avec tout achat de vidéo
2) sur tout achat de $100 et plus, 50% de votre achat en location de films (max.$1000)
3) carte de membre $10.00
AUCUNS FRAIS
sur Carte de Crédit et Livraison à Domicile
Demande de crédit acceptée par téléphone. Commandes téléphoniques acceptées.

L'opposition en appelle au président de l'Assemblée nationale

Bourassa veut donner un véritable rôle au représentant de la reine au Québec

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le gouvernement semble prêt à accommoder l'opposition, qui ne veut pas que l'inauguration de la nouvelle session soit étalée sur deux jours. Mais il tient à redonner un rôle plus convenable au représentant de la reine au Québec.

Dans une missive au président de l'Assemblée nationale, lundi, l'opposition demande le respect de la lettre et de l'esprit du règlement. Ce dernier prévoit que « chaque session débute par l'allocution du lieutenant-gouverneur, suivie du discours d'ouverture prononcé par le premier ministre ». Un autre article stipule: « Après le discours d'ouverture, le président lève la séance ».

À son entrée au conseil des ministres, hier, le leader parlementaire du gouvernement a semblé battre en retraite à cet égard. M. Michel Gratton a en effet confié aux reporters que si l'opposition ne veut pas que les discours de MM. Gilles Lamontagne et Bourassa soient répartis sur deux jours, ils seront prononcés le même jour. Mais un autre porte-parole gouvernemental laisse entendre que l'allocution de M. Lamontagne marquera un retour à une vieille tradition: non seulement elle durera entre 20 à 30 minutes, comme jadis, mais le représentant de la reine esquissera les priorités législatives du gouvernement. M. Bourassa ferait ensuite une intervention politique un peu plus longue. Selon M. Gratton, il faut redonner un rôle plus convenable au lieutenant-gouverneur.

Le gouvernement voulait consacrer la journée d'ouverture de la prochaine session, le mardi 8 mars, au discours de M. Gilles Lamontagne, représentant de la reine. Le premier ministre ne ferait le sien que le lendemain, suivi de la réplique du chef de l'opposition, le jeudi.

Dans sa lettre à M. Pierre Lorrain, le leader parlementaire de l'opposition signale qu'il n'a pu en venir à une entente avec le leader du gouvernement quant à la prorogation de la première session, qui a commencé en décembre 85, et l'ouverture de la deuxième. M. François Gendron écrit que le gouvernement veut réserver la journée d'ouverture au lieutenant-gouverneur, lequel livrerait le discours d'ouverture que prononce le premier ministre depuis des années.

Pour l'opposition, ce scénario est inacceptable et contraire au règlement. Le processus d'ouverture d'une session est une affaire statutaire qui, selon le député d'Abitibi-ouest, échappe au contrôle du gouvernement. C'est au premier ministre à livrer les objectifs législatifs et administratifs du gouvernement.

Pour parer à toute éventualité, l'opposition demande que le feuilleton du 8 mars soit rédigé conformément au règlement, mentionnant ainsi le discours d'ouverture du premier ministre, comme ce fut le cas en 84 et en 85. Une telle inscription fermerait la porte à une motion d'ajournement que voudrait faire le gouvernement, après l'allocution de M. Lamontagne. Si le président refuse d'ordonner cette inscription, l'opposition se propose d'intervenir en Chambre avant l'entrée de M. Lamontagne, alors que M. Lorrain occupe son fauteuil.

Le président est censé répondre demain au leader parlementaire de l'opposition.

Rappelons que, depuis dix ans, le lieutenant-gouverneur ne lit qu'une brève allocution d'ouverture.

Gilles Lamontagne

Six policiers vont payer $ 119,000 à une veuve

(BM) — La violence excessive déployée par six membres de l'escouade tactique de la police de la CUM (SWAT), dans l'exécution d'un mandat d'arrestation, a amené le juge Paul Martineau à condamner ces policiers à verser une somme de $ 119,000 à une jeune femme, devenue veuve depuis cet événement survenu à Pointe-aux-Trembles, le 28 novembre 1978.

Les policiers avaient mission d'appréhender Marc Patenaude (30 ans), sous une accusation de tentative de meurtre sur le sergent Normand Ostiguy, qui, quelques jours plus tôt, avait été défiguré dans un restaurant par un individu armé d'un sucrier brisé.

En cette soirée de novembre 1978, alors que Patenaude et sa femme sont assis devant le téléviseur, les six membres du SWAT, sans avertissement aucun, enfoncent la porte à coup de bélier et, munis d'armes de grand calibre, tirent des volées de projectiles. Patenaude, atteint à une jambe et à l'abdomen, succombe à une hémorragie deux heures plus tard à l'hôpital Le Gardeur, tandis que son épouse doit se rendre à l'hôpital Maisonneuve, où on lui extrait deux restes de projectiles dans le bas du ventre, tout en lui administrant des calmants.

Le juge constate que Marc Patenaude avait un casier judiciaire composé d'offenses mineures et qui n'indique aucune violence ou dangerosité de sa part. À la lumière de ces faits, le juge Martineau estime qu'on a « fait usage d'une masse pour abattre un moustique ». Sont donc condamnés à payer $ 119,000 à la veuve maintenant âgée de 27 ans, le sergent Normand Roy, de même que les agents Ouimet, Leblanc, Leduc, Nadeau et Poulin.

Vézina promet l'accès des transports aux handicapés

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral promet d'apporter d'ici l'été prochain à la Loi nationale sur les transports des amendements destinés à garantir l'accès des personnes handicapées à tous les services de transport sous juridiction fédérale.

C'est ce qu'a annoncé hier la ministre d'État aux Transports, Mme Monique Vézina, dans une allocution prononcée au terme de la huitième réunion du Comité de mise en oeuvre pour le transport des personnes handicapées, qui se déroulait à Ottawa.

En vertu de ces modifications, l'Office national des transports se verra confier la responsabilité de réglementer l'accès des personnes handicapées aux services de transport. Cette nouvelle réglementation « à grande portée », a indiqué Mme Vézina, visera notamment les rampes et les passages piétonniers, les ascenseurs, les terrains de stationnement, les téléphones et certains services spéciaux comme ceux de réservation, d'embarquement et de débarquement.

Il s'agit pour Ottawa, a dit Mme Vézina, de supprimer les « nombreux obstacles qui entravent l'accès des personnes handicapées » aux services de transport fédéraux.

La réforme de l'aide sociale

Paradis paraît ébranlé par certains arguments

NORMAND DÉLISLE

QUÉBEC (PC) — « Si le gouvernement mettait sa réforme de l'aide sociale en application demain matin, 17,600 jeunes de moins de 30 ans qui n'entreraient pas dans les barèmes se retrouveraient dans la rue et 10,000 autres jeunes seraient dépendants de leur famille pour survivre ».

C'est ce qu'ont soutenu hier cinq jeunes assistés sociaux issus des cinq écoles qui regroupent 1,200 décrocheurs de la région de Québec. Ils témoignaient devant la commission parlementaire qui étudie la réforme de l'aide sociale du ministre du Travail, M. Pierre Paradis.

Ces jeunes sont des assistés sociaux qui suivent actuellement des cours de rattrapage scolaire pour compléter leur cours secondaire. Avec beaucoup de cran, ils ont raconté leur situation personnelle pour illustrer les problèmes que leur apportera la réforme proposée par le ministre Paradis.

Un des jeunes, Sylvain Demers, a dit craindre qu'avec la proposition Paradis, les jeunes deviennent « de plus en plus dépressifs, avec une augmentation de la criminalité, de la violence conjugale, de la prostitution et de la vente de drogue ».

Le ministre Pierre Paradis a tenté, sans succès, de convaincre ces jeunes que leur sort sera meilleur à la suite de la réforme qu'il propose.

M. Paradis paraît cependant de plus en plus ébranlé par les arguments soulevés à l'encontre d'un point précis de sa réforme.

Les jeunes, comme tous les autres groupes qui sont intervenus depuis le début des travaux de la commission, ont protesté contre l'obligation qui sera faite aux chefs de familles monoparentales de s'inscrire aux programmes d'employabilité dès que leur enfant atteindra l'âge de deux ans.

« Nous ne sommes pas pris dans le ciment sur ce point », a commenté le ministre. Plusieurs autres briques sont tombées sur la tête de la réforme du ministre Paradis.

La présidente de la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées, Mme France Picard, a expliqué que la réforme « serait néfaste pour les personnes handicapées en les confinant de façon permanente à un statut de personnes inaptes au travail ».

Pour la Corporation professionnelle des psychologues, représentée par son président Luc Granger, plusieurs des mesures proposées « ne tiennent pas compte de la réalité psychologique des bénéficiaires de l'aide sociale ».

Quant à la Conférence religieuse canadienne, le mémoire qu'elle a fait présenter par quatre membres du clergé réclame une véritable politique de sécurité du revenu et supplie le gouvernement de ne pas réduire les prestations d'aide sociale en attendant.

Par ailleurs, la porte-parole de l'opposition, la députée de Maisonneuve, Mme Louise Harel, a officiellement protesté hier contre le traitement réservé à 200 jeunes qui se sont présentés à la porte du Parlement pour assister aux travaux.

Mme Harel a parlé de « l'attitude inutilement outrageante » du service d'ordre qui multiplie les « mesures contraignantes ». L'intervention de Mme Harel a forcé le président de la commission à demander au service d'ordre un élargissement des mesures de sécurité.

Le ministre Dutil constate

La réforme de l'aide sociale est un volet de la politique familiale

ISABELLE PARÉ

Même si les organismes familiaux qualifient la réforme Paradis de véritable « désastre », le ministre délégué à la Famille, M. Bernard Dutil, a indiqué qu'on devait y voir un des volets de sa politique familiale telle que promise en décembre dernier.

C'est du moins ce qu'a indiqué au DEVOIR le ministre Dutil qui dit avoir participé de près à l'élaboration de la réforme de l'aide sociale de M. Paradis. « Ça saute aux yeux qu'il y a une bonification et une volonté politique de donner place à la famille dans cette réforme », a dit le ministre Dutil, qui doit veiller à l'intégration « horizontale » d'une politique familiale au sein des différents ministères.

M. Dutil estime que la réforme est particulièrement intéressante pour les familles avec enfants handicapés, à qui ne s'appliquent pas les critères de dépendance obligeant les parents à les prendre en charge.

Quant à la contribution parentale universelle d'au moins $ 100, fustigée par de nombreux groupes, M. Dutil a indiqué, laconique, « que la consultation permettrait sûrement de voir s'il y a du 'raffinage' à faire », mais qu'une mesure d'harmonisation avec le programme des Prêts et Bourses était indispensable, « quelle que soit la formule ».

« Il ne faut pas oublier que l'idée de base de la réforme c'est l'employabilité », a-t-il tenu à ajouter.

Quant aux organismes familiaux, ils estiment que la réforme Paradis a plutôt l'allure d'un « désastre ». Même le conseil des Affaires sociales et de la famille, qui était hier devant la commission parlementaire, soutient que le projet comporte « des lacunes très importantes ».

La Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) estime que la réforme Paradis ne comporte aucune reconnaissance de la fonction parentale. « On instaure plutôt une réduction du soutien aux parents qui font le choix de demeurer avec leurs jeunes enfants », déplore M. Michel Morel, secrétaire-général de la COFAQ.

La contribution parentale universelle ne fait qu'ajouter un poids supplémentaire sur les épaules de familles déjà démunies, estime-t-il.

De son côté, le conseil des Affaires sociales et de la famille s'inquiète du sort réservé aux 153,000 enfants dépendants de prestataires et doute que la réduction des prestations qui variera de 7 à 23 % puisse réellement inciter au travail. Plus encore, on craint que ces mesures aient des effets désastreux sur la santé physique et mentale des jeunes bénéficiaires.

Estimant la réforme hautement injuste pour les familles monoparentales, qui représentent 21 % des prestataires, le conseil déplore aussi que les frais de garde ne soient pas compensés.

Gobeil veut toujours des hôpitaux privés, ne prévoit pas de nouvelles compressions, ne croit pas aux Relations internationales

DONALD CHARETTE

QUÉBEC (PC) — Le président du Conseil du Trésor, M. Paul Gobeil, est toujours fermement décidé à « privatiser » des hôpitaux au Québec.

C'est ce qu'il confirme dans une entrevue accordée cette semaine à la *Presse canadienne*. S'il répugne à utiliser le mot privatisation, il faut, dit-il, « donner la gestion des centres hospitaliers, et non seulement la buanderie, à des groupes qui vont les administrer ».

« Nous ne cédons pas les équipements et les infrastructures. Nous ne vendons pas des hôpitaux, mais il faut explorer de nouvelles avenues et regarder ce qui se fait en Ontario et aux États-Unis. Cela ne veut pas dire que c'est nécessairement l'entreprise privée qui va s'en occuper. Ça peut très bien, par exemple, être une coopérative formée des médecins, des infirmières... dans un hôpital donné ».

M. Gobeil estime que ce sont les petits hôpitaux et ceux de taille moyenne qui profiteraient de ce genre d'expérience car il est évident que c'est plus difficile « de privatiser un hôpital comme Notre-Dame par exemple ».

Il est bien conscient cependant que cela ne peut se faire du jour au lendemain et qu'il faut préparer les esprits à ces changements. Quand on lui demande ce qui l'empêche d'aller de l'avant avec ses projets, M. Gobeil répond que « les mentalités ne sont pas encore prêtes à ça. Les gens pensent que si c'est privé, c'est pas bon. Ce serait donc surprenant que l'on fasse ça d'ici deux ans ».

D'autre part, M. Gobeil, n'entend pas imposer de nouvelles compressions au secteur public cette année, même s'il considère que le gouvernement dépense $ 600 millions de trop et que le déficit du Québec devrait être ramené à $ 1,5 milliard l'an prochain.

« En 1988-89, le pourcentage d'augmentation des dépenses devrait se situer entre l'inflation et le PIB (Produit intérieur brut). S'il y a des compressions, ce sera mineur. À toutes fins utiles, il n'y en aura pas de compressions », a-t-il indiqué.

M. Gobeil va déposer ses prévisions de dépenses, également appelées crédits budgétaires, le 24 mars prochain, quelques semaines avant le dépôt du budget du ministre des Finances.

À trois jours du congrès d'orientation du Parti libéral du Québec qui devrait consacrer un certain virage social du gouvernement, le ministre a rappelé qu'il faut garder le cap: travailler à baisser le déficit et à réduire le fardeau fiscal des Québécois.

Il estime incidemment que s'il y a baisse d'impôt dans le prochain budget de Gérard D. Lévesque, elle ne pourra provenir que de l'harmonisation avec la réforme fiscale fédérale.

D'autre part, s'il n'en tient qu'au président du Conseil du Trésor, le ministère des Relations internationales du Québec sera absorbé par celui du Commerce extérieur pour devenir le ministère des Affaires internationales.

« Les maisons du Québec n'ont pas de raison d'être s'il ne s'y fait pas de la business et cela inclut la Délégation à Paris, qui a signé 152 ententes commerciales en deux ans. Je verrais plus un ministère des Affaires internationales, dans le sens affaires, tourné vers les exportations, car avec un marché de six millions de personnes, il nous faut avoir des marchés à l'extérieur », soutient M. Gobeil.

Selon certaines informations, le gouvernement envisage de fusionner le Commerce extérieur, de Pierre MacDonald, avec les Relations internationales, de Gil Rémillard.

Enfin, M. Gobeil se dit peu impressionné par « un chef de parti qui attire 250 personnes de temps à temps », quand on lui parle de Jacques Parizeau.

De toute évidence, il aimerait en découdre avec l'ancien ministre des Finances qui devrait prendre la direction du Parti québécois, mais il ménage ses commentaires.

« Sur le plan économique, il tient le même discours que le Parti libéral. Je n'attaque personne, mais il ne faudrait surtout pas qu'il m'attaque », dit-il.

OACI : un protocole contre le terrorisme

CLÉMENT TRUDEL

Le protocole sur la violence dans les aéroports, que l'OACI propose à la ratification, a été adopté hier par consensus (une première) au terme d'une conférence diplomatique de deux semaines, à Montréal.

Cet additif à la convention de Montréal (1971) a été signé par 47 des 81 États-membres. La conférence visait à combler « une lacune assez sérieuse », selon Philippe Kirsch, élu président pour le temps qu'a duré la session. M. Kirsch est directeur des opérations juridiques aux Affaires extérieures du Canada; il se dit satisfait que toute personne qui commet des actes illicites violents contre les personnes ou la propriété, dans les aéroports, « ne pourra pas échapper à un châtiment »; soit qu'elle soit extradée, soit que le pays où se sera déroulé l'attentat lui intente une poursuite. Il faudra attendre la ratification par dix États-membres avant l'entrée en vigueur du protocole.

L'Organisation de l'aviation civile internationale a, à la même occasion, incité l'ensemble des pays à améliorer les mesures techniques visant à la sécurité dans les aéroports. L'OACI offre de faciliter la tâche aux pays qui auraient besoin d'aide pour mieux remplir leurs obligations à ce sujet.

C'est le Canada qui a proposé (septembre 1986) de compléter les mesures déjà en vigueur pour lutter contre le terrorisme touchant l'aviation civile. L'initiative s'inscrivait dans la foulée d'attentats survenus aux aéroports de Vienne et de Rome, en 1985. M. Kirsch laisse entendre que, s'il n'est pas besoin d'amender le Code criminel pour se conformer au protocole, le Canada pourra le ratifier assez rapidement.

Quant au secrétaire général de l'OACI, M. Yves Lambert, il a, au cours d'une conférence de presse, souligné que la situation financière de l'organisme n'est « pas aussi catastrophique » qu'à l'automne. Les États-Unis, l'un des nombreux membres en défaut, ont effectué deux paiements intérimaires sur les sommes dues ($ 1,5 et $ 2 millions) mais l'on n'est pas fixé sur l'intention des USA de régler la note en entier. Plus encourageante cependant est l'attitude du Canada qui a payé à l'avance sa contribution pour 1988.

M. Kirsch a signalé hier la brièveté des délais entre la préparation de la conférence et la mise au point du protocole: moins de deux ans (il a fallu près de neuf ans pour en venir à un protocole sur le droit de la mer).

L'UNIVERSITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au concours, il faut

☐ détenir un diplôme universitaire de premier cycle et quatre années d'expérience appropriée,

ou

☐ posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience de gestion jugée pertinente.

Date limite pour présenter sa candidature

À Québec:
le 31 mars 1988 pour le **temps partiel**
le 29 avril 1988 pour le **temps complet**

À Montréal:
le 31 mars 1988

À Hull:
le 30 septembre 1988

Pour tout renseignement additionnel communiquez avec

à Québec:
Martine Gallant
ENAP
945, rue Wolfe
Sainte-Foy,
G1V 3J9
(418) 657-2485

à Montréal:
Marie-Pierre Larose
ENAP
4835, Christophe Colomb
Montréal,
H2J 3G8
(514) 522-3641

à Hull:
Nicole Dumas
ENAP
165, rue Wellington
Hull, J8X 2J3
(819) 771-6095

Université du Québec
École nationale d'administration publique

Défense nationale National Defence

LA DÉFENSE DU CANADA...
Il y a de quoi en parler.

En matière de défense, les grandes questions de l'heure sont trop importantes pour qu'on les passe sous silence. Laissez-nous vous expliquer les défis que posent la sécurité et la souveraineté canadiennes. Nous vous renseignerons avec précision sur les activités et politiques du ministère de la Défense nationale.

Les officiers supérieurs des Forces canadiennes participeront volontiers aux conférences et colloques organisés par des associations paroissiales, écoles, universités, organismes syndicaux et du monde des affaires, services communautaires et autres groupes intéressés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire ou téléphoner à:

Directeur général de l'information
Quartier général de la Défense nationale
101, Promenade du Colonel By
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

(613) 995-2610 (de 8 h à 16 h)
(613) 992-2708 (après les heures ouvrables, demander l'officier de permanence des Affaires publiques)

Canada

Photo PC

En larmes, la mère du jeune Anthony Griffin a déclaré: « Comment pouvons-nous faire confiance au système judiciaire ? », peu après avoir appris l'acquittement du policier.

La Fraternité des policiers veut sa réintégration

La communauté noire réagit avec colère à l'acquittement de Gosset

PIERRE CAYOUETTE

L'acquittement du policier Allan Gosset a soulevé un mélange de colère et de tristesse au sein de la communauté noire montréalaise.

« Nous sommes en état de choc, a dit le président de SOS-Racisme, M. Alain Jean-Bart. Nous sommes tristes et inquiets de ce processus judiciaire qui a consisté à évacuer, dès le début du procès, tout caractère raciste à la mort d'Anthony Griffin. Il devait sûrement y avoir une connotation raciste à l'incident puisque tant le Conseil consultatif de la CUM que la Commission des droits de la personne du Québec se sont penchés sur la question depuis l'incident du 11 novembre ».

M. Jean-Bart a fait savoir que l'ensemble des groupes de défense des intérêts de la minorité noire fomentait une riposte. Une rencontre à cette fin devait avoir lieu hier soir. « Il faudra que la vraie justice soit faite », a-t-il dit.

De leur côté, deux porte-parole du Conseil de la communauté noire, M. Ronald Rock et Mme Ilma Lynton-Holt, estiment que le verdict rendu par les jurés « fait reculer de 15 ans les rapports entre la communauté noire et la police. Faudra-t-il descendre dans la rue ? », ont-il demandé.

Désabusée, Mme Lynton-Holt s'est dite d'avis que le juge avait influencé la décision des jurés en faveur de l'agent Gosset.

Peu après avoir appris l'acquittement de l'agent Gosset, la mère d'Anthony Griffin, Mme Gloria Augustus, a quant à elle demandé, en pleurant : « Comment voulez-vous que nous fassions confiance à la justice ? L'agent Gosset est une menace contre la société ».

À la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, l'heure était plutôt à la réjouissance. « Nous sommes très heureux. Nous allons maintenant demander au directeur Roland Bourget de réintégrer l'agent Gosset, maintenant qu'il a été acquitté », a déclaré M. Yves Prud'homme, directeur de la discipline à la Fraternité.

M. Prud'homme a dit ne pas craindre une recrudescence de la violence à l'endroit des policiers dans les quartiers montréalais à forte concentration de Noirs. « Nous espérons que ces gens-là seront adultes et qu'ils respecteront le processus démocratique ».

Le directeur du Service de police de la Communauté urbaine, M. Rolland Bourget, a refusé de commenter l'acquittement de l'agent Gosset.

La relance économique de l'Est de Montréal

De Cotret n'accouche que d'un maigre $35 millions

MICHEL C. AUGER

C'est une injection d'argent frais de $ 35 millions en cinq ans que le ministre Robert de Cotret est venu offrir comme contribution du gouvernement fédéral pour la relance économique de l'Est de Montréal, hier.

En tout, a annoncé le ministre en conférence de presse, les fonds fédéraux investis dans l'Est de Montréal au cours des cinq prochaines années totaliseront $ 275 millions, mais il s'agit pour $ 240 millions de sommes déjà prévues pour des programmes existants, mais qui seront spécifiquement affectées à l'Est de la métropole.

La Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada injectera d'ici cinq ans quelque $ 115 millions pour ses programmes existants de planification de l'emploi, alors que la Banque fédérale de développement prévoit effectuer des prêts de $ 125 millions au cours de ces cinq années.

Il s'agit, en fait, d'une diminution des sommes prêtées par la BFD dans l'Est de Montréal; le communiqué émis par le bureau du ministre indiquant, en effet, que $ 125 millions avaient déjà été prêtés par la BFD au cours des derniers trois ans et demi, soit depuis septembre 1984.

Les annonces faites par M. de Cotret, hier, voulaient répondre au rapport du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal, ce qu'avaient déjà fait le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. La Ville avait annoncé des investissements de $ 90 millions en cinq ans et la province s'était engagée pour $ 106 millions en trois ans.

Le programme de $ 35 millions annoncé hier par M. de Cotret vise à renforcer la structure industrielle locale et à encourager la diversification de la base industrielle de l'Est de Montréal.

L'aide sera offerte aux entreprises des secteurs de la fabrication, de la transformation et de services aux entreprises manufacturières qui sont désireuses de s'établir, de s'agrandir ou de se moderniser.

Le gouvernement fédéral aidera également la réalisation de projets de recherche et de design pour lancer de nouveaux produits, et contribuera aux coûts d'études d'experts-conseils pour la restructuration d'entreprises existantes, particulièrement les PME.

M. de Cotret a, de plus, annoncé la participation du gouvernement fédéral à un comité conjoint avec les autres paliers de gouvernement pour s'assurer de la coordination de leurs interventions dans l'Est.

Le ministre s'est également déclaré d'accord en principe pour participer à un mécanisme permanent de concertation de tous les intervenants dans l'Est de Montréal, comme le suggérait le rapport du CREEEM, et s'est même dit prêt à participer à son financement.

Le gouvernement fédéral a toutefois choisi d'ignorer plusieurs autres recommandations du CREEEM qui touchaient les incitations fiscales et une politique d'achat.

Selon le ministre, les incitations de nature fiscale « sont difficiles à utiliser pour aider le développement régional. Il y a de nombreuses difficultés à se servir de la fiscalité pour régler des problèmes locaux ».

Quant à une politique d'achat préférentielle pour les entreprises de l'Est de Montréal, M. de Cotret affirme qu'il « n'y a pas de politique d'achat pour aucune région du pays et que les achats du gouvernement ne règleraient pas le problème. Ce qu'il fait c'est de rendre les entreprises plus compétitives ».

La conférence de presse du ministre a été perturbée par des représentants du syndicat de la fonderie Canadian Steel, qui ont réclamé du ministre une politique claire quant à l'achat de wagons de chemin de fer. M. de Cotret a promis de leur donner une réponse bientôt, ce qui n'a pas semblé satisfaire les travailleurs qui affirmaient avoir déjà entendu cette réponse.

L'altercation a tourné au vinaigre quand la députée de Mercier, Mme Carole Jacques, a voulu défendre le dossier du gouvernement quant au développement économique de l'Est, ce qui a déclenché l'ire des représentants syndicaux.

Pour le secrétaire général du Conseil du travail de Montréal de la FTQ, M. Guy Cousineau, qui assistait à la conférence de presse, les annonces de M. de Cotret ne viennent rien régler.

« Nous sommes déçus. Dans l'Est de Montréal, les problèmes sont ceux de la grande entreprise. Or, les $ 35 millions du ministre sont surtout prévus pour la PME. Le rapport du CREEEM disait qu'il fallait privilégier l'implantation d'une nouvelle grande entreprise, et M. de Cotret ne parle aucunement de cela ».

À Ottawa, le député libéral Raymond Garneau a affirmé que les annonces du gouvernement n'étaient que de la « poudre aux yeux » pour essayer de dissimuler sa maigre contribution financière « en l'associant aux sommes qui auraient été dépensées de toute façon à même les programmes existants pour gonfler les chiffres ».

Robert de Cotret

Le Québec restera le parent pauvre du développement économique régional

MANON CORNELLIER

OTTAWA — En 1988-1989, le Québec restera encore le parent pauvre du développement économique régional comparativement à l'Ouest canadien et les provinces maritimes.

Les estimés budgétaires publiés mardi le laissaient entendre mais le dépôt hier du projet de loi C-113 créant un ministère de la Diversification de l'Ouest est venu le confirmer.

Ainsi les quatres provinces de l'Ouest et celles de l'Atlantique ont droit à des budgets respectifs de l'ordre de $ 312,2 millions et de $ 306 millions, en plus de se voir transférer $ 115 millions du ministère de l'Expansion industrielle régionale dans le cadre surtout du Programme de développement industriel et régional (PDIR).

Quant au Québec, on ne trouve nulle part dans les comptes publics de sommes qui lui seraient ainsi spécifiquement allouées, ni celles qui lui sont attribuées dans le cadre du PDIR et encore moins de prévisions budgétaires pour les années futures.

De leur côté, l'Ouest, avec son prochain ministère issu du Bureau de diversification de l'Ouest créé l'été dernier, et les Maritimes, avec leur Agence de promotion économique du Canada atlantique (APA), savent déjà qu'ils bénéficieront pour les cinq prochaines années d'un budget respectif total de $ 1,2 et $ 1,04 milliard.

Le partage des fonds du PDIR est révélateur. Le budget de ce programme pour 1988-1989 est de $ 262,8 millions. (Malgré une augmentation de plus de $ 60 millions depuis 1987-1988, il reste toujours inférieur à ce qu'il était en 1986-1987, soit $ 275,4 millions).

Si on déduit les $ 115 millions réservés à l'Ouest et à l'Atlantique, le Québec et l'Ontario se partageront, en 1988-1989, environ $ 147,8 millions, dont la distrubution sera sous la responsabilité du MEIR. Cette somme n'est même pas garantie car elle couvre aussi tous les projets du PDIR de plus de $ 20 millions présentés à travers le pays.

Le Nord de l'Ontario a toutefois réussi à décrocher un fonds spécial de $ 55 millions, mais les régions défavorisées du Québec, elles, restent sur le carreau.

L'automne dernier, pourtant, le ministre de l'Expansion industrielle régionale Robert de Cotret promettait de déposer avant Noël le projet de mandat de son futur super-ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie. Il précisait alors que ce mandat clarifierait la situation du Québec et de l'Ontario.

Depuis, un document de consultation a été publié, l'Est de Montréal a recu $ 35 millions sur sept ans et un nouveau ministère a vu le jour pour... la diversification de l'Ouest.

Les provinces du Québec et de l'Ontario se retrouvent sans interlocuteur particulier et donc désavantagées, non seulement dans le cas du PDIR mais dans tout le dossier du développement régional.

En effet, les deux organismes régionaux pour l'Ouest et l'Atlantique seront aussi responsables de l'administration des fonds et des programmes dans leurs régions du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Un faux chauffeur d'autobus vole pour $20,000 à la station Radisson

PIERRE CAYOUETTE

Un individu armé a forcé un changeur de la station de métro Radisson de lui remettre quelque $ 20,000 en cartes autobus-métro (CAM) et en lisières de billets de passage.

L'incident s'est produit hier matin, vers 4 h 45, dans les couloirs de la station située dans l'Est de Montréal.

Âgé d'une trentaine d'années, le suspect portait la vareuse bleu pervenche des chauffeurs d'autobus. Il avait vraisemblablement obtenu illicitement une clef de la station avant que de commettre son crime. Car il était déjà à l'intérieur de la station avant que le changeur ne s'y présente, à l'aube.

Sitôt arrivé, le malheureux changeur, M. Yves Foisy, 38 ans, a été interpellé — calmement — par le voleur. Ce dernier l'a sommé de lui remettre la mallette qu'il portait. M. Foisy venait tout juste d'aller chercher à même le coffre-fort de la STCUM, sa provision de titres. La petite valise contenait des cartes autobus-métro pour environ $ 14,200, des lisières de billets valant $ 5,500 et $ 500 en argent.

Après ce vol, les employés de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal ont procédé à l'inventaire scrupuleux des cartes subtilisées. Ces cartes seront jugées invalides si jamais elles sont présentées à des changeurs au cours des prochains jours.

« Nous demandons au public de collaborer et de rapporter à la police toute transaction qui semblerait suspecte. Nous demandons à la population de se méfier des éventuels revendeurs de cartes », a dit un porte-parole de la STCUM, Mme Monique Mathieu.

Les cartes mensuelles volées portent les numéros de série suivants : C191 001 à C191 400 (cartes d'adultes) et R865 601 à R865 800 (cartes à tarifs réduits pour citoyens âgés. Ce sont des cartes valides pour le mois de mars.

L'expertise de l'ambulancier peut souvent sauver des vies

RENÉE ROWAN

Le Regroupement en faveur de la profession paramédicale au Québec réclame instamment une législation des soins ambulanciers paramédicaux; ils estiment essentielle la formation d'ambulanciers pouvant fournir des soins sous surveillance médicale, dans les cas d'extrême urgence.

« Ce système d'ambulanciers paramédicaux est essentiel à Montréal, dans les régions urbaines et semi-urbaines et, lorsque possible, dans les régions rurales du Québec pour éviter des pertes de vie », a soutenu hier, en conférence de presse, le Dr Jacques E. Nadeau, directeur de la clinique d'urgence à l'Hôpital général du Lakeshore.

Le Regroupement intervient publiquement une semaine à peine avant que le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Robert Dutil, rende publiques ses décisions dans le dossier du transport ambulancier. M. Dutil devrait se prononcer au plus tard le 2 ou le 3 mars prochain, a confirmé hier au DEVOIR l'attachée de presse de la ministre, Mme Isabelle Lessard.

La crise cardiaque est la première cause de mort subite au Québec et fait chaque année plus de 12,000 victimes. Plus de la moitié de ces victimes meurent avant même d'atteindre l'hôpital, constate le Dr Nadeau. « Plusieurs des victimes de crises cardiaques, de noyades, de diabète, d'asthme, de réactions allergiques graves pourraient être sauvées si des soins médicaux leur étaient administrés sur le site même où se produit l'accident, et dans les six à huit minutes suivant le début de l'urgence », affirme le médecin.

Cette intervention, toutefois, réclame la présence d'ambulanciers paramédicaux dûment formés. Les ambulanciers paramédicaux sont des techniciens ambulanciers ayant une formation poussée et spécialement formés pour faire face à toutes les urgences. Ils opèrent sous surveillance et contrôle médical par le biais d'une communication radio avec l'hôpital, ce qui permet d'entreprendre le traitement dans les plus brefs délais.

Un tel système existe déjà aux États-Unis et dans plusieurs provinces canadiennes.

Le tiers des logements de Montréal sont occupés par des personnes seules

CAROLE BEAULIEU

Plus du tiers des logements de la ville de Montréal sont occupés par des personnes seules.

Cette donnée qui témoigne de l'état des familles montréalaises n'est que l'une des multiples statistiques sur Montréal et la grande région métropolitaine contenues dans un document rendu public hier par Statistiques Canada.

Intitulé *Pleins feux sur l'avenir à Montréal*, le document confirme les grandes tendances démographiques déjà observées à Montréal mais rarements chiffrées.

Vieillissement de la population, monoparentalité, augmentation du nombre de personnes vivant seules, se manifestent de façon plus prononcée à mesure que l'on se rapproche du centre de Montréal.

Ainsi, la grande région de Montréal abrite 15.9 % de familles monoparentales, contre 18.3 % sur l'Île de Montréal (CUM) et plus de 20 % dans la Ville elle-même. Près de 40 % des familles de la région n'ont pas d'enfants.

Quelque 2,9 millions de personnes habitaient en 1986 la grande région de Montréal.

Cette région métropolitaine de recensement s'étend de Mirabel, au nord, à Notre-Dame-de-Bon-Secours, au sud, et de Saint-Sulpice, à l'est, à Saint-Lazare, à l'ouest. Elle comprend, depuis 1986, les municipalités de Beauharnois, Maple Grove, Melocheville, Pointe-des-Cascades, La Plaine, Mirabel et Saint-Placide.

Le nombre d'enfants continue de diminuer dans les rues de Montréal. De 1,2 dans la région métropolitaine, il est de 1,1 sur le territoire de la Ville.

Plus de 15 % de la population métropolitaine est composée de familles monoparentales. Seule la région métropolitaine de Sherbrooke présente un taux plus élevé de monoparentalité avec 16.2 %.

À Montréal, alors que la population baissait de 0.3 %, le nombre de ménages d'une seule personne a augmenté de 15.1 % entre 1981 et 1986. Les personnes seules occupent 25.2 % des logements de la région métropolitaine, 31.1 % de ceux de l'Île de Montréal et 35.9 % des logements de la ville.

Par ailleurs, la région de Montréal continue d'être la plus diversifiée du Québec au plan linguistique.

Plus de 67 % des habitants disent être de langue maternelle française, 14.8 % anglaise et 11.8 % autres.

En 1981, selon Statistiques Canada, 67.6 % s'étaient dits de langue maternelle française, 16 % de langue maternelle anglaise et 10.4% de langue autre.

La comparaison des données est rendue difficile par le fait que, pour la première fois en 1986, les répondants ont pu se dire de deux langues maternelles.

En 1986, l'italien représentait la troisième langue maternelle (115,895) parlée par les Montréalais, suivi du grec (39,545) et de l'espagnol (24,460).

Les données du recensement de juin 1986 confirment aussi que le processus d'urbanisation continue au Québec.

Entre 1981 et 1986, toutes les régions « métropolitaines » du Québec, sauf Chicoutimi-Jonquière, ont vu leur population augmenter.

La région de Montréal comptait 2,921,357 personnes en 1986, une hausse de 2.1 % depuis 1981. Toronto demeure la région la plus populeuse du pays avec 3,427,168 habitants.

Dans la grande région de Montréal ce sont surtout les municipalités à l'extérieur de l'Île de Montréal qui ont connu les hausses les plus importantes.

Terrebonne a augmenté de 20.7 %. Des villes comme Lachenaie, Saint-Lazarre et Repentigny ont respectivement augmenté de 17.9 %, 20 % et 18.5 %. D'autres, telles Brossard, Saint-Hubert et Laval, ont vu leur population croitre de 10 %, 9.3 % et 5.9 %.

Sur l'Île de Montréal, des villes anciennes comme Westmount, Outremont ou Verdun ont vu leur population diminuer entre 1981 et 1986.

Aucune ville québécoise ne fait partie des dix villes canadiennes de plus de 25,000 habitants qui ont connu la plus forte croissance de population, entre 1981 et 1986. Neuf de ces dix villes sont des banlieues de Toronto ou d'Ottawa. La dixième est une banlieue d'Halifax.

Cinq des dix villes canadiennes qui ont connu la plus forte baisse sont des villes québécoises: Saint-Léonard, Montréal-Nord, Lachine, Sept-Îles et Salaberry-de-Valleyfield.

Tous nos surplus à prix de sacrifice
SOLDE LIQUIDATION DE STOCK
Des rabais allant jusqu'à 90% sur tous les livres en magasin
«La pléiade» à 30% de réduction
Formats poche à .99¢
Des milliers de livres d'enfant à prix incroyables
Tous les soirs jusqu'à 21 heures
LIBRAIRE
371 ouest, ave. Laurier
Montréal, QC – H2V 2K6
Tél.: (514) 273-2841

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'Afrique a besoin de capitaux frais

CLÉMENT TRUDEL

L'Afrique sub-saharienne a un urgent besoin d'une injection de $ 5 milliards US par an de capitaux frais au cours des cinq prochaines années pour affronter la crise financière qui l'accable. De plus, des allègements particuliers dépassant le cadre des dispositions traditionnelles de rééchelonnement de la dette devront être accordés par les créanciers.

Ce sont là les principales conclusions d'un rappport qu'a remis hier un groupe consultatif de l'ONU, au secrétaire général de l'organisme. L'étude vise à cerner la façon d'atténuer la crise financière de l'Afrique sub-saharienne et les mesures qui devront être mises de l'avant.

Selon cette étude plusieurs facteurs expliquent la situation difficile qui confronte cette partie du continent africain : 1) détérioration des termes de l'échange (16 matières de base non-pétrolières ont atteint leur prix maximal en 1977 et ont chuté, depuis, à la moitié de cette valeur) ; 2) fardeau de la dette (plus de $ 100 milliards pour l'Afrique sub-saharienne à la fin de 1986), car chaque année, pour la période 1984-86, ces pays, y inclus le Nigéria, ont dû débourser $ 10 milliards pour le service de la dette, c'est dire qu'« à l'exclusion du Nigéria, la région a déboursé pendant ce temps à titre d'intérêts $ 2.1 milliards de plus par an que durant la période 1979-81 » ; 3) diminution du volume de capitaux transférés vers l'Afrique subsaharienne qui, en 1986 et 1987, a elle-même transféré au FMI jusqu'à $ 400 millions ! Parmi les conséquences de cette crise, les importations *per capita* ont été réduites à leur niveau d'il y a 20 ans, et les services sociaux de base « ont subi une grave détérioration », etc.

Une fois prises en compte les contributions en provenance de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International et de la Banque Africaine de Développement ($ 3 milliards par an environ), il resterait à trouver $ 2 milliards additionnels, chaque année.

Pour trouver les $ 2 milliards manquants, « de nombreux pays devront bénéficier d'un allègement dépassant le cadre des dispositions traditionnelles de rééchelonnement ».

Dans les faits, le rapport, pour les pays qui n'ont pas de chance de devenir bientôt solvables, recommande d'abaisser le taux d'intérêt à « des conditions non libérales », comme l'ont déjà proposé le Royaume-Uni, la France et les pays nordiques, « mais on pourrait aller plus loin », selon le groupe consultatif. Pour les pays dont la capacité de remboursement est moins entamée, on appliquerait la politique de rééchelonnement du Club de Paris, à des taux inférieurs au marché mais supérieurs à ceux de l'Association internationale de développement (IDA).

Autre suggestion du groupet Wass : créer à la Banque mondiale un nouveau guichet dont la fonction expresse serait de « refinancer les prêts de la Banque à des pays démunis subissant l'effet de programmes d'ajustement ».

L'encours de la dette des pays subsahariens est appliquable pour 25 %, à des banques commerciales. Le rapport demande aux banques commerciales de prendre des mesures d'allègement de la dette pour les pays visés, en étudiant chaque cas particulier. Le groupe Wass ne croit pas cependant que la conversion de la dette en capital puisse jouer un grand rôle, le climat économique actuel n'accordant à l'Afrique que des « possibilités d'investissement limitées ». Convertir la dette en obligations à long terme ? Oui, dit le rapport, la Banque africaine de développement ayant déjà émis l'idée, qui devrait faire l'objet d'un test là où les conditions s'y prêtent bien.

Le Nigéria est considéré comme un cas à part, selon le groupe consultatif qui tente de « restaurer les perspectives de développement et de croissance » entrevues au début des années 80.

Le groupe Wass croit que l'effort demandé au monde développé n'est ni insignifiant ni excessif. Si cette tentative d'alléger la dette et d'accroître l'aide échouait, les effets pourraient être « incalculables » tant sur le plan économique que sur le plan politique, préviennent les économistes.

Le secrétaire général Jaime Perez de Cuellar avait déjà, en octobre, déclaré qu'il trouvait « inacceptable » la diminution du niveau de vie des habitants du continent africain. Pour toute l'Afrique, la dette s'élève à $ 200 milliards, le service de la dette dépassant dans certains pays le taux de 50 %.

Réunion historique dans les Balkans

BELGRADE (Reuter) — Oubliant leurs différends historiques, les ministres des Affaires étrangères des pays balkaniques se sont réunis hier pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale et se sont engagés à renforcer les coopérations régionale et commerciale dans la région.

Les chefs de la diplomatie yougoslave, albanaise, grecque, turque, bulgare et roumaine ont déclaré que la réunion de Belgrade était un événement historique favorisé par la baisse de la tension entre l'Est et l'Ouest.

Parmi les propositions discutées par les ministres figurent la création éventuelle d'une union douanière des pays balkaniques, la mise en place de zones de libre échange, une coordination de la lutte contre le trafic de drogue et le terrorisme, le désarmement régional et même la mise en place d'une liaison téléphonique entre les six pays pour prévenir tout conflit armé.

Dans leurs discours d'ouverture, les ministres ont déclaré que la réunion s'imposait en raison d'un courant mondial favorable à l'intégration économique régionale, la plupart d'entre eux se montrant préoccupés par les différends concernant les minorités ethniques et la délimitation des frontières.

Les ministres bulgare Peter Mladenov et turc Mesut Yilmaz sont convenus d'entamer des entretiens en mai consacrés à des « questions humanitaires », allusion, selon des diplomates, au traitement infligé à la minorité turque vivant en Bulgarie.

Les deux pays avaient signé mardi un accord historique prévoyant la formation de groupes de travail chargés d'étudier les problèmes bilatéraux, ainsi qu'un calendrier fixant les dates de leurs entretiens futurs.

Mladenov a, par ailleurs, appelé de nouveau à l'établissement dune zone dénucléarisée dans les Balkans, proposition soutenue par la Grèce et la Roumanie, ainsi qu'à la mise en place d'une liaison téléphonique directe entre les six pays et à l'échange régulier d'informations sur la sécurité.

Voir aussi en page 19

AVIS PUBLICS

POUR VOS RÉSERVATIONS

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

PIERRETTE ROUSSEAU

OU

SYLVIE LAPORTE

HEURES DE TOMBÉE:
15H30. POUR PUBLICATION 2 JOURS PLUS TARD.

.286-1200

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er février, 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE BEAUTÉ JADIGE INC./JADIGE BEAUTY CENTRE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le 5ième jour de février 1988, sous le numéro 3982654.

Ce 19ième jour de février, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Centre bancaire commercial
2001, rue University
Montréal, Québec, H3A 2A8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-168620-882

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
MONIQUE BISSONNETTE,
Partie demanderesse
c.
YVES RONNEY,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à YVES RONNEY de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame est à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse, YVES RONNEY.
Lieu: Montréal
Date: 15 février 1988
MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-02-000970-875

COUR PRONVICIALE

LA CAISSE POPULAIRE
DE LAFLÈCHE,
-vs-
STÉPHANE NOEL,

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur STÉPHANE NOEL, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication.
Une copie de l'avis de reprise de possession a été laissée à son intention au greffe au Palais de Justice au 1111 Jacques Cartier, Longueuil, district de Longueuil.
Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, statuer et prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
LONGUEUIL, le 19 février 1988.
ELIZABETH S. GOBEILLE
MES SIMARS & BELLAVANCE
2103 boul. Edouard, ste: 102
St-Hubert, Qc.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 janvier, 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 139532 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le dixième jour de février 1988, sous le numéro 3983891.

Ce douzième jour de février, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
AVIS est par les présentes donné que ÉDITIONS PEDAGOGIA INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la loi.
Montréal, ce 18ième jour de février 1988.

ROBERT ALAIN
Procureur pour ÉDITIONS
PEDAGOGIA INC.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 novembre, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 157679 CANADA INC. FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE DE LE WOK IMPERIAL a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly, Québec, le neuvième jour de février 1988, sous le numéro 771083.

Ce douzième jour de février, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-000565-888

COUR SUPÉRIEURE

DIVISION DE LA FAMILLE
LUDMILA ARMATA,
Demanderesse
-vs-
WITOLD KLINOWSKI,
Défenderesse
-et-
KAROLINA ANNA KLINOWSKA,
Mise-en-cause
-et-
LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
Mise-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à WITOLD KLINOWSKI de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1 est, rue Notre-Dame, salle 1.100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en déchéance d'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de WITOLD KLINOWSKI.
Montréal, ce 16 février 1988
MICHEL MARTIN,
Protonotaire-Adjoint.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 janvier, 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à VÊTEMENTS SPORT ESPRIT CHIC INC./SLICK SPIRIT SPORTWEAR INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le 5ième jour de février 1988, sous le numéro 3982653.

Ce 19ième jour de février, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Centre bancaire commercial
2001, rue University
Montréal, Québec, H3A 2A8

OPTI COULEUR INC. par acte daté le 28 janvier 1988 et enregistré le 12 février 1988 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3984811, a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltée./International Mercantile Factors Ltd., tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement.
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTÉE./INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

LITHOCHROME (1974) INC. par acte daté le 28 janvier 1988 et enregistré le 12 février 1988 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3984810, a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltée./International Mercantile Factors Ltd., tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement.
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTÉE./INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 janvier, 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ROBERT H. INHABER also trading under the name of: ROBERT INHABER SALES a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le 5ième jour de février 1988, sous le numéro 3982652.

Ce 19ième jour de février, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
Centre bancaire commercial
2001, rue University
Montréal, Québec, H3A 2A8

Transport Canada **Transports Canada**

APPEL D'OFFRES
Transports Canada lance un appel d'offres pour le projet suivant:
PROJET: OP-2165
Isolation ignifuge de la chambre mécanique no. 6 à l'aéroport international de Montréal, Dorval, Québec
EXAMEN DES DOCUMENTS:
Association de la construction de Montréal (Montréal). Fédération de la construction du Québec (Montréal).
DÉPÔT POUR DOCUMENTS DE SOUMISSION: 50,00 $
DATE DE CLOTURE: 11 mars 1988
Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, C.P. 550, Edifice du Dépôt régional, 1435 Cardinal, Aéroport Int. de Montréal, Dorval, P.Q. H4Y 1B3, 633-3203, (no. Télex. 05-822544) seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale à la date stipulée. Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque remboursable fait au nom du Receveur Général du Canada.
La soumission doit être présentée sur les formules fournies par le Ministère et accompagnée de la caution précisée dans les documents de soumission.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
J.M. LABELLE
Directeur Général de l'Aéroport
Aéroport International de Montréal (Dorval)
Le 18 février 1988

Canada

Société immobilière du Québec **Appel d'offres**

Recherche d'un local à Laval
PROJET : ENV 5154 ET MTVQ 6035

Description et localisation :
La Société immobilière du Québec désire louer, selon un bail de cinq (5) ans, un espace à bureau d'une superficie principale minimale de 1 315m² et un espace d'entreposage d'une superficie principale minimale de 40 m² situé à un maximum de 15 mètres d'un débarcadère ou d'une sortie, mesurés selon ses normes de mesurage. Le local doit être livré au plus tard le 1er août 1988 et doit être situé sur le boulevard St-Martin ou à une distance maximale de l30 mètres de celui-ci entre le boulevard des Laurentides et l'Autoroute des Laurentides (15).

Information et procédure :
Le projet sera expliqué au cours d'une séance d'information le 1er mars 1988 à 10h00 au 2e étage du 190, boul. Crémazie est à Montréal.

On peut consulter gratuitement la documentation pertinente aux bureaux de la Société, à l'adresse indiquée ci-dessous, ou en obtenir un exemplaire à 10$. On peut également se procurer la documentation lors de la séance d'information. Pour toute autre information, communiquer avec M. Gilles Rivest au 873-2504 ou Mme Huguette Dubreuil au 873-2520.

Heure de clôture et validité des soumissions :
Les soumissions doivent être reçues dans l'enveloppe pré-adressée fournie à cet effet, avant 15h00, le 17 mars 1988. Les soumissions sont valides pour 60 jours à compter de l'heure de clôture. La Société n'est pas tenue d'accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
Service immobilier ouest
190, boul. Crémazie est, 2e étage
Montréal (Québec) H2P 1E2

Vice-président
Affaires immobilières

MICHEL SALVAS

---

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Le Ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.
D'autre part, le Ministère se réserve le droit de diviser les contrats entre plusieurs firmes.

Ministère de la Justice

Aux firmes spécialisées en conception et développement de systèmes informatiques.
Demande d'offre de services pour compléter le noyau spécialisé du centre de support au développement comprenant un (1) spécialiste en réalisation et essais, deux (2) concepteurs de bases de données, un (1) architecte des traitements et un (1) architecte des données pour une période maximale de vingt-trois (23) mois.
Les documents nécessaires à la préparation de la proposition de services (1ère étape) peuvent être obtenus à l'adresse mentionnée ci-dessous.
Seules sont admissibles à poser leur candidature les personnes physiques, les sociétés ou les corporations qui ont une place d'affaires au Québec.
Les propositions de services devront être transmises en cinq (5) copies au plus tard jeudi le 11 mars 1988 à 15h00, à l'adresse suivante:
Direction des Systèmes informatiques
Ministère de la Justice
1, rue Notre-Dame est, local 10.50
Montréal (Québec)
H2Y 1B6

Québec

---

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Ministère de l'environnement

Le ministère se réserve le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Projet: Développement d'un système d'information relatif à la cueillette des données télémesurées du programme de gestion du milieu aquatique.

Sont admises à soumissionner les firmes qui ont leur place d'affaires au Québec. Une expérience dans le développement de systèmes informatiques constitue également une des exigences de base.
Ce projet comprend la conception, la réalisation et l'implantation d'un système d'information pour automatiser la cueillette et la consultation en temps réel des données hydro-météorologiques.
Les renseignements nécessaires à la préparation des offres de services et des soumissions peuvent être obtenus à la Direction de l'organisation et des systèmes, (tél: (418) 643-8459, Ginette Verreault.
Les firmes peuvent se procurer les documents à la Direction de l'organisation et des systèmes, 3900, rue Marly, Sainte-Foy (Québec), G1X 4E4, Ginette Verreault ou à la réception du ministère de l'Environnement, à la même adresse.
Clôture des offres de services et des soumissions: 9 mars 1988 à 15 h 00.
Bureau de réception des documents:
Ministère de l'Environnement
Direction de l'organisation et des systèmes
3900, rue Marly, 3e étage
Sainte-Foy, Québec, G1X 4E4
Le sous-ministre de l'Environnement,
Jean-Claude Deschênes

Québec

VILLE MONT-ROYAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

— AVIS PUBIC —

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE VILLE MONT-ROYAL

1) À sa séance générale du 15 février 1988, le Conseil de Ville Mont-Royal a adopté:
a) le **Règlement nº 1246,** soit un règlement pour modifier le Règlement de zonage nº 97 modifié, dont l'objet est d'**interdire les lave-autos à l'est du boulevard Décarie;**
b) le **Règlement nº 1250,** soit un règlement pour modifier le Règlement de Construction nº 490 modifié, en ce qui concerne la marge de recul de côté sur le lot 615-207 **407, avenue Lazard)** dont l'objet est d'établir ladite marge de recul de côté à une distance minimum de cinq (5) pieds;
c) le **Règlement nº 1251,** soit un règlement pour modifier le Règlement de Construction nº 490 modifié, concernant les **mezzanines et les constructions hors-toit,** dont l'objet est de déterminer le nombre d'étages d'un immeuble.

2) Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de Ville Mont-Royal peuvent exercer leur droit de demander que les Règlements nos 1246, 1250 et 1251 fassent l'objet d'un scrutin référendaire par l'inscription de leurs nom, adresse et qualité, appuyée de leur signature, dans des registres ouverts à cette fin.

3) Le nombre de demandes requis pour la tenue d'un scrutin référendaire est de **500.**

4) Si le nombre de demandes est inférieur à 500, les Règlements nos 1246, 1250 et 1251 seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter auxquelles cet avis est adressé.

5) Le public peut consulter les Règlements nos 1246, 1250 et 1251 au Bureau de la greffière, durant les heures normales de bureau soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

6) Trois (3) registres seront ouverts pour les personnes auxquelles cet avis est adressé et qui désirent s'inscrire et signer leurs demandes à l'Hôtel de Ville, 90, avenue Roosevelt, le **mercredi 2 mars 1988 entre 9 et 19 heures sans interruption.**

7) L'annonce des résultats de l'enregistrement aura lieu à l'Hôtel de Ville, le 2 mars 1988 à 19h05.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.Q. 1987, chapitre 57) donne une définition des personnes habiles à voter.
Une personne est habile à voter si au **15 février 1988** elle est **domiciliée** à Ville Mont-Royal, elle est **propriétaire d'un immeuble** situé sur ce territoire, ou **elle occupe une place d'affaires** située sur ce territoire. Une personne physique doit être également majeure et de **citoyenneté canadienne.**
Dans le cas d'un immeuble appartenant à des copropriétaires ou d'une place d'affaires occupée par des cooccupants, **un (1) seul** des copropriétaires ou cooccupants a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire ou d'occupant. Le copropriétaire ou cooccupant doit avoir une **procuration** signée par la **majorité** des autres copropriétaires ou cooccupants pour avoir le droit de signer le registre.
Une corporation ou une association habile à voter exerce son droit par un de ses membres, directeurs ou employés désigné à cette fin par une **résolution** de son conseil d'administration.
Cet avis est donné par la greffière de Ville Mont-Royal conformément à l'article 539 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.Q. 1987, chapitre 57).
Donné à Ville Mont-Royal le 16 février 1988.

La greffière
C. Josée Katz, o.m.a.

---

avis public

Gouvernement du Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Audience publique sur le projet d'urbanisation de la route 173 à Saint-Georges-de-Beauce (2e partie)

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement invite les personnes, groupes et organismes intéressés à faire connaître leur opinion sur le projet d'urbanisation de la route 173 à Saint-Georges-de-Beauce, proposé par la ville de Saint-Georges, à se présenter à la séance publique d'audition qui aura lieu à Saint-Georges, les 9 et 10 mars 1988, La Commission d'enquête et d'audience entreprendra alors la deuxième partie de l'audience consacrée au projet d'urbanisation de la route 173 à Saint-Georges.

Lieu, dates et horaire de l'audience (2e partie)
Sous-sol de l'église (Notre-Dame-de-l'Assomption)
12 375, boulevard Lacroix
Saint-Georges

– le mercredi, 9 mars, de 19 h 30 à 23 h 00, et
– le jeudi, 10 mars, de 19 h 30 à 23 h 00.

Présentation de mémoires
Lors de cette séance d'audition, les commissaires entendront toutes les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui voudront faire connaître de vive voix leur opinion sur le projet d'urbanisation de la route 173 à Saint-Georges. Les séances de la Commission sont publiques.

Les mémoires devront être transmis au secrétaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au plus tard le 4 mars 1988, au 12 rue Sainte-Anne, Québec (Québec), G1R 3X2. Pour renseignements: (418) 644-3993.

L'information disponible
Tous les documents déposés à l'appui de la demande d'autorisation de la Ville de Saint-Georges relativement au projet d'urbanisation de la route 173 à Saint-Georges, ainsi que la transcription écrite de l'enregistrement de la première partie de l'audience tenue à Saint-Georges, restent disponibles à la consultation publique dans les locaux permanents du Bureau d'audiences publiques à Québec (12, rue Sainte-Anne, 1er étage) et à Montréal (5199, rue Sherbrooke est, porte 3860), ainsi que dans les centres provisoires d'information à Saint-Georges: au bureau de Communication-Québec, 130, 120e Rue est, et au bureau du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1-725, 135e Rue est. Pour des renseignements supplémentaires, on peut s'adresser à MM. Normand Dupont et Pierre Chevalier, au (418) 643-7447.

Le secrétaire
Jean-Paul Sabourin

Québec

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

De grands rassemblements secouent l'Union soviétique

Les nationalistes manifestent en Arménie et en Estonie

MOSCOU (AFP) — Quelque 160,000 à 200,000 personnes, selon des témoins, ont participé hier à Erevan, la capitale de la République soviétique d'Arménie, à une manifestation en réclament la restitution à l'Arménie de la région de Nagorny-Karabakh, rattachée sous Staline à l'Azerbaïdjan voisin. À Tallin, en Estonie, plus de 3,000 personnes ont manifesté pour souligner le 70e anniversaire de l'indépendance de cette république en scandant « L'Estonie aux Estoniens ».

À la télévision régionale arménienne, M. Vladimir Dolgikh, membre du Bureau politique du PCUS, a adressé hier un appel au calme à la population, ont indiqué des sources arméniennes à Erevan, jointes au téléphone par l'AFP.

M. Dolgikh a affirmé que le problème de Nagorny-Karabakh allait être abordé lors d'une prochaine réunion du Comité Central consacrée aux questions des nationalités et qui a été annoncée par M. Mikhaïl Gorbatchev, selon les mêmes sources.

Depuis deux semaines, les revendications concernant la région de Nagorny-Karabakh qui compte 80 % d'Arméniens, pour la plupart chrétiens, parmi ses 160,000 habitants, ont été exprimées lors de manifestations rassemblant un nombre croissant de personnes. Cette région a été rattaché en 1923 à l'Azerbaïdjan dont la population était en majorité musulmane.

Le nombre de manifestants rassemblés hier devant l'Opéra d'Erevan a atteint le double de ceux qui avaient manifesté la veille dans la ville devant le siège du Comité central de la république d'Arménie, a-t-on précisé de sources arméniennes.

Quatre hauts responsables soviétiques, dont M. Dolgikh, se sont rendus dans la région pour entamer des consultations avec les dirigeants locaux à la suite de ces mouvements revendicatifs de caractère national.

Hier, le premier secrétaire du comité du parti (OBKOM) pour la région de Nagorny-Karabakh, M. Boris Kevorkov, en poste depuis 15 ans, avait été limogé pour « insuffisances dans son travail ». Il a été remplacé par un autre Arménien, M. Guenrikh Pogossian, qui était jusqu'alors premier vice-président du soviet (parlement) local.

La manifestation de mardi, à laquelle avaient participé quelque 120,000 personnes, selon des milieux dissidents moscovites en contact avec Erevan, avait été organisée par des nationalistes arméniens pour protester contre le rejet par le Comité Central du PCUS de leur revendication concernant la région de Nagorny-Karabakh.

MM. Dolgikh et Anatoli Loukianov, secrétaire du CC, ont discuté avec des porte-parole de la manifestation avant que celle-ci ne se soit dispersée, a-t-on précisé de mêmes sources, ajoutant que les autorités avaient interdit les rassemblements entre 11 heures du soir et 9 heures du matin après qu'une manifestation eut duré tard dans la nuit.

Selon l'agence officielle TASS, des responsables du parti se sont réunis hier à Erevan, Bakou (capitale de l'Azerbaïdjan) et Stepanakert (principale ville de la région de Nagorny-Karabakh) pour discuter de « mesures d'urgence » destinées à mettre fin à ces mouvements revendicatifs.

Ces responsables régionaux ont estimé, tout comme le CC du PCUS dans sa résolution concernant Nagorny-Karabakh rendue publique mardi, que les manifestations et les revendications qui y étaient exprimées étaient « contraires » aux intérêts des républiques d'Arménie et d'Azerbaïdjan, indique TASS. Ils ont accusé des « éléments irresponsables et extrémistes » de provoquer des « violations de l'ordre public ».

Lors de la réunion des responsables à Bakou, des intervenants ont estimé que la situation à Nagorny-Karabakh était née d'une « attitude passive et attentiste » des organes du parti et du gouvernement de cette région autonome, précise TASS.

Par ailleurs, quelque 3,000 nationalistes estoniens ont manifesté malgré une interdiction officielle hier à Tallin, capitale de la République balte d'Estonie, certains scandant des slogans anti-russes, à l'occasion du 70e anniversaire de l'indépendance de l'Estonie, ont indiqué à Moscou des sources dissidentes.

Les médias soviétiques officiels n'ont pas fait état de cette manifestation, faisant seulement état d'un rassemblement officiel d'ouvriers, d'étudiants et d'anciens combattants estoniens sur la place de la Victoire à Tallin pour protester contre les « ingérences étrangères » dans les affaires estoniennes.

Selon des sources dissidentes citant des correspondants à Tallin du journal *Expres Khronika* (non-officiel), de nombreuses cérémonies de dépôts de gerbes et de lecture de poèmes à proximité d'un monument dédié à un poète estonien ont eu lieu en présence de 2,500 à 3,000 personnes.

Selon ces mêmes sources, plusieurs militants nationalistes estoniens ont été assignés à leurs domiciles.

L'agence TASS avait indiqué mardi que les autorités de Tallin avaient interdit cette manifestation en raison de son « caractère nationaliste et extrémiste ».

Les manifestants ont scandé des mots d'ordre comme « Auto-détermination pour l'Estonie », « L'Estonie aux Estoniens », ainsi que des slogans anti-russes, selon les sources dissidentes, qui n'ont fait état d'aucun incident.

Les Estoniens qui participaient à la manifestation officielle, dont des images ont été diffusées par la télévision soviétique, ont adressé un message de protestation au Congrès américain, qui avait demandé que les Estoniens puissent célébrer librement l'anniversaire de l'indépendance, sans subir de tracasseries de la part des autorités.

Pretoria frappe l'opposition

■ La communauté internationale s'indigne

LE CAP (AFP) — Dix-sept des principales organisations anti-ségrégationnistes d'Afrique du Sud et la grande confédération syndicale noire du pays, le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) se sont vu interdire hier toute activité politique, aux termes d'une proclamation du président, M. Pieter Botha.

Cette mesure — appelée bannissement — frappe le Front démocratique uni (UDF, rassemblement de quelque 700 organisations), proche du Congrès national africain (ANC, interdit), l'Organisation des peuples azaniens (AZAPO, du mouvement de la conscience noire), proche du Congrès panafricaniste (PAC, également interdit), l'Association civique de Soweto, le Comité pour la libération de Nelson Mandela, le Comité de soutien aux parents des détenus (DPSC) et plusieurs autres organisations civiques ou de jeunesse, parmi lesquelles le Congrès national des étudiants.

Les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne et le Commonwealth sont « consternés » par la décision du gouvernement sud-africain, qui représente un « gigantesque pas en arrière » pour le pays, a déclaré mercredi le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman.

Le secrétaire d'État adjoint M. Chester Crocker a convoqué dès hier matin l'ambassadeur sud-africain à Washington, M. Piet Koornhof, « pour lui faire part de notre indignation et de notre désolation face aux actions inexplicables de son gouvernement », a ajouté M. Redman.

Pour sa part, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déclaré que ces « restrictions nouvelles et draconiennes » sur les activités politiques de dix-sept organisations anti-apartheid était inacceptable.

« Ces restrictions auront pour effet de limiter encore davantage les activités pacifiques et légales d'opposition à un régime de racisme institutionnalisé que la plupart des sud-africains et la communauté internationale considèrent inacceptable », a déclaré M. Clark.

Le Canada continuera d'aider les opposants et les victimes de l'apartheid, a affirmé le secrétaire d'état. L'opposition de la majorité des sud-africains persistera tant que le système de ségrégation raciale ne sera pas démantelé, a-t-il ajouté.

Le texte de cette proclamation n'a pas encore paru au journal officiel (The Government Gazette), mais les porte-parole du gouvernement, au nombre desquels le ministre de la Loi et de l'Ordre (police), M. Adriaan Vlok, ont précisé qu'il ne s'agissait pas d'une mise hors-la-loi. Les 17 organisatins bannies continuent d'exister en droit, leur statut n'étant pas modifié, mais il leur est interdit d'entreprendre « toute action ou activité, quelle qu'elle soit », a indiqué M. Vlok.

Quant au COSATU, qui rassemble quelque 700,000 travailleurs noirs, dont la moitié environ pour le seul Syndicat national des mineurs (NUM), ses activités légales sont désormais limitées au domaine strictement syndical.

Les mesures restrictives annoncées hier sont les plus graves à être prises depuis la proclamation de l'état d'urgence, le 12 juin 1986. Elles ne vont pas aussi loin, cependant, que l'interdiction pure et simple prononcée en 1960 à l'encontre de l'ANC, actuellement exilé à Lusaka d'où il dirige sa guérilla contre le régime de Pretoria, et du PAC (exilé à Dar-Es-Salaam).

La mesure présidentielle équivaut, notent les observateurs, à une suspension des 17 organisations et à de sévères restrictions à l'encontre du COSATU, dont la politisation croissante inquiétait depuis longtemps le gouvernement.

L'ensemble des dirigeants de l'opposition légale (UDF et autres) ont déclaré avoir été pris à contre-pied. Mme Albertina Sisulu, épouse du dirigeant de l'ANC Walter Sisulu emprisonné depuis 24 ans, elle-même co-présidente de l'UDF, a qualifié ces mesures de brutales et le gouvernement de « bande de lâches ».

Double victoire pour Dole

MINNEAPOLIS (AFP) — Le sénateur Robert Dole a remporté une double victoire mardi soir en battant ses deux rivaux, le vice-président George Bush et l'ex-télévangeliste Pat Robertson, lors des primaires républicaines du Dakota du Sud et des caucus organisés dans l'État voisin du Minnesota.

Dans le Dakota du Sud, avec 99 % des votes dépouillés tôt hier matin, M. Dole a recueilli 55 % des suffrages contre 20 % pour M. Robertson, 19 % pour M. George Bush et 5 % pour le représentant Jack Kemp.

Dans le Minnesota, où le dépouillement est plus long en raison du mode de scrutin, M. Dole a remporté 43 % des voix, contre 28 % à M. Robertson, 15 % à M. Kemp et 11 % à M. Bush.

Côté démocrate, le gouverneur du Massachusetts Michael Dukakis, vainqueur dans le New Hampshire, est arrivé en tête dans le Minnesota et talonne à la deuxième place son principal concurrent, le représentant du Missouri Richard Gephardt, victorieux dans le Dakota du Sud.

Ce dernier, qui avait lancé une campagne de dernière minute pour détrôner M. Dukakis, a recueilli dans cet État 44 % des suffrages contre 31 % pour M. Dukakis.

Un costaud à petit prix.

8888$*

Le pick-up Nissan est en effet le camion importé le moins cher au Canada. C'est déjà une bonne raison de l'acheter.

Mais c'est aussi un costaud. Ce qui veut dire que vous en obtenez beaucoup plus pour votre argent.

Vous obtenez des caractéristiques de qualité comme une grande caisse sans joint, à double paroi, qui est la plus large et la plus profonde de tout pick-up compact sur le marché. Et une cabine spacieuse et confortable avec une grande surface vitrée qui améliore la visibilité.

De fait, le costaud de Nissan est le seul véhicule à avoir gagné le Prix d'excellence en design industriel pour son ingénierie remarquable et la façon ingénieuse dont il unit l'utile à l'agréable.

Les costauds de Nissan vous offrent aussi un vaste choix: caisses allongées, modèles King Cab, 4X2, 4X4, moteur V6... tout ce dont vous avez besoin pour bien faire ce que vous avez à faire.

Et ces camions sont si bien construits que Nissan les protège par une garantie de véhicule neuf de trois ans/60 000 km qui couvre pratiquement tous les éléments. De plus, vous obtenez la garantie sans frais du groupe motopropulseur la plus étendue dans le temps. 6 ans ou 100 000 km.**

Faites l'essai sur route d'un costaud dès aujourd'hui.

Ce camion est solide comme le roc. Il se vend à petit prix. Et notre offre est ferme.

*Prix base sur le prix de vente au détail suggéré par le fabricant en date du 4 fév. 1988 pour un pick-up STD à caisse ordinaire. Le prix ne comprend pas les frais de transport, de livraison et d'immatriculation ni les taxes. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur. **S'adresser au concessionnaire pour plus de détails.

Pick-up STD à caisse ordinaire

NISSAN

À la mesure de vos exigences.MC

LES PROS NISSAN

AUTO GOUVERNEUR INC.
1501, boul. des Laurentides
Laval, 668-1650
CITÉ NISSAN
3500, ouest, rue Jean-Talon
Montréal 739-3175
CENTREVILLE NISSAN
2085, ouest, rue St-Catherine
(Centre-Ville) Montréal 932-6677
ST-LÉONARD NISSAN INC.
7770, Colbert St-Léonard 374-4421

CHOMEDEY NISSAN INC.
2465, boul. Labelle
Laval 682-4400
GARAGE MODELAUTO INC.
12230 est, rue Sherbrooke
Pointe-Aux-Trembles 645-4546
STE-EUSTACHE NISSAN LTÉE
801, boulevard Sauvé
Ste-Eustache 472-8666
BRUCY AUTO INC.
900, boul. Harwood
Vaudreuil 455-1434

BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE
7550, rue Broadway
Ville Lasalle
366-8931
ALEXANDER NISSAN
4100, Chemin Gascon
St-Louis De Terrebonne
477-1444
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE
345, boul. Brunswick
Pointe-Claire
697-9141

BAILLARGEON NISSAN
760 est, rue St-Charles
Longueuil 677-8953
METRO NISSAN INC.
2125, rue Notre-Dame
Lachine 634-7211
MERCIER NISSAN INC.
55, boul. St-Jean-Baptiste ouest
Ville Mercier 691-9541
BELLEMARE NISSAN LTÉE
10305, avenue Papineau
Montréal 382-2780

LABELLE NISSAN
818, boul. Labelle
Blainville 430-4120
MANOIR NISSAN INC.
225, boul. Brien
Repentigny 585-5824
GARAGE DUMOULIN LIMITÉE
8115, boulevard Lévesque, St-Francois
Laval 665-7450
BROSSARD NISSAN INC.
9005, boul. Taschereau
Brossard 445-9811

Soldat inculpé en Ulster

DUBLIN (Reuter) — Un soldat britannique de 18 ans, au centre d'une âpre polémique anglo-irlandaise sur la sécurité, a été inculpé hier du meurtre à la fin de la semaine dernière d'un jeune catholique, à un poste de contrôle militaire à la frontière de l'Irlande du Nord. L'inculpation est survenue alors que le ministre britannique de l'Irlande du Nord Tom King rencontrait le ministre irlandais des Affaires étrangères Brian Lenihan à Dublin.

Les Soviétiques commencent à retirer leurs euromissiles

BERLIN-EST (Reuter) — L'armée soviétique commencera aujourd'hui à retirer des missiles nucléaires de deux bases situées aux extrémités opposées de l'Allemagne de l'Est ainsi qu'en Tchécoslovaquie, avant même la ratification du traité qui prévoit leur suppression, a annoncé hier le ministère est-allemand des Affaires étrangères.

Le porte-parole du ministère Wolf Meyer a indiqué que cette initiative avait pour buts de favoriser l'application de l'accord de démantèlement des forces nucléaires de portée intermédiaire (INF), conclu en décembre avec les États-Unis, et de créer un climat de confiance entre l'Est et l'Ouest.

Un geste analogue de l'Ouest est attendu, a-t-il fait savoir

« Le retrait annoncé des missiles soviétiques à plus courte portée du territoire de la RDA (...) commencera demain », annoncé Meyer dans un communiqué publié à la une des journaux est-allemands et remis aux correspondants de presse. Le gouvernement tchécoslovaque a fait une annonce similaire.

Les unités d'élite soviétiques chargées du maniement des missiles, qui forment une partie des 380,000 soldats de l'armée rouge stationnés en RDA, commenceront à se retirer par train aujourd'hui de Waren, dans le nord, et de Bischofswerda, dans le sud, avec un premier groupe de 12 missiles SS-12 à plus courte portée

Selon le memorandum du traité, 22 SS-12 sont installés à Waren, ville des bords du lac Mueritz, et huit à bischofswerda, près de Dresde. Les deux bases sont dotées de lanceurs mobiles.

Selon Moscou, les SS-12 seront transférés et entreposés dans des centres de destruction en URSS jusqu'à la ratification du traité. L'Union soviétique a déployé 54 SS-12 dans quatre bases est-allemandes et 53 SS-23 dans deux autres. Trente-neuf SS-12 sont installés en Tchécoslovaquie, seul autre pays du Pacte de Varsovie à abriter des armes nucléaires.

L'accord INF soviéto-américain prévoit l'élimination de 2,611 missiles basés à terre. Il n'a toutefois encore été ratifié par aucune des deux grandes puissances. Le sénat américain devrait se prononcer par vote à son sujet au printemps, et l'on s'attend que Moscou en fasse autant durant la même période.

Selon Meyer, la décision de retirer à l'avance des missiles soviétiques est « liée à l'espoir quelle incite l'autre partie à prendre aussi des mesures conduisant à une rapide entrée en vigueur du traité ». Des missiles américains Cruise et Pershing-2 sont déployés dans quatre pays ouest-européens.

De source diplomatique occidentale, on note que la décision soviétique représente un geste de bonne volonté mais vise également à faire pression sur Washington.

Des journalistes étrangers ont été invités à assister au départ des missiles aux gares de Waren et Bischofswerda, mais non à pénétrer dans les bases où ils étaient installés depuis 1983.

LE DEVOIR
ÉCONOMIQUE
magazine

dans Le Devoir de demain

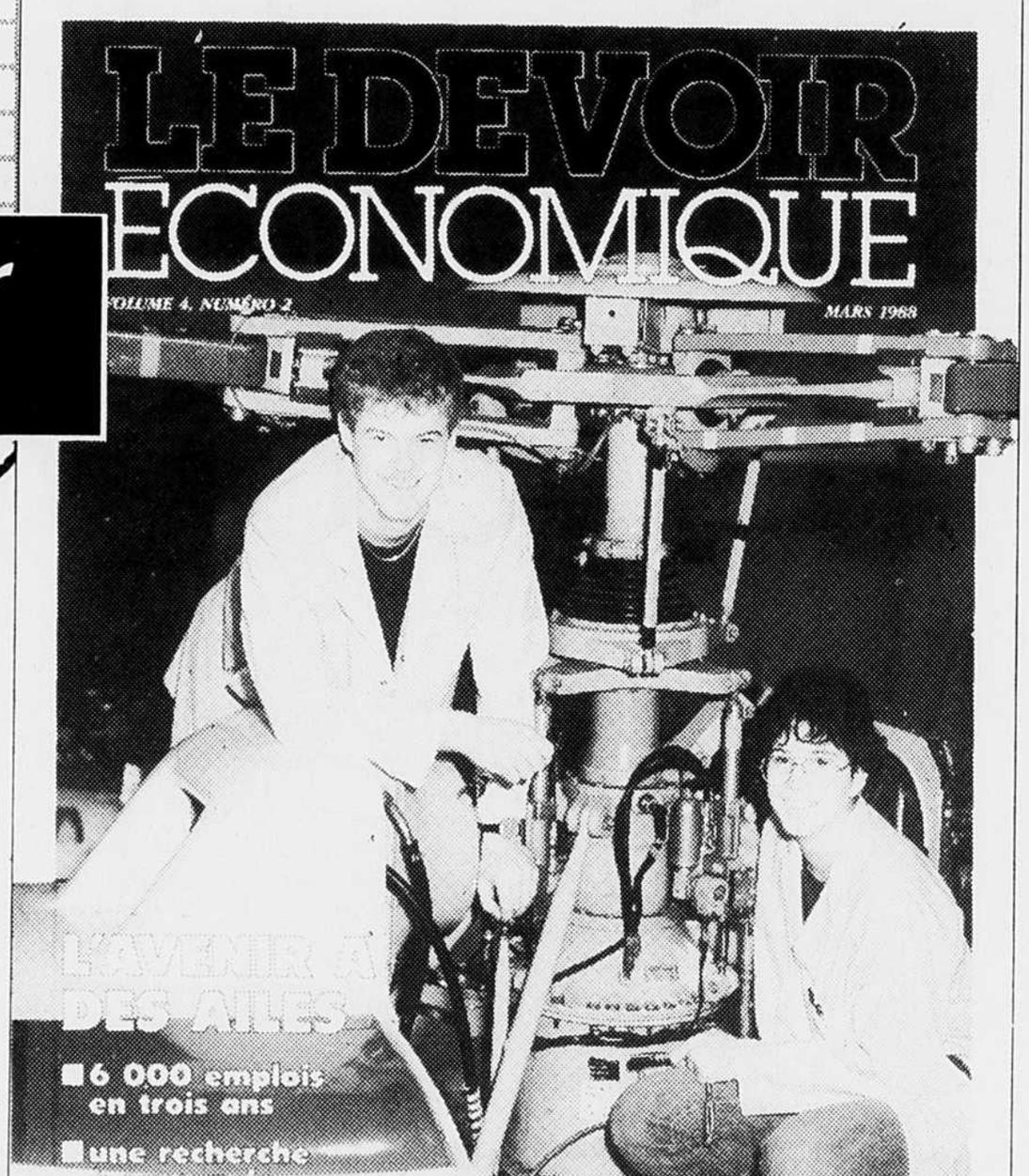

Aviation et aéronautique • D'ici 1991, 6000 emplois à combler en aérospatiale • Après les téléphones cellulaires, les appels du haut des airs • Trafic aérien: un ordinateur qui écoutera les conversations. **Culture:** le casse-tête financier des producteurs de télé. **Innovations:** un robot étameur sans pareil. **Chroniques -** *À votre service* • Soleil et plage pour motiver les employés - *En vacances* • Sur le chemin de Compostelle.

Aviation et aéronautique

LE MONDE EN BREF

■ *Cuba*

GENEVE (AFP) — M. Armando Valladares est un « imposteur » qui mène une campagne de diffamation contre Cuba, a déclaré hier à Genève le chef de la délégation cubaine à la Commission des droits de l'homme en déplorant que les États-Unis aient nommé à la tête de leur délégation l'ancien prisonnier politique cubain. M. Raul Roa Kouri, vice-ministre des Affaires étrangères de Cuba, intervenait au cours d'une conférence de presse destinée à réfuter des déclarations contenues dans une circulaire confidentielle que le Département d'État américain a, selon lui, adressée à ses diplomates pour contrer la campagne « anti-Valladares » menée par Cuba. M. Kouri a réfuté point par point les « 15 mensonges » contenus dans cette circulaire.

■ *Armes chimiques*

LONDRES (AFP) — L'Irak est devenu le plus important producteur d'armes chimiques au Proche-Orient, estime la revue britannique spécialisée *Jane's Defence Weekly*. Selon le Jane's, l'utilisation de ces armes chimiques a entrainé la mort de quelque 1,000 iraniens et la santé de 7,000 autres a été affectée. L'Irak a augmenté sa capacité de production et serait en mesure de fabriquer un gaz innervant mortel, le gaz Sarin, précise la revue dans son dernier numéro. « Si ces chiffres sont corrects, l'Irak est le plus important producteur d'armes chimiques au Proche-Orient », écrit le Jane's, le seconde place serait occupée par la Syrie.

■ *Soldats tués*

JERUSALEM (AFP) — Un porte-parole militaire israélien a confirmé hier matin que deux soldats israéliens avaient été tués et deux autres blessés, lundi soir, dans une embuscade tendue par des combattants anti-israéliens au Liban-sud. Le commando avait fait sauter une bombe au passage d'un tank israélien, à la limite nord de la « zone de sécurité » établie par Israël au Sud-Liban, près de la localité de Baarachit, a précisé le porte-parole.

■ *Noriega*

WASHINGTON (AFP) — Le général Manuel Antonio Noriega, l'homme fort du Panama, pourrait être abandonné par le président Eric Arturo Delvalle, selon des indications fournies hier par de hauts fonctionnaires américains. Un changement de l'attitude du président vis-à-vis du général Noriega, considéré par les États-Unis comme le principal obstacle à une transition vers un gouvernement civil au Panama, pourrait hter la chute du chef des forces armées panaméennes, estiment-ils. Ces hauts fonctionnaires, qui ont demandé à conserver l'anonymat, ont indiqué que le président Delvalle avait exprimé en privé depuis plusieurs semaines son intention de s'éloigner du général Noriega.

■ *Arrestation*

DAKAR (Reuter) — Ahmed Khalifa Niasse, surnommé l'ayatollah de Kaolack, a été arrêté à Dakar dans la nuit de vendredi à samedi derniers en même temps que deux agents libyens, apprend-on de source proche de sa famille. Les deux agents libyens appréhendés à leur arrivée à l'aéroport de Dakar en provenance de Cotonou (Bénin) étaient, selon les autorités sénégalaises, porteurs d'armes et d'explosifs. Issu d'une famille maraboutique de Kaolack, capitale arachidière du Sénégal, à 200 km au sud de Dakar, Khalifa Niasse à longtemps prône l'instauration d'une république islamique. On le dit proche du colonel Mouammar Kadhafi, chef de la révolution libyenne.

■ *Inculpation*

PARIS (Reuter) — Le chef présumé du mouvement séparatiste basque Iparretarrak Philippe Bidart a été inculpé hier à Paris par le juge Michel Legrand pour assassinat, tentative d'assassinat, séquestration et prise d'otages, complicité d'évasion, association de malfaiteurs en relation avec une entreprise de terrorisme, et détention et transport d'armes, indique-t-on de source judiciaire. Bidart avait été arrêté dans la nuit de vendredi à samedi près de Bayonne avec son lieutenant Joseph Etcheveste et trois autres militants du groupe.

■ *Normalisation*

SYDNEY (Reuter) — André Giraud, ministre français de la Défense, s'est dit convaincu hier que l'Australie et la France pouvaient entretenir des relations normales en dépit de leurs divergences de vues. « Je pars avec la nette impression qu'il n'y a, de la part de l'Australie, aucune intention de rejeter la France hors du Pacifique », a-t-il déclaré. Giraud, qui a eu deux heures d'entretiens avec le premier ministre Bob Hawke, a noté qu'il était de l'intérêt des deux pays de préserver la paix et la stabilité dans la région.

Soyez enfin libéré
Cessez de fumer

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 25 février 1988

EN UN COUP D'OEIL

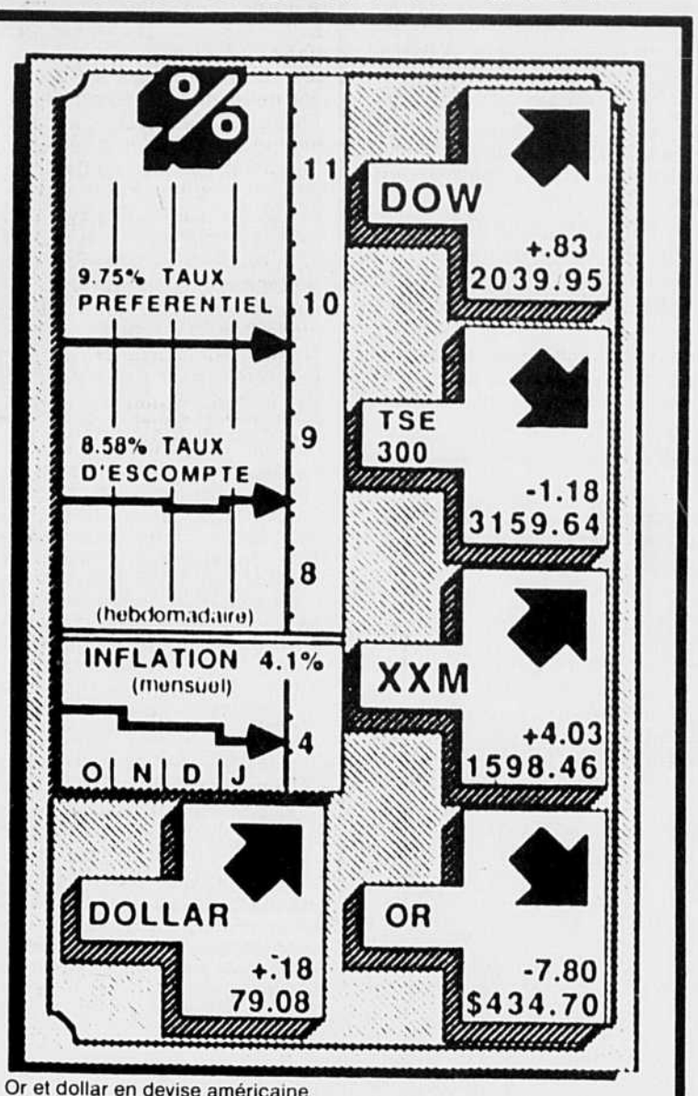

Or et dollar en devise américaine

VIE DES ENTREPRISES

■ *Un trimestre fait bien paraître Southam*

Un bon quatrième trimestre permet à Southam d'afficher une amélioration de ses résultats en 1987. Pour l'exercice terminé le 31 décembre, Southam a vu ses revenus s'accroître de 13.5 % par rapport à 1986 pour atteindre $ 1.45 milliard. Les bénéfices avant postes extraordinaires se chiffrent à $ 78.3 millions, ou $ 1.32 par action. Il s'agit d'une amélioration de 9 % sur 1986, alors que l'on avait réalisé des bénéfices de $ 71.9 millions, ou $ 1.22 par action. Au cours du quatrième trimestre,les bénéfices avant postes extraordinaires se sont élevés à $ 28.6 millions, une hausse de 32 % au regard du même trimestre en 1986. Les revenus du trimestre s'établissent à $ 410.2 millions, un gain de plus de 20 % et la croissance provenait du groupe de journaux Southam et des imprimeries. Pour l'année, les librairies Coles ainsi que la division des Communications Southam ont connu des gains sensibles. Les imprimeries ont enregistré une hausse importante des revenus au cours de 1987. Parmi les autres postes inscrits au quatrième trimestre, on doit noter une perte de $ 1 millions découlant de la vente des magasins Coles des États-Unis ainsi que la part de Southam à des postes extraordinaires relatifs à des entreprises affiliées. Les bénéfices nets du trimestre après postes extraordinaires s'établissent à $ 27.4 millions, au regard de $ 16.6 millions l'année précédente. Pour l'année, les bénéfices après postes extraordinaires se chiffrent à $ 82.7 millions, en comparaison de $ 66.9 millions en 1986.

■ *Les cafés A.L. Van Houtte en vogue*

Au cours de la période de 40 semaines terminée le 2 janvier écoulé, A.L. Van Houtte (torréfaction et commercialisation de café) a enregistré des revenus de $ 9.8 millions, comparativement à $ 9.9 millions pour la même période terminée en 1987. Le bénéfice net s'établit à $ 1 million, soit une hausse de 64.4 % par rapport à $600,000 en 1987. La compagnie souligne que le nombre de cafés-bistrots et bars-cafés est passé de 42 à 52 et leur chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 41.7 % à $ 13.8 millions.

■ *Près de 40 % de plus pour Tolgeco*

Le groupe Tolgeco a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 novembre 1987 un bénéfice net de $ 1.7 million contre $1.2 million en 1986, soit une hausse de 39.2 %. Les ventes consolidées ont progressé de 32.2 %, passant de $ 36.3 à $ 47.9 millions. Le fonds de roulement s'est élevé à $ 7.2 millions au lieu de $ 2.3 millions précédemment. Parmi les faits saillants de l'exercice écoulé, Tolgeco mentionne l'incription du groupe à la Bourse de Montréal en septembre dernier et des innovations, telles que la solive ajourée et le toit scellé.

— Robert Dutrisac

MONDE DE LA FINANCE

■ *Hausse des profits de Guardcor*

Lors de l'exercice terminé le 31 décembre 1987, la compagnie Investissements Guardcor a réalisé un bénéfice net consolidé de $ 638,000 comparativement à $ 435,000 lors de l'exerice précédent. Par action, ce profit net est de $ 0.63 contre $ 0.43 l'an dernier. Le revenu brut de 1987 fut de $ 6.9 millions contre $ 4.3 millions en 1986. Quant à l'actif consolidé il a atteint les $ 85 millions comparativement à $ 56 millions en 1986.

■ *Nomination au comité Canada-Japon*

Le président du conseil de Trilon Financial Corporation, M. Allen T. Lamberty, sera le prochain président du Canada-Japan Businessmen's Cooperation Committe (CJBCC) lors de la prochaine rencontre annuelle de cet organisme qui aura lieu en mai à Osaka au Japon.

— Serge Truffaut

REPÈRES ÉCONOMIQUES

■ *L'Argentine et le FMI d'accord*

L'Argentine a décidé d'accepoter les réformes économiques réclamées par le FMI pour débloquer l'octroi de crédits de l'ordre du milliard qui lui avaient été consentis. Ce pays devra maintenant ramener son déficit à 3 % du PNB contre 7 % en 1987. Les États-Unis ont fait savoir qu'ils débloquaient immédiatement $ 550 millions US qui seront remboursés d'ici la fin mai. L'Argentine aura donc maintenant accès à $ 440 millions de prêts à remboursement échelonnÉs et à $ 540 millions des banques commerciales sur un prêt totalisant $ 1.97 milliard, et $ 250 millions de la Banque mondiale qui serviront à payer les intérêts sur la dette jusqu'à la fin mars. Les arriérés d'intérêts totalisent plusieurs centaines de millions

■ *Le pétrole inquiète*

En dépit de la période hivernale où la demande est très forte, les stocks de pétrole ne semblent pas vouloir s'amenuiser autant que par les années passées. Les analystes s'inquiètent des répercussions de cette situation sur les prix au cours des prochaines semaines. Advenant un baisse, l'Opep serait à nouveau mise à rude épreuve. Malgré une baisse de la production en janvier, elle semble maintenant reprendre en hausse et au point que le gouvernement vénézuélien a fait part des problèmes qui pointent à l'horizon. Dans les milieux concernés, la possibilité d'une réunion d'urgence de l'organisme est écartée pour le moment, « à moins que le prix du brut ne baisse sous la barre des $ 15 le baril ». Mais le prix de certains types de pétrole sont déjà sous ce montant. La quantité énorme de pétrole présentement disponible ne peut qu'influer sur le marché et une rencontre de responsables, la semaine dernière à Londres, s'est terminée sur une note sombre. Mais les membres de l'Opep, contrairement à l'habitude des récentes années, maintiennent leur production dans les limites des quotas fixés. Plusieurs analystes se méfient de ce bon comportement qui serait avant tout dicté par la faiblesse de la demande.

— Jean-Pierre Legault

La grande entreprise n'arrive pas à satisfaire ses cadres supérieurs

Les trois-quarts se cherchent un emploi plus motivant

SYLVAIN BLANCHARD

La grande entreprise canadienne n'arrive pas à satisfaire la majorité de ses cadres et à leur offrir ce qu'ils veulent : plus de responsabilités, d'autonomie et d'influence.

C'est la raison pour laquelle 72 % d'entre eux se disent près à accepter un poste au sein d'une autre société si l'occasion se présente au cours des cinq prochaines années. Seulement un peu plus du quart des cadres restent heureux de leur sort et n'ont pas l'intention de quitter leur emploi.

Telle est la conclusion d'une étude que vient de réaliser la maison Sobeco, auprès de 130 présidents directeur-général et vice-présidents du pays dans le but de cerner les facteurs à la base de la mobilité des cadres supérieurs, un problème qui inquiète très sérieusement bon nombre de dirigeants qui ne savent plus quoi faire pour les garder à leurs services.

L'étude de Sobeco, un important conseiller en ressources humaines et en recrutement de cadres, leur donne une réponse claire et des plus intéressantes, après avoir demandé aux cadres supérieurs qui n'étaient pas satisfaits de leurs conditions de travail d'identifier les motifs qui les inciteraient à accepter un autre emploi. Autrement dit, de leur indiquer les caractéristiques de l'offre d'emploi qui les pousseraient à quitter sur le champ leur employeur actuel.

Résultat : il s'agit d'un poste qui leur offre un niveau élevé de responsabilité, un défi à relever, une grande autonomie, la possibilité d'influencer les orientations de l'entreprise, d'être créatif, d'avoir de l'autorité et de pouvoir atteindre des objectifs de carrière. La rémunération offerte vient au neuvième rang, suivi du climat de travail. Quant à la sécurité d'emploi et aux avantages sociaux, ils figurent aux derniers rangs des préoccupations des cadres.

Fait étrange, mais également révélateur, ces raisons sont, à toutes fins pratiques, les mêmes que celles invoquées par les cadres qui ne songent pas à quitter leur emploi, et que Sobeco a interrogés pour savoir pourquoi leur travail actuel les satisfaisait pleinement.

Les cadres interrogés par Sobeco proviennent majoritairement du secteur tertiaire et du domaine privé. Ce sont des hommes, dont l'âge varie entre 40 et 60 ans, qui sont diplômés universitaires et qui gagnent plus de $ 100 000 par année. Ils travaillent pour des entreprises qui emploient plus de 1 000 personnes et dont le chiffre d'affaires atteint plus de $ 100 millions. Ils vivent au Québec et en Ontario et comptent plus de quatre ans de service au sein de leur entreprise. Les entreprises ont été choisis parmi les 500 plus importantes au Canada.

Les réponses données par les présidents et directeurs généraux sont à peu de choses près identiques à celles qui ont été formulées par les vice-présidents.

Il en va de même des facteurs privilégiés par les cadres de langue française et ceux de langue anglaise, lesquels divergent cependant d'opinion sur l'importance qu'ils accordent à la possibilité de devenir actionnaire et sur la sécurité d'emploi. Les Québécois accordent en effet une grande importance à cette question, ce qui n'est pas le cas des Ontariens. Ces derniers, par contre, se précoccupent beaucoup plus de sécurité d'emploi, les Québécois peu.

À noter que la sécurité d'emploi est moins importante pour les cadres qui manifestent l'intention de changer d'employeur. Ils sont toutefois du même avis que ceux qui veulent garder leur emploi quant à la possibilité de devenir actionnaire de l'entreprise pour laquelle il travaille, ou de celle où il pourrait éventuellement se retrouver. Pour tous, ce dernier élément ne représente pas un grand attrait.

La culture de l'entreprise est également un sujet sur lequel Ontariens et Québécois partagent des opinions différentes. Cette question est « très importante » pour les premiers, alors que pour les Québécois elle est « relativement importante ». Les cadres qui gagnent plus de $ 150,000 considèrent ce facteur plus important que ceux qui gagnent moins de $ 100,000.

Photo Jacques Grenier

M. John Geci, associé chez Sobeco, et Mme Carole Essiembre, psychologue industrielle, co-auteurs d'une étude sur la mobilité des cadres.

Le climat de travail est considéré comme très important par les cadres qui ne veulent pas changer d'entreprise. Ceux qui songent à quitter leur emploi accordent aussi de l'importance à ce facteur, mais dans une proportion plus faible. Les cadres qui gagnent plus de $ 150, 000 percoivent, quant à eux, cet élément plus important que ceux qui gagnent moins.

Les privilèges reçus occupent une importance moindre lorsqu'ils sont analysés en fonction des différentes caractéristiques des répondants. Les cadres qui désirent changer d'emploi accordent une importance relative à ce facteur. En fait, il vient au 22e rang parmi leur liste de priorités. Ceux qui se disent satisfaits de leur travail actuel y donnent aussi peu d'importance, mais il est à noter que les vice-présidents accordent, dans l'ensemble, plus d'importance aux privilèges que les présidents, tout comme les cadres qui ont moins de 50 ans.

À la Banque Nationale, nous avons jumelé service et qualité pour vous offrir les meilleurs REÉR!

Lorsque vous optez pour un REÉR de la Banque Nationale, vous optez pour la qualité du choix et le service d'une équipe compétente, soucieuse de répondre à vos besoins particuliers.

À la Banque Nationale, nous vous proposons donc cinq types de REÉR, chacun choisi pour sa capacité de faire fructifier vos épargnes.

Consultez les spécialistes de votre succursale de la Banque Nationale, ils pourront vous indiquer le meilleur choix de REÉR à faire pour que vous profitiez de jours meilleurs demain.

Date limite de contribution: **29 février 1988**.
Reçu d'impôt émis instantanément.

Pour mieux vous servir, les heures d'ouverture de la plupart de nos succursales seront prolongées:

vendredi 26 février: jusqu'à 21 h, samedi 27 février: 10 h à 16 h
lundi 29 février: jusqu'à 20 h

BANQUE NATIONALE

LA VIE ÉCONOMIQUE

Desjardins ne vendra pas son agence de voyage

SERGE TRUFFAUT

Même s'il a été décidé de ne pas étendre à l'ensemble du réseau des Caisses Desjardins les services propres aux agences de voyage, il n'est pas question de vendre l'Agence de voyages Constellation, propriété du Mouvement Desjardins.

Acquise il y a un an environ, l'agence Constellation est plus précisément la propriété de la Confédération, la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, et d'Assurance-Vie Desjardins.

Selon le porte-parole de cette institution financière, M. Daniel Roussel, le maintien de Constellation dans l'orbite du Mouvement est légitime ne serait ce que pour satisfaire les besoins internes.

À ce propos, M. Claude Béland, grand patron de Desjardins, a souligné dans une missive interne datée du 8 février qu'en regard du nombre de constituantes qui composent ce Mouvement et du volume de voyages que doivent effectuer bien des personnes employées, « justifie le Mouvement de se donner son propre service à cet égard ».

Se référant aux caractéristiques du processus de distribution des services voyages la haute direction du Mouvement a décidé que ce produit ne sera pas proposé par le réseau des Caisses mais « qu'elle a pris acte de quelques expériences qui se font actuellement dans trois caisses de Montréal »

« Dans les circonstances, de poursuivre M. Béland, il est évident que les plans marketing ainsi que les plans de développement de systèmes qui ont déjà été annoncés pour 1988 n'ont pas été modifiés et demeurent toujours les mêmes : la distribution de produits de voyage dans les caisses ne fait donc pas partie de la liste des produits décloisonnés que le Mouvement Desjardins entend proposer aux caisses, au cours des prochains mois ».

D'après M. Roussel, un nombre indéterminé de Caisses avaient indiqué qu'elles ne voyaient pas d'un bon oeil l'introduction des services inhérents aux agences de voyage dans leurs murs.

On se rappellera qu'un peu plus tôt ce mois-ci, les représentants du milieu des agences de voyage avaient menacé de lancer une campagne de boycottage du Mouvement s'il n'y avait pas eu moyen d'en arriver à un gel du geste posé auparavant par Desjardins.

Dans une lettre qu'elle avait fait parvenir à tous les directeurs et directrices des caisses, la présidente de l'Association des agents de voyages du Québec (ACTA), Mme Louise Rémillard, avait souligné que « si votre caisse a l'intention de s'intéresser à cette opération — les voyages — nous souhaitons avoir l'opportunité d'en discuter avec vous afin de tenter d'aboutir à une entente réciproque ».

Si le Mouvement n'avait pas décidé de prendre une position de replis, la campagne de boycottage à ce moment-là déclenchée aurait pû déboucher sur un retrait d'environ $ 350 millions des Caisses Desjardins.

Pour l'instant, M. Béland entend bien rencontrer les porte-paroles du milieu des voyages afin de les sensibiliser aux percées sans précédents qu'effectuent actuellement les grosses agences.

Selon M. Roussel, l'introduction au Québec des agences américaines a atteint un point tel qu'il est fort probable que « les petites agences font connaître certaines difficultés ».

NOMINATION À LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Jean-Claude Delorme, O.C., C.R., LL.L.

La Banque Royale du Canada annonce la nomination de M. Jean-Claude Delorme de Montréal au sein de son conseil d'administration. M. Delorme est président-directeur général de Téléglobe Canada Inc., filiale de Memotec Data Inc. Il siège également au conseil d'administration de la Compagnie d'assurance Les Provinces Unies, d'AXA International, de l'International Institute of Communications et d'autres sociétés canadiennes.

Bendix : un objectif de $ 350 millions d'ici 98

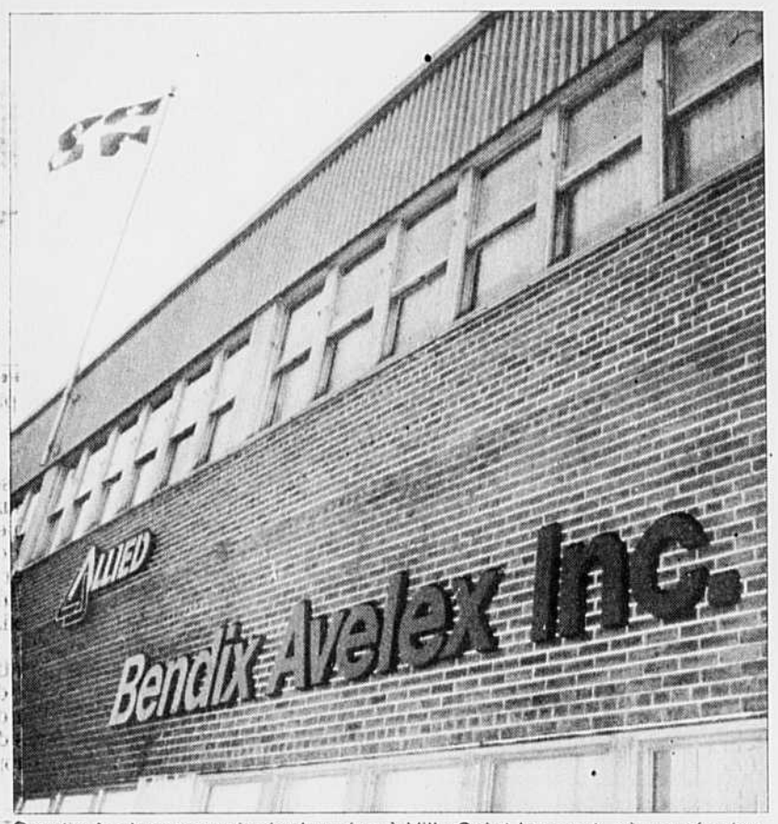

Bendix Avelex a sa principale usine à Ville Saint-Laurent, où une équipe de 15 ingénieurs se penchent sur la thermographie infrarouge. Mais le prototype du produit demandé par l'armée canadienne est déjà prêt. Il ne manque plus que le contrat.

Suite de la prèmière page

seules à avoir présenté des soumissions au ministère fédéral des Approvisionnements et Services l'été dernier.

Ce n'est pas tellement en soit le contrat d'au plus $ 80 millions qui est important, mais les retombées énormes qu'il pourrait susciter. On prévoit qu'il y aura pour les produits de cette technologie thermographique un marché de plusieurs milliards dans le monde au cours des dix ou 15 prochaines années. Au Canada seulement, le marché atteindra $ 900 millions d'ici 1995. Les Japonais prévoient chez eux un marché de $ 8.6 milliards, ce qui les a déjà convaincus d'investir $ 80 millions dans la recherche. Les Européens ont fait de même.

Bendix Avelex, qui a traditionnellement été un fabricant de contrôles de carburant pour les moteurs d'avion, a développé à partir de 1982 une concentration dans l'électro-optique. Cette compagnie avec 900 employés, une usine principale à Ville Saint-Laurent et une autre à Cornwall, en Ontario, aura des ventes d'environ $ 90 millions cette année. Elle a investi $ 2 millions depuis deux ans en recherches appliquées sur cette technologie de la thermographie.

En ce qui concerne le contrat militaire d'Ottawa, M. Michel Côté, directeur de programmes de Bendix Avelex, a une grande crainte que les influences politiques prennent une place prépondérante dans la décision du gouvernement canadien. En voyant l'histoire de ce dossier d'un point de vue québécois, on ne peut en effet faire autrement que d'avoir des craintes. Tout d'abord, quand le gouvernement canadien a pris la décision de transférer certaines activités du Centre national de recherches (CNR) dans un nouvel Institut à Québec, il y a eu des résistances au CNR, même s'il y a dans la région de Québec un milieu de recherches très sérieux, notamment à Val Cartier et à l'Université Laval, qui a fait sa marque dans la formation de physiciens. Il y a aussi le Cégep de La Pocatière, qui forment d'excellents techniciens en électro-optique.

En mai 1984, le gouvernement fédéral allouait $ 16 millions pour la construction d'un Institut à Québec, dans le cadre d'un ensemble d'initiatives visant à accorder une compensation au Québec, en raison de l'absence d'une entente de développement économique. Avec le changement de gouvernement à Ottawa, les initiatives unilatérales ont été mises en veilleuse. Après la signature d'une entente Québec-Ottawa le 10 juin 1985, il y eut une décision conjointe de créer l'Institut. Ottawa mettait ses $ 16 millions et Québec fournissait le terrain. Les deux gouvernements ajoutaient à parts égales $ 18 millions pour des dépenses d'exploitation pendant cinq ans, en espérant que cela suffirait pour que l'INO devienne auto-suffisant. Présentement, l'INO a 25 employés, dont 14 détenteurs de doctorat et de maîtrise et trois techniciens. Son budget annuel est de $ 3 millions et elle a signé le 16 février dernier avec Bendix Avelex un projet d'entente pour le développement et la production de systèmes de thermographie infrarouge.

Par ailleurs, dès le début de 1986, Spar et le gouvernement ontarien ont décidé d'implanter un centre d'excellence à Toronto, au moment même où le déménagement se faisait vers Québec. En outre, le CNR, qui est pourtant une société fédérale, reformait discrètement en son sein l'équivalent de ce qui émergeait à Québec, mais en orientant ses activités davantage vers l'Ontario. En 1987, le gouvernement canadien faisait son appel d'offres pour les appareils thermographiques.

Sur le plan strictement politique, bien des choses ont changé depuis 1985. Les deux ministres québécois de l'actuel gouvernement qui ont le plus travaillé à l'implantation de l'INO à Québec n'ont plus rien à voir avec le dossier de la thermographie. M. Michel Côté, sans aucun lien de parenté avec le Michel Côté, d'Avelex, n'est plus le ministre de la région de Québec à la suite des accusations qui ont pesé contre lui. Mme Monique Vézina n'est plus ministre des Approvisionnements et Services. En revanche, le ministre associé de la Défense est M. Paul Dick, député du comté torontois où sont situées les installations de Spar. Tout cela rend beaucoup de monde nerveux au Québec, même si les ministres Macdonald et Johnson suivent le dossier de près. À Ottawa, c'est maintenant le ministre Robert de Cotret qui veille sur la distribution de la manne technologique fédérale.

M. Côté, de Bendix Avelex, explique que sans le contrat militaire convoité, sa compagnie aura beaucoup de mal à établir sa crédibilité sur le marché mondial. Si votre propre armée n'achète pas votre produit, comment convaincre celles des autres pays de le faire ? M. Gilles Lefebvre, chef de projet dans l'électro-optique, soutient que Bendix Avelex a visé dès le départ les ventes à l'étranger, particulièrement dans le Sud-Est asiatique, et c'est pourquoi elle a misé sur le développement de sa propre technologie plutôt que d'acquérir une licence. Bendix achète tout de même certaines pièces à l'extérieur et pourrait éventuellement conclure des accords de coopération avec des entreprises étrangères.

Son objectif est d'atteindre des ventes en thermographie de $ 350 millions sur une période de dix ans. L'obtention du contrat fédéral pourrait tripler les sous-contrats qu'elle accorde à l'INO. M. Côté ne veut pas dramatiser et ajoute que sa compagnie va continuer à développer cette technologie sans le contrat militaire, mais que sa croissance au Québec en serait alors grandement ralentie.

Selon lui, il y a place au Canada pour Spar et Bendix Avelex, mais qu'il vaudrait mieux que chacun s'en tienne à des créneaux distincts. Bendix Avelex produit présentement l'appareil le plus léger, soit de 15 kilogrammes. La technologie d'Honeywell donne des produits de 25 kilos plus certains autres équipments. L'appel d'offres d'Ottawa stipulait un produit de 24 kilos. Bendix affirme avoir en main les moyens pour produire un appareil de trois à quatre kilos, ce qui en ferait un produit aussi mobile qu'un appareil vidéo.

améliorer son français au travail

ATELIER DE FORMATION

14, 21, 28 avril, 5, 12 mai 1988
14:00 à 16:30

Savoir écrire correctement de façon précise, concise, efficace constitue un facteur important d'embauche et de promotion dans plusieurs secteurs d'emploi.

L'atelier de français écrit I est essentiellement pratique
- Il tient compte des difficultés de chacun et propose des exercices appropriés

Dans un temps limité, il permet aux participants de:
- corriger les principales lacunes en communication écrite
- s'instrumenter pour répondre rapidement aux problèmes de langue rencontrés quotidiennement

Test de classement: 31 mars 1988 à 14:00

Le nombre d'inscriptions est limité. Communiquez sans tarder avec:

Service aux entreprises 343-5863

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

SERVICE AUX ENTREPRISES

FORESTERIE NORANDA INC.
AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de Foresterie Noranda Inc. a déclaré un dividende en devise canadienne, au taux indiqué dans les statuts de la Société, sur les actions privilégiées, classe A, rachetables, à dividende cumulatif, à taux variable ou rajustable, en circulation, de série 1, de la société, payable le 15 avril 1988 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 1988.

Par ordre du Conseil d'administration

Le Secrétaire
T.G. Stinson

TORONTO (Ontario)
Le 16 février 1988

FORESTERIE NORANDA INC.
AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de 15 cents (0,15 $) l'action en devise canadienne sur les actions ordinaires en circulation de la compagnie a été déclaré payable le 21 mars 1988 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 1er mars 1988 par les administrateurs de Foresterie Noranda Inc.

Par ordre du Conseil d'administration

Le Secrétaire
T.G. Stinson

TORONTO (Ontario)
Le 16 février 1988

CORPORATION DU GROUPE LA LAURENTIENNE

Assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des détenteurs d'actions catégorie A et d'actions subalternes catégorie B de La Corporation du Groupe La Laurentienne se tiendra à la Salle Windsor de l'édifice le Windsor, 1170, rue Peel, Montréal, Québec, le jeudi 17 mars 1988, à 16h00 pour:

a) recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers de La Corporation du Groupe La Laurentienne, incluant le rapport des vérificateurs, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987;

b) élire les administrateurs;

c) nommer les vérificateurs et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération;

d) étudier et, s'il est jugé à propos, ratifier le règlement numéro 13 de La Corporation du Groupe La Laurentienne visant à réduire son capital-actions;

e) étudier, et s'il est jugé à propos, ratifier le règlement numéro 14 modifiant le règlement général de La Corporation du Groupe La Laurentienne quant aux attributions des postes de certains dirigeants; et

f) étudier toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du conseil d'administration,

Le Secrétaire
André J. Bourque

Montréal, le 25 février 1988

◆ Bricolage

et ses 43 %.

« Une assemblée générale des actionnaires sera réunie au moment adéquat pour remanier le conseil d'administration de la SGB et créer des organes de concertation entre dirigeants et actionnaires », a précisé M. Gérard Worms, directeur général de Suez, ajoutant que « la majorité simple suffisait ».

Dans un communiqué diffusé mercredi soir, le groupe Cerus a réagi en estimant que le front franco-belge de Suez « correspond à un bricolage arithmétique et juridique de dernière minute ». Selon le groupe de M. De Benedetti, « une coalition irréelle et hétéroclite d'intérêts contradictoires, qui ne peut en aucun cas prétendre à la majorité, ne saurait imposer sa volonté au principal actionnaire de la SGB ».

La situation apparaît donc d'autant plus explosive entre les deux groupes français que les enjeux sont énormes.

AVIS DE DIVIDENDE

Le Fonds de dividendes Investors Ltée

Un revenu de dividende de 14¢ par action du Fonds de dividendes Investors Ltée a été déclaré par le Conseil d'administration. Ce dividende sera versé le 25 février 1988 aux actionnaires inscrits le 24 février à la fermeture des bureaux.
Le montant versé est de 16,6 millions $. Donc, depuis ses débuts, en 1957, le Fonds a versé en tout 266,8 millions $ de dividendes aux actionnaires.

Le Secrétaire, **Bernard S. Toni**

Groupe Investors

LA BOURSE DE MONTRÉAL SOUHAITE LA BIENVENUE A STRATMIN INC.

De gauche à droite: Joseph Bouchard, secrétaire-trésorier et administrateur, Stratmin Inc., Jean Depatie, Président Stratmin Inc., T. Nesrine Kamel, Directeur des Inscriptions, Bourse de Montréal, Pierre R. Gauthier, Président du conseil de Ressources Ste-Geneviève Ltée, Andrew S. Etcovitch, conseiller juridique de Stratmin Inc.

STRATMIN Inc. exerce ses activités dans le domaine de l'exploration minière et détient des propriétés dans les provinces de Québec et d'Ontario, dont les plus importantes sont FONTANA-DUVERNAY et MONT-LAURIER, où des campagnes d'exploration sont présentement en cours, ainsi que LA FOSSE et SUMMERS.

STRATMIN INC. — Symbole au télescripteur "SIQ.A" — BOURSE DE MONTRÉAL

«CHEZ ULTRAMAR, ON AIME CENTRAIDE»

Ultramar tient à rendre hommage à l'équipe qui, par son enthousiasme et son dynamisme, a permis de dépasser de 63% l'objectif fixé par Ultramar pour Centraide-Montréal.

L'objectif initial était de 23 000 $ et les employés ont amassé la somme de 37 500 $. Ultramar a doublé la somme obtenue.

Dans l'ordre habituel, assis: Lyne Carle, Ventes aux entreprises commerciales, Diane Leblanc, Distribution (Marien); debout: Marcel Carrière, Ressources humaines, Louis A. Forget, Technique marchande, Ercole Sagesse, Chauffage (Broadway), Louise Fafard, Haute direction, Alain Brassard, Service du développement.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les champs électro-magnétiques n'ont plus de secrets pour l'IREQ

TECHNOLOGIES

PIERRE DESCHAMPS
Collaboration spéciale

L'utilisation de pylônes pour le transport de l'énergie électrique au moyen de câbles haute tension a, de tout temps, suscité la méfiance. Dans les campagnes, il n'était pas rare d'entendre les fermiers affirmer que les vaches qui paissaient à proximité de ces constructions en charpente donnaient moins de lait. Dans les villes, les citadins ont, quant à eux, vu là une menace à leur santé. Cancer et névrose étaient les maladies les plus souvent citées. À la fin des années 70, la publication des résultats de deux études américaines sur le sujet — l'une menée dans l'État du Colorado, l'autre dans celui de Washington — a relancé le débat.

Jusqu'à tout récemment, les appareils de mesure des champs électrique et magnétique, qui se manifestent à proximité de pylônes ou de toute autre source électrique, étaient toutefois de peu d'efficacité. Si bien qu'en juin 1985, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) de Varennes entreprend de mettre au point son propre dosimètre électromagnétique.

Une équipe d'une dizaine de personnes au total est alors constituée autour de Paul Héroux, lequel est maintenant professeur à l'École de santé au travail de l'Université McGill et scientifique médical en chirurgie plastique à l'hôpital Royal Victoria de Montréal. Lui sont associés Guy Ross, chef du groupe de techniciens, et Louis Richard, responsable informatique. Les travaux dureront deux ans et coûteront au total $ 250,000.

Le dosimètre de l'IREQ pèse 218 grammes. Il mesure 2.3cm x 8cm x 14.3cm. Il se glisse donc facilement dans une poche, ce qui permet de le porter sur soi en tout temps. « On peut ainsi savoir à quels effets électro-magnétiques est soumise une personne, au travail comme à la maison, et dresser un portrait précis de son environnement électro-magnétique », souligne Paul Héroux.

Doté d'une mémoire de 64 k, l'appareil effectue simultanément trois types de mesures : champ électrique, champ magnétique, transitoire électrique (soit les chocs électriques de faible intensité que l'on prend, par exemple quand on marche sur un tapis et qu'on entre en contact avec un objet métallique). « Il est d'ailleurs le premier du genre à pouvoir faire en même temps le relevé de ces trois variables et à évaluer le champ magnétique en fonction de trois axes à 90 degrés les uns des autres », note-t-il.

Là où l'appareil se distingue nettement, c'est au plan de la durée des mesures, de leur nmbre, de leur précision, de leur organisation. Il peut fonctionner en continu pendant 18 jours (contre huit jours pour ceux actuellement sur le marché) au cours desquels il pourra réaliser 128,000 mesures. Les mesures seront effectuées selon deux ordres : à toutes les cinq secondes et à toutes les minutes. La plage dynamique des mesures est de 1 sur 16,500. C'est-à-dire que, si la plus faible émission électrique est égale à 1, la plus forte pourra être 16,500 fois plus forte. « Une amplitude inégalée à ce jour, les appareils traditionnels n'ayant qu'une plage de 1 sur 30 », de dire Paul Héroux.

Enfin, toutes les mesures enregistrées le sont dans l'ordre de leur apparition dans le temps. En somme, il est possible d'obtenir une histoire détaillée et complète de l'exposition d'un individu aux phénomènes électro-magnétiques et ce, à la minute près.

L'IREQ a produit une centaine d'exemplaires du dosimètre mis au point par Paul Héroux et son équipe. Ainsi qu'une dizaine de lecteurs en temps réel et autant d'interfces de type RS-232 C pour assurer le lien informatique avec un micro-ordinateur. De plus, un logiciel a été spécialement conçu pour gérer les relevés électro-magnétiques.

De ces cent appareils, Hydro-Québec en a conservé 30 % ses besoins propres, autant ont été vendus à la Central Electric Generating de Grande Bretagne, 20 à Laborelec de Belgique et 10 à Imatran Voyma Oy de Finlande. « On avait des demandes pour plus d'appareils, mais comme l'IREQ n'a pas pour rôle de fabriquer des produits, une licence de commercialisation a récemment été attribuée à la firme Positron de Montréal », déclare Paul Héroux.

Quant à savoir si cet appareil sera de quelque utilité dans l'étude des effets des champs électro-magnétiques sur l'homme, Paul Héroux soutient qu'« avec une prise de mesures plus fines, on pourra sûrement mieux évaluer les effets réels par dose d'exposition. Et dès lors se doter de normes d'exposition aux champs électro-magnétiques, ce qui n'existe pas pour l'instant au Canada ». En fait, l'appareil donne une information qui pourra aider à déterminer des seuils d'exposition, à en établir des profils et à créer des protocoles d'évaluation. En ce sens, c'est un appareil unique au monde.

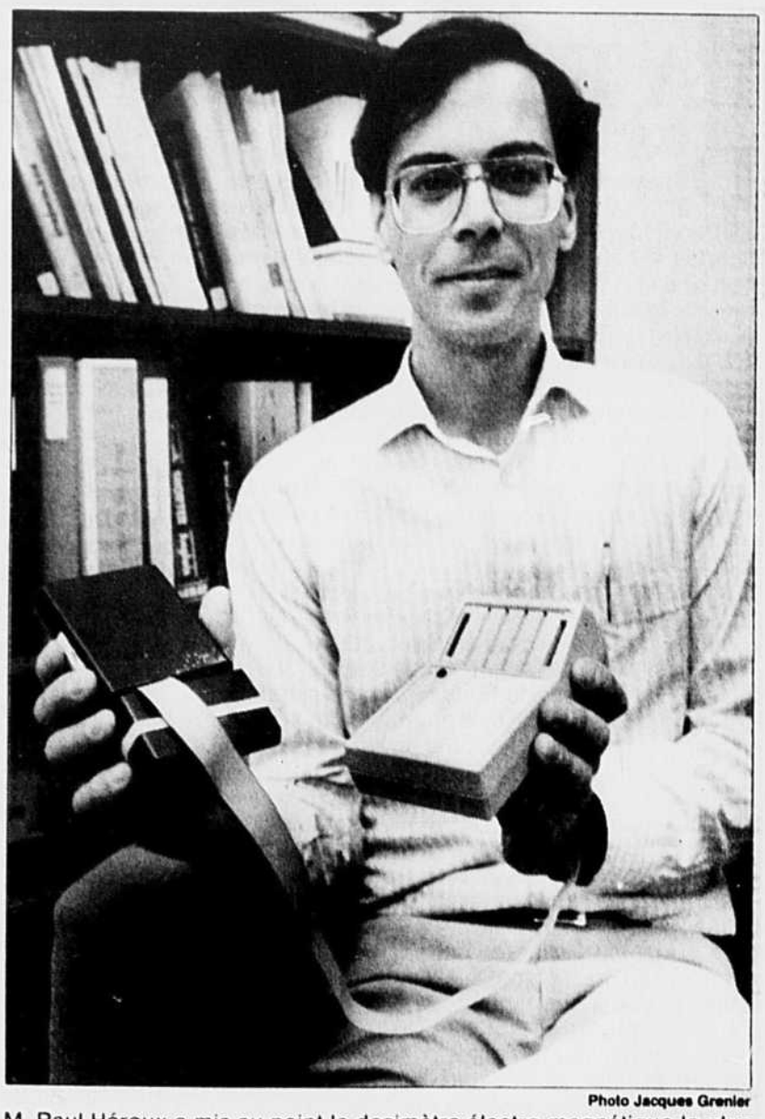

Photo Jacques Grenier

M. Paul Héroux a mis au point le dosimètre électro-magnétique le plus performant qui soit.

Un bricolage arithmétique donne à Suez 52 % de la Vieille Dame belge

BRUXELLES (AFP) - Les deux géants français Cerus et Suez qui se disputent depuis plus d'un mois le contrôle de la Société générale de Belgique ont jeté bas les masques, à 24 heures d'intervalle.

Mercredi, le groupe Suez a officiellement annoncé à Bruxelles qu'il détenait, avec des actionnaires belges et avec l'appui de deux autres partenaires français, 52 % du capital du premier holding de Belgique, soit la majorité absolue. La veille, M. Carlo De Benedetti, patron du holding de droit français Cerus, était également venu à Bruxelles pour informer les autorités belges qu'il disposait de 43 % du capital de la SGB.

S'ils n'ont pas bluffé, les deux « frères ennemis » français contrôleraient ainsi 95 % de la SGB, dont dépend un tiers de l'économie belge et dont l'histoire est depuis plus d'un siècle et demi étroitement liée à celle du Royaume.

Quelques détenteurs d'actions de la SGB n'ont donc apparemment pas encore choisi leurs camps, tel le groupe Gevaert de M. André Leysen, qui détient quelque 2 % et qui avait échoué il y a une dizaine de jours dans sa tentative de fédérer sous sa houlette le groupe des actionnaires belges de la SGB.

Très discret jusqu'alors, le gouvernement belge était également intervenu mardi dans le débat par la voix du ministre des Affaires économiques, M. Philippe Maystadt, afin d'éviter un enlisement de l'affaire qui porterait préjudice à la « Vieille Dame ». Le ministre a ainsi lancé un appel à la concertation entre les différentes parties autour d'une stratégie de développement industriel. Il a en outre averti qu'une représentation significative des actionnaires belges devait être assurée dans les organes de gestion de la SGB.

Le groupe Suez, qui a acquis en quelques semaines 27 % des actions du premier holding belge, a donc finalement conclu un accord avec un groupe belgo-luxembougeois, dont le chef de file sont les Assurances générales, no 2 du secteur en Belgique) avec 3.8 % du capital de la SGB. En tout, la coalition contrôle 16 %. Et les alliés français de Suez, 9 %.

En choisissant de jouer cartes sur table, les deux groupes français n'ont toutefois pas permis d'y voir plus clair dans le feuilleton de la Générale de Belgique, estiment les analystes financiers. Comment imaginer en effet que Suez et ses alliés puissent gérer avec efficacité la SGB sans réellement tenir compte d'un actionnaire aussi puissant que Cerus

Voir page 8 : bricolage

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

POUR RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS, CONTACTEZ **FRANCINE GINGRAS** AU **842-9645**

D'EXTRAORDINAIRES
PHOTOCOPIES COULEUR
AU LASER
DE VOS DESSINS, PHOTOS, DIAPOSITIVES, CATALOGUES, ALBUMS CHEZ
SCRIBEC
45, rue Jarry est, Montréal, 385-9400
Semaine 8h30 à 20h – Samedi 10h30 à 16h

EST-CE QUE VOTRE REÉR EST À COURT D'OBJECTIFS À LONG TERME?

Chaque année compte dans la vie de votre REÉR. La qualité de votre retraite en dépend.
Votre régime différe de ceux des autres par la qualité des conseils qui le font grandir.
Nos clients s'attendent à être mieux servis chez nous. C'est pourquoi nous leur offrons une gestion financière dynamique, un rendement élevé et les meilleurs conseils de l'industrie.
Suivez notre conseil : appelez-nous. Parce que l'argent c'est notre savoir-faire.

Appelez-nous au 282-5863
Paula Constantino

NESBITT THOMSON
L'argent, notre savoir-faire

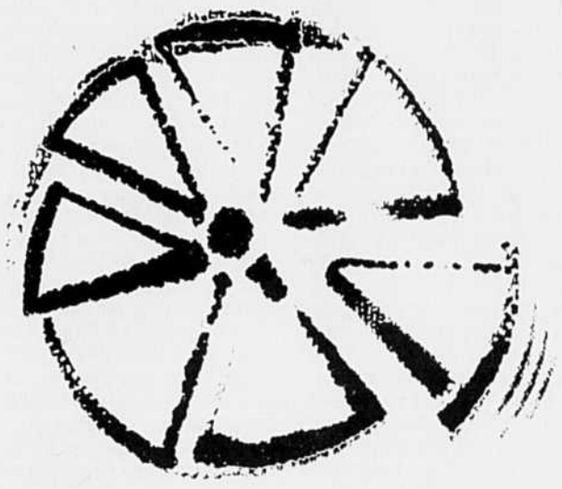

Organisez votre portefeuille-REER avec des CPG à taux élevés

Vous recherchez sécurité et rendements élevés pour votre portefeuille-REER.
Les CPG du Montréal Trust sont précisément ce qu'il vous faut: souplesse grâce aux durées de 32 jours à 5 ans; taux d'intérêt garantis se comparant avantageusement à ceux des autres institutions financières; rendements plus élevés grâce à une prime d'intérêt pouvant atteindre 1/2 %.
Les CPG du Montréal Trust. Cette année, un choix sûr pour votre portefeuille-REER.

9% CPG 1 an
Intérêts versés à terme

9¾% CPG 3 ans
Intérêts composés annuellement

Dépôt minimal de 500 $.

Les taux sont sujets à changements sans préavis. Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Appelez-nous dès maintenant pour connaître les taux en vigueur, les détails sur nos primes spéciales et nos heures d'ouverture prolongées.

Ligne télé-taux: 397-7908

Beaconsfield: 186, Place Sutton, 697-3391 **Brossard:** Place Portobello, 672-6450 **Chomedey:** Centre Commercial Saint-Martin, 687-6040
D.D.O.: 3635, boul. des Sources, 684-1141 **Kirkland:** 2758, boul. St-Charles, 694-4880
Laval-Centre: 500, boul. St-Martin ouest, 662-7779 **Longueuil:** Centre Commercial Jacques Cartier, 651-1000
Montréal: 1, Place Ville Marie: Rez-de-chaussée, 397-7111, Galerie des boutiques, 397-6600 612, rue Saint-Jacques, 392-1880
Place Versailles, 353-8770 **N.D.G.:** 6616, rue Sherbrooke ouest, 483-2770 **Pointe-aux-Trembles:** 12770, rue Sherbrooke est, 498-2349
Pointe-Claire: Centre Fairview Pointe Claire, 695-5230 **Saint-Bruno:** 63, rue Rabastalière ouest, 653-2496
Saint-Lambert: 425, avenue Victoria, 465-3265 **Ville Mont-Royal:** 1335, chemin Canora, 735-1314
Ville Saint-Laurent: 790, boul. Décarie, 744-0575 **Westmount:** 1245, avenue Greene, 932-6000 4150, rue Ste-Catherine ouest, 934-1818

Montréal Trust

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Benoit Lauzière

Rédacteur en chef: Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne

Directeur de l'information: Jacques Chabot
Directeurs adjoints: Guy Deshaies, Pierre Godin

Directeur des services administratifs: Gabriel Hudon

LA FAUTE D'UN SEUL !

DEVANT l'acquittement de M. André Bissonnette, mardi, au palais de Justice de Saint-Jean, toute la famille politique d'Ottawa, opposition comprise, s'est empressée de louer les mérites du système judiciaire canadien. Il en faudra davantage cependant pour convaincre le public, même si on a oublié les détails de l'affaire Oerlikon, qu'un homme, un seul, mérite de faire les frais — modestes — de cette étonnante passe immobilière.

En pratique, M. Brian Mulroney aura réussi à détourner sur l'ex-ministre, aujourd'hui innocenté, et sur son compagnon d'affaires, trouvé coupable de fraude, un scandale qui ébranlait tout le gouvernement et le parti. Il n'en va pas d'un procès criminel, en effet, comme d'une enquête royale. Même si la police dans ce genre d'affaire peut pratiquer de nombreuses perquisitions, un procès porte finalement — et strictement — sur la conduite de gens présumés innocents.

Le procès que présidait le juge Jean-Guy Boilard ne pouvait faire la lumière sur un ensemble de faveurs et de combines comme celui auquel semblait avoir donné lieu, au moment où l'affaire a éclaté, la quête du célèbre contrat de défense. Au contraire, en condamnant M. Normand Ouellette à rembourser Oerlikon, le juge Boilard aura mis fin aux procès civils qui auraient peut-être permis d'en savoir davantage.

Ainsi on ignore toujours comment il se fait que, bien avant l'octroi du contrat de $ 600 millions à la multinationale suisse, une firme française s'implantait discrètement à Montréal, en vue de fabriquer des conteneurs militaires à Iberville. On n'a pas expliqué comment il se faisait que de hauts fonctionnaires fédéraux mêlés de près au dossier étaient passés du côté des firmes qui allaient bénéficier de la manne fédérale. La lumière n'a pas non plus été faite sur les proches du Premier ministre dont « les noms » avaient été « recommandés » au président d'Oerlikon, M. Marco Genoni.

Pour des raisons techniques, la fraude établie au procès aura semblé de peu d'importance. En théorie, la victime en était Oerlikon (qui poursuivait du reste M. Ouellette, en cour civile, pour récupérer la somme présumément payée en trop). Si le gouvernement avait institué une commission d'enquête, on aurait pu demander à la multinationale pourquoi elle n'avait guère rechigné sur le prix, généreux, demandé pour un autre immeuble du même citoyen Ouellette.

Certes, toutes les tactiques de la firme Oerlikon pour obtenir le contrat militaire, toutes ses manoeuvres pour trouver un bon endroit où s'établir, n'étaient pas nécessairement douteuses, même si elles empruntaient des voies détournées ou discrètes, ou faisaient appel à des lobbyistes et des juristes proches du Parti conservateur. Mais seule une enquête complète aurait pu dissiper les doutes à cet égard. Ces doutes n'auront pas été levés par le procès de Saint-Jean.

Au contraire. L'ex-ministre s'est fortement agité dans le box des accusés quand le procureur a versé en preuve sa déclaration d'impôt pour 1986. On y découvrait que le député possédait des actions de deux compagnies intéressées au fameux contrat militaire. En principe, un député ne peut tirer avantage d'un contrat du gouvernement. Un ministre non plus. C'est peut-être le seul fruit du hasard si ces actions se sont retrouvées dans le porte-feuille de M. Bissonnette. Une enquête royale aurait permis d'exiger des explications. Et de les vérifier.

Ces 8,000 actions de CAE Industries Ltd et les 300 autres de Litton Industries Ltd n'ont peut-être rien à voir avec les matières du procès de Saint-Jean. Mais les conservateurs feraient mieux de tirer le sujet au clair avant de déboucher le champagne. Avant de débattre de nouvelles règles d'éthique, ils gagneront à vérifier si les anciennes, toujours en vigueur, dans les lois comme dans les normes du Premier ministre, ont été respectées.

M. Brian Mulroney, ayant limité l'enquête et les dégats, s'est félicité de l'acquittement de Saint-Jean. S'il suivait la logique qui l'a guidé dans l'affaire Masse (la première), il devrait inviter M. Bissonnette à revenir au cabinet. Or, à la lumière des déclarations mêmes de l'intéressé lors du procès, il apparaît moins que jamais que le député ait eu la prudence voulue pour être ministre.

M. Bissonnette ne lisait même pas les rapports qui auraient pu l'aider à donner à Saint-Jean la grande entreprise et les emplois tant recherchés ! En confiant sa « fiducie sans droit de regard » à un ami qui allait en faire le véhicule secret d'une passe immobilière et d'une fraude, il a même contribué à discréditer le système, « plus sévère », que M. Mulroney avait établi pour mettre ses ministres à l'abri des conflits d'intérêts.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

La diplomatie d'Ottawa et la FAO

DOIT se réjouir de la décision ferme et affichée du gouvernement canadien de ne pas se retirer de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Il n'est pas question non plus de suspendre la contribution canadienne au budget annuel de l'organisation de Rome.

Ces bonnes nouvelles, il a tout de même fallu les attendre une longue semaine. Toute cette affaire a été déclenchée par une dépêche en provenance de Rome. Certain haut fonctionnaire de la FAO s'en prenait vertement au gouvernement canadien qui aurait laissé planer la menace d'arrêter ses paiements conventionnels.

Qu'on le veuille ou non, il y avait là matière à surprendre l'observateur le moindrement au fait des us et coutumes diplomatiques. Le langage utilisé, la précision des remontrances, tout cela sortait du ton feutré et tamisé des échanges habituels entre gouvernements et institutions internationales.

Le gouvernement canadien nie — heureusement — tout fondement aux accusations lancées à Rome. Ottawa a eu recours aux canaux diplomatiques pour transmettre ses doléances dans cette affaire et pour apporter les correctifs qui s'imposent. Voilà qui est très bien, mais encore fallait-il qu'on le sache. C'est d'ailleurs là un des problèmes que rencontrent ceux qui, ici, essaient de suivre et de comprendre les initiatives de la diplomatie canadienne au sein des organisations internationales. L'information est distribuée au compte-gouttes, parfois chichement. Et la plupart du temps en réaction à des dépêches ou des nouvelles émanant du siège des institutions internationales.

Au sujet de la FAO, l'attitude canadienne n'est pas d'une clarté éblouissante. D'un côté, Ottawa a publié en juin dernier un projet de « Réforme des Nations unies : questions financières et budgétaires ». Un document bien fait, novateur sous certains aspects et qui oblige pays-membres et organisations internationales à engager une réflexion approfondie. Ce document vise sans doute l'ensemble des organisations spécialisées des Nations unies, mais la réforme proposée convient comme un gant à la FAO.

D'un autre côté, l'été dernier, Ottawa a laissé circuler un document qui visait nommément la direction de la FAO. Sans signature, ces dix pages constituent une attaque frontale contre l'administration de la FAO et, sans le nommer expressément, contre son grand patron, M. Saouma. On doit rappeler que la diplomatie canadienne a échoué dans sa tentative de faire élire un candidat de son choix à la fin du second mandat de M. Saouma.

Il y ici un glissement diplomatique qui mérite plus qu'une pirouette. S'il l'on s'en remet à l'explication fournie à Ottawa, toutes ces doléances n'auraient plus aucun fondement depuis la ré-élection de M. Sauoma. C'est comme si cette ré-élection avait conféré au grand patron de la FAO un supplément de ce qu'on appelait autrefois la grâce d'état !

La diplomatie canadienne joue un rôle important et apprécié au sein de plusieurs organisations internationales. Dommage qu'il y manque ce zeste de transparence qui motiverait de la part des Canadiens un plus grand intérêt envers cette dimension de la vie internationle et de notre politique étrangère.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Le Montréal des autres

EN 1958, à l'angle de Peel et Ste-Catherine, le coin de rue le plus achalandé au Canada, défilaient chaque jour en plein midi des milliers de piétons et de voitures au klaxon bruyant. Avec ses dômes dodus, ses façades anciennes, sa saveur française, sa vie nocturne excitante, ses 5,000 taxis bourdonnants et ses élégants gratte-ciel sortant de terre comme des champignons, Montréal était alors la « Babylone » moderne du Nord-Est américain, la cité à l'avenir radieux.

Une seule autre ville croissait aussi vite qu'elle. Et ce n'était pas Toronto, sa rivale de toujours, mais plutôt Houston, au Texas. Toronto ? Ma foi, c'était la Ville Reine. Ou pire : la capitale canadienne de l'ennui mortel où tout fermait à minuit et où, le dimanche, les enfants n'étaient pas les seuls à compter les heures.

Aujourd'hui, ce Toronto-là appartient aux images d'Epinal. Comme aussi ce Montréal fabuleux de 1960 où les développeurs du centre-ville pouvaient s'exclamer « New York est dépassé ! » en désignant au sceptique la nouvelle Place Ville-Marie, Goliath cruciforme de quarante-deux étages — le plus haut édifice du Canada — qui avait coûté $ 25 millions de plus que le Rockefeller Center. Quand les bavards propagandistes du Toronto de 1988 s'écrient à leur tour, un quart de siècle après Montréal, « Toronto défie maintenant New York ! », le sourire s'impose. Le recul du temps a ceci de merveilleux qu'il permet de tempérer les chauvinismes urbains.

La rivalité Montréal-Toronto ne date pas d'hier et ce n'est pas la première fois non plus, depuis le début du siècle, que Toronto déclasse Montréal. En 1939, il y avait à Montréal 2,501 établissements industriels contre 3,885 à Toronto, presque le double. Vingt ans plus tard, Montréal supplantait Toronto avec mille établissements industriels de plus.

Aujourd'hui, c'est au tour de Toronto de dominer. Au fond, l'histoire des sociétés et des cités nous enseigne que rien n'est jamais écrit.

Il reste une épine : c'est quand même déprimant pour un Montréalais d'admettre que sa ville se traine les pieds derrière Toronto quand, il n'y a pas deux décennies, elle lui imposait sa loi. Privilège lié alors à son titre de métropole du Canada ! Un titre ronflant du reste et qui cachait une réalité moins pimpante.

Pierre GODIN

▲ Perspectives

En effet, le Montréal d'avant les années 70, le Montréal des bleus et des rouges, le Montréal décrété « Métropole du Canada » était aussi et surtout celui de l'inégalité ethnique criante, de la discrimination raciale trop longtemps tolérée, de l'impérialisme linguistique d'une minorité, de la richesse scandaleusement concentrée dans les mains de cette même minorité. Une métropole où un francophone devait *switcher* à l'anglais pour se faire servir dans les restaurants et grands magasins du centre-ville.

Une métropole où un anglophone gagnait un salaire de 35 % plus élevé qu'un francophone, où 80 % des postes cadres de la grande entreprise étaient réservés de temps immémorial aux anglophones, où les Québécois francophones ne contrôlaient que 10 % des moyens de production. Bref : le Montréal-Métropole-du-Canada, c'était le Montréal des autres, le Montréal des non francophones. Mais le jour où ceux-ci comprirent enfin qu'ils n'avaient qu'à bouger pour changer l'ordre des choses, la Révolution tranquille éclatait.

Pendant que le français acquérait droit de cité dans cette métropole qui ignorait encore qu'elle ne l'était plus, la nouvelle classe d'entrepreneurs issue de la réforme s'appropriait peu à peu l'économie montréalaise. En 1961, les francophones contrôlaient 25 % du secteur financier, les anglophones, 53 %. En 1978, la propriété francophone avait grimpé à 44 % pendant que la propriété anglophone chutait à 43 %. Même courbe pour le manufacturier, la construction et le commerce. C'était l'époque où Place Desjardins faisait un bond de croissance de 21 % — le plus haut taux au Canada.

La nouvelle élite financière francophone se substituait à l'ancienne qui, aussi bien pour des raisons politiques que purement économiques (*Go West Young Man !*), mettait les voiles sur Toronto. Cette saignée de Montréalais anglophones vers l'Ontario n'explique pas à elle seul le recul de Montréal mais il n'y est certainement pas étranger. De plus, on a beau pérorer sur l'esprit de conquête animant les nouveaux décideurs francophones, ceux-ci n'ont pas encore vraiment relevé le défi de restituer à Montréal son dynamisme et sa splendeur d'antan.

Le Montréal de 2020, qui le connaît donc ? Chose certaine : il y aura toujours un prix à payer pour parler français en Amérique. Insérer la « société distincte » dans le réseau des échanges économiques nord-américains, c'est tout un contrat. Mais, c'est faisable. Peu importe la physionomie du Montréal de demain, parions qu'elle n'aura rien à voir avec cette Métropole des années 1950-60 qui s'était édifiée sur l'exclusion socio-économique de sa majorité linguistique.

Toronto, nouvelle métropole du Canada ? *So what !* Seuls nos éternels défaitistes continueront d'aller saliver à Toronto pour ensuite rentrer chez eux en crachant sur Montréal et les Canadiens français.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Lui fut élu*

PIERRE Godin a écrit, dans LE DEVOIR du 19 février, à propos des élections générales de 1976 (l'inoubliable 15 novembre) : « Bourassa, Marchand et Mackasey mordent tous trois la même poussière ». Cela est exact dans les deux premiers cas. Gérald Godin et Claude Morin peuvent en témoigner, qui ont battu Bourassa et Marchand. Mais Bryce Mackasey, lui, a été élu dans Notre-Dame-de-Grâces avec une majorité de 4 429 voix sur son plus proche rival, le candidat de l'Union nationale.

— PIERRE DE BELLEFEUILLE
Saint-Eustache, le 19 février.

■ *Sera-t-il écouté ?*

J'AI LU le résumé du rapport de la Commission Rochon paru dans votre journal. L'auteur est un esprit brillant. Son analyse du système de santé québécois, où j'oeuvre depuis 12 ans, peut être qualifiée de technocratique (dans le sens non péjoratif du mot).

Il propose un système conçu et financé en fonction d'objectifs de santé précis. À peu près tous les experts lui donneront raison : il vaut mieux allouer les budgets en fonction des résultats visés (définis à partir d'une analyse objective des besoins), que des moyens mis en place pour les atteindre. Cela s'appelle la « budgétisation par programme », méthode qui a permis à la Nasa d'envoyer un homme sur la lune.

Appliquée au secteur de la santé, cette méthode consiste à procéder par étape : 1) définir une cible (par exemple : réduire la prévalence et l'incidence du cancer); 2) définir les services à mettre sur pied; 3) en évaluer le coût; 4) attribuer les budgets en conséquence; 5) et, finalement, évaluer les résultats.

Actuellement, le système fonctionne à l'envers, et c'est ce que dénonce le Dr Rochon avec justesse. Le gouvernement finance un réseau très complexe, dont certains éléments sont souvent déficitaires, comme des hôpitaux. Ce réseau ne poursuit pas de façon coordonnée des objectifs communs puisqu'il n'y a pas de politique de santé.

Par exemple, nous connaissons une épidémie de maladies transmises sexuellement. Le réseau est incapable de les résorber. Pourquoi ? Chacun — de façon louable — travaille isolément : les médecins prescrivent des médicaments, les hôpitaux hospitalisent certains cas, les CLSC font du dépistage et du traitement, les DSC et le ministère, de la promotion. Cette dispersion des efforts s'avère peu efficace.

M. Rochon propose de mettre de la logique dans le système. Sera-t-il écouté ? Les réactions de la ministre permettent d'en douter. Malheureusement, la plupart de nos gouvernants préfèrent réagir aux événements (par exemple : ajouter des lits dans les urgences) que de planifier à long terme au moyen d'une gestion méthodique par programme.

— DENIS BOUCHARD
adjoint à la planification
CLSC Le Norois
Alma, le 19 février.

■ *Pesticides*

CERTAINS journaux ont imprimé de grandes annonces payées et signées aussi par quelque conseil médical, condamnant l'usage de tabac.

Où sont ces docteurs quand nous sommes exposés aux pesticides ?

L'expression usuelle que nous entendons est qu'« ils ne savent pas ce qui ne va pas chez nous ». Posent-ils la bonne question ? Un virus inconnu porte le blâme pour quasiment tout.

Les gens responsables de notre santé doivent nous aider.

Aidez-nous à éviter les maladies et le cancer.

— CHARLOTTE HODGSON
Hudson, le 20 février.

■ *La taxe de vente . . .*

DEPUIS que M. Michael Wilson, ministre fédéral des Finances a pensé imposer une taxe de vente sur les aliments, des milliers de Canadiens s'interrogent sur les taxes de vente. M. Wilson a dû rebrousser chemin avec cette taxe de vente sur les aliments. Tout de même, il y a une limite . . .

Au rythme où ça va, tant de la part du fédéral que du provincial, la taxe de vente frappe tout le monde comme la peste de LaFontaine . . .

Il y aurait une nuance à apporter. Imposer une taxe de vente sur les produits et services essentiels est faire fi de la condition de milliers et de milliers de Canadiens qui n'arrivent tout simplement plus à joindre les deux bouts. En même temps on sait que les prix croissent sans cesse.

Pourtant, M. Trudeau avait bien dit en 1981-82 : nous instaurons le gel des prix et des salaires. Dans la pratique les salaires oui, les prix jamais . . .

Si le gouvernement fédéral et le provincial s'assuraient que tout le monde, les corporations, les PME, les coopératives, les professionnels, et j'en passe, paient tous leurs impôts, ils nous laisseraient probablement la paix avec leur satanée taxe de vente.

D'ailleurs, ces deux pouvoirs publics n'ont jamais assez de revenus. Si leur gérance était celle qui est mise en pratique dans le mouvement Desjardins, ce ne serait pas des déficits de $ 30 milliards qu'ils connaîtraient mais des actifs de $ 30 milliards.

— CAMILLE FLEURY
Giffard, le 22 février.

■ *Désagréable*

LORSQUE j'ai reçu mon avis de renouvellement de permis de conduire, j'ai eu la désagréable surprise de constater que toutes les formules étaient écrites en anglais.

Il est inacceptable que le gouvernement Bourassa tolère une telle situation. La Régie de l'assurance automobile devrait respecter le désir de la majorité des Québécois de se faire servir en français.

Je reconnais que la minorité anglophone puisse bénéficier de services en anglais. Toutefois, il me semble que la Régie confond la minorité avec la majorité.

Comment faire durer le caractère officiel de la langue française si le gouvernement n'y a même plus recours lors de procédures administratives ?

— BENOIT TURCOTTE
Sherbrooke, le 21 février.

■ *Inadapté*

Lettre à Mme Louise Roy

C'EST AVEC intérêt que nous avons assisté à la mise sur pied de votre comité d'examen des plaintes. Permettez-nous cependant d'être surpris par la formulation utilisée pour qualifier les quatre usagers membres du comité : « porte-parole des différents segments de clientèle que dessert la STCUM » ! Qu'advient-il des personnes handicapées ? Est-ce des citoyens de second ordre ?

Vous nous répondrez sans doute que les usagers du transport adapté jouissent depuis octobre 1983 d'un forum de discussion qui leur est propre : le comité consultatif usagers/transporteur. S'il en est ainsi, pourquoi alors parler d'une première nord-américaine ?

De toute façon, le mandat de ce comité consultatif n'est malheureusement pas « de veiller aux intérêts de la clientèle en s'assurant que chaque plainte sérieuse et fondée fasse l'objet d'une enquête complète auprès du plaignant et de l'employé concerné et que les mesures prises, le cas échéant, soient satisfaisantes. »

Non, la vérité est tout autre. Le transport en commun pour les personnes handicapées vous a été imposé en 1979 par le ministère des Transports du Québec. Cette obligation supplémentaire n'a éveillé et n'éveille toujours que du ressentiment de votre part.

Après huit ans d'expertise dans le milieu, le Regroupement des usagers du transport adapté de la CUM peut affirmer que vous n'avez qu'un seul objectif : faire oublier autant que possible et à plus de gens possible que la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal possède un service de transport adapté.

Le public risquerait d'apprendre qu'il s'agit en fait d'un transport inadapté.

— SYLVIE LAZURE
coordonnatrice
Montréal, le 18 février.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= $3.25 par semaine
le samedi seulement = $1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149$ par année
81$ 6 mois
42$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155$ par année
au Canada 85$ 6 mois
45$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'aide étrangère par le biais du commerce

Une nouvelle approche à l'égard de l'Afrique

DOUGLAS WILLIAMS
BERNARD WOOD

Les auteurs sont respectivement agent de recherche et directeur de l'Institut Nord-Sud

DEPUIS deux ans, le Canada est un des premiers à tenter d'augmenter l'aide et d'alléger la dette des économies en crise de l'Afrique au sud du Sahara. Il est également temps, alors que nous exhortons la communauté internationale à tenir ses promesses en accroissant et améliorant son assistance, que nous nous occupions du problème plus profond du *commerce* africain.

Dire que le commerce importe plus que l'aide pour le tiers-monde est un poncif. Chose également claire, les sujets qui préoccupent les plus puissants pays ont relégué au second plan les problèmes des plus pauvres dans les négociations commerciales qui se déroulent à Genève sous les auspices du GATT. C'est ainsi que la dernière réunion sur l'agriculture a surtout mis l'accent sur les problèmes de commerce agricole des pays tempérés : en l'occurrence, la guerre des subventions entre Communauté européenne et États-Unis. Seules certaines nations en développement font partie du GATT, et elles-mêmes se retrouvent sur la touche dans la mesure où leurs problèmes commerciaux cruciaux ne sont pas abordés.

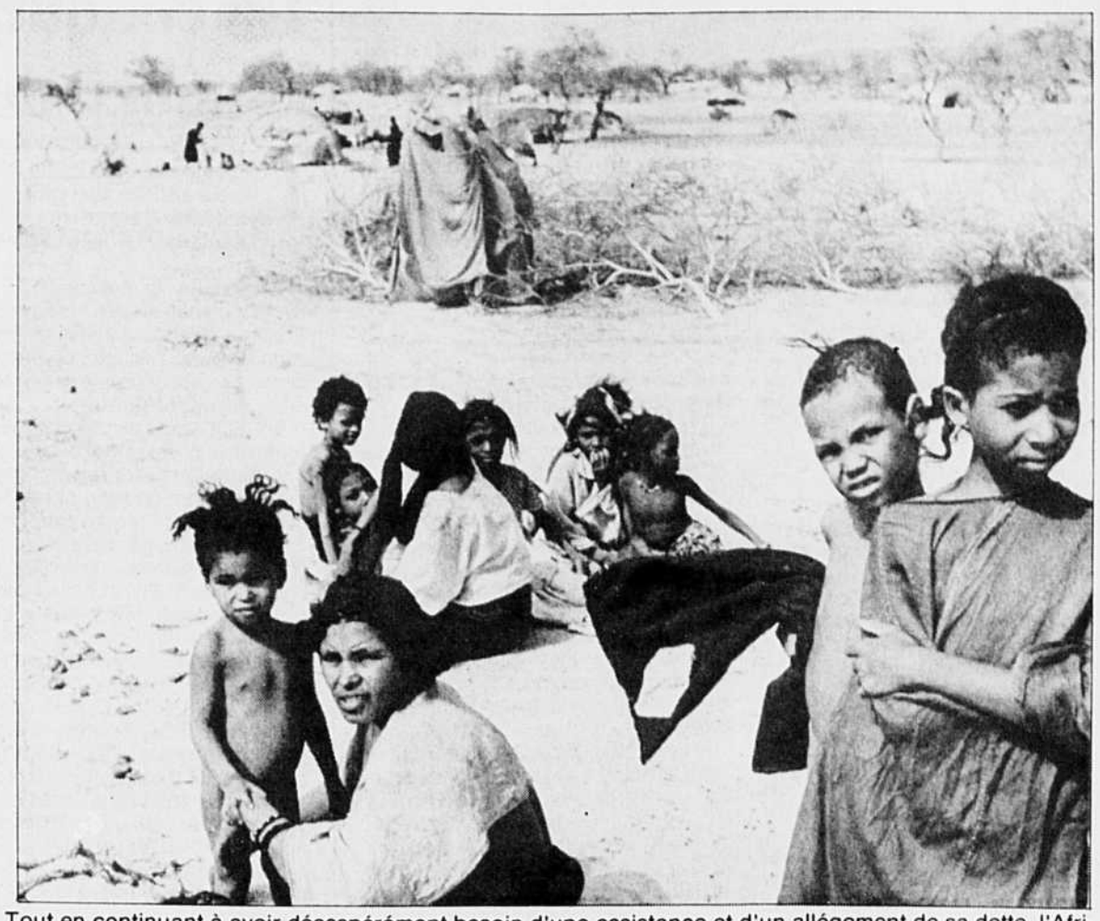

Tout en continuant à avoir désespérément besoin d'une assistance et d'un allégement de sa dette, l'Afrique sub-saharienne tire trois fois et demie plus d'argent de ses exportations que de l'aide.

Le fardeau de la dette

Pendant 23 ans, le tiers-monde a compté sur une autre organisation internationale de Genève pour l'aider avec ses problèmes spéciaux : la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Mais la septième session de la CNUCED, qui se tient jusqu'au 31 juillet, risque aussi d'apporter peu de soulagement à l'Afrique, bien que la situation commerciale empire et que le continent sorte bouleversé de la récession et de la crise financière.

Tout en continuant à avoir désespérément besoin d'une assistance et d'un allégement de sa dette, l'Afrique sub-saharienne tire trois fois et demie plus d'argent de ses exportations que de l'aide : $ 44 milliards contre $ 12 milliards en 1985. La région gagne plus de 90 % de ses recettes d'exportation avec des produits de base comme le café, le cacao, le caoutchouc, le sucre, les minéraux et le pétrole. Elles lui servent à financer ses importations cruciales de denrées, de combustible, de machines, de matériel et de facteurs de production manufacturière et agricole. Ces recettes permettent également aux Africains d'assurer le service d'une dette extérieure qui, malgré sa faible valeur absolue, constitue pour eux un plus lourd fardeau que pour les gros pays débiteurs d'Amérique latine.

L'Afrique, comme les autres régions en développement, éprouve de plus en plus de mal à gagner de quoi payer sur les marchés internationaux. Les prix des produits de base sont dégringolés des niveaux culminants atteints à la fin des années 1970, notamment en 1982 et 1983. Au mois d'avril 1987, les cours mondiaux du café n'étaient plus qu'à 68 % de leurs niveaux de 1980, ceux du sucre à 72 %, ceux du cacao à 80 %, ceux du cuivre à 70 % et ceux de l'étain à 40 %. Les prix de la majorité des produits n'ont jamais été aussi bas, en valeur réelle, depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Cette chute des prix et des pouvoirs d'achat constitue un coup dur pour tous les producteurs, dont le Canada. Mais l'Afrique au sud du Sahara est exceptionnellement vulnérable. Trente-cinq pays de la région réalisent en effet un cinquième ou plus de leurs recettes d'exportation avec un seul produit; la Zambie, le Ghana et 10 autres (dont certains des plus pauvres) tirent plus de la moitié de leurs recettes d'un produit. L'Afrique subsaharienne, en plus de tous ses autres problèmes, gagne moins qu'au début de la décennie avec ses exportations de produits de base.

Une double impasse

La plupart des observateurs de l'extérieur conviennent que les gouvernements africains ont fait de sérieux efforts pour surmonter leurs problèmes économiques. Ils ont accru les prix aux producteurs, réformé les offices de commercialisation d'Etat, canalisé de nouvelles ressources vers le secteur agricole. Ils ont adapté les industries de transformation des produits, parfois avec l'aide des donneurs de l'Ouest.

Ces progrès, les pressions qui jouent au sein des marchés internationaux risquent de les réduire à néant. Les bas prix des produits affaiblissent ou annulent les bienfaits d'une plus forte production. Certains pays sont en effet victimes de leur succès car leurs exportations accrues, et celles des autres producteurs, font davantage chuter cours et recettes.

Dans l'état actuel des choses, l'Afrique et les autres pays tributaires des produits de base semblent se heurter à une double impasse : le GATT se désintéresse de leurs problèmes et la CNUCED a un ordre du jour irréalisable.

La stratégie de cette dernière, qui a été vivement appuyée en 1976 à la suite du succès remporté par l'OPEP, a mis l'accent sur une intervention internationale dans les marchés des produits pour stabiliser et rehausser les cours. Toutefois, les accords de régulation de prix entre pays producteurs et pays consommateurs se sont révélés terriblement difficiles à négocier et à appliquer.

Les quelques ententes qui ont vu le jour (pour le sucre, le café, le cacao, le caoutchouc et l'étain) ont été à maintes reprises incapables de stabiliser les cours et se sont souvent complètement effondrées. Un exemple spectaculaire a été l'accord international sur l'étain, longtemps en vigueur, qui s'est écroulé en octobre 1985.

La majorité des nations industrialisées rejettent maintenant carrément une telle intervention dans les marchés internationaux de produits de base (mais pas toujours les leurs). Par ailleurs, l'unité du tiers-monde sur les problèmes de commerce se trouve de plus en plus affectée. Les intérêts ont commencé à diverger : certains pays en développement sont devenus de gros *importateurs* de produits de base, tandis que d'autres se battent pour une part des marchés mondiaux vulnérables.

Comme le savent les Canadiens, l'avenir est également fort incertain pour bien des matières premières car la production mondiale use une moins grande proportion de matières et une plus grande proportion de connaissances.

Ces problèmes de fond et de politique sont sérieux, et les plus ambitieux projets qui visent à réguler les mrchés mondiaux des produits ont peu de chances de rallier un important soutien dans un proche avenir. Néanmoins, il reste des mesures pratiques qui pourraient faciliter le commerce des produits de l'Afrique.

Il est par exemple urgent d'abolir les barrières tarifaires *et* non tarifaires qui faussent les échanges, limitent l'accès aux marchés et découragent le traitement des produits avant leur exportation. On peut développer et rendre plus accessibles les mécanismes pour financer les exportateurs de produits afin de les aider à supporter les chutes des recettes.

Des fonds de $ 750 millions

Il est également possible d'assurer des fonds et de l'assistance technique pour restructurer les secteurs de produits, davantage consolider les industries de transformation quand cela se justifie, et faciliter une diversification économique chez les producteurs.

À ses réunions du moment, la CNUCED espère, après sept ans, enfin décrocher un nombre de ratifications suffisant pour inaugurer son fonds de $ 750 millions pour les produits de base. Il pourrait aider à financer une partie des activités requises mais celles-ci devront être de première qualité et éviter d'être trop ambitieuses.

Comme pays producteur qui connaît bien des difficultés analogues, le Canada est mieux placé que la majorité des nations industrialisées pour comprendre et défendre la nécessité de mener une action internationale concertée à l'égard des problèmes commerciaux de l'Afrique. Il n'existe pas de solution éclair; mais un bon point de départ pourrait être pour le Canada de préconiser que les deux organisations internationales intéressées — GATT et CNUCED — groupent certaines de leurs ressources afin de proposer des mesures d'aide immédiates.

Les oubliés du jugement

LIBRE OPINION

MARY DE BELLEFEUILLE
PAUL DE BELLEFEUILLE

Les auteurs sont respectivement infirmière et pédiatre

C'EST bien peu de temps après avoir étendu sa protection aux bébés phoques que la loi l'ôte aux petits d'homme !

En considérant l'article 251 du Code criminel, le jugement majoritaire de la Cour suprême ne regarde pas le précepte général (qui interdit l'avortement), mais seulement l'exception (qui le permet si la poursuite de la grossesse met en danger la vie ou la santé de la mère). En ceci la Cour semble avoir été fort influencée par le rapport de la première commission Badgley, qui fait de même.

On a beaucoup dit que ce rapport montrait l'inégalité de l'accessibilité de l'avortement dit thérapeutique selon les régions. On a moins souligné que du même coup il montrait l'inégalité de la protection de la vie intra-utérine, but premier de la loi. Et que les taux d'avortement étaient le plus hauts dans les provinces riches — qui sont aussi celles où les cas d'enfants battus sont le plus fréquents.

Il est d'usage, quand on interprète une loi, d'invoquer l'« intention du législateur ». Dans le cas présent, on peut lui prêter un souci « écologique » de respect d'un processus naturel. On peut croire aussi qu'il a voulu protéger la mère des réelles conséquences physiques et affectives de l'avortement. Mais il n'échappe à personne que si, dans toutes les civilisations, les lois religieuses et civiles jusqu'à ces dernières années ont interdit l'avortement, c'est à cause de la dignité humaine du foetus.

N'osons pas dire que les honorables juges de la Cour suprême sont en majorité ignorants. Pourtant tous les écoliers savent que le foetus possède le patrimoine génétique qui en fait un être humain unique et complet, par lequel il autodétermine son développement à un rythme fantastique. À une semaine de retard de règles, son coeur bat.

Le jugement majoritaire de la Cour suprême affirme que « forcer une femme à mener un foetus à terme est une ingérence grave . . . », comme si la grossesse était une maladie et que le remède, l'avortement, allait de soi. C'est justement en ce qu'elle comportait l'exception que la loi assurait la protection de la mère. Ce qui est grave, c'est que l'application de cette exception ait permis la mise à mort d'un million d'enfants jusqu'à ce que Statscan cesse d'en publier le nombre.

La Cour est-elle sexiste ?

Personne ne conteste que la grande majorité de ces avortements dits thérapeutiques concernait l'enfant normal d'une mère bien portante. Quand on sait que 4 fois sur 5 où l'enfant est d'abord « non désiré » au début de la grossesse, si celle-ci se poursuit il sera pleinement accepté et accueilli une fois né (enquête de Scott à Halifax), c'est cette irréversibilité de la mort qui est cruelle.

Le jugement dit encore que le foetus n'est pas une personne. Bien entendu on ne parle pas de lui dans la Charte des droits, on s'en est bien gardé. Mais il y a toute une jurisprudence qui fait de lui un sujet de droit : il peut hériter; on peut verser pour lui des dommages-intérêts (par exemple pour infirmité congénitale causée par le thalidomide).

Il n'est pas douteux que les comités hospitaliers formés en vertu de l'article 251 n'ont pas été ce que, dans l'intention du législateur, ils auraient dû être. Presque partout leur approbation n'était guère plus qu'une formalité. Depuis longtemps les hôpitaux possédaient des comités de surveillance des actes médicaux, chargés notamment d'examiner les cas d'ablation de « tissus normaux ». L'adoption de l'article 251 avait soustrait le foetus à cette surveillance.

Certains hôpitaux ont des comités d'éthique dont les attributions sont de conseiller sur le « meilleur intérêt » du sujet et de considérer toutes les personnes concernées. Dans le cas d'un avortement, celles-ci comprennent au premier chef l'enfant et ses parents. C'est de tels soucis que devraient s'inspirer les « normes » que même le Dr Augustin Roy réclame.

Une loi ne devrait être déclarée mauvaise sous prétexte que son application est fautive : c'est là un autre vice grave du jugement, la négation des droits du foetus en étant le premier. Osons en ajouter un troisième : il fait fi des droits du père (la Cour suprême serait-elle sexiste ?). Il n'est pas vrai, tant s'en faut, que le père se désintéresse toujours de sa compagne et de sa progéniture. En voilà assez pour dire que voici justement ce qu'on appelle en anglais *a miscarriage of justice* !. Il s'agit de droits naturels, antérieurs au Code et à la Charte.

Nous n'avons jamais cru que la loi suffit à faire régner la justice. Jusqu'ici elle avait bien mal protégé l'enfant à naître. Depuis le 28 janvier il est désormais confié à nos seules consciences. Plus que jamais il faut travailler à éclairer les esprits et conforter les coeurs, favoriser une véritable politique familiale, afin que notre société se fasse accueillante pour la mère et l'enfant.

Le PLQ : entre la tradition et l'innovation

S'ouvrir à demain, *un document intelligent qui n'est pas toutefois sans lacunes ou omissions*

LIBRE OPINION

YOLAND SENÉCAL

Politicologue de l'Université de Montréal

S'OUVRIR à demain, le document qui sera soumis aux libéraux lors du Congrès des 26, 27 et 28 février, apparaît à l'observateur comme comportant des éléments de politique qui sont traditionnels au Parti libéral, alors que d'autres sont novateurs. Texte remarquablement intelligent, il n'est pas sans lacunes ou ommissions.

Il résulte d'un long processus interne (Commission politique) puis de consultation des membres à l'occasion des colloques régionaux. Dans un effort d'autonomie du parti par rapport au gouvernement, c'est la Commission politique qui a proposé les grands thèmes de réflexion du Congrès, à savoir l'emploi, l'environnement, la démographie et les institutions démocratiques. L'aile parlementaire a enteriné ces choix.

Des éléments traditionnels et d'autres novateurs, disions-nous. Ainsi, dans le premier camp, la politique économique. « Pour le PLQ, la force du Québec réside avant tout dans sa capacité de maintenir le cap sur une croissance économique soutenue, pour mieux poursuivre la réalisation de son idéal élevé de justice sociale et en particulier pour atteindre un partage plus équitable des richesses avec les plus démunis de la société ».(p.9) Cette équation entre progrès économique et justice sociale est partie prenante de l'idéologie libérale depuis au moins 1970. Par ailleurs — libre-échange oblige . . . — on insiste sur l'internalisation de l'économie et la capacité concurrentielle de nos industries.

Beaucoup plus neuve est la section du document portant sur l'environnement. Les préoccupations de cet ordre devront être au « premier rang » des politiques du Québec : ce n'est pas peu dire. S'agit-il là de l'influence bénéfique du ministre Lincoln ? Cependant le PLQ ne dissocie pas environnement et progrès économique. « Aux yeux de certains, liton, les coûts actuels ou prévisibles de la préservation et de l'assainissement du milieu physique sont tels qu'ils compromettront la position concurrentielle des entreprises et, subséquemment, les perspectives de développement économique du Québec. C'est cette attitude qu'il importe de modifier ». (p.32)

Une proposition qui va loin, cependant : ce sont les pollueurs qui vont payer, constituant ainsi un « fonds de conservation ». Jamais sans doute un parti politique québécois n'aura attaché autant d'importance à l'environnement. À juste titre : il y va de notre avenir collectif.

Beaucoup plus faible est la portion de *S'ouvrir à demain* consacrée à la démographie. Sur « l'urgence d'un redressement », nous en sommes. Mais sur les moyens, pas toujours. Un premier point : bien que le texte ait été rédigé avant la décision de la Cour suprême en matière d'avortement, la question y est absente. Quelle est la position du PLQ là-dessus ? En tout état de cause, on ne peut pas conjuguer un objectif de redressement démographique avec une attitude de laisser-faire en matière d'avortement.

Il ne suffit pas d'être contre l'avortement.Le gouvernement québécois peut agir. En favorisant par exemple la prise en charge — par le réseau public ou des organismes privés — des futures mères et en favorisant l'adoption des bébés non désirés par des couples québécois, qui doivent jusqu'ici faire appel à « l'adoption internationale », avec tout ce que cela comporte de difficultés et de délais. Les autres propositions libérales pour une politique familiale sont pertinentes; du reste ce ne sont pas là des préoccupations nouvelles pour le PLQ, qui tenait un congrès sur la famille en 1976.

Photo CP

S'ouvrir à demain, le document qui sera soumis aux libéraux lors du congrès de fin de semaine, est une prospective intéressante sur l'avenir de la société québécoise et témoigne du sérieux du Parti libéral.

L'autre versant de la politique démographique libérale consiste en l'augmentation du nombre des immigrants. Nous ne sommes pas certains que ce soit une bonne chose. C'est toute la question que nous appellerons « ethno-linguistique » et qui dépasse de beaucoup l'affaire — au fond assez banale —, de l'affichage. Un premier problème : il faut savoir qu'il existe des immigrants plus facilement assimilables que d'autres à la société québécoise, et ce n'est certes pas une question de couleur de peau. Comment choisir les « bons » immigrants ? Quelles sont les capacités d'absorption du Québec ? Ces interrogations sont absentes. En fait, nous ne sommes ni meilleurs ni pires que les autres et aucune société n'est à l'abri d'un racisme potentiel.

Un second problème est peut-être plus important encore. Il est évoqué dans le document libéral : « Le recensement de 1981 relève une tendance inquiétante : près des deux tiers des nouveaux arrivants optent pour l'anglais comme langue d'usage. Cette tendance est vraisemblablement renforcée par le fait que plus de 90 % des immigrants s'établissent sur l'Île de Montréal, mais elle témoigne aussi de lacunes importantes dans le mode d'intégration des immigrants à la société québécoise ». (p.45)

Ainsi, au tournant de l'an 2000, le Québec sera peut-être divisé en deux : la société montréalaise, pluraliste, multiculturelle et multi-ethnique et où l'anglais aura une place importante et la société extra-montréalaise, homogène et massivement francophone. Nous devons éviter l'émergence de ces deux Québec qui pourraient s'affronter. C'est peut-être là le plus grand défi de l'avenir. On doit accueillir avec satisfaction la préoccupation des libéraux sur un point rarement soulevé, même si son développement n'est pas très élaboré dans *S'ouvrir à demain*. On souligne que « Dans le cadre d'un vaste programme de « parrainage », les immigrants seront encouragés à aller s'installer en région », où l'adoption du français devrait aller de soi. Mais il va falloir préciser cet énoncé de politique.

En dernier lieu, suite au constat du Comité permanent de suivi des engagements électoraux quant à la baisse de crédibilité des institutions démocratiques, la Commission politique propose une série de mesures visant à restaurer cette dite confiance (vote par procuration, assouplissement de la discipline de parti à l'AN, resserement de la loi sur le financement des partis, recours plus fréquent au . . . référendum, etc.). Nous soulignerons une proposition originale quant au rôle du Parti libéral face au gouvernement : il veillera au respect du « contrat moral » établi entre les électeurs et le gouvernement au moment d'une élection générale.

S'ouvrir à demain est une prospective intéressante sur l'avenir de la société québécoise et témoigne du sérieux du Parti libéral en la matière. Reste à voir si ces énoncés seront appliqués concrètement dans les années 90. Pour l'heure, la parole est aux congressistes.

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

La loi sur les conflits d'intérêts touche tous les parlementaires

OTTAWA (LE DEVOIR) — La Loi sur les conflits d'intérêts (C-114), s'appliquera désormais à tous les membres du Parlement, députés et sénateurs, à leurs conjoints et personnes à charge. Le gouvernement a aussi « pensé » soumettre les sous-ministres et les chefs de cabinet aux mêmes règles, mais il a remis cela à plus tard.

Une « Commission des conflits d'intérêt », composée de trois membres dont un nommé par les partis d'opposition, sera responsable de l'application de la loi. Elle aura des pouvoirs d'enquête et pourra recommander des sanctions à la Chambre des communes dans le cas des députés et au Sénat dans le cas des sénateurs. Le principe est que chaque membre du Parlement sera « jugé par ses pairs ».

Les membres du Parlement, de même que leurs conjoints et personnes à charge, devront « informer » la Commission de leurs affaires et activités personnelles, mais celle-ci n'en publiera que ce qu'elle jugera dans l'intérêt public de déclarer. Chaque année, la Commission émettra un « certificat » aux membres du Parlement qui auront satisfait aux exigences de la loi.

Les ministres, secrétaires parlementaires et chefs de partis d'opposition ne pourront exercer aucune activité rémunérée. Les simples députés et sénateurs pourront poursuivre leurs activités professionelles mais devront éviter, eux aussi, de se placer en situation de conflit d'intérêt.

Les dons totalisant plus de $ 500 et les marques d'hospitalité totalisant plus de $ 1,000, sur une période de douze mois, devront être déclarés.

Les ministres et secrétaires parlementaires sont en outre soumis à des règles d'après-mandat encore plus strictes, restreignant leur capacité de faire des affaires avec leurs anciens ministères.

Les sanctions recommandées par la Commission, et entérinées à une majorité simple des Communes ou du Sénat, iront de la réprimande, à l'imposition d'une amende, et à une « déclaration de vacance de siège » dans le cas des députés. (La Constitution interdit d'appliquer cette ultime mesure aux membres du Sénat).

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Ryan

Ce « dégel » des frais de scolarité est un projet caressé par M. Ryan depuis déjà deux ans. Bien qu'il ait lui-même pris l'engagement le 6 novembre 1985 de maintenir à leur niveau actuel les frais de scolarité universitaire, il avait constaté, devenu ministre, que les positions prises en prévision des élections ne pouvaient tenir devant les réalités administratives.

À l'automne 86, le ministre de l'Éducation avait tenté une première fois de hausser les frais de scolarité, mais sans succès. M. Ryan s'était alors heurté à l'opposition de tous les groupes et associations d'étudiants, y compris la Commission jeunesse du PLQ. Ceux-ci avaient finalement obtenu l'engagement solennel du premier ministre de maintenir le gel des frais de scolarité jusqu'à la prochaine élection.

La promesse du premier ministre sera respectée, a assuré hier M. Ryan en expliquant qu'il n'entendait pas hausser les frais de scolarité avant 1990. Cela devrait être de nature à rassurer en bonne partie les jeunes. Pour pouvoir agir dans deux ans, il faut se préparer d'avance, a-t-il expliqué hier en faisant référence au fait que le premier obstacle qu'il lui faut surmonter est l'amendement du programme libéral à cet égard.

Pour pouvoir faire le débat au congrès, M. Ryan a dans un premier temps convaincu l'association libérale de son comté d'Argenteuil d'endosser sa position et de rédiger avec lui une résolution. Celle-ci a été reçue par le comité des résolutions du congrès, a confirmé hier le directeur général du parti, John Parisella. Elle fait partie du groupe de quelque 80 résolutions dites d'actualité qui seront débattues dimanche matin par les congressistes.

La partie ne sera pas facile pour le ministre de l'Éducation puisque les jeunes sont le lobby le plus puissant au sein du Parti libéral. D'office, le tiers des délégués au congrès sont des jeunes, ce qui leur donnent au moins 1,000 voix au point de départ. De plus le président de la Commission jeunesse est membre d'office de l'exécutif national. M. Gauthierindiquait hier qu'il tenterait dès demain matin d'amener l'exécutif national à prendre position sur le projet de M. Ryan.

L'argument du ministre de l'Éducation est bien connu. Il y a, explique-t-il dans les attendus de sa résolution, un grave problème de financement des universités qui, malgré des fonds additionnels de $ 79 millions versés par le gouvernement depuis deux ans, ont cumulé un déficit de $ 115 millions. Ce qui est en cause, c'est la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire, dit-il.

La contribution des étudiants au financement des universités a diminué depuis 1969, fait-il valoir ensuite en notant que les frais de scolarité sont demeurés gelés depuis 19 ans tandis que le « coût de la vie » doublait pendant la même période. Étant donné « les bénéfices qu'ils en retireront, (les étudiants) doivent porter une part raisonnable du coût de la formation qu'ils reçoivent à l'université », soutient-il, précisant que dans les autres provinces les frais de scolarité sont de deux à trois fois plus élevés qu'au Québec.

La résolution propose en conséquence d'autoriser les universités à hausser de façon graduelle les frais de scolarité pour qu'ils puissent se situer à un niveau comparable aux moyennes canadiennes. M. Ryan précisera au DEVOIR que cela équivaut à des frais de tout près de $ 1,500 par année. Actuellement, ces frais varient entre $ 500 et $ 600 par année.

La hausse envisagée ne « saurait remettre en cause le principe de la plus grande accessibilité possible à l'enseignement universitaire pour tous », précise la résolution de M. Ryan qui note que le régime d'aide financière devra être ajusté en conséquence. Notons que le régime de prêts et bourses est déjà en révision et un projet de modification devrait être déposé par le ministère de l'Éducation l'été prochain. Selon les indications données hier par M. Ryan, ce « régime est déjà le plus généreux au Canada » et il ne faut pas s'attendre à ce que la hausse des frais de scolarité soit couverte par une augmentation des prêts et bourses.

Ce débat autour des frais de scolarité sera certainement l'un des plus animés de ce congrès qui se déroulera en deux temps. Samedi les congressistes étudieront un document d'orientation politique, *S'ouvrir à demain*, qui porte sur les thèmes de la démographie, de l'environnement, de l'économie, de la démocratie. On veut par ce document orienter le parti vers la prochaine décennie. Ce document est accompagné de 26 résolutions qui seront débattues en même temps qu'une cinquantaine d'amendements envoyés par les comtés. Le dimanche sera réservé aux résolutions sur des questions d'actualité politique. Parmi les résolutions envoyées par les comtés, on en a retenu environ 80 pour qu'elles soient soumises aux congressistes.

◆ Gosset

qu'il avait toujours été assuré que les jurés retiendraient la thèse de l'accident. L'ensemble de la preuve (les témoignages du chauffeur de taxi, de l'accusé et de sa co-équipière Campbell) ne laissait, selon lui, aucun doute à cet effet. Pourquoi alors le jury a-t-il tant tardé à rendre sa décision ? « On sait quel contexte a entouré toute cette affaire, de répondre le défenseur, et ça prenait inévitablement un certain temps pour passer à travers sans émotivité ».

D'autre part, dès le prononcé du verdict, le procureur de la Couronne, Me René de la Sablonnière, est disparu en coup de vent et il a été impossible de savoir s'il y aurait appel de la décision.

Enfin, plusieurs leaders de la communauté noire qui ont suivi attentivement tout le déroulement du provès entrepris le 15 février, dont l'avocat du père de Griffin, Me Martial Pierre, ont soutenu de leur côté que la Couronne devrait être constante avec elle-même et interjeter appel, attendu que Me de la Sablonnière avait déjà fait savoir au juge André Trottier, dès la fin de son adresse, que les questions soumises au jury portaient sur des points plus que favorables à l'accusé. Le procureur de la Couronne avait exigé lundi le rappel du jury afin de mieux l'instruire, mais devant l'opposition de Me Ménard, le juge avait refusé, tout en expliquant qu'avant de rédiger ses notes, il avait lu beaucoup de jurisprudence et qu'il croyait s'y être conformé.

Me Ménard n'a pas eu plus de succès le lendemain dans une tentative semblable. Devant la lenteur du jury à rendre verdict, le défenseur craignait que les cinq femmes et sept hommes éprouvent certaines difficultés à comprendre la définition de l'homicide involontaire. Toutefois, le juge Trottier s'était rangé de l'avis de Me de la Sablonnière, après que ce dernier lui eut soumis que rappeler le jury à ce moment présentait le danger d'orienter le délibéré sur une piste dont seuls les jurés doivent disposer.

◆ Mulroney

par ses collègues conservateurs, le premier ministre a déposé une nouvelle « loi sur les conflits d'intérêts » aux dents tellement longues qu'elle fait grincher ses propres députés: « Qu'ils aillent se faire élire dans une autre formation politique », a lancé Brian Mulroney en guise d'avertissement.

Selon le chef du Parti conservateur, deux raisons expliquent ce « nouveau régime plus exigeant et plus sérieux »:

- « la situation s'est gravement détériorée depuis trois ans au Parlement fédéral: quand vous félicitez les membres de votre formation de composer le *rat-pack*, de ternir les réputations, vous vous engagez dans un processus extrêmement dangereux »;
- le gouvernement doit maintenant « être à l'abri de tout soupçon », ajoute M. Mulroney qui reconnaît, dans le cas de son ancien ministre André Bissonnette, que le jugement du tribunal de Saint-Jean et celui de l'opinion publique peuvent être différents.

Prenant en particulier les membres de l'opposition à leur propre jeu de la « chasse aux sorcières », le gouvernement conservateur soumettra tous les députés et sénateurs — y compris ceux qui siègent dans l'opposition —, de même que leurs conjoints et personnes à charge, à des règles strictes.

Ils seront notamment obligés de déclarer tous leurs avoirs et leurs activités professionelles à une Commission dont le président sera nommé par le cabinet fédéral, un membre sera nommé par les partis d'opposition et un autre par le gouvernement en consultation avec les partis d'opposition.

Les diverses commissions d'enquête sur les conflits d'intérêt, en particulier celle du juge Parker qui enquêta sur les affaires de l'ancien ministre Sinclair Stevens, avaient conclu que « l'entière divulgation publique de tous les intérêts et liens financiers est l'arme la plus puissante dont puisse disposer un régime régissant les conflits d'intérêts ». Le juge Parker signalait même que « la plupart des provinces (dont le Québec) ont déjà adopté des mesures législatives ou des directives sur les conflits d'intérêts qui reposent dans une large mesure sur la divulgation publique obligatoire ».

Le gouvernement Mulroney n'a cependant pas été aussi loin puisqu'il laisse à la fameuse Commission l'entière discrétion de décider ce qui sera rendu public ou non.

Par contre, s'agissant d'une loi (et non de directives), il y a maintenant une obligation ferme, et non seulement morale, de s'y plier. Et, plutôt que ce soit un sous-ministre adjoint qui ait l'embarras d'en assurer l'application, les membres du Parlement seront désormais jugés par leurs pairs.

Le gouvernement a décidé, après bien des débats semble-t-il, d'exempter de ces règles les hauts fonctionnaires, cadres supérieurs des sociétés de la Couronne, et surtout chefs des cabinets politiques, même si ceux qui fréquentent la scène fédérale depuis longtemps savent depuis longtemps que les sources de conflits d'intérêts sont aussi fréquentes parmi ces officiers de l'État. (Le cas le plus célèbre fut celui du sous-ministre des Finances, Mickey Cohen, devenu président d'Olympia, à York, quelques mois après avoir inventé un « truc » fiscal permettant à cette entreprise d'économiser $ 600 millions d'impôts lors du rachat des actifs de Gulf).

L'obligation de divulguer tous les avoirs, de même que les activités professionnelles, a déjà soulevé des critiques dans les rangs du Parti conservateur et on s'attend à ce que des sénateurs, qui siègent sur de nombreux conseils d'administration, n'aiment pas non plus cette mesure. (L'ancien président de Canadien Pacifique, Ian Sinclair, siégeait par exemple au Sénat au moment où celui-ci tentait, avec le projet de loi S-31, d'empêcher la Caisse de dépôts et de placements du Québec d'acquérir une position importante dans cette entreprise).

M. Mulroney a pour sa part fait allusion au cas d'un député de l'opposition dont le bureau d'avocats servait les intérêts des multinationales de l'industrie pharmaceutique, au moment où son parti s'opposait au projet de loi C-22: « Il peut y avoir des avantages qui découlent de l'opposition à un projet de loi », a-t-il expliqué.

Dénonçant « les commentaires honteux, l'attitude disgracieuse, mesquine, et négative » d'un député libéral, le chef du gouvernement est manifestement passé à la contre-attaque: l'acquittement d'André Bissonnette, au lendemain de l'abandon de toute enquête sur Marcel Masse, lui permet de réfuter toute tentative de salissage venant de l'opposition ou de la presse. MM. Bissonnette et Mulroney ne se sont d'ailleurs pas gênés pour culpabiliser les journalistes qui avaient jugé le ministre à coups de manchettes, le premier demandant à certains journalistes de se rétracter, le second ajoutant: « La Cour (de Saint-Jean) vient de nous donner une leçon ».

Les députés conservateurs du Québec n'ont eu que de bons mots pour le député de Saint-Jean qui a rejoint son siège aux Communes hier matin: « Il avait été un excellent ministre, c'est un très bon député », a résumé le président du caucus, Gilles Bernier (Beauce).

◆ Sentence

d'exemplarité que nous souhaitions ».

L'avocat de la société Oerlikon, Me Joseph Nuss, est satisfait quant à lui d'avoir obtenu restitution, en échange de quoi il s'est engagé auprès du juge Jean-Guy Boilard à abandonner les laborieuses poursuites civiles intentées pour une somme égale contre le condamné.

Mais victoire ou non pour la défense, Me Hébert a fait savoir dès hier avant-midi, avant le prononcé de la sentence, qu'il en appellera de toutes façons du verdict de culpabilité pour fraude rendu contre son client.

Ironie du sort, le grand gagnant, dans cette affaire, c'est le ministère du Revenu, à Ottawa et à Québec. Du quasi-million réalisé par le contribuable Ouellette, près de $ 400,000 ont déjà été versés en impôts. Et l'une des preuves les plus accablantes contre lui consistait précisément dans sa tentative pour étaler clandestinement ses profits entre ses compagnies et celles de M. et Mme Bissonnette, pour échapper aux rigueurs du fisc.

Pour justifier une sentence rigoureuse, Me Ellen Paré avait cité une brochette de condamnations de quatre à cinq années de détention pour des crimes analogues. Elle réclamait, tout au moins, « une peine de pénitencier », laquelle encourt une détention minimale de deux ans.

Le juge Boilard estime que M. Ouellette est « millionnaire, que ses affaires sont florissantes ». Pour restituer ses profits, en effet, le fiduciaire de l'ex-ministre devra ou bien emprunter de ses proches, si son crédit vaut encore quelque chose, ou alors refiler le reliquat de ses profits illicites, qu'il possède toujours sous forme de dépôts de placement, en les transférant à Oerlikon. Ou encore vendre un petit terrain en mouchoir de poche sur le bord de la douce rivière Richelieu, pour lequel il a versé en taxes foncières l'année dernière la somme de $ 3.72.

Au passif, les honoraires de son avocat, « qui s'élèvent à $ 100,000 et je n'ai pas fini de payer », a-t-il expliqué au juge avant le prononcé de la sentence. Mais cela ne regarde que lui et Me Hébert.

Déjà, en interrogeant le condamné, on devinait que le juge Boilard ne répugnait pas à la proposition de ce dernier pour trouver une alternative à la prison.

Pour dissiper toute équivoque, le juge Boilard a beaucoup insisté sur le fait que la mesure de restitution elle-même constitue une partie intégrante du « dispositif sentenciel. Elle n'a pas non plus pour objet, a-t-il dit, de remplacer des procédures civiles à l'endroit du condamné », comme celles que la société Oerlikon a intentées contre lui.

Le juge Boilard a souligné la gravité du crime commis. « S'il est vrai que les conséquences d'une fraude à l'égard d'une multinationale sont moins néfastes qu'à l'égard d'un particulier, il reste que M. Ouellette, en sa qualité de fiduciaire sans droit de regard de M. Bissonnette, oeuvrait dans l'entourage d'un ministre, et qu'il a jeté un discrédit sur le Canada en agissant ainsi contre une société étrangère ».

« Les bénéfices, la clandestinité et les circonstances exceptionnelles dans cette affaire, la classent parmi les fraudes importantes », a-t-il souligné. À sa manière, Me Paré avait aussi insisté sur ce point, en citant le juge Boilard lui-même dans un jugement de 1979 : « La malhonnêteté n'est pas ennoblie parce qu'elle est le fait d'un commerçant ».

Dans un ultime effort pour éviter la prison à son client, Me Hébert avait plus tôt convoqué trois témoins inédits venus faire le portrait de « l'homme foncièrement honnête » qu'est M. Ouellette, chef de famille soucieux de l'éducation de ses trois fils — tous travaillent pour gagner leurs études — homme d'affaires d'excellente réputation, marié à une femme merveilleuse, charmante, excellente épouse ». Et, par-dessus le marché, membre actif du Club Richelieu pour la cause des enfants malheureux.

M. Ouellette fut alors invité par le juge à se faire entendre : « Si un seul instant j'avais su que je commettais un acte criminel, jamais je n'aurais réalisé cette transaction. J'ai peut-être commis une erreur, mais je ne me sens pas coupable. Je ne sais pas si j'ai le droit de dire cela, mais c'est ainsi que je me sens. Je demande la clémence de la cour. Je suis fier d'être un honnête homme, et vous ne ferez pas de moi un homme meilleur avec une sentence exemplaire ».

Et à propos d'exemplarité, Me Hébert avait, lui, signalé que la spéculation immobilière dans Saint-Jean ou ailleurs « ne justifie certes pas un redressement qui se ferait sur le dos de mon client. Il possède maintenant un casier judiciaire, ses assureurs et ses banquiers le boudent, sa réputation est atteinte. Je vous demande une peine autre que la prison, ou alors, la détention devrait être très brève ».

Brève en effet. Ouellette ne connaîtra pas les horreurs bétonnées de Parthenais, ni même les charmes bucoliques de Cowansville. Et Sainte-Anne-des-Plaines ne sera jamais pour lui qu'une étape sur le chemin maintenant interrompu de la frivolité immobilière.

◆ La foule

en Cisjordanie. La victime, Mohammed el-Ayad, avait ouvert le feu sur des villageois qui venaient incendier sa maison, tuant ainsi un enfant et blessant treize personnes par balles. La foule s'est emparée de lui et l'a pendu avec un drapeau palestinien à un pylone électrique, où son corps profondément brûlé est resté accroché plusieurs heures.

D'après le service de presse palestinien (PPS), il avait été « reconnu comme étant un espion israélien ».

De source palestinienne, on indiquait que les manifestants avaient évacué la mère, la femme et les enfants d'Ayad avant d'incendier sa maison à coups de cocktails Molotov.

Ayad disposait d'un permis de port d'arme pour son pistolet mitrailleur, ce qui, indiquait-on de source autorisée, n'est consenti qu'à une poignée de Palestiniens coopérant avec les autorités, pour assurer leur propre sécurité.

C'était la première fois en onze semaines d'agitation que des Palestiniens s'en prenaient ainsi à un collaborateur présumé. Une radio palestinienne émettant à partir de la Syrie a diffusé les noms de certains Arabes de Cisjordanie qui, d'après elle, sont à la solde des Israéliens.

Au cours d'un autre incident, dans la bande de Gaza, trois jeunes Arabes ont été blessés par balles aux jambes au cours d'une manifestation anti-israélienne dans le camp de réfugiés de Nousseirat, indiquait-on également de source palestinienne.

Pierre O'NEILL

▲ En coulisses

La conquête du Québec de ville en ville

LA conjoncture politique évolue constamment, le style des chefs politiques diffère de l'un à l'autre, l'électeur est mieux informé, plus exigeant, plus critique et même plus difficile d'accès. Les organisations politiques n'ont pas le choix et doivent composer avec cette réalité.

Au Québec, la montée du NPD n'est pas le seul handicap qui guette l'action électorale des libéraux fédéraux. Il y a aussi l'incapacité de leur leader national, anglophone ontarien, de communiquer efficacement son message; l'attitude de Robert Bourassa, ardent promoteur du libre-échange, copain-copain avec Brian Mulroney, et qui prend ses distances de la famille fédérale.

Il fallait donc privilégier une démarche électorale capable de contourner le problème: se donner les moyens financiers et organisationnels de s'approcher des électeurs, de les rejoindre dans leur milieu de vie. Les libéraux fédéraux ont décidé d'utiliser systématiquement le cadre politique municipal pour vendre le parti, le programme et l'équipe.

Au cours des derniers mois, John Turner a multiplié ses présences au Québec, recherchant plus particulièrement la compagnie des édiles municipaux et des associations d'hommes d'affaires. Il a consacré l'essentiel de son temps à Montréal tantôt pour y parler du développement économique de la communauté urbaine, tantôt pour y dévoiler un plan de relance de l'Est de Montréal.

Depuis l'entretien de décembre entre John Turner et le maire Jean Doré, l'on dit de leurs relations qu'elles sont particulièrement cordiales. Dans cet effort de rapprochement avec l'administration Doré, le chef du PLC ne vogue pas seul. Plusieurs députés sont dans le coup, notamment Jean-Claude Malépart, Marcel Prud'homme, Serge Joyal et Lucie Pépin, qui entretiennent des liens étroits avec des conseillers du RCM. Le dernier projet en gestation vise d'ailleurs à créer un caucus des députés montréalais, précisément pour cultiver ce bon voisinage.

En somme, les libéraux fédéraux sont conscients que leur chef n'est ni un grand communicateur, ni un francophone, ni un artiste de la télévision, ni un ami personnel de Robert Bourassa. La conquête du Québec, ville par ville, est une démarche qui franchira sous peu une deuxième étape. Il y a deux semaines, le PLC a choisi le maire de Saint-Luc comme candidat en vue des prochaines élections. À travers le Québec, pas moins d'une vingtaine de maires pourraient faire partie de la prochaine équipe libérale, dont le maire Jean Pelletier, de Québec, également convoité par les conservateurs. Sous peu, l'on verra John Turner, Raymond Garneau et quelques autres vedettes libérales effectuer une tournée des capitales régionales.

Sous la présidence de Rémi Bujold, l'ancien chef de cabinet de Robert Bourassa, les libéraux fédéraux ont tenu une importante réunion de stratégie électorale, lundi soir dernier à Montréal. Essentiellement, il s'agissait de faire le point sur l'état de l'organisation, la santé financière du parti et le recrutement des candidats. La caisse est à sec et il a été décidé de commencer par le commencement, c'est-à-dire de lancer une nouvelle campagne de financement populaire.

Pour palier à la faiblesse du leadership de John Turner, les libéraux trouvent impérieux de mettre l'accent sur le calibre de l'équipe. Parmi les acquis, l'on compte déjà bon nombre de figures connues, de ministrables tels les Michel Robert, André Ouellet, Serge Joyal, Paul Martin, Francis Fox et autres. Le cas du maire Jean Pelletier demeure incertain. Mais voilà que l'on reluque du coté des hommes forts de Robert Bourassa. De fait, les libéraux estiment excellentes les chances de décrocher la candidature du président du Conseil du Trésor, Paul Gobeil. Et ils ne désespèrent pas de convaincre le député de Gatineau, Michel Gratton, de faire également le saut sur la scène fédérale.

Le club des débrouillards

De son long règne à Ottawa, la clique à Trudeau a laissé aux Québécois un triste souvenir, un goût amer. Seize ans d'exercice du pouvoir qui ont vu s'exhiber d'incorrigibles arrogants, d'indécrotables patroneux et quelques respectables politiciens. C'est probablement à cette dernière catégorie que l'ancien ministre Francis Fox a appartenu.

Désireux de se représenter aux prochaines élections, M. Fox annoncera aujourd'hui sa candidature à présidence de la section québécoise du PLC, élection qui se tiendra dans le cadre du congrès d'avril. C'est tout à fait louable de vouloir ainsi servir son pays, mais son statut professionnel actuel irrite bien des libéraux.

Francis Fox travaille chez Consultants International, une firme de démarcheurs(lobbyistes), dont la survie est étroitement liée aux largesses du gouvernement Mulroney et que dirigent deux conservateurs notoires: Frank Moores et Gary Ouellet.

Dénonçant les infractions à la loi 101

Le PQ entend soumettre des incitatifs à la francisation des entreprises

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Tout en continuant de dénoncer de multiples infractions à la loi 101, le Parti québécois souhaite que le gouvernement ait recours à des incitatifs économiques — crédit d'impôt ou autres — pour accélérer la francisation des entreprises.

C'est l'idée qu'a lancée hier le porte-parole péquiste en matière linguistique, à l'issue d'une conférence de presse visant à presser les délégués libéraux à mettre un terme au recul du fait français au Québec. M. Claude Filion ne porte pas beaucoup foi au projet récent du premier ministre pour franciser les milliers de petites entreprises qui ne sont pas couvertes par la loi 101. En premier lieu, dit-il, le travail est loin d'être complété en ce qui concerne les grandes et moyennes entreprises; ensuite, au lieu d'accroître les ressources, le gouvernement les diminue. De plus, le calendrier de M. Bourassa est tellement mou que son ballon d'essai sur les petites entreprises mène directement à la prochaine campagne électorale. S'il était sérieux, il ne couperait pas les effectifs des organismes linguistiques, et il n'aurait pas réduit de $ 250,000 à $ 150,000 le budget des comités de francisation mis sur pied par les centrales syndicales.

Si le gouvernement était sérieux, explique ensuite le député de Taillon au journal LE DEVOIR, il prévoierait des incitatifs pour accélérer la francisation du monde du travail. Il y a de tels incitatifs pour le financement des partis politiques, par exemple, et pour toutes sortes d'autres motifs. Pourquoi n'y en aurait-il pas pour un aussi noble motif ?, demande le député, qui se propose de présenter un projet de loi au cours de la session qui commence le 8 mars.

M. Filion fait d'autre part état de sondages internes au PQ, selon lesquels la moitié des Québécois francophones estiment que la situation du français s'est détériorée depuis deux ans, tandis que près de deux Québécois sur trois (62 %) sont insatisfaits de la situation présente. Pour quelqu'un qui se préoccupe de la paix sociale, commente le député, le premier ministre devrait être sensible à ces signes évidents de malaise linguistique. Quant à lui, il prévoit que le printemps sera passablement « chaud » à cet égard.

LE DEVOIR a appris d'autre source que la SSJB de Montréal est en train d'organiser une tournée provinciale de sensibilisation. D'une durée d'un mois, soit du 21 mars au 17 avril, cette campagne comportera des audiences publiques dans les grandes régions du Québec.

Le porte-parole péquiste demande aux militants libéraux, réunis en congrès général en fin de semaine, de retirer leur promesse de 85 visant à permettre l'affichage bilingue. La question linguistique n'est pas à l'ordre du jour de ces assises, si ce n'est par le biais indirect d'une résolution concernant l'intégration des immigrants à la majorité francophone.

Selon M. Filion, le laisser-faire libéral risque de susciter un point de non-retour à Montréal, dans l'Estrie et dans l'Outaouais. Même ailleurs, le recul du français s'amplifie, même dans l'enceinte fortifiée du Vieux-Québec : une vingtaine d'infractions en matière d'affichage viennent d'y être relevées et feront l'objet de plaintes, dès aujourd'hui, à la Commission de protection de la langue française, laquelle prévoit ouvrir 8,000 dossiers cette année. « M. Bourassa ne peut prétendre que le recul du français est une donnée subjective, comme il l'a déjà fait », commente le député péquiste.

M. Filion donne d'autres exemples d'infractions à la loi 101, de la part du gouvernement et de ses agences, les qualifiant de pompiers qui continuent d'alimenter le feu. Il cite des textes ou bulletins unilingues anglais transmis à des francophones par la RAAQ, Loto-Québec, le Conseil supérieur de l'éducation, le Revenu, la Sûreté du Québec à Hull et la police de la CUM.

Des artistes partent en guerre contre le CACUM

Jean-Pierre Goyer, président du CACUM.

MARIE LAURIER

Moins d'argent, une trop faible représentation des artistes à la direction du Conseil des arts de la CUM (CACUM), une distribution élargie des subventions à des groupes et disciplines au profesionnalisme douteux, tels sont les principaux griefs exprimés hier par des gens du milieu à l'égard de la politique culturelle de la Ville de Montréal.

Bref, rien ne va plus, affirmait hier la comédienne Catherine Bégin, porte-parole des professionnels des arts d'interprétation qui avaient réunis les journalistes pour leur faire part de leurs doléances. « On se sert des arts et des artistes pour mousser le prestige de Montréal et quand vient le temps de les soutenir financièrement et moralement, on les ignore tout simplement », ont tour à tour démontré Jean-Claude Picard (musique), Gaétan Patenaude (danse) et Normand Chouinard (théâtre).

La nouvelle administration du RCM, sous la gouverne du maire Jean Doré avait pourtant promis de hausser à 1% le budget alloué au monde des arts. Le budget du CACUM n'est toujours que 0.5% du total de celui de la Communauté urbaine de Montréal.

De plus, sur les six nouveaux membres du Conseil d'administration du CACUM, deux sont recrutés dans le milieu artistique dont aucun parmi les arts d'interprétation. Ainsi sur les 22 administrateurs, trois membres seulement ont le statut d'artiste, une situation jugée absoluement inacceptable par nos interlocuteurs.

« Cela démontre bien que la CUM ne reconnaît pas à notre milieu la capacité de se gérer lui-même alors que les organismes artistiques ont des gestions exemplaires qui comptent parmi les plus performantes dans l'activité économique montréalaise », souligne-t-on.

Le troisième sujet d'inquiétude concerne certaines dispositions contenues dans le rapport final du Comité d'études sur les orientations et le financement du CACUM (rapport Forget) rendu public récemment. On prévoit le versement de subventions à de nouveaux secteurs d'intervention culturelle: des groupes semi-professionnels de différentes communautés culturelles, le milieu de la littérature et certains organismes à but lucratif.

« Non seulement n'y a-t-il pas suffisamment d'argent pour soutenir adéquatement les artistes et les organismes artistiques professionnels de petite, de moyenne ou de grande taille mais on s'apprête à dénaturer le CACUM en élargissant son mandat à d'autres fins. Cela risque de diluer son intervention au chapitre du soutien des arts et à affaiblir encore davantage le milieu artistique montréalais », commente Catherine Bégin.

Cette décision d'ouvrir encore plus grand un porte-feuille déjà considérablement réduit, compte tenu de la faible augmentation du budget, va à l'encontre des recommandations que la communauté théâtrale avait faites au Comité d'étude. Ce qui plus est, la CUM n'a pas attendu la remise du rapport final pour reconnaître comme éligibles à des subventions du CACUM de nouveaux groupes issus des communautés culturelles dont le caractère de profesionnalisme est discutable, souligne-t-on encore.

Sans rendre le maire Jean Doré entièrement responsable de cette situation, bien qu'il ait fondé une partie de sa campagne électorale sur de belles promesses aux artistes, ces derniers estiment toutefois qu'il devrait avoir un leadershhip plus affirmé au sein de la Communauté urbaine.

« Nous voulons bien aller «jouer dans l'île» en vertu du programme de décentralisation des manifestations artistiques et culturelles, comme le souhaitent les maires de banlieue et cette suggestion a été retenue dans le rapport Forget. Il n'en demeure pas moins que cela coûtera encore plus cher et que c'est Montréal qui exerce un leadership en matière culturelle. C'est elle qui en recueille les retombées économiques et qui se glorifie de l'excellence de ses artistes, une situation dont on ne devrait plus être obligé de faire la preuve ».

Les artistes de la scène entendent poursuivre le débat et défendre leur point de vue, aussi souvent qu'il le faudra. « Ce n'est pas la première fois que nous consacrons temps et énergie à cette cause dont nous espérons tirer enfin quelques mesures positives », rappellent-ils en mentionnant les pétitions, assemblées publiques, recommandations et rapports qu'ils ont tenu et soumis ces derniers mois. Voilà qu'ils doivent de nouveau remonter sur la barricade et convaincre l'administration et la population des véritables besoins de la communauté artistique, selon cette simple évidence: « Si Montréal veut être digne de revendiquer un statut de métropole nord-américaine, elle doit s'occuper du développement artistique, culturel et profesionnel de son territoire davantage que des tensions électoralistes entre villes interposées ».

La Commission du droit de prêt public

L'UNEQ réclame toujours la gestion du fonds fédéral

JEAN ROYER

L'Union des écrivains québécois (UNEQ) a refusé de siéger parmi les administrateurs de la Commission du droit de prêt public à Ottawa et réclame de la ministre fédérale des Communications, Mme Flora McDonald, la gestion des fonds voués aux intérêts des écrivains francophones de ce pays.

La Commission du droit de prêt public a pour mandat de gérer, sous la tutelle du Conseil des Arts du Canada, les fonds que le gouvernement fédéral alloue aux écrivains en compensation pour l'utilisation de leurs oeuvres en bibliothèque. Cette année, la Commission fédérale distribuera $ 3,8 millions aux écrivains canadiens.

On se souvient que la Commission Applebaum-Hébert avait recommandé en 1982 la création d'un droit de prêt public. En 1986, le Canada est devenu le 12e pays à mettre sur pied un système de compensation aux écrivains pour l'utilisation de leurs oeuvres en bibliothèque.

Cependant, l'UNEQ et les associations d'écrivains du Canada anglais s'opposaient à la création d'une commission fédérale et réclamaient la gestion des fonds. Aujourd'hui, seule L'UNEQ continue de refuser la voie centralisatrice d'Ottawa.

En gérant les fonds du droit de prêt public, avant de les distribuer aux écrivains, l'UNEQ pourrait mettre à profit les intérêts de l'octroi et acquérir ainsi une certaine indépendance vis-à-vis des programmes gouvernementaux.

En d'autres mots, avec les intérêts du fonds fédéral, les écrivains québécois pourraient choisir de se créer des leviers améliorant les conditions d'exercice de leur métier : fonds de pension ou caisse de sécurité sociale, par exemple.

Rappelons que l'UNEQ a maintenant l'expertise voulue pour gérer un tel fonds, puisqu'elle administre depuis quelques années le fonds québécois réservé aux écrivains en compensation de la photocopie à grande échelle de leurs oeuvres dans les écoles. Dans ce cas, il s'agit d'un fonds annuel d'un million de dollars.

Quand il était ministre des Communications fédérales, M. Marcel Masse avait jugé recevables les réclamations des associations d'écrivains. En novembre 1987, la ministre des Affaires culturelles du Québec, Mme Lise Bacon, appuyait les revendications de l'UNEQ. Dans une lettre à son homologue fédéral d'alors, elle précisait : « Nous avons demandé que l'Union des écrivains québécois puisse gérer la part des fonds destinée aux écrivains et éditeurs francophones. La responsabilité que vous confiez au Conseil des Arts, poursuivait Mme Bacon, ne correspond pas à l'esprit qui animait le gouvernement du Québec lorsqu'il a accepté l'intervention du gouvernement fédéral dans ce dossier ».

Aujourd'hui, l'UNEQ réclame une solution politique au conflit qui l'oppose à la Commission fédérale. Celle-ci n'a pas l'autonomie nécessaire pour céder la gestion d'une partie des fonds à l'UNEQ. Il faudrait donc une décision politique de la ministre fédérale des Communications, Mme Flora McDonald.

Depuis quelques mois, la Commission cherchait à négocier la participation de l'UNEQ à son conseil d'administration. La dernière offre proposait à l'UEQ deux des 19 sièges de la Commission, dont un permanent à l'Exécutif et l'autre à la coprésidence. La Commission fédérale refusait toutefois de céder aux écrivains québécois la gestion des titres francophones, arguant que cela relevait de la compétence du législateur.

Se voyant réduite à un statut consultatif et minoritaire, l'UNEQ déclinait cette offre en janvier dernier et, selon la recommandation de ses membres, demandait que la Commission se prononce clairement sur la question de fond, à savoir : la gestion des titres francophones. « Depuis, plus rien, c'est l'impasse », disaient les représentants de l'UnEQ, hier en conférence de presse.

« S'obstinera-t-on longtemps à perpétuer une occasion ratée », demandait M. Bruno Roy, président de l'UNEQ. « Puisque la commission du droit de prêt public ne peut aller plus loin dans ses propositions, il appartient désormais au ministère fédéral des Communications d'intervenir dans le dossier », concluent les représentants des écrivains québécois.

Le Trésor des Pyramides »

Go ! Go ! Go ! les Pharaons

ALAIN PONTAUT

★ **Le Trésor des Pyramides,** une idée originale de Robert Gravel, un texte de Robert Claing, Robert Gravel, Anne-Marie Provencher et Jean-Pierre Ronfard, douze comédiens dans une production autogérée du Nouveau Théâtre Expérimental à l'Espace libre jusqu'au 19 mars.

THEATRE

Ça commence, dans une musique sidérale et tonitruante, comme une parade des rois, des pharaons et des esclaves de la Haute Égypte filmée par Cecil B. de Mille. Mais c'est tout de suite beaucoup plus drôle et délirant qu'un film du susnommé. Tentons la tâche impossible de résumer ce délire.

Une des esclaves lascives, sous sa serviette de bain, va s'occuper de la console, qu'elle abandonne quelques instants pour jouer trois mesures de harpe, Harpo de la vallée du Nil. À grand renfort de porteurs, on amène une immense caisse qui, ouverte, révèle en ses flancs un inénarrable administrateur colonial et sa compagne, bientôt rejoints par un homme à longue tête de chien, à hautes oreilles pointues et en complet veston qui demande, anxieux : « Qui sait qui sait quoi ? Qui ? »

Un crapaud à pieds palmés s'efforce douloureusement de monter un escalier, on entend comme les petits cris de la folie animale, une certaine angoisse cosmique s'empare de l'homme déjà machine qui voudrait se souvenir du langage des dieux. « Moi, personnellement, dit l'administrateur, j'en ai marre du niaisage ». Des momies roulent à 140 dans une auto verticalement piquée dans le mur ou sortent, hiératiques, d'une grande pyramide sur le sommet de laquelle Bonaparte a été se percher comme une des plaies d'Égypte. Et parallèlement à une fille en maillot de bain rose pailleté qui évoque ses souvenirs de Seattle, les momies disent gravement : « Voilà, maintenant, plus personne va nous écoeurer. »

Ni Voltaire, ni Mantovani, ni même tante Arlette. « À la soupe, à la soupe ! » ordonne le pharaon. Un autre, se souvenant de sa grammaire grecque, affirme : « Ta zoa trékei » ! Une autre signale plus gravement : « Ils s'excitent tous mais ils ne remarquent pas que le niveau du fleuve n'arrête pas de monter. »

« Le Trésor des Pyramides », vu par le Nouveau Théâtre Expérimental, c'est un spectacle physique et mobile dans lequel chacun des douze interprètes s'emploie et se dépense sans relâche. C'est le non-sens baignant dans l'allégresse. C'est la plus étonnante profusion de décors ingénieux, d'accessoires, de costumes superbes, de trouvailles visuelles et sonores. C'est décousu, loufoque, canularesque, c'est « abracadabrantesque », comme disait Rimbaud, mais, justement, jusqu'à la poésie. Certains seront peut-être allergiques à ce déroutant intermède égyptien. Pour ma part, je l'ai trouvé constamment inventif et irrésistiblement drôle.

Le Trésor des pyramides, inventif et irrésistiblement drôle.

Les compagnies de danse se donnent un programme de tournées en province

MATHIEU ALBERT

Les compagnies de danse moderne vont enfin pouvoir franchir la frontière psychologique qui sépare Montréal du reste du Québec.

Le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis — mieux connu sous l'appellation RIDEAU — qui regroupe les propriétaires de 118 salles de spectacles à travers la province et le Nouveau-Brunswick, annonçait, hier, en conférence de presse, la création d'un tout nouveau projet qui vise à développer le marché des spectacles de danse à travers les 12 régions du Québec. Le projet en question porte le nom de *Danse dense*.

Après avoir constaté l'échec quasi complet essuyé par la majorité des spectacles de danse présentés en province, les 60 corporations membres de RIDEAU ont décidé de concerter leurs efforts afin de développer une stratégie de marketing à partir des conditions réelles du marché.

La compagnie montréalaise Montanaro Dance ouvrira la tournée en mars, et se rendra dans 21 villes de la province.

« Notre premier objectif », dit Gilles Morel, vice-président de l'organisme et directeur général adjoint de l'Institut canadien à Québec, « consiste avant tout à avoir du public dans nos salles. Ce n'est pas un bénéfice que nous cherchons, mais un résultat positif à notre mise initiale. L'année dernière, par exemple, les salles de spectacle du Québec qui ont présenté de la danse ont partagé entre elles une perte de plus de $150,000 ».

« Ce n'est pas la perte encourue qui nous dérange, mais plutôt le fait que les salles de spectacles se vident aussitôt qu'un producteur propose dans sa ville un programme de danse. A Québec par exemple, à l'Institut canadien, la moyenne de fréquentation pour ce genre de spectacle tourne autour de 15 ou 20% ».

La nouvelle stratégie de marketing en question, développée par un comité composé de six membres, dont le chorégraphe Jean-Pierre Perreault et le responsable de la danse au Centre national des arts à Ottawa, Yvan Saintonge, comporte deux volets.

D'une part, les producteurs de spectacles eux-mêmes seront mieux informés sur le contenu du travail des chorégraphes qu'ils souhaitent inviter chez eux. Puis, dans un deuxième temps, chacune des tournées organisées par Rideau sera appuyée par une campagne publicitaire intensive.

Par exemple, pour la tournée actuelle de la compagnie montréalaise *Montanaro Dance* — du 10 mars et le 29 avril dans 21 villes de la province — RIDEAU a eu l'idée originale de concevoir un vidéo-clip qui sera diffusé pendant neuf semaines (à 175 reprises) sur les ondes de Musique Plus.

« Lorsque nous avons sélectionné Montanaro et préparé l'itinéraire de cette première saison, explique Gilles Morel, nous avons pris soin d'identifier clairement le public auquel la compagnie s'adresse et de choisir la stratégie la plus efficace pour éveiller sa curiosité ».

Les responsables de Rideau prévoient déjà organiser pour l'an prochain deux tournées différentes avec deux compagnies de danse québécoises ou canadiennes. Pour ce qui est des années à venir, si tout marche comme prévu, rien n'interdit de croire qu'il pourrait être possible de faire tourner au Québec des compagnie en provenance des États-Unis ou d'Europe.

Le projet a reçu l'appui de plusieurs ministères et organismes publics dont le ministère des Communication ($75,000), le ministère des Affaires culturelles du Québec ($45,000), l'Office des tournées ($16,000), ainsi que la Commission Québec - Nouveau-Brunswick ($5,000).

SOS MTS part pour la Californie

JULIE STANTON

QUÉBEC — Les réalisatrices Lise Bonenfant et Marie Fortin sont aux petits oiseaux ! Non seulement leur vidéo *SOS MTS* s'est-il mérité le prix « Aids Instrumentation International » qui leur a été décerné par la Fédération mondiale pour la contraception et la santé en novembre dernier, mais le document vient également d'être sélectionné pour le prestigieux Festival du film et vidéo éducatif de qui doit avoir lieu à la fin d'avril.

Ce précieux document sur les maladies d'amour qu'on a pu voir dernièrement au réseau TVA semble réunir d'indéniables qualités de forme et de contenu puisque plusieurs pays dont le Maroc, la Chine et l'Italie ont manifesté le désir de l'acheter, lors du congrès du « Aids Awareness » à Seabrook Island en Caroline du Sud, où les réalisatrices se sont rendues recevoir leur prix devant les représentants de quelque 45 pays.

Vidéo-Femmes cherche donc à réunir les fonds nécessaires à la traduction en « français international » et en espagnol de *SOS MTS* — une version anglaise existe déjà sous le titre de *SOS STD* — afin de répondre aux demandes, notamment des distributeurs argentins et français.

C'est donc «mission accomplie» pour Lise Bonenfant et Marie Fortin dont l'objectif visait à sensibiliser un public des jeunes et des adultes à leur santé vénérienne.

Des témoignages nombreux du style « je ne pensais pas que ça pourrait m'arriver à moi », « je vais consulter la clinique plus régulièrement » . . . leur prouvent que, sous un emballage à la fois « swing » et intimiste, *SOS MTS* réussit à provoquer une saine prise de conscience face à l'amour malade.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ ***La valse des pantins*** (*King of comedy* de Scorsese). Excellente et féroce satire des vedettes de télé, et deux comédiens qui étonnent : Robert De Niro, drôle, et Jerry Lewis, plutôt sombre. Quatre Saisons 19 h 30.

★ ***Lance et compte.*** Le rêve secret de Serge Savard : une star russe veut passer à l'Ouest ! Radio-Canada 20 h.

★ ***Rock*** se retrouve en centre d'accueil. Radio-Canada 21 h.

★ ***Les enfants de la rue.*** Premier de trois docu-drames, une autre série très dure et forte. Radio-Québec 21 h.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Baie Saint-Paul

C'est l'heure du Symposium 1988

BAIE SAINT-PAUL (PC) — Le Symposium 88 de la jeune peinture au Canada s'ouvrira à Baie Saint-Paul le 29 juillet et se poursuivra jusqu'au 28 août, a annoncé Mme Françoise Labbé, directrice artistique du Centre d'art de Baie-Saint-Paul.

Durant cette période, 10 artistes canadiens et six artistes américains créeront sous les yeux des visiteurs du Centre d'art des tableaux d'au moins 50 pieds chacun sous le thème général de *Pays, âges.*

De plus, une série de conférences sera donnée du 8 au 20 août à l'intention du public amateur. Les conférences, dont le thème sera *La pluralité du regard*, constitueront une trilogie sur l'art contemporain d'un point de vue québécois, américain et européen. Les conférenciers seront René Huyghe, C. Greenberg et Karen Wilkin.

Le Centre d'art organise chaque année le Symposium dans cette localité de Charlevoix, une région célèbre pour sa beauté, sa lumière, reconnue comme le rendez-vous des peintres depuis le début du siècle. Le centre lance des invitations aux artistes canadiens à venir y créer une oeuvre de grand format. Les artistes ont jusqu'au 28 avril pour inscrire leur nom. La demande d'inscription doit être accompagnée d'une esquisse du tableau que l'artiste compte réaliser.

Chacun des artistes choisis recevra $ 500 pour l'aider à couvrir ses frais de matériel ainsi qu'un cachet de $ 2,000.

Le programme de la prochaine saison à Baie Saint-Paul comporte aussi les évènements suivants:

—Panorama 88, regroupant les oeuvres de quelque 70 peintres, tous les jours de 10 h à 21 h, du 17 juin au 18 septembre.

—*Une fin de semaine extraordinaire*, un atelier d'estampes autour de Richard Lacroix, les 30 et 31 juillet.

—La Rétrospective, qui regroupe les oeuvres effectuées au cours des symposium des cinq dernières années, exposées à la polyvalente St-Aubin, du 1er juillet au 20 août, de 10 h à 17 h.

Découverte d'un Mondrian

AMSTERDAM (AFP) — Une des premières toiles du peintre néerlandais Piet Mondrian d'une valeur estimée à 80,000 florins (environ $ 40,000) a été découverte par hasard dans le bureau d'un homme d'affaires américain à Amsterdam.

Un responsable de la maison de ventes aux enchères Sotheby's, invité à examiner les oeuvres de l'homme d'affaires, a reconnu une toile de Mondrian (1872-1944) signée mais non datée.

Selon lui, le tableau de 60cm par 40cm a été peint entre 1905 et 1907 et représente un paysage. « C'est un bon tableau impressionniste sur lequel on peut voir des bateaux, des arbres et une espèce de large écurie », a-t-il dit en précisant que les couleurs étaient rose, rouge et bleu.

L'oeuvre achetée aux Pays-Bas par l'homme d'affaires américain, peu après la dernière guerre, devrait être vendue chez Sotheby's à l'automne.

Selon Sotheby's, la valeur des peintures de Mondrian a beaucoup progressé au cours des dernières années. Il y a 15 ans à peine, a souligné le responsable du département d'art moderne, cette oeuvre découverte à Amsterdam n'aurait pas atteint le dixième de sa valeur actuelle.

Le monde des livres

■ *La dictée de Bernard Pivot à Radio-Québec*

C'est Radio-Québec qui organisera pour le Québec les quatrièmes championnats du monde d'orthographe de langue française, cet automne, annonçait hier à Paris M. Bernard Pivot, directeur du magazine *Lire* et animateur de l'émission *Apostrophes* à Antenne 2. Le Québec participera donc à ces championnats ouverts pour la première fois à 14 pays de la francophonie. Le 26 novembre prochain, trois Québécois concourront auprès de leurs homologues des autres pays francophones à la grande Finale qui aura lieu à Paris, après avoir remporté les honneurs de la finale québécoise, le samedi 15 octobre. Les trois concurrents québécois représenteront les catégories suivantes : les juniors (21 ans et moins au 31 décembre 1988), les séniors professionnels (des spécialistes de la langue française) et les séniors amateurs (21 et plus et non professionnels). Radio-Québec annoncera sous peu les modalités de participation de ce concours de dictée initié par Bernard Pivot.

■ *Larousse sème à Radio-Canada*

« Moi, j'épelle avec Larousse », tel est le titre d'un concours organisé en collaboration avec la station CBV de Radio-Canada à Québec. Le concours implique 68,000 élèves et 64 écoles secondaires de la grande région de Québec. Ce concours hebdomadaire totalisera $28,000 en prix dont un voyage à Paris sur les ailes d'Air Canada. La finale aura lieu au Salon du livre de Québec, dimanche le 24 avril prochain.

■ *Un autre prix pour Ginette Anfousse*

(LE DEVOIR) Ginette Anfousse se rendra à la Foire du livre de Bruxelles en mars prochain afin d'y recevoir le prix Québec-Wallonie-Bruxelles pour son roman-jeunesse *Les Catastrophes de Rosalie*, publié à La Courte Échelle. Ginette Anfousse recevait l'automne dernier le Prix Fleury-Mesplet du Salon du livre de Montréal à titre de meilleure auteure-jeunesse des dix dernières années au Québec.

■ *Le 8e concours de Communication-Jeunesse*

Pour la huitième année consécutive, Communication-Jeunesse organise un concours d'illustrations destinées aux livres pour enfants. Les différentes bourses sont offertes par le Groupe Culinar. Chaque illustrateur participant doit soumettre trois illustrations sur le même thème. Les participations devront parvenir avant le 29 avril prochain à Communication-Jeunesse, 964, rue Cherrier, Montréal, H2L 1H7. Toutes les illustrations admises seront exposées à la Maison de la culture Côtes-des-Neiges du 2 au 10 septembre 1988. Informations: (514)524-2300.

■ *Christine Brouillet au cinéma*

Christine Brouillet et Quinze Éditeur ont cédé récemment les droits cinématographiques de *Chère voisine* au cinéaste Alain Schlosberg, réalisateur français de TF-1. C'est avec ce roman que la romancière avait gagné le prix Robert-Cliche en 1982. *Chère voisine* se serait vendu à 35,000 exemplaires au Québec et en France, selon Quinze Éditeur, qui a cédé le titre à la collection de poche 10/10 de Stanké, où il est d'ailleurs toujours disponible.

■ *Les Éditions Saint-Martin en Europe*

Les Éditions Saint-Martin viennent de conclure une entente à long terme avec les Éditions Syros/Alternatives de Paris, pour la création de deux nouvelles collections : « Alternatives sociales » et « Alternatives économiques ». Les textes publiés dans ces collections viendront d'auteurs québécois et français. Les deux collections seront éditées en format de poche et vendues à un prix de détail de moins de $10. Les premiers titres concerneront les politiques sociales américaines, l'endettement du tiers-monde et les marchés financiers mondiaux. Les Éditions Saint-Martin viennent également de conclure des ententes pour la diffusion de leurs ouvrages en Belgique, en Suisse et en France.

— Jean Royer

Succès en France du roman de Paul Zumthor

JEAN ROYER

Le dernier roman du médiéviste Paul Zumthor (professeur retraité de l'Université de Montréal), *La Fête des fous*, remporte un vif succès en France depuis sa parution. Publié à Montréal par les Éditions de l'Hexagone, ce roman raconte le passage historique qui, au Moyen Âge, conduit de l'oralité à l'écrit.

L'action se passe à Marseille, Cadix et Lisbonne, vingt ans avant la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Le monde est en train de changer, passant de la loi d'un Temps stable et immuable à celle de l'Espace. Ainsi *La Fête des fous* raconte, d'un narrateur à l'autre, une vision très sensorielle de la quotidienneté du Moyen Âge.

Le roman de M. Zumthor en est à sa deuxième réimpression et, selon l'éditeur Alain Horic de l'Hexagone, les deux-tiers de ces tirages ont été vendus en France.

Il serait même question que M. Zumthor soit invité à l'émission *Apostrophes* de Bernard Pivot et le *Magazine littéraire* de Paris lui consacre son entretien du mois dans son édition de janvier.

Professeur et critique, M. Zumthor a fait carrière au Québec et en France. il est un médiéviste réputé et l'animateur de la « Bibliothèque médiévale » chez Christian Bourgois.

Une critique élogieuse de *La Fête des fous* accompagne l'entretien qu'accorde au *Magazine littéraire* M. Zumthor. Le romancier fait un lien entre cette époque du Moyen Âge et la nôtre : « Parce que tout ce qui a fondé la société moderne, depuis notre idée de l'État jusqu'aux langues que nous parlons, en passant par notre économie et nos idéologies, tout cela est sorti des structures archaïques du Moyen Âge », conclut Paul Zumthor.

Paul Zumthor

Le centre de production du Théâtre Parminou naît

VICTORIAVILLE (PC) — Le Centre de production théâtrale du Parminou, dont on parle depuis quatre ou cinq ans verra enfin le jour. Un immeuble de $1.3 million (dont $1 million provient du gouvernement provincial), de plus de 13,000 pieds carrés sera construit, face à l'hôtel de ville, sur un terrain donné par la municipalité, qui de plus en fera l'aménagement paysager.

Ce projet tant attendu par le milieu culturel a été dévoilé, hier, par la ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, qui a vanté la ténacité et la persévérance des gens de la troupe Parminou, qui pendant des années ont soutenu et poussé sur leur demande.

D'ailleurs Mme Bacon a bien insisté sur le caractère particulier, du futur centre et de sa vocation axée sur la production et la formation.

La ministre a rappelé le rôle joué par la troupe Parminou dans la région des Bois-Francs et de son rayonnement nationale. «Le théâtre Parminou mérite un centre de production digne de sa réputation et de la qualité du travail qu'il accomplit», a précisé Mme Bacon.

En fait, Québec verse deux subventions égales, totalisant près d'un million de dollars, l'une par le biais du ministère des Affaires culturelles et l'autre par le bureau régional de l'Office de planification et de développement du Québec.

Le théâtre Parminou s'est engagé à faire sa part puisqu'il assumera environ 20% de la facture, soit $230,000.Il compte recueillir ce montant par la vente de son immeuble actuel, une résidence de $70,000, une part des recettes à venir et, bien entendu, une campagne de sollicitation auprès du public de la région.

Le terrain de 35,000 pieds carrés sera donné par la ville qui l'a acheté du Canadien National, il y a cinq ans. Ce terrain, a précisé le maire Denis Saint-Pierre, la ville aurait pu le vendre à gros prix, mais le conseil en a décidé autrement.

Pour le conseil de ville, il était temps que la municipalité fasse un geste concret pour venir en aide à la culture. De plus, on souhaitait que le centre-ville redevienne un carrefour, un lieu de rassemblement pour les piétons, agrémenté d'espaces verts.

EN VERSION FRANÇAISE
WALL STREET
AN OLIVER STONE FILM
G
CRÉMAZIE 388-4210 · LONGUEUIL 679-7451
PARADIS 8215 RUE HOCHELAGA 354-3110 · ODEON-LAVAL CENTRE 2000 ST-MARTIN BLVD 687-5207 · ST-JÉRÔME CARREFOUR DU NORD

DIDIER FARRÉ ET ACTION FILM PRÉSENTENT
OMAR SHARIF
ISABELLE HUPPET
LAMBERT WILSON
Les Possédés
D'après DOSTOIEVSKI
de ANDRZEJ WAJDA
des demain!
12:45 - 3:00 - 5:15 - 7:30 - 9:45
COUCHE-TARD SAM.: 12:00
BERRI ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

4 NOMINATIONS AUX CÉSARS'88
MEILLEURE ACTRICE ■ MEILLEURE MUSIQUE
MEILLEUR ACTEUR DE SOUTIEN ■ MEILLEURE ACTRICE DE SOUTIEN
CATHERINE DENEUVE ■ RICHARD BOHRINGER ■ PIERRE ARDITI

G
«... raconté avec humour et suspense, Mocky nous régale par sa virtuosité désinvolte et les acteurs sont excellents." FRANCE SOIR
"... une aventure à la fois mystérieuse et fascinante, couchée dans une illustration soignée et ornée de quelques touches d'humour grinçant propre à l'auteur." FILMS A L'ECRAN
"... on se laisse volontiers aller aux plaisirs cumulés du frisson entretenu et du sourire entendu. L'interprétation est de premier ordre, dans laquelle Deneuve-enlaidie? Allons donc! — rayonne." FICHES CINÉMA FRANÇAIS
AGENT TROUBLE
Un film de JEAN-PIERRE MOCKY
TOM NOVEMBRE • DOMINIQUE LAVANANT • SYLVIE JOLY
D'après le roman de MALCOM BOSSE "THE MAN WHO LOVED ZOOS" Musique GABRIEL YARED
Distribution FRANCE FILM
CINÉMAS CINEPLEX ODEON
DES DEMAIN!
COMPLEXE DESJARDINS BASILAIRE 1 288-3141
1:15 - 3:15 - 5:05 - 7:00 - 9:00
COUCHE-TARD SAM.: 11:10

14 ANS
Depuis tellement longtemps, nous attendions ces retrouvailles de l'intelligence et de l'érotisme...
Ce film ouvre un oeil adulte sur la sexualité actuelle de la scène américaine... On y évoque la vie et la mort, le sens des responsabilités et l'amour, et on y voit s'affronter la puissance de la politique et la force de la moralité privée.
Richard Corliss, *Time Magazine*
THE UNBEARABLE LIGHTNESS OF BEING
...c'est l'histoire d'une passion
DES DEMAIN!
THE SAUL ZAENTZ COMPANY A PHILIP KAUFMAN FILM
THE UNBEARABLE LIGHTNESS OF BEING DANIEL DAY LEWIS JULIETTE BINOCHE LENA OLIN DEREK de LINT
ERLAND JOSEPHSON PAVEL LANDOVSKY DONALD MOFFAT DANIEL OLBRYCHSKI STELLAN SKARSGARD SVEN NYKVIST
PIERRE GUFFROY ANN ROTH WALTER MURCH BERTIL OHLSSON
MILAN KUNDERA JEAN CLAUDE CARRIERE PHILIP KAUFMAN SAUL ZAENTZ
PHILIP KAUFMAN ORION
COUPONS ET LAISSEZ-PASSER REFUSÉS
POINTE-CLAIRE, VEN. - SAM.: 12:30 - 3:45 - 7:00 - 10:15
POINTE-CLAIRE 6341 TRANSCANADIENNE 630-7286
ÉGYPTIEN 1455 RUE PEEL 843-3112 NIVEAU INFÉRIEUR DES COURS MONT-ROYAL
ÉGYPTIEN, SUR 2 ÉCRANS: VEN. - SAM.: 12:00 - 3:00 - 7:00 - 10:20

2 NOMINATIONS AUX OSCARS DONT MEILLEURS COSTUMES MEILLEURE ADAPTATION DE SCÉNARIO
G
"Magnifique... la griffe d'un maître".
Vincent Canby — The New York Times
"Un chef-d'oeuvre... un des meilleurs films dans l'histoire du cinéma".
Jay Scott — The Globe and Mail
LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE
— La société des critiques de cinéma américains
ANJELICA HUSTON
DONAL McCANN
Les Gens de Dublin
DES DEMAIN!
Un film de JOHN HUSTON
d'après le chef-d'oeuvre de JAMES JOYCE
VESTRON PICTURES / ZENITH WIELAND SCHULZ-KEIL CHRIS SIEVERNICH
ANJELICA HUSTON DONAL McCANN JOHN HUSTON LES GENS DE DUBLIN
HELENA CARROL CATHLEEN DELANEY RACHAEL DOWLING INGRID CRAIGIE DAN O'HERLIHY MARIE KEAN DONAL DONNELLY
SEAN McCLORY FRANK PATTERSON DOROTHY JEAKINS STEPHEN GRIMES DENNIS WASHINGTON
WILLIAM J. QUIGLEY TOM SHAW ALEX NORTH ROBERTO SILVI FRED MURPHY
TONY HUSTON WIELAND SCHULZ-KEIL CHRIS SIEVERNICH JOHN HUSTON
CINEPLEX ODEON FILMS
VESTRON PICTURES
COUPONS ET LAISSEZ-PASSER REFUSÉS
BERRI, (EN V. FRAN.): 1:45 - 3:45 - 5:45 - 7:45 - 9:45 COUCHE-TARD SAM.: 11:45
BERRI ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
LE FAUBOURG 1616 STE-CATHERINE O. 932-2121
FAUBOURG (V.O. ANG.: "THE DEAD") 1:10 - 3:10 - 5:10 - 7:10 - 9:10 COUCHE-TARD SAM.: 11:20

14 ANS

FAMOUS PLAYERS
LA BEAUTÉ DU PÉCHÉ
Le PARISIEN 480 STE-CATHERINE O. 866-3856
14 ANS
13h20-15h25-17h30-19h35-21h40
DIMA FILMS présente
LE CHEF-D'OEUVRE D'ALAIN RESNAIS
G
L'Année Dernière à MARIENBAD
une copie TOUTE NEUVE
BOGART 3575 Ave du PARC 844-9470
19h30-21h30

L'Art du mouvement *présente aujourd'hui à midi au Piano nobile de la Salle Wilfrid-Pelletier, une quinzaine de danseurs des* **Grands Ballets Canadiens.** *Ils exécuteront des extraits d'oeuvres récentes de trois chorégraphes canadiens:* **Jeux forains** *de Christopher House,* **Suite Pulcinella** *de Stravinsky et* **Alliance II** *de James Kudelka. Billets: 2 $ en vente 30 minutes avant le spectacle, lunch disponible en sus.*

publi-reportage

LE PLEIN AIR

Le Foyer du skieur

Hier et aujourd'hui, sous le même toit

ROBERT CHOQUETTE

L'histoire du *Foyer du skieur* est liée directement à la création des pistes de ski sur le versant Nord du Mont-Tremblant.

Construite à la fin de la guerre par un des fondateurs de la station de ski, le *Devil Fork Lodge* ne pouvait accueillir que 18 personnes. Au fil des années, l'établissement connut plusieurs aubergistes, mais les affaires n'ont jamais vraiment décollé puisque dans la région, c'est plutôt le versant Sud de la montagne qui prit de l'essor.

Les nombreuses auberges et hôtels du village de Mont-Tremblant présentent toujours d'ailleurs beaucoup d'attraits. Du moins pour une certaine clientèle.

C'est le père Marcel de la Sablonnière, du Centre Immaculée-Conception de Montréal, qui eut l'idée, en 1967, de louer la vieille auberge. Le ski alpin s'ajoutait ainsi aux autres activités déjà proposées à l'auberge le *P'tit Bonheur*, sise sur les rives du lac aux Quenouilles, à une vingtaine de kilomètres du Mont-Tremblant.

Le *Foyer du skieur* est tout à fait unique en son genre. On le situerait au carrefour des auberges de jeunesse à l'européenne, des refuges de montagne de l'Ouest et des petites auberges traditionnelles de la Nouvelle-Angleterre. La formule plaît, puisque le taux de fréquentation atteint 85 % et que bon nombre de week-ends sont réservés un an d'avance !

En fait les assidus fréquentent le *Foyer du skieur*, tant pour les possibilités de ski qu'il présente — ici c'est vrai qu'on chausse ses skis sur la galerie — que pour le type d'hébergement.

L'unique bâtiment comprend, au rez-de-chaussée, un immense salon avec foyer, une salle de jeux, la salle à manger et la cuisine. Au second, on trouve les 11 chambres et les deux salles de bains communautaires. La capacité de l'auberge s'élève à 64 personnes, à raison de quatre à six pensionnaires par chambre.

Selon Guy Charbonneau, qui assure depuis 11 ans, avec Fernande Paquin, la direction du *Foyer*, la clientèle apprécie l'ambiance chaleureuse et familiale de l'auberge. « Bon nombre de nos clients reviennent nous visiter plusieurs fois par saison depuis huit ou neuf ans. On a vu leurs enfants grandir. Ils sont devenus des amis depuis le temps. »

Avec 30 pistes, la plus grosse station de ski des Laurentides offre ce qu'il y a de mieux pour les véritables mordus de ski. La montagne impressionne par sa taille et par la diversité des pistes.

Dire que seulement un tiers de la montagne est utilisée pour les fins du ski alpin ! « Malgré une très grande souplesse dans l'encadrement des activités de la journée, 90 % des clients du *Foyer* participent aux leçons de ski animées par nos moniteurs, assure Fernande Paquin. Même les skieurs les plus habiles profitent de l'occasion pour affiner leur technique en skis et pour s'amuser avec le groupe. »

Ce sont là précisément les deux éléments qui caractérisent le *Foyer du skieur*: du ski toute la journée et un encadrement souple. « Outre les repas pris à heures fixes — avec service aux tables — les leçons avant et après le lunch du midi, on propose systématiquement une activité à l'extérieur après le souper. » « Il est étonnant de voir à quel point les gens apprécient cette initiative », constate Guy Charbonneau.

Que ce soit après une simple marche sur la neige qui crisse sous les pas ou une majestueuse descente aux flambeaux sous les étoiles, il est rare qu'on se retire tardivement dans sa chambre. Le ski, le froid, le vent et le grand air ont raison des plus résistants.

La nuit est paisible, si ce n'est le sifflement sourd des canons à neige qu'on entend au loin dans la montagne. À 7h 30, comme chaque matin depuis 11 ans, Guy Charbonneau sort son saxophone de son étui pour réveiller doucement les skieurs.

Tiens, ce matin, pourquoi pas un petit air de Sidney Bechet ?

Le Foyer du skieur
Lac Supérieur
Québec
J0T 1P0
Tél.: (819) 688-2992

Situé au Mont-Tremblant, le *Foyer du skieur* est tout à fait unique en son genre, à mi-chemin entre les auberges de jeunesse à l'européenne, les refuges de montagne de l'Ouest et les petites auberges traditionnelles de la Nouvelle-Angleterre.

À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de l'étoile

Ski alpin ou de **randonnée.** Village de **pêche blanche** et **patinoire** sur le lac. Demi-pension p.p., occ. double: fin de sem. $128; 3 jrs $190; 5 jrs $314.

Brunch des gastronomes le dimanche.

Téléphonez sans frais: **1-800-567-2727**

(819) 843-6521

1133 Principale, O. Magog, Qc J1X 2B8

VAL DES NEIGES — SKI PÂQUES EN FAMILLE

Condominiums Mont Ste-Anne

• Comprenant 4 jours, 3 nuits. 2 jours de ski, tire sur la neige. Brunch familial, surprise pour les enfants.
• Nos condominiums vous offrent luxe et confort: foyer, verrerie, terrasse extérieure, bains-tourbillons, cuisine complète, mobilier de chêne.
• 3e nuit gratuite. Tarif par pers. en occ. double: 225$
Enfants de moins de 14 ans: 65$

Condos disponibles en mars. Réservez dès maintenant!

2 jours, occ. quad.: 77$ par pers.
5 jours, occ. quad.: 192$ par pers.

Réservations sans frais: 1-800-463-2625

à la découverte du Québec

☐ Québec

MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. Ski de rendonnée, patinoire, raquette, glissades avec remontée mécanique, descentes en pneumatiques. Centre de conditionnement physique incluant sauna et bains tourbillons. Forfait ski (2, 3 ou 5 jours) incluant chambre, repas du soir, petit déjeuner, transport et laissez-passer an centre de ski Stoneham, taxe et service inclus. Forfait neige incluant chambre, repas du soir, petit déjeuner, accès illimité aux activités sportives, taxes et service inclus.
Réservations: 1-800-463-2841 ou 418-848-2551

AUBERGE LOUIS-HÉBERT:
Auberge avec salle à manger, 10 chambres, 50$ pour 2 personnes, petit-déjeuner compris. Centre-ville, stationnement. Spécialités: Restaurant français, nouvelle cuisine, fruits de mer. 668 Grande Allée, Québec G1R 2K5
418-525-7812

PAVILLONS BONNE ENTENTE
À Québec, au coeur d'un parc magnifique, venez découvrir un oasis de calme et de fraîcheur. Profitez de notre forfait «Cet hiver à Québec à moins 50» au Pavillons Bonne Entente. 50 chambres à 50% de rabais. Semaine et fin de semaine. Chambres double: 40$ par nuit. Enfant de moins de 12 ans: sans frais. Un enfant par adulte. Chambre simple: 35$ par nuit.
Réservez dès maintenant en composant sans frais le **1-800-463-4390** ou à Montréal, le réseau Hôtes: **861-2821.**

☐ Laurentides

Auberge Cuttle's Tremblant Club
Skiez le majestueux Mont-Tremblant et profitez du confort moderne d'un condominium, avec l'hospitalité d'un hôtel de renommée déjà établie. Situé seulement à 120 km au nord de Montréal, sur les bords du Lac Tremblant, Cuttle's Tremblant Club offre un hébergement de luxe, une cuisine dont la renommée n'est plus à faire et une école de ski reconnue. Tellement plus qu'une simple chambre d'hôtel!
Mont-Tremblant, Québec, J0T 1Z0 (819) 425-2731

HOTEL L'ESTÉREL: Le joyau des Laurentides à 1 heure de route de Montréal. Portant une classification de 5 fleurs de lys, Hôtel L'Estérel est le centre de villégiature par excellence au Québec. Centre sportif et piscine intérieure, boutique de ski, programme complet d'activités. N'oubliez pas notre cuisine renommée, nos vins fins et orchestre en soirée.
Tél.: (514) 228-2571

Le Chantecler - tout un centre de ski
Du ski fantastique ... et plus encore!
• 4 montagnes
• Centre officiel de l'équipe national de ski alpin
• 22 pistes dont 12 éclairées
• 2 poma, 2 télésièges doubles, 2 triples et 2 quadruples
• Ski de fond disponible
• Hôtel le long des pentes
• Chambres de luxe et chalets avec foyer
• Fine cuisine
• Piscine, Nautilus, squash et racquetball

À Ste-Adèle,
45 minutes au nord de Montréal!
Sortie 67, Autoroute des Laurentides
1 (800) 363-2470

LE CHANTECLER

☐ Charlevoix

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge de montagne avec vue sur le Saint-Laurent, Baie-Saint-Paul et l'Île aux Coudres. 27 chambres tout confort, fine cuisine, salle de conférence, de jeux, piscine intérieure, bar détente. Demandez nos forfaits ski alpin au Massif ou au mont Sainte-Anne (au choix) et votre billet sera réservé par l'auberge. Autres forfaits disponibles: 1-418-435-5505, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162, de Mtl (514) 861-2821.

AUBERGE LES SOURCES
Venez vous détendre et bien manger dans une ambiance chaleureuse et des prix abordables toute l'année. Un choix de qualité! Digne des charmes de Charlevoix.
Forfaits: ✱✱✱✱
Basse saison à partir de **50$**
Haute saison à partir de **60$**
par jour, par pers. occ. double (déjeuner-souper inclus)
8, rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au-Pic, Qc. G0T 1M0 (418) 665-6952

auberge des Sablons
15 chambres avec vue sur le Fleuve. Calme, détente, bouffe, romance... Une auberge à découvrir! Forfaits ski: Mont Grand Fonds ou Massif. Forfait ski: 72 à 85$ par jour, par pers. occ. double (Billets de ski inclus). Ski de fonds, patinage, motoneige.
Ste-Irénée les Bains 418-452-3594

LE DERY HOTEL MOTEL
BAIE SAINT-PAUL Les meilleurs prix sur forfait-ski dans Charlevoix. 65$ par jr. par pers. souper, coucher, déjeuner et ski inclus, au Massif, Mont Ste-Anne ou Grand Fonds. Confort, cuisine gastronomique, bar et restaurant-dansant.
418-435-3910

☐ Estrie

Auberge Loft Acres Country Inn
Découvrez l'Estrie. Profitez de notre luxueux aparthôtel situé sur une ferme de 200 acres. Cuisinettes toutes équipées, foyers, climatisées, bain tourbillon (sur demande). Ski de fond, traîneau. Notre restaurant est reconnu l'un des meilleurs de la région. 2 bars. 1 heure de Montréal. Près de Sutton, Knowlton, Bromont, Cowansville. Rés. 514-263-3294, West Brome, QC J0E 2P0.

AUBERGE HATLEY:
RELAIS & CHATEAUX
Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais de campagne, pour les gourmets gourmands, classifié 4 fourchettes, membre de la chaîne **RELAIS ET CHÂTEAUX.** Le charme d'une vieille demeure bourgeoise, perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 22 chambres dont certaines avec foyers. Galerie d'art. Forfait week-end à partir de 175$ p.p. Ski de fond à partir de l'auberge. Ski alpin à proximité. **C.P. 330 North Hatley J0B 2C0**
819-842-2451

Auberge Ripplecove Inn
Une charmante Auberge nichée sur les rives du lac Massawippi. Chambres et suites de rêve avec vue sur le lac; quelques-unes avec balcon, foyer et bain tourbillon. De la porte de l'Auberge, 35km de piste de ski de randonnée, balisée et entretenue. Patinoire éclairée sur le lac, pêche sur glace. Randonnée de traineau. Les centres de ski alpin, Orford, Owl's Head et Jay Peak (Vt) à proximité. Cuisine Française renommée. Forfait Week-End à partir de 135$ pp occ. double. Forfait 5 nuits à partir de 315$ PAM.
✱✱✱✱ ✝✝✝✝ Soupers, déjeuners, taxes et pourboires inclus.
CP 246 Ayer's Cliff, Qc J0B 1C0. 819-838-4296

AUBERGE DOMAINE MONT JOYE: Authentique auberge traditionnelle donnant 800 acres de nature inviolée. Région de lacs et de montagnes où tous les sports sont à l'honneur. Célèbre collection Gaby d'objets d'art, sculptures, bas-reliefs. 20 chambres pour accueillir couples, conventions, groupes organisés. Souper à la chandelle auprès de l'âtre. Banquet 200 couverts. Théâtre 160 places. Ski alpin, ski de randonnée, chalets avec foyers. North Hatley — Autoroute 10 — Sortie 21. **819-842-8309.**

AUBERGE LE FALOT: Auberge de 17 chambres en bordure du lac d'Argent. Vue superbe du mont Orford, situé à 15 minutes de l'auberge. Brunch le dimanche, excellente cuisine. Forfait à partir de 50$ pp/pj, occupation double, PAM.
CP 194, chemin du lac d'Argent, Eastman J0E 1P0 (514) 297-3566

AUBERGE MEMPHRÉ
Auberge tranquille dans la ville de Magog sur le chemin du Mont-Orford. Piscine intérieure chauffée, bar avec musiciens, 3 soirs/sem. Chambres avec bain tourbillon de 50 à 80$ pour 2 pers. par jour. Forfaits ski disponibles. Gratuit: enfants de moins de 14 ans avec parents. Sortie 118 — 1007 Merry Nord Magog, J1X 2G9 **(819) 847-2222.**

AUBERGE DU FENIL: Un endroit qu'il vous faut connaître. Plein air et gastronomie. Vue superbe du mont Orford. Le calme de la campagne. Forfaits de ski alpin. Pistes de ski de fond éclairées. Patinoire, raquette. Fin de sem. à partir de 153$ p.p. o.d.,
1-800-363-8926 ou (514) 297-3362, ch. Mont Bon Plaisir, Eastman.

O'BERGE DU VILLAGE: Cinq types d'unités (2 à 8 pers.). Cuisinette, lave-vaisselle, foyer. Saunas, bain tourbillon et squash. Située sur les rives du Memphrémagog, à 2 pas du Centre-ville et de l'*après-ski*. Au coeur des principaux centres de ski de l'Estrie. Location à la journée, à la semaine et à la saison. **261, Merry sud, Magog J1X 3L2**
Réservation: **1-800-567-6089 ou 1-819-843-6566.**

ESTRIMONT: Complexe hôtellier de villégiature situé face au mont Orford, à 5 minutes des pistes de ski. Choisissez une chambre-salon tout confort de l'auberge avec foyer et vue de la montagne, un charmant chalet-condo (2 ou 3 ch.) avec foyer ou une luxueuse villa toute neuve et vivez un séjour inoubliable. Excellente cuisine, bar après ski, squash, raquet ball, saunas, bain tourbillon, salle d'exercice et bientôt piscine intérieure. Forfait ski MAP à partir de 106 $ p.p./p. nuit, occ. double.
AUBERGE ESTRIMONT
Réservez dès maintenant au
1-800-567-7320 ou (819) 843-1616

MOTEL DE LA PENTE DOUCE
Vue superbe sur le Mont Orford à 5 minutes de la montagne. Ski alpin et ski de fond. Transport du terminus de Magog au motel et à la pente de ski. 30 unités avec ou sans cuisinette, télé-couleur, câble. 45$ pour 2 pers.
Magog (819) 843-1234 / sans frais: 1-800-567-3530

Vous désirez annoncer dans cette section?
Contactez sans tarder Christiane Benjamin
514-842-9645
1-800-363-0305

☐ Ile-aux-Coudres

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES: 98 unités, le confort, une cuisine exceptionnelle et une gamme d'activités: demandez notre forfait évasion. 2 nuits, 3 jours incluant 2 soupers la chambre pour 2 nuits et 2 déjeuners. À partir de 99$ p.p. occ. double. Surplombant le majestueux St-Laurent, fine cuisine, atmosphère chaleureuse, piscine intérieure, bar-salon, etc. Autres forfaits disponibles: 1-418-438-2711, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162, de Mtl (514) 861-2821.

☐ Mont St-Anne

HÔTEL VAL-DES-NEIGES: Situé au pied du mont Sainte-Anne. Chambres de luxe, piscine int., cuisine réputée, sauna et bain tourbillon, piano bar, animation après ski. Forfait disponible en sem. et fin de sem. 418-827-5711, 1-800-463-5250, de Mtl: 514-861-2821.

AU DOMAINE VAL DES NEIGES
Véritable petit village à seulement 800 mètres des pentes. Vue imprenable sur le Mont Ste-Anne. Nos villages sont de vrais petits bijoux: foyer, verrerie, bains tourbillons, cuisine complète, ski de printemps, hébergement et billet de remontée.
Occ. quad. / par pers.: 2 jours 127$, 5 jours 312$, 7 jours 368$
Prix spécial pour famille. ***Rés.: 1-800-463-2625***

Les Auberges Romantik du Québec

AUBERGE DES 3 CANARDS
Pointe-au-Pic Charlevoix
(418) 665-3761
Chaleur, Gîte et Fine Cuisine

auberge la maison Otis
28 chambre toutes catégories, salle à manger réputée, classifiée 4 fleurs de lys et 4 fourchettes, piscine intérieure, saunas, bains tourbillons. Boite à chansons. Située au centre du domaine skiable de Charlevoix (Sainte-Anne, Grand-Fonds, Petite Rivière). Forfait de ski. **23, rue Saint-Jean Baptiste, Baie Saint-Paul. (418) 435-2255**

Auberge des Peupliers
Une ambiance chaleureuse, une excellente cuisine raffinée, décor enchanteur, salle de jeux, bain tourbillon et sauna, ski alpin ou de randonnée, salle de réunion.
Cap à l'Aigle, Comté de Charlevoix
(418) 665-4423

Auberge St-Denis
FORFAITS DE SKI ALPIN DISPONIBLES
Hébergement: ✱✱✱✱
Cuisine: ✝✝✝✝
ST-SAUVEUR-DES-MONTS DE Mtl (DIRECT): **497-5602 - ou - (514) 227-4602**

Petit Berger
AUBERGE AU PETIT BERGER
R.R. 362 — C.P. 398 Pointe-au-Pic, Co. Charlevoix
418-665-4428
Site de villégiature par excellence. Patinoire et piste de luge.
Membre du groupe Romantik.

l'auberge des falaises
Une auberge de calme et de détente, située à Pointe-au-Pic, au coeur de Charlevoix. Vue imprenable sur le fleuve. Cuisine évolutive et raffinée du chef Régis Hervé, classifiée 4 Fourchettes. Forfaits semaine et fin de semaine, ski alpin et ski de randonnée.
418-665-3731, 1-800-463-1568

Hovey Manor
Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans **«COUNTRY INNS & BACK ROADS»** . Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck. Chambres avec grand confort donnant surle lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et balcon privé. Façade du lac de 1000 pieds, plages, tous les sports nautiques et tennis sur les lieux. Magnifique feuillage d'automne, promenades boisées, croisières d'automne sur le lac. Forfait à partir de $72 p.p. MAP.
1-819-842-2421 — C.P. 600, North Hatley, Québec J0B 2C0.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — ***Satisfaction*** sem. 7 h, 9 h
ASTRE II: — ***The Serpent and the Rainbow*** sem. 7 h 15, 9 h 15
ASTRE III: — ***Action Jackson*** sem. 7 h, 9 h
ASTRE IV: — ***Le cri de la liberté*** sem. 7 h, 9 h 50

BERRI I: (288-2115) — ***Passion Béatrice*** 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 10 h.
BERRI II: — ***Intervista*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.
BERRI III: ***Éclair de lune*** 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h.
BERRI IV: — ***L'oeil au beurre noir*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI V: — ***Les ailes du désir*** 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 55

BOGART 1: (844-9470)— ***Good Morning Vietnam*** sem. 7 h, 9 h 20
BOGART 2: ***Moonstruck*** tous les jours 7 h 30, 9 h 30
BOGART 3: ***L'année dernière à Marienbad*** sem. 7 h, 9 h.

BONAVENTURE I: (861-2725) —***Action Jackson*** sem. 7 h, 9 h
BONAVENTURE II: — ***Deathwish 4*** sem. 7 h 30, 9 h 30

BROSSARD I: (465-5906) — ***Éclair de lune*** sam. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD II: (465-5906) — ***Le cri de la liberté*** dim. au jeu. 1 h 30, 5 h 15, 8 h 30
BROSSARD III: ***L'empire du soleil*** dim. au jeu. 1 h 30, 4 h 30, 8 h.

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684)— ***Toquée*** sam. au jeu. 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 2: ***Action Jackson*** sam. au jeu. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40
CARREFOUR LAVAL 3: ***Le cri de la liberté*** dim. au jeu. 1 h 15, 5 h 15, 8 h 30
CARREFOUR LAVAL 4: ***Piles non comprises*** 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 5: ***Satisfaction*** sam. au jeu. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 6: ***Éclair de lune*** sam. au jeu. 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25

CHÂTEAUGUAY 1: (698-0141)—***3 hommes et un bébé*** sem. 7 h 30, 9 h 30, ***C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand*** tous les jours 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15
CHÂTEAUGUAY 2: ***Toquée*** tous les jours 7 h 15, 9 h 15, ***Piles non comprises*** 1 h, 3 h, 5 h.

CINÉMA V: (489-5559) —

CINÉMA DE MONTRÉAL 1: (521-7870) — ***Full Metal Jacket*** 4 h 55, 7 h, 9 h 10 — ***C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand*** 12 h, 1 h 40, 3 h 20
CINÉMA DE MONTRÉAL 2: — ***Danse lascive*** 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30

CINÉMA DE PARIS: (866-3636) —

CINÉMA DU VILLAGE: (523-3239) —

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl— ***Slamdance*** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mtl— ***Julia and Julia*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mtl— ***Serpent and the Rainbow*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

CINÉMA OMEGA 1: — ***Toquée*** 9 h 30 — ***Mosquito Coast*** sam. au jeu. 3 h 05, 7 h 20
CINÉMA OMEGA 2: — ***Revange des tronches*** sam. au jeu. 1 h 30, 4 h 50, 8 h 10 — ***Le dragueur*** sam. au jeu. 1 h 30, 4 h 50, 8 h 10

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada— ***Action Jackson*** sem. 7 h, 9 h.
CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: ***Cry Freedom*** sam. à jeu. 2 h 30, 5 h 30, 8 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: ***Éclair de lune*** sam. à jeu. 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: ***Serpent and the Rainbow*** sam. à jeu. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 20
CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: ***Wall Street*** sam. à jeu. 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 45
CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: ***Satisfaction*** sam. à jeu. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)— ***La honte*** 18 h 35, ***Une passion*** 20 h 35.

CINÉPLEX I: (849-4518) — ***Tinamer*** vend. au lun. 1 h, 5 h 10, 9 h 20.— ***Un zoo la nuit*** ven. au lun. 2 h 15, 7 h, mar. au jeu. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 20
CINÉPLEX II: — ***Full Metal Jacket*** 1 h 30, 4 h 10, 7 h 10, 9 h 30
CINÉPLEX III: — ***Batteries Not Included*** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40
CINÉPLEX IV: — ***Soigne ta droite*** 1 h 15, 3 h 10, 5 h, 7 h, 9 h.
CINÉPLEX V: — ***Apiculteur*** 1 h 10, 3 h 45, 7 h 20, 9 h 40
CINÉPLEX VI: — ***My Life as a Dog*** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
CINÉPLEX VII: — ***L'Irlandais*** 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45
CINÉPLEX VIII: — ***Le cri de la liberté*** 1 h 30, 5 h, 8 h 30
CINÉPLEX IX: — ***Un homme amoureux*** 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45

COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— ***Maladie d'amour*** 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h
COMPLEXE DESJARDINS II: — ***Lunette d'or*** 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS III: — ***Si le soleil ne revenait pas*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
COMPLEXE DESJARDINS IV: — ***Au revoir les enfants*** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 (jeud. 25 fév. 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 9 h 40)

COMPLEXE GUY-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)— ***Perversion , Les Bleux au coeur*** 20 h.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)—

CRÉMAZIE: (388-4210) — ***Wall Street*** 7 h 10, 9 h 30

DAUPHIN I: (721-6060) — ***Le dernier empereur*** sem. 2 h 30, 5 h 30, 8 h 30
DAUPHIN II: ***Toquée*** 2 h, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 30

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — ***Cry Freedom*** sem. 8 h 30
CINÉMA DÉCARIE 2: ***Wall Street*** sem. 7 h, 9 h 30

DORVAL I: (631-8587) — ***Good Morning Vietnam*** sem. 7 h 10, 9 h 30
DORVAL II: ***Shoot to Kill*** tous les jours 7 h, 9 h 20
DORVAL III: ***She's Having a Baby*** tous les jours 7 h, 9 h 25
DORVAL IV: — ***The Witches of Eastwick*** tous les jours 6 h 30, 9 h 05

FAIRVIEW I: (697-8095) — ***Moonstruck*** tous les jours 7 h 10, 9 h 30
FAIRVIEW II: — ***Three Men and a Baby*** 7 h 05, 9 h 10

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230)— ***Wall Street*** 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — ***Full Metal Jacket*** 2 h 10, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — ***Prayer for the Dying*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 40
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — ***Withnail and I*** tous les jours 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

GREENFIELD I: (671-6129) — ***Shoot to Kill*** tous les jours 7 h, 9 h 20
GREENFIELD 2: — ***Coeur et trio*** tous les jours 7 h 15, 9 h 15
GREENFIELD 3: — ***Moonstruck*** tous les jours 7 h 10, 9 h 30

IMPÉRIAL: (288-7102) — ***Ironweed*** 12 h 15, 3 h 15, 6 h 15, 9 h 15

JEAN-TALON:(725-7000) — ***L'empire du soleil*** lun. au jeu. 8 h.

KENT I:(489-9707) — ***Moonstruck*** tous les jours 7 h 15, 9 h 25
KENT II: ***Running Man*** tous les jours 7 h, 9 h 20

LAVAL I:(688-7776) — ***Shoot to Kill*** sem. 7 h 10, 9 h 35
LAVAL II:— ***Le jeu du défi*** tous les jours 7 h, 9 h 20
LAVAL III: — ***L'ascenceur*** tous les jours 7 h 20, 9 h 40
LAVAL IV:— ***Liaison fatale*** sem. 7 h 10, 9 h 40
LAVAL V:— ***Kenny*** tous les jours 7 h 15, 9 h 30

LAVAL 2000 1: (687-5207)— ***L'empire du soleil*** dim. au jeu. 1 h 30, 4 h 30, 8 h.
LAVAL 2000 2: ***Wall Street*** sam. au jeu. 12 h 10, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 30

LOEW'S I:(861-7437) — ***Good Morning Vietnam*** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 45
LOEW'S II:— ***Moonstruck*** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 15
LOEW'S III:— ***Empire of the Sun*** 1 h, 5 h, 8 h
LOEW'S IV:— ***A Tiger's Tale*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
LOEW'S V:— ***Nuts*** 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

LE MILIEU: Montréal (277-5711)— ***Sadana*** 7 h, 9 h

OUIMETOSCOPE:(525-8600) — **Salle 1:** ***Le roi des roses*** 21 h 30 — Salle 2: ***L'énigme Gaspar Hauser*** 19 h, ***Femme seule cherche compagnon*** 21 h 15 — Salle 3: Club des cinéphiles du Ouimetoscope

PALACE I:(866-6991) — ***Shoot to Kill*** 12 h 20, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 40
PALACE II:— ***She's Having a Baby*** 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h, 9 h 20
PALACE III:— ***The Untouchable*** tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
PALACE IV:— ***The Witches of Eastwick*** 1 h 20, 3 h 55, 6 h 30, 9 h 05
PALACE V:— ***Fatal attraction*** tous les jours 1 h 15, 3 h 50, 6 h 25, 9 h
PALACE VI:— ***Running Man*** 12 h 25, 2 h 45, 5 h 05, 9 h 45

PARADIS I: (354-3110)— ***Éclair de lune*** sem. 7 h 15, 9 h 15
PARADIS II:— ***Wall Street*** sem. 7 h 10, 9 h 30
PARADIS III:— ***Piles non comprises*** sem. 7 h, 9 h

PARALLELE: (843-6001)—

PARISIEN I: — ***Le jeu du défi*** tous les jours 12 h 25, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 45
PARISIEN II:— ***L'ascenceur*** tous les jours 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15
PARISIEN III:— ***Kenny*** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20
PARISIEN IV:— ***Coeur et trio*** tous les jours 3 h 15, 5 h 15 — ***La publicité 87, ça change le monde ou presque*** 1 h 10
PARISIEN V:— ***La beauté du péché*** tous les jours 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40

PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — ***Action Jackson*** tous les jours 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
PLACE ALEXIS NIHON II:— ***Satisfaction*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON III:— ***Cry Freedom*** 2 h, 5 h, 8 h

PLACE DU CANADA:(861-4549) — ***The Last Emperor*** sem. 8 h.

PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — ***Wall Street*** sam. au jeu. 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL 2: — ***Piles non comprises*** sam. au jeu. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

SAINT-DENIS II:(849-4211) — ***L'empire du soleil*** 1 h, 4 h, 7 h, 10 h.
SAINT-DENIS III:— ***Piles non comprises*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 30, 9 h 45

UNIVERSITÉ: Mtl— ***Hope and Glory*** sem. 7 h 10, 9 h 30

VERSAILLES I:(353-7880) — ***Le jeu du défi*** tous les jours 7 h 05, 9 h 20
VERSAILLES II:— ***She's Having a Baby*** tous les jours 7 h 15, 9 h 30
VERSAILLES III:— ***L'ascenceur*** sem. 7 h 15, 9 h 30
VERSAILLES IV:— ***Liaison fatale*** tous les jours 7 h 10, 9 h 40
VERSAILLES V:— ***Kenny*** sem. 7 h 15, 9 h 30
VERSAILLES VI:— ***Coeur en trio*** tous les jours 7 h 15, 9 h 25

WESTMOUNT:(931-2477) — ***Good Morning Vietnam*** 7 h 10, 9 h 30

YORK:(937-8978)—***Three Men and a Baby*** 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003)— Jazz du mer. au dim. de 22h. à 02h.30; groupe « Primo » du 24 au 28 février.

BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007)— Jean Beaudet Quartet, les 25-26-27 fév. à 22h.

BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3808)— Jazz les mardis soirs à 22h.

BAR TERRASSE: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— Raymond Brunet à l'accordéon, du lun. au ven. de 17h. à 19h.30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656)— Les lundis, sessions d'improvisation à 19h.— Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 22h.— Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.

LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508)— Trois tables de blackjack en opération du lun. au ven. de 17h. à la fermeture, et le samedi de 20h. à 03h.— Michelle Sweeney, chanteuse de jazz, soul et R & B, du mer. au sam. à compter de 22h., 3 spectacles par soir

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808)— La Boîte à Lily: À compter de 18h. du mar. au sam. souper en musique avec Marie-Perle Quintin

BISTRO-BAR BLUES CLAIR: 901 est boul. Maisonneuve, Montréal— 5 à 8 les mar. et ven. avec Robert Gélinas, pianiste, et invités

LA BUTTE ST-JACQUES: 50 ouest St-Jacques, Montréal (523-1267)— La Grande Famille présente « George Dandin » de Molière, m. en s. Jacques Brouillet, le 28 fév. à 14h., du 25 au 28 fév. à 21h.

CAFÉ DE LA PLACE: PDA Montréal (842-2112)— « La Musica Deuxième » de Marguerite Duras, m. en s. Daniel Roussel, du 13 janv. au 12 mars

CAFÉ-THÉÂTRE LE FAUX BOURGEOIS: 550 rue Poupart, Montréal (526-4552)— « S.O.S. hold-up » de David Lonergan, présenté par le Théâtre La Ruelle Mondaine, m. en s. Dominique Trudel, du 19 fév. au 5 mars, jeu. au sam. 20h.

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932)— Michel Bédard, jazz, les 27-28 fév. à 21h.30

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734)— 5 à 8 tous les jours— Tesesa Doyle, voix, et Christopher Hunter, guitare, le 25 fév. à 22h.

LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4915)— Ateliers d'art, gratuit pour les enfants, du mar. au dim. de 17h.30 à 20h.30

LA CHACONNE: 342 est Ontario, Montréal (843-8620)— Martine Julien en spectacle, le 25 fév. à 20h.

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143)— Live Jazz du lun. au ven. de 17h. à 21h.— Happy hours de 17h. à 21h.

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30

ÉCOLE WEST HILL: 5851 Somerled (486-7321) — « The Importance of Being Earnest » les 25 et 26 fév. à 19 h 30 (auditorium).

ÉGLISE ST-ANDREW AND ST-PAUL: angle Redpath et Sherbrooke, Montréal— Concert de l'Ensemble vocal Tudor, « Cinq siècles de musique sacrée A Cappella » le 25 fév. à 20h.

ESPACE LIBRE: 1945 Fullum, Montréal (521-4191)— Le Nouveau Théâtre Expérimental présente « Le trésor des pyramides » texte de Robert Claing, Robert Gravel, Anne-Marie Provencher et Jean-Pierre Ronfard, du 23 fév. au 19 mars, du mar. au sam. 20h.30

HÔTEL LE CHÂTEAU CHAMPLAIN: 1 Place du Canada, Montréal (878-9000)— Le Caf'Conc: La Fête des Fêtes, spectacle avec Tracey Brian, chanteuse, et Michael Roloff, jusqu'au 26 mars

LE GRAND HÔTEL: 777 Université, Montréal (879-1370)— Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h.— Bar tour de ville: Le Trio Starlite, du mer. au dim. de 21h. à 02h.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— François Comeau, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HÔTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal— Piano-Bar: L'Apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h. à 01h.

HÔTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511)— Café Baroque Arthur: « Folies folies » du can can au charleston, production La Belle Epoque Inc. mer. jeu. ven. dim. 20h.30, sam. 20h. et 22h.30

LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.

L'ENTRE-TEMPS: 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— Le groupe Mexican Connection, du mer. au sam. de 21h. à 03h.

L'ESKABEL: 1237 Sanguinet, Montréal (849-7164)— « L'inquisiteur inquandescent » texte de Yves-Etienne Banville, m. en s. Bernard Lavoie, du 5 au 28 fév. du mer. au sam. 20h.30

LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166)— Le Klaxon et La Manufacture présentent « Noir de monde » de et avec Julie Vincent, m. en s. Guy Beausoleil, du 4 au 27 fév. à 20h.30

LE PUZZLES-SCENE: 3625 ave du Parc, Montréal— « A...my name is Alice » m. en s. Joan Austen, du mar. au dim. 20h., les ven. 20h. et 22h.45

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.

LE PORTAGE: Hotel Bonaventure, 1 Place Bonaventure, Montréal (878-2332)— Freddie James et son groupe Fusion 3, en spectacle, du mar. au sam. à compter de 21h.30

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.

MAISON-THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211)— Le Théâtre L'Arrière-Scène présente « Train de nuit ou le premier amour de Roy Rogers » du 16 au 27 fév. les 25-26-27 fév. à 20h.

MAISON TRESTLER: 85 chemin de la Commune, Dorion (455-6290)— « Sur les traces de Sacha Guitry » avec Françoise Faucher et Gérard Poirier, le 25 fév. à 20h.

MONUMENT NATIONAL: 1182 St-Laurent, Montréal— Les élèves de la section anglaise de l'École Nationale de Théâtre présentent « Tis Pity She's a Whore » de John Ford, m. en s. Derek Goldby, du 23 au 27 fév. à 20h.

PATRO LE PRÉVOST: 7355 Christophe-Colomb, Montréal— Conte lyrique « La forêt bleue » les 25-27 fév. à 20h., le 28 fév. à 14h.

PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, 2e étage, Montréal (284-0613)— Parties de bridge les mar. et jeu. à 19h.— Tournoi de backgammon, les mer. à 19h.30

RESTAURANT LES FILLES DU ROY: 415 Bonsecours, Vieux-Montréal (849-3535)— Les jeu. sam. et dim. soirs, musiciens de folklore québécois, balades du 19e siècle

RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508)— Cuisine française, du lun. au ven. midi et soir, le sam. le soir seulement — 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du mer. au sam. en soirée

RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux Montréal (284-0333)— Restaurant-dancing romantique, mar. au sam. de 18h. à 3h.— Le Groupe Bekar, 2 musiciens et une chanteuse, du mer. au sam. de 19h.30 à 23h.

RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (875-6795)— Paul Artjur and Raisin Cain, le 25 fév.

SALLE ALFRED LALIBERTÉ: UQAM, JM-400 (282-3074) — Théâtre gestuel « Les milles grues » de Larry Tremblay, du 23 au 27 février à 20 h 30.

SALLE CALIXA LAVALLÉE: Parc Lafontaine — La troupe Chat Chat théâtre présente : « Jacques ou la soumission » de Ionesco, m. en s. Mario Desjardins le 25, 26 et 27 fév. à 20 h 30.

SALLE FRED BARRY: (253-8974) — Le Centre d'essai des auteurs dramatiques présente un marathon de lectures, « Carte blanche d'ouverture » à 19 h, « O'Neill » d'Anne Legault à 20 h 30.

SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA Montréal (842-2112)— Piano Nobile: Art Mouvement: les chorégraphes canadiens, le 25 fév. à 12h.— L'Opéra de Montréal présente « Carmen » de Bizet, les 25-27 fév. à 20h.

SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851)— « Vis ta vinaigrette » du 24 au 27 fév. à 20h.

STUDIO-THÉÂTRE ALFRED-LALIBERTÉ: Salle J-M400, UQAM, 405 est Ste-Catherine, Montréal (282-3074)— Le Laboratoire Gestuel présente « Les mille grues » conception et m. en s. Larry Tremblay, du 18 au 27 fév. à 20h.30

THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine, Montréal (288-4261)— Les Grands Explorateurs présentent « Cameroun, regards sur le nord » avec Alain Baptizet, du 22 fév. au 5 mars, 24 fév. 20h., 25-26-27 fév. 19h., 28 fév. 13h.30, 16h. et 20h., 29 fév. 1-2 mars, 20h., 3-4-5 mars 19h., 21h.30

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161)— « The road to Mecca » de Athol Fugard, du 2 fév. au 20 mars

THÉÂTRE ÉLYSÉE: 35 rue Milton, Montréal (843-6376)— « The kiss of the spiderwoman » spectacle, m. en s. Alexandre Hauswater,, à compter du 28 janv. du mar. au dim. à 20h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA Montréal (842-2112)— Claude Dubois en spectacle, 23 au 28 fév. à 20h.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563)— « Play Strindgerg » de Dürrenmatt, m. en s. Yves Desgagnés, du 23 fév. au 19 mars du mar. au ven. 20h., sam. 16h. et 21h.

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974)— « La ménagerie de verre » de Tennessee Williams, m. en s. Michèle Magny, du 21 janv. au 27 fév. les ven. et sam. à 20h.30

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— La La Compagnie Jean Duceppe présente « Le temps d'une vie » de Roland Lepage, m. en s. Gilbert Lepage, du 17 fév. au 26 mars, sem. 20h., sam. 17h. et 21h.

THÉÂTRE DE LA VEILLÉE: 1371 est rue Ontario, Montréal— Le Groupe La Veillée présente « Balzac Opus 2 » d'après La Peau De Chagrin, musiques et chants de Rossini, conception et m. en s. de Téo Spychalski, du 10 au 27 fév. du mar. au dim. à 20h.30

UNIVERSITÉ CONCORDIA: Campus ouest, 7141 ouest rue Sherbrooke, Montréal— Concert électroacoustique, du groupe de Concordia, les 25-26-27 fév. à 20h.15

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: Faculté de musique, 200 Vincent-D'Indy, Montréal— Salle B 421: Concert conférence Josée Caron, au piano, le 25 fév. à 16h.30

THÉÂTRE DU MANOIR VERCHÈRES: 614 Marie-Victorin, Verchères (1-800-363-9850)— « Le million » de Raymond Lévesque, les 26-27 fév. et 4-5 mars à 21h.

À SURVEILLER

Stage intensif sur le clown, le samedi 27 et dimanche 28 février au Centre Culturel Fernand-Charest (190 Laurier - St-Jean-sur-Richelieu). 861-3397.

■

Déjeuner-causerie du Publicité Club de Montréal intitulé : « Et Zap ! la pub ! » aujourd'hui à 11 h 30 au Club Métropolis (59 Ste-Catherine E.). 875-2565.

■

Concert-conférence de Josée Caron ayant pour sujet : « Les Sonates de guerre de Prokofiev » aujourd'hui à 16 h 30, à l'Université de Montréal, salle B-421 (200 ave Vincent-d'Indy). 343-6479.

■

Mois d'amnistie à la bibliothèque de l'Université McGill, tout volume emprunté avant 1987 peut être rapporté entre le 1er et le 29 février, sans amande ni justification. 398-4697.

■

La Société de biologie de Montréal vous invite à assister à une soirée d'information sur l'expédition qu'elle organise prochainement en Amazonie ce soir à 19 h 30 à l'Amphithéâtre du Jardin Botanique (4101 Sherbrooke E. - Métro Pie-IX). 464-6342.

■

Concertation-Femme offre des ateliers artistiques pour tous, matériaux disponibles sur place, débutant le 3 mars jusqu'au 5 mai de 9 h à 12 h (12137 Bois-de-Boulogne). 336-3733.

■

Séminaire de formation sur la communication au travail offert par le Collège Marie-Victorin les 8, 9 et 10 mars à l'Auberge Universel; inscription immédiate, 325-0159, poste 2246.

■

Conférence de Roberto Crespo intitulée : « Réflexions sur l'édition critique d'un jeu-parti » présentée par le département de linguistique et philologie de l'Université de Montréal aujourd'hui à 12 h 30, salle 9019, pavillion Lionel-Groulx (3150 Jean-Brillant). 343-7041.

■

Collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre Permanent (3131 Sherbrooke E.) de 10 h à 20 h; à Anjou aux Galeries d'Anjou de 10 h à 20 h 30; à Longueuil, Place Longueuil, Mail Central (825 St-Laurent O.) de 10 h 30 à 20 h 30 et à Ste-Agathe, école secondaire Ste-Agathe (99 rue St-Agathe) de 14 h 30 à 20 h 30.

■

Conférence ayant pour thème la campagne contre l'apartheid en Afrique du Sud avec Lucie Bélanger et Suzanne Dansereau ce soir à 19 h 30 au Caf'Tiers (4837 ave du Parc - Métro Place-des-Arts). 270-5336.

■

La Société des écrivains canadiens de Montréal annonce un dîner-causerie en compagne de Naïm Kattan ce soir à 18 h 30 au Restaurant Guillaume-Tell (2055 Stanley - Métro Peel). 733-0754.

■

Cours de sécurité en maniement d'armes à feu à Saint-Laurent, le samedi 19 mars de 9 h à 18 h, s'inscrire du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h du 15 février au 11 mars au Centre des loisirs de St-Laurent (1870 Decelles). 744-7320.

■

Cours de jardinage biologique les jeudis, du 25 février au 28 avril de 19 h à 21 h au Regroupement Loisirs-Québec (4545 ave Pierre-de-Coubertin - stade olympique). 521-4322.

■

Atelier intitulé : « Comment éviter ou guérir les états dépressifs » animé par Jean Lerède et Monique Vallée, samedi le 27 février de 9 h 30 à 17 h dans le cadre de l'Institut de Suggestologie et de Créativité. 932-5698.

■

Introduction de 15 minutes à l'exposition de dessins de Betty Goodwin aujourd'hui à 12 h 15 par une guide bénévole du Musée des beaux-arts (1379 Sherbrooke O.). 285-1600, poste 135.

■

Amnistie Internationale de l'Université de Montréal vous invite à la conférence de Nicole Pothiers et Michel Desjardins intitulée : « L'éducation aux droits de la personne, un défi à relever » aujourd'hui à 12 h 30, amphithéâtre B-2305, pav. 3200 Jean-Brillant de l'Université de Montréal. 343-6526.

■

Le CLSC Ahuntsic recherche présentement un(e) bénéficiaire de l'aide sociale, âgé(e) de moins de 30 ans, intéressé(e) à participer à l'implantation d'un « Programme-Jeunesse » avec une équipe d'intervenants. Le projet débute en mars et dure 12 mois (1649 Fleury E.). 381-4221 (avant le 26 février).

■

Le Centre Teilhard de Chardin présente une Causerie intitulée : « Les lois teilhardiennes de l'Univers du Dragon Vert » ce soir à 19 h 30 au Gésù (1200 Bleury - Métro Place-des-Arts). 523-6966.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.15 Les démons du midi
13.15 Au jour le jour
14.15 Cinéma
« Accroche-toi, j'arrive » can. 79 avec Elliott Gould, Kate Jackson et Arthur Hill
16.00 Félix et Ciboulette
16.30 L'intrigue
17.00 D'une série à l'autre
« La course à la bombe » (1er/6)
18.00 Montréal ce soir

6 CBMT
12.00 Midday
12.57 Community notes
13.00 All my children
14.00 Eastenders
14.30 King of Kesington
15.00 Guiding light
16.00 Facts of life
16.30 What's new
17.00 Video hits
17.30 Three's company

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 Babillard
12.30 Jeux Olympiques d'hiver — Calgary
15.30 A coeur ouvert
16.00 La croisière s'amuse
17.00 De bonne humeur

12 CFCF
11.30 Another world
12.30 1988 Winter Olympics
15.30 General Hospital
16.30 Cope's corner
16.35 The price is right
17.30 Cheers

17 RADIO-QUÉBEC
12.00 Communication et organisation
13.00 Quebec school telecast
13.30 Le marché aux images
14.00 Vidéoactivité
14.30 Formation continue en sciences de la santé
15.30 La gestion au féminin
16.00 Le magazine
17.00 Faune nordique
17.30 Wickie
18.00 Passe-Partout

35 QUATRE SAISONS (câble 5)
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Le grand journal
13.00 Marguerite et compagnie
14.00 Les P'tites vues
« Un beau salaud » amér. 70 avec Frank Sinatra, George Kennedy et Anne Jackson
16.00 La fourchette d'or
16.30 Téléfun
17.30 Le grand journal

99 TVFQ
11.50 Fête comme chez vous
14.00 La croix et la bannière
15.00 Radio France Internationale
16.30 Kazcado
16.54 Les surrégénérateurs
17.20 Le Journal
17.50 La chance aux chansons

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.-C.) Montréal	Montréal ce-soir		À plein temps	Bonjour Docteur	Lance et compte (8e)		Rock (2e)		Le Téléjournal Le Point/Météo/Sport		23h 20/XVe Jeux Olympiques d'hiver		
3 WCAX (CBS) Burlington	News		CBS News	Hollywood Squares	Tour of Duty		Simon & Simon		Knots Landing		News	WKRP In Cincinnati	Night Heat
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	News		Family Ties	Cheers	The Cosby Show	A Different World	Cheers	Night Court	L. A. Law		News	The Tonight Show	
6 CBMT (CBC) Montréal	Newswatch		The Way We Are	Country Report	Moments in Time : *Wojeck*		XV Olympic Winter Games		The National 22h 25 : The Journal		Newswatch & Sports	Movie : *A French Mistress*	1h 15/XV Olympic Games
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	Charivari	Dynastie		XVe Jeux Olympiques d'hiver de Calgary						Nouvelles TVA Météo/Sports	XVe Jeux Olympiques	Cinéma de fin de soirée
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse		Entertainment Tonight	XV Olympic Winter Games from Calgary							CTV News 23h 20 : Pulse	23h 45 : XV Olympic Winter Games	
17 CIVM (R.-Q.) Montréal	Passe-partout	Téléservice	19h 15 : L'indice	Cinq pour un	Retraite Action	Biondi & Cie	Points de vue : *Les enfants de la rue* (1er/3)		Vivre à . . . Chisasibi	National Geographic	L'indice	23h 15 : Téléservice	
22 WVNY (ABC) Burlington	News	ABC News	Wheel of Fortune	A Current Affair	XV Olympic Winter Games from Calgary						News	XV Olympic Winter Games	Nightline
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Today's Special	Doctor Who	Ourselves & Other Animals	Origins: a History of Canada	Realities	Speaking Out			Options	Realities	Talking Film	Question Period Federal
33 VERMONT ETV (PBS)	The Mac Neil-Lehrer Newshour		Nightly Business Report	This Old House	Hotline		Mystery ! Inspector Morse		Upstairs Downstairs		Movie : *Love and Death* —É.-U. 1975 Avec Woody Allen et Diane Keaton		
35 QUATRE SAISONS Montréal	Action réaction	La Maison Deschênes	Double jeu	Cinéma : *La valse des pantins* —É.-U. 1982 Avec Robert de Niro, Jerry Lewis et Sandra Bernhard				Le grand journal	Jasmin Centre-Ville Animateur : M. Jasmin		Sport Plus Flash RBO	23h 40 : Les Champions	
99 TVFQ (télévision française)	La chance aux chansons	Des chiffres et des lettres	18h 50 : Cité de la muette		20h 25 : Hautes Tensions		Latitudes		Le journal	Radio-France-Internationale			

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Montréal, jeudi 25 février 1988

MONTRÉAL

Les cours se redressent

MONTREAL (PC) — Les cours se sont redressés hier à la Bourse de Montréal et l'indice général a terminé la séance en hausse de 4.03 à 1598.46. Les échanges ont porté sur 5,713,654 actions au lieu de 4,238,340 le jour précédent.

Le secteur des valeurs forestières a progressé de 28.76 à 3042.11 et celui des industrielles de 8.80 à 1389.25. Le groupe des minières a retraité de 15.69 à 1444.36.

Alcan, en hausse de ⅛ à $35½ s'est traité à 219,189 exemplaires. Placer Dome a cédé ¾ à $14⅛ et 207,803 actions ont changé de main. Parmi d'autres papiers qui ont retenu l'attention, Memotec a gagné ¼ à $12⅞, Unicorp A ¼ à $5⅞, Laidlaw B ⅛ à $18¼ et BCE ⅛ à $38⅛. Inco a perdu ⅜ à $27⅛, CP ⅛ à $22⅜ et BNE ⅛ à $9¾.

Sur 573 titres mis au jeu 205 étaient gagnants, 199 perdants et 169 stables.

	XXM	VALEURS INDUSTRIELLES	BANCAIRE	PRODUITS FORESTIERS
Hausse	4,03	8,80	8,04	28,76
Indice	1598,46	1389,25	1306,42	3042,11

	SERVICES PUBLICS	MINES ET MÉTAUX	INDICE RÉA R.C.M.P.	VARIATION DES TITRES
Hausse			5,52	205
Indice	1433,81	1444,36	1213,62	169
Baisse	3,87	15,69		199

TORONTO

Les volumes restent faibles

TORONTO (PC) — Le marché s'est tassé et l'activité était modérée hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a clôturé en recul de 1.18 à 3159.64. Le volume des échanges a gonflé et totalisait 20.33 millions contre 18.52 millions mardi.

Les faibles volumes qu'on a pu noter dans les dernières semaines indiquent qu'il ne semble y avoir aucune urgence pour les investisseurs à acheter des titres. «Mais les prix grimpent lentement malgré tout,» a déclaré Don Dillistone de Richardson-Greenshields.

Dans les industrielles, Cara Operations a perdu ¼ à $11; Inco ⅜ à $27⅛; Falconbridge ⅜ à $20⅝; Imperial Oil A ¾ à $59⅛ et Futurtek deux cents à 17 cents. Cognos a gagné 1⅜ à $8½; Rogers Communications B 1⅛ à $27¾; Moore Corp. 1 à $29¾; Dome Petroleum un cent à $1.19 et Laidlaw B ⅛ à $18¼. Dans les mines, Placer Dome a cédé ⅞ à $14⅛; Ego Resources un cent à $1.42 et LAC Minerals ⅜ à $12¼. International Pursuit a gagné deux cents à 69 cents et Belmoral Mines neuf cents à $2.03. Dans les pétroles, Bow Valley Industries abandonne ⅛ à $15¾; Asamera ⅛ à $8⅛ et Canada Northwest ¼ à $16⅝. Conwest Exploration B gagne ⅛ à $10⅝ et Renaissance ½ à $14¾.

	TSE 300	VALEURS INDUSTRIELLES	PRODUITS DE CONSOMMATION	COMMUNICATIONS
Hausse		28,10	19,07	43,58
Indice	3159,64	1962,17	4136,04	6212,58
Baisse	1,18			

	HAUTE TECHNOLOGIE	AURIFÈRES	PETROLE ET GAZ	VARIATION DES TITRES
Hausse				369
Indice	749,45	5869,00	3574,98	352
Baisse	2,48	232,13	13,31	429

NEW YORK

Évolution en dents de scie

NEW YORK (AFP) - Wall Street a retrouvé une tendance en dents de scie hier après avoir marqué une pause mardi, sur un marché très actif. Le baromètre de la grande bourse new-yorkaise, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles, a fluctué étroitement dans les deux sens pour clôturer à 2,039.95 en hausse de 0.83 point. Quelque 213 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 821 contre 720; 447 titres ont été inchangés.

La baisse des taux d'intérêt ainsi que des statistiques, dénotant que l'économie américaine n'avait pas souffert outre mesure de la débâcle d'octobre 1987, ont redonné confiance aux milieux boursiers, ont indiqué les analystes. Leur nervosité ne s'est toutefois pas entièrement dissipée et se manifeste par des prises de bénéfice, notamment lorsque l'indice atteint d'importants points de résistance technique, tels la barre des 2,000 qu'il a percée la semaine dernière après plusieurs tentatives infructueuses, et son plus haut niveau d'après le krach (2,051.89) qu'il a frôlé à plusieurs reprises cette semaine.

Parmi les titres canadiens, Alcan a gagné ⅛ à $28⅛; BCE⅛ à $30⅛; Canadian Pacific ⅛ à $17¾; Ranger Oil ⅛ à $5; Seagram ¼ à $56½ et Varity ¼ à $27⅞. Inco a cédé ¼ à $21⅜ et Northern Telecom ⅜ à $19⅛.

	DOW JONES INDUSTRIEL	DOW JONES 65 TITRES	DOW JONES TRANSPORT	SERVICES PUBLICS
Hausse	0,83			
Indice	2039,95	759,10	817,62	184,57
Baisse		0,80	2,07	0,77

	S ET P 500	S ET P 400	NYSE	VARIATION DES TITRES
Hausse				821
Indice	264,43	305,06	148,54	447
Baisse	0,59	0,71	0,19	720

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0.6114	Hong Kong	Dollar	0.1627
Afrique franco	Franc CFA	0.004428	Inde	Roupie	0.0978
Allemagne-Ouest	Mark	0.7482	Israël	Sheqels	0.8053
Antilles Angl.	Dollar	0.4703	Italie	Lire	0.001017
Australie	Dollar	0.9097	Jamaïque	Dollar	0.2348
Autriche	Schilling	0.10658	Japon	Yen	0.009835
Bahamas	Dollar	1.2671	Liban	Livre	0.00344
Belgique	Franc	0.03582	Mexique	Peso	0.000562
Danemark	Couronne	0.1961	Norvège	Couronne	0.1989
Espagne	Peseta	0.011121	Nouv.-Zélande	Dollar	0.8426
États-Unis	Dollar	1.2671	Portugal	Escudo	0.009163
Finlande	Mark	0.3095	Royaume-Uni	Sterling	2.2377
France	Franc	0.2214	Suède	Couronne	0.2106
Grèce	Drachme	0.009356	Suisse	Franc	0.9096
Hollande	Florin	0.6667	Venezuela	Bolivar	0.04232

	LE DOLLAR CANADIEN	L'OR À LONDRES	L'ARGENT AU CANADA	L'OR AU CANADA
Hausse	0,18			
Cours	0,7908	434,70	7,864	546,00
Baisse		7,80	,084	13,00

TORONTO

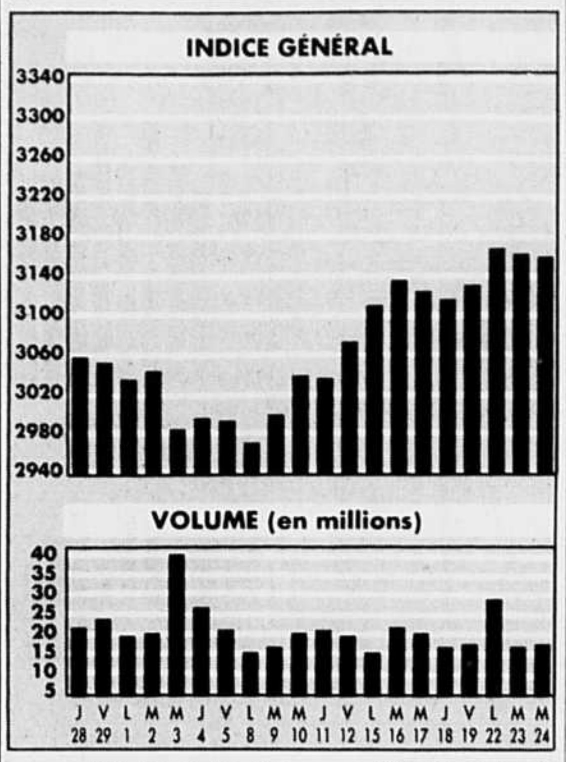

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AHA Auto o	1700	425	410	410	
AMCA Int	1500	$6⅞	6½	6½	−⅛
AMCA p	200	$23¾	23¾	23¾	−⅛
AMCA 2 p	7150	$19¾	19⅝	19½	−¼
Abermin o	3600	90	90	90	
Abti Prce	3396	$23½	23¼	23½	+¼
Abitibi w	2700	425	400	425	
Acadia M o	20108	325	315	315	−10
Acugrph A o	300	160	155	155	−10
Acklands	600	$15⅛	15⅛	15⅛	+⅛
Agassiz	1500	365	355	365	+5
Agnico E	47150	$16	15½	15⅞	−⅛
Agra Ind A	100	$6⅞	6⅞	6⅞	+⅜
Agra B f	53000	$6¼	6	6¼	
Alt Energy	3433	$18½	18	18	−½
Al Enr 775	6750	$27½	27¼	27½	+⅛
Alta Nat	4520	$14⅞	14¾	14⅞	
Alcan	372540	$36	35¼	35⅜	
Alcan A	2500	$26¼	26	26	−⅛
Alcan C p	100	$21¾	21¾	21¾	−¼
Alcan E p	1000	$23½	23½	23½	
Alexis N 1	300	$24⅞	24⅞	24⅞	−⅛
Algo Gr w	5000	20	20	20	
Algo Cent	100	$20¼	20¼	20¼	−¼
Algoma St	751	$17⅜	17⅜	17⅜	+⅜
Algoma St p	100	$22¾	22¾	22¾	
Algma St B	2400	$20¼	20	20⅛	
Allied Lyns	7400	$7⅝	7½	7⅝	+⅛
Altex	11500	125	120	120	−5
A Barick	115773	$24⅞	24	24⅛	−1⅛
A Barik w	9000	$7¾	7½	7½	−⅜
ABarik A w	800	180	180	180	−15
Am Leduc	1100	29	29	29	
Amir o	4700	195	187	190	−5
Ancom o	z17	155	155	155	
Ancom w	z17	18	18	18	
Andrs WA	f29000	$11¾	11½	11½	+¼
Ang CT 290	200	$33¼	33¼	33¼	−¼
Ang CT 315	100	$35¾	35¾	35¾	−¼
Anthes	13500	45	45	45	−3
Arbor A	900	$10⅛	10	10	−⅜
Argus B pr	200	$29	29	29	−½
Asamera f	64300	$8¼	8⅛	8⅛	−⅛
Asmra f 8	2600	$23½	23	23⅛	+⅛
Asmra Iw	19000	40	40	40	+10
Asmra Mnl	31600	405	400	400	
Asmra M w	6000	65	65	65	+5
Asoc Porc o	200	162	162	162	−3
Astral A f	12000	$5¼	5¼	5¼	
Atco f	14300	$9⅞	9¾	9¾	
Ateba o	42000	57	55	56	−1
Ateba B r	4000	1	1	1	
All Shop A f	8500	$7⅞	7¾	7⅞	+⅛
Atlantis o	4000	84	84	84	−1
Audrey R o	1500	260	260	260	−15
Augmitto o	5100	130	130	130	
Aur Res o	50100	$5⅛	490	5	
Avcorp Ind	4000	340	330	330	+5
BCE Inc	127997	$38⅛	38	38¼	+¼
BCE I 270	14275	$38⅛	37⅞	38⅛	+¼
BCED	18013	274	270	271	−2
BCED 9⅛	3400	$9¾	9¾	9¾	
BCED 1 p	850	$24⅞	24¾	24⅞	−⅛
BCED w	2950	68	68	68	+1
BCE Mobl	600	$11⅝	11½	11⅝	+⅛
B C Bancor	30400	78	77	77	
BC Banc B	800	$24¼	24¼	24¼	
BC Rail p	2450	$26¼	26⅛	26¼	+¼
BC Sugar A	373	$28¾	28¾	28¾	
BC Sugar w	2050	465	460	460	
B Corp p	2570	$29½	29⅜	29⅜	
BGR A	5100	$9¼	9⅛	9⅛	−⅛
BGR 2 w	2000	180	166	166	−14
BMO II p	1250	$19½	19½	19½	
BP Canada	5596	$18⅜	18	18¼	+¼
Bachelor	5000	215	210	210	−20
Bk Alberta	1800	$5⅛	5	5	−⅛
Bank Mtl	118930	$25⅞	25½	25½	
Bk Mtl 250	12650	$25¾	25¾	25¾	
Bk Mtl 3p	7500	$25⅜	25⅛	25⅜	+⅛
Bk Mtl w	53200	37	35	35	−2
Bank N S	44495	$12½	12¼	12½	+¼
Bk N S Ip	50000	$20	20	20	+⅛
Bankeno o	2000	245	245	245	
Barons Oil	100	265	265	265	−5
Barincor f	1600	255	250	250	−25
Baringtn o	3500	105	105	105	
Bathrst p	100	$16	16	16	−¼
Baton	2400	$14¼	14¼	14¼	+¼
Battle MA f	2400	$19	18¾	18⅞	−1⅛
Beau CA o	18000	60	56	56	−2
Beaufield o	5700	135	125	131	
Beaver R o	10400	109	101	101	−9
Bell 1.94 p	500	$25	25	25	
Bell 9 p	400	$25	25	25	
Belmoral o	175300	203	175	203	+9
Blmorl G	w13275	240	240	240	−10
Belmorl w	5000	31	31	31	
Bentall 1 p	3000	$25½	25¼	25½	+⅛
Bethlem R	4500	155	150	155	−5
Bettr Bus o	9566	235	220	235	+15
Beverly o	18600	85	80	80	+10
Biomira o	3000	250	250	250	+20
Biotech	1500	250	250	250	−9
Bl Hawk o	29500	80	70	70	−10
Blackdom o	2580	$7½	7	7	−1
Bombdr A	500	$8¼	8¼	8¼	+⅛
Bombdr B	f40950	$8½	8¼	8½	+⅜
Bonanza O	z26	260	260	260	
Bonar	13600	$24	23⅝	24	
Bow Valy	68235	$15⅞	15⅝	15¾	−⅛
Bow Valy 4	4958	$15⅞	15¾	15⅞	
B V 2025	4000	$30½	30½	30½	
B V 1875	600	$30¼	30¼	30¼	
Bow Vly 205	8740	$21⅜	21	21⅜	+¼
Bow Valy w	4442	3	3	3	
Bow Vly R	20730	33	31	33	
Bow VR p	200	345	345	345	
Bracknel f o	7200	75	73	75	+2
Bralorne	3000	150	150	150	+5
Bralor 8.75	3500	$8½	8¼	8½	
Bramalea	5093	$21	21	21	−¼
Brmptn A f	2400	$7¼	7⅛	7⅛	
Brascad A	650	$39¾	39⅜	39¾	+⅛
Brascad B	438	$39¾	39¼	39¼	
Brascan A	28538	$26⅜	25¾	26	−¼
Brascan F p	2700	$25	24⅞	25	+⅛
Brkwater o	70750	485	470	485	+5
Brenda M	700	$19⅞	19⅞	19⅞	
Brik Brw o	4400	160	150	160	+5
BCFP	37324	$19⅞	19½	19⅞	+½
BCFP p	100	$46¼	46¼	46¼	+¼
BC Res	34325	88	85	86	−4
BC Res p	800	$25	24¾	24¾	
BC Phone	5806	$28⅛	28	28	
BCPh 4⅜ p	100	$51	51	51	+1
BCPh 4½ p	100	$52	52	52	
BCPh 4¾ p	100	$55	55	55	+1
BCPh 1956	100	$54½	54½	54½	+2
BCPh 4.84	150	$14¾	14¾	14¾	−¼
BCPh 6 pr	z8	$66¾	66¾	66¾	
BCPh 6.80	200	$19⅞	19⅞	19⅞	
BCP 7.04 p	z66	$20⅜	20⅜	20⅜	
BrAir ads	350	$36	36	36	+¼
Brohm R o	17900	350	330	330	−20
Broulan	6400	135	126	130	
Bruncor	2642	$17⅛	17	17⅛	+⅛
Bruncor A	200	$24⅞	24⅞	24⅞	+⅛
Brunswk	z20	$10⅛	10⅛	10⅛	
Budd Can	1100	$27¾	27½	27¾	+¼

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE	79455	$7	6¾	7	+⅛
CB Pak	105650	$23¼	23	23¼	
CCL B f	31200	$7¼	7⅛	7¼	+¼
CDC Life	6100	$24⅛	23¾	23⅞	−¼
CFCF f	51000	$18	17½	17½	+¼
CFS Grp	400	130	130	130	−20
CFS Gr w	1000	13	13	13	+3
CGC Inc	24400	$12	10⅞	11½	+1⅛
CHC Hlcpt	2600	300	295	295	−5
CIL	3100	$32	31½	31½	
CM Pref p	5300	$12¾	12½	12½	−¼
CSA A f	400	$5¼	5¼	5¼	+¼
CT Financl	557	$21⅛	21	21	−⅛
Cableshr A	6600	250	235	240	+10
Cad Frv A	3900	$9½	9⅜	9½	+⅛
Cad Frv 2	40156	$10½	10⅜	10½	+¼
California o	2500	130	130	130	−15
Cambior	67400	$14⅛	13⅞	14⅛	−⅜
Cambior w	27800	$5⅞	5⅝	5⅞	−½
Cambridg	21000	$24½	24¼	24⅜	
Camb 1	8750	$28⅜	27⅞	28⅜	−⅛
Camco Inc	31900	$7¾	7¼	7⅜	+⅛
Camp Res	1001	200	200	200	−15
Camp Soup	800	$20½	20¼	20½	+⅜
Campeau f	45096	$21⅛	20½	21	−⅛
Campeau C	920	$22¼	22⅛	22¼	
Campeau D	300	$21½	21½	21½	−½
Canacord o	70960	93	85	90	−5
Concrd w	130300	14	5	13	−1
C Nor West	60234	$16⅞	16⅜	16⅜	−¼
CNor Wst	C38900	$26	25½	25½	−½
CNor Wst w	1105	150	140	140	+5
C Packrs	15625	$13⅜	13⅛	13⅜	+¼
CS Pete f	5309	365	360	360	
C Trsco C	2900	$20	19⅜	19⅜	
C Trsco G	1400	$23⅛	23⅛	23⅛	−¼
C Tung	163	$5	5	5	−¼
Canadex o	1000	105	105	105	
C Energy w	1000	6	6	6	
C Futr Ao	16838	50	45	50	
C Home o	200	$8	8	8	+¼
CI Bk Com	50723	$19½	19¼	19½	+⅛
CIBC 3 p	10000	$96⅞	96⅞	96⅞	−⅛
Cibc w B	21125	71	70	70	−3
Cdn Jorex	1000	170	170	170	
C Manoir	400	275	275	275	−5
C Marconi	8900	$17½	17¼	17⅜	−¼
Cdn Nat Res	29100	15	12	12	−4½
C Ocdental	24300	$17	17	17	+¼
CP Ltd	455610	$22⅜	22¼	22½	
Cdn Roxy	1732	$8¼	8¼	8¼	+⅛
Concom o	200	$11⅜	11⅜	11⅜	−⅛
C Spooner	z200	34	34	34	
Cdn Tire	600	$29½	29½	29½	+⅛
CTire A f	88834	$13⅞	13⅝	13⅞	+¼
CUtil A f	6921	$20¼	20⅛	20¼	+⅛
C Util B	29070	$20¼	20¼	20¼	
CUtil 2nd I	300	$25⅞	25⅞	25⅞	+¼
CUtil 2nd K	4200	$25¼	25⅛	25⅛	+⅛
CUtil 2nd L	3100	$25	25	25	
CUtil 2nd N	1300	$24	23⅞	24	+⅛
Cnamax o	10620	$6¾	6⅝	6⅝	−⅜
Canam A f	600	$7½	7½	7½	
CanCaptl	53733	$5	490	5	+10
Canfor	24980	$26	25⅝	26	+½
Canfor pr	6900	$24⅝	24¼	24½	
Canhorn o	5000	150	150	150	
Canron A	800	$11½	11½	11½	
Canron B f	100	$11	11	11	
Capsule T	230200	365	360	360	+10
Cara	384100	$11¼	10¾	11	−¼
Cara A f	121300	$10½	10⅜	10⅜	−⅜
Carena	100	$25½	25½	25½	+¼
Carl A p	200	$26⅛	26⅛	26⅛	
Carolian o	1000	98	98	98	−2
Carpita C	1000	$8¼	8	8¼	−¼
Cascades	2400	$6	5⅞	6	
Cassiar	1700	205	200	200	−5
Celanese	237200	$18¼	17⅞	18¼	+¼
Celanes I p	100	$24	24	24	+¼
Cntrl Cap	7894	$11½	11⅛	11½	+¼
Cnt Cap Af	40784	$10	9⅞	10	+¼
Cnt Cap Ap	400	$24½	24½	24½	
CFund A f	14900	$6⅞	6⅝	6⅝	−⅜
Charan	34000	315	310	315	
Chauvco A o	2100	435	435	435	+5
Cheni Gld o	2000	340	325	325	−20
Cheni Gld w	6150	125	110	110	−15
Chesbar o	3800	100	95	95	−5
Chieftan	200	$10⅝	10⅝	10⅝	−⅛
CHUM B f	3500	$18⅛	18⅛	18⅛	
Cimaron o	200	435	435	435	−5
Cineplex	1231	$14⅜	14¼	14¼	
Cinram w	1300	$6	5⅞	5⅞	−⅛
Circo Crft	100	325	325	325	
Citadel G o	2000	250	240	240	−10
Claude R o	1500	350	350	350	
Cly Mil Af	4600	107	107	107	−1
Cliff o	5500	97	95	97	
Cliff w	15000	5	5	5	
Co Steel f	2000	$14	14	14	
Cobi Food	6300	94	92	92	−1
Cogeco f	1000	$6¼	6¼	6¼	
Cognos	73000	$8¾	7⅞	8½	+1⅜
Coho A	2270	180	180	180	
Coin Lake o	6660	220	205	220	+10
Colin Enr o	1300	70	70	70	
Colonial o	1000	82	82	82	+2
Colony P o	6200	68	65	68	
Cominco L	69109	$15½	15⅛	15¼	−¼
Cit L A	1800	$24½	24	24	−½
Cit L D	2996	$26¼	26	26¼	+¼
Comnco H	p20650	$11⅝	11¼	11⅜	+⅜
Comnco I w	2900	$19½	19	19	−1
Comnco R	36500	191	178	178	−19
Comnco R	w37900	43	38	38	−3
Cmrcl Fin	300	435	435	435	−10
Compu H o	3000	50	50	50	+5
Computlog	2800	440	430	430	−10
Cmp Inov	7800	173	170	173	+3
Comstate o	8000	53	51	53	+2
Coniagas o	1000	235	230	235	−5
Con Bath A	9424	$18	17¾	18	
C Bath 575	400	$52	52	52	
Con Bath 6	300	$19	18¾	18¾	−¾
Cons Bath C	600	$21½	21½	21½	−¼
C Brinco Ao	4000	360	360	360	
C Carma A	9579	190	185	185	−5
CCarm A r	9162	18	18	18	+3
C HCI B	z28	$8⅛	8⅛	8⅛	
C Mercntl o	500	108	108	108	−2
Con Prof o	18500	108	105	108	+2
C TVX o	43750	$8⅛	7¾	7⅞	−⅛
C Talcorp	180	300	300	300	−25
Cons Gas	1286	$24⅝	24½	24½	−¼
C Gas 13½	800	$28⅛	28	28⅛	
Con Pkg	180	$23	23	23	
CTL Bk II	z25	$12⅞	12⅞	12⅞	
Contour B o	1330	175	170	175	
CPhrma A f	350	210	210	210	−5
Conwest A	3200	$10½	10⅜	10⅜	+¼
Conwst B f	101301	$10¾	10½	10⅝	+⅛
Co enerco A	1600	375	375	375	
Corby	574	$19	19	19	
Cor Mark f	20800	200	192	192	−3
Cor Mrk A	7000	$14¼	13¾	14	−⅛
Corncopa o	24150	340	295	295	−45
Coronet C	800	285	285	285	−10
Corp Food	2971	$7	7	7	
Coscan A p	154	$24¼	24¼	24¼	−¼
Coscan w	11808	50	50	50	
Coseka R	8400	45	44	45	+2
Counsel	3700	$7⅛	7	7	−¼
Coxheth o	34300	125	115	117	+2
Crain RL f	1400	$6⅜	6⅜	6⅜	−⅛
Crestbrk	100	$17⅜	17⅜	17⅜	+⅛
CLife I A	1400	$26⅜	26⅛	26¼	+¼
Crownx	250	$10	10	10	−⅛
Crownx A	f31200	490	485	485	−5
Crownx 1 p	4700	$20	19⅞	20	+⅜
Crownx 2 p	1450	$20⅜	20⅛	20⅛	−½
Crownx 3 p	100	$17¾	17¾	17¾	−¼
Crownx A w	6300	12	11	12	+½
Crownx B w	9395	$12¾	12⅛	12⅜	+½
Cuvier o	500	43	43	43	−3
Cyberm B f	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
Czar Res	10500	135	127	135	+8
Dor Val o	6500	85	80	80	−8
Datatech o	3000	58	58	58	+2
Davidson o	7500	130	128	128	−12
Dejour o	11000	26	24	26	+2
Denison A p	3635	$5½	5¼	5½	+⅛
Denison B f	2450	$5⅛	5⅛	5⅛	−⅛
Denison p	5800	$23¾	23¼	23¼	−½
Denison B p	9830	$20⅞	20½	20⅞	+⅛
Denison w	1600	18	15	18	
Derlan	5000	$10¾	10⅜	10¾	+⅜
Develcon	3100	105	100	105	+5
Devtek f	2100	$9¾	9⅜	9⅜	
Dexleigh	6200	185	180	185	+4
Dabrasve o	4500	195	190	190	−10
Dicknsn A f	6200	$6⅞	6⅜	6¾	−⅛
Discov W	3250	150	140	150	+1
Dofasco	144736	$28	27¾	28	+¼
Dofasco 260	13700	$35¼	35	35¼	+¼
Doman A	400	$5⅜	5⅜	5⅜	
Doman B f	3186	$5¼	5⅛	5¼	
Doman 2 p	1626	$21½	21	21½	+½
Dome Pete	328583	119	117	119	+1
DPete A p	24800	$6½	6⅜	6½	+⅛
DPete B p	500	$6⅜	6⅜	6⅜	−¼
D Expl fo	15222	24	23	23	−1
Dom Sec	500	$22⅛	22⅛	22⅛	−⅛
D Textie	5227	$17⅞	17½	17½	−⅜
Domtar	95582	$15⅝	15⅛	15½	
Domtar B	800	$21⅞	21¾	21⅞	+⅛
Donohue	500	$29¾	29⅜	29¾	−¼
Dore Nbsk	6215	48	42	42	−7
Dumagmi o	35800	$11½	11½	11½	
Dmi w	900	200	200	200	
Dune A o	2700	19	17	17	−2
Duration o	5500	120	112	120	+2
Dylex A	29217	$9¾	9⅜	9½	−⅛
Dynamar	z200	12	12	12	
Dynamic C	600	$6¾	6¼	6¾	+¼

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
E-L Fin	215	$46	46	46	+⅞
ERG Res o	15900	355	320	325	−45
Eagle P	3000	475	470	470	
Eagle P w	550	20	20	20	−5
Eaglet o	13000	52	50	52	−2
Est Bakrie	400	$10	10	10	
Estmain o	1000	55	55	55	−5
Eastmag o	166	$5	5	5	
Echo Bay	95735	$23¾	23¼	23⅜	−½
Echo 1989 w	1128	$6⅜	6	6	
Eclipse C	8400	110	104	104	−6
Eco Corp	1450	$6¾	6½	6½	−½
Ego Res o	397900	155	140	142	−1
Eider A o	1000	17	16	16	−2
Elders A	11550	$24⅜	24½	24½	
Elcthom X	100	$7½	7½	7½	−⅛
Elcthm Y f	700	$6⅞	6¾	6¾	−⅛
Elite Ins o	1000	$5	5	5	
Emco	102200	$13	12¾	13	+½
Empire A f	1100	$10⅜	10⅜	10⅜	
Encor	2626	$9⅛	9⅛	9⅛	
Energx o	29400	71	70	71	−1
Enrpls C u	1000	$11⅜	11⅜	11⅜	
Enrpls C B	1200	$10⅝	10½	10½	−⅛
Enfield	12800	$6½	6¼	6¼	−⅛
Enfield 1 p	900	$19¼	19	19	
Ennistel A	f23040	$5	5	5	
Enscor Inc	3500	160	160	160	+5
Env Saf o	1000	450	440	450	+10
Env Saf w	500	150	150	150	−10
Eplett D	500	150	150	150	
Eplett D p	2300	$6⅞	6⅞	6⅞	
Equinox o	4746	260	245	245	−20
Equty Svr	A23735	460	445	445	−10
Equity Svr p	5900	$17¾	17⅜	17¾	+⅛
Euro Nev o	3100	$5	485	4⅞	−40
Euro Nev w	4700	300	295	300	−25
Euro Pete	o10000	42	42	42	
Evergren o	78500	7½	7	7½	+½
Exador w	2350	4	4	4	
Exall o	z50	65	65	65	
Excel o	7200	130	130	130	+5
FCA Intl	400	$9	9	9	
FPI Ltd	17787	$17	16¾	16⅞	−⅛
Fairfax f	600	$13	13	13	
Flcnbrdge	285778	$21	20⅝	20⅝	−⅜
Flcnbrdg w	31800	205	185	190	−15
Far West	1000	245	245	245	+5
Farady R	787	430	420	430	+10
Fed Ind A	24000	$14¼	13⅞	14⅛	+¼
Fed Ind C	1900	$26⅛	25⅞	26⅛	
Fed Pion	955	$11	11	11	
Fin Truco	10882	$7¼	7	7⅛	−⅛
F Trsco Ip	3300	$9⅛	9⅛	9⅛	+⅛
FTrsco B w	1000	50	50	50	
Finning L	8000	$20	19¾	19¾	−¼
F Austria	75115	$11¼	11	11¼	+¼
F Austri w	32750	31	29	31	+1
F Calgry p	600	135	135	135	−5
F City Fin	5000	$17¼	17	17	−¼
F Cty Trco	5700	$6¼	6	6	−⅜
FCty Trco w	3500	45	45	45	−5
FMrcn A f	550	$9	9	9	
F Mrcn w	3000	25	25	25	−4
FTor Cap o	4600	$6¾	6½	6½	
Flanagan o	4000	255	250	250	−5
Fleet Aero f	300	$6⅜	6⅜	6⅜	+⅛
Fleet Aro Af	2000	400	400	400	−25
Fleet Aero 1	5000	$6⅛	6	6	
Fleet Aro	w57366	155	125	150	
Flet C Can	12825	$21⅜	21⅛	21¼	
Flet CFin B	900	$25⅛	24⅞	24⅞	−⅜
Flet CFin B	800	$24⅞	24⅞	24⅞	−⅛
Forsyth J	500	$6	6	6	
Fortis Inc	3150	$19⅞	19⅝	19¾	−¼
FSesn Hi f	4300	$14½	14⅜	14½	−¼
Franco o	4700	$8	7¾	7¾	−½
Futurtek o	20000	17	17	17	−2

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
GW Util	6290	$23½	23¼	23½	
Galctic o	27180	$7¼	6⅞	6⅞	−½
Galvestn A f	6867	440	425	425	−15
Galvestn B	3049	435	430	430	−45
Gandalf	1950	$7⅜	7⅜	7⅜	+⅛
Geac Comp	3100	140	130	135	
Geddes o	7100	290	275	290	
Gemini F	1500	55	55	55	
Gemini F p	700	$8¼	8¼	8¼	−¼
Gemini T o	6000	210	205	210	−5
Gendis A	5400	$15¾	15⅜	15⅜	
GMC	472	$88¾	88¾	88¾	+⅛
Gen Trstco	1001	$7⅝	7⅝	7⅝	+⅛
G Trustco p	700	$21¼	21¼	21¼	−¼
Geodom o	1700	205	190	190	−15
Geofrin B f	300	165	165	165	+5
Getty R o	600	$8½	8½	8½	
Getty w	2600	165	165	165	−5
Giant Bay	o17100	102	90	102	+10
Giant Yk	600	$18	17¼	17¼	−2
Gibraltar	500	$8¾	8¾	8¾	
Glamis	13300	430	415	415	−20
Glamis w	900	410	375	405	−20
Glen Adn o	22500	90	81	88	+3
Glenayre	100	$6½	6½	6½	
Goldcorp f	30450	$7¾	7⅜	7⅜	
Gld Knight	o21576	$6¾	6⅜	6⅜	−½
Gldn Nth o	2700	445	425	435	−35
Gldn Rang o	1000	50	50	50	−8
Gldn Rul o	7000	385	380	385	+5
G Shield o	10100	113	110	113	+2
G Star o	800	265	265	265	−15
Gldn Ter o	84300	107	90	94	−20
Gldn Ter w	73350	55	46	50	−14
Goldnbel o	26300	225	200	210	−10
Goldex o	3000	265	262	265	+3
Goldex w	500	130	130	130	−20
Goldex 2 w	2000	25	20	25	+5
Goldfarb A	300	$5¼	5¼	5¼	−¾
Goldfarb p	200	$7⅜	7⅜	7⅜	+⅛
Goldpost o	1500	190	190	190	−10
Goldsil o	1200	175	170	170	−8
Gldteck o	3000	81	81	81	−4
Gordex M o	5000	120	115	120	
Grafton A f	12000	$9¼	9	9	
Granduc	1400	380	380	380	−5
Grndvew o	12800	$9	8¾	9	
Granges	700	$6¼	6¼	6¼	−¼
GL Forest	2400	$45	44¼	44¼	+¼
GL Group	6700	$17¼	17	17¼	+¼
GL Nickl o	1000	60	60	60	
Gt WLife 770	400	$25⅛	25⅛	25⅛	
Gt W Lifeco	750	$11¼	11	11¼	+¼
GW Steel A	800	280	275	275	
Grn Forest	350	425	415	415	+5
Grn Forst w	500	45	45	45	
Greyhnd	160	$21⅜	21⅜	21⅜	+½
Greyvest F	3200	400	350	400	+60
Growth I	800	$9⅜	9⅜	9⅜	+⅛
Guar Tr 1	1000	$21½	21¼	21½	+¼
Gty Trsco	6950	$20	20	20	−½
Guard Cap	z50	$5⅞	5⅞	5⅞	
Guard CA f	200	$5⅞	5⅞	5⅞	−⅛
Gulf Res	85668	$16⅞	16¾	16¾	−¼
Gulf R Ip	1700	425	425	425	
Gulfstrm o	69150	51	49	49	+3
Gunnar G o	1000	76	76	76	−4
HSK Mnrl	o47500	87	85	85	+2
Haley	900	$5½	5⅜	5⅜	
Halton R	1000	140	140	140	−10
Hmrsn C p	200	$25¾	25¾	25¾	−¼
Hmrsn C Bp	600	$25¾	25¾	25¾	−⅛
Hamond A f	600	325	325	325	
Harris A f	24200	$8	8	8	−¼
Harris B	10900	$8	8	8	
Hartco	500	330	330	330	+10
Hawker	650	$19½	19⅛	19¼	+¼
Hayes D	198	$10	10	10	
Hayes r o	12000	180	175	175	−5
HCare A of	33300	320	300	320	+10
HDS o	1800	250	240	240	−20
Heenan S o	z300	75	75	75	
Hees Intl	12100	$21⅛	20⅞	21	
Hees E p	1100	$19½	19½	19½	
Hees Intl w	8900	$9	8¾	9	
Helix	2300	120	110	120	+10
Hemlo Gld	103443	$14⅛	13½	13¾	−⅜
Highrdg A o	7000	125	120	120	+5
Highwod o	500	340	340	340	−10
Hilcrest o	4125	102	100	100	−1
Hollingr I	3320	$10⅜	10⅛	10⅛	−⅛
Home B of	2000	120	120	120	
Hope Brok	18950	$5	490	4	−22
Hope B w	21000	207	200	200	
Horsham f	5600	490	485	485	−5
HBay Mn s	3595	$7¾	7⅜	7⅜	−⅛
H Bay Co	600	$21⅛	21	21⅛	+⅛
HBC A p	1850	$18¾	18⅝	18¾	+⅛
HBC Hp	1100	$19⅞	19⅝	19⅝	
Hy Zels	800	$7½	7⅜	7⅜	−⅛

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ISG Tec o	9000	130	125	125	−10
ITL 775 p	800	375	360	375	+15
ITT Can 2p	100	$24½	24½	24½	−⅛
IU Intl	1025	$27⅝	27⅝	27⅝	+¼
Ican o	1500	56	56	56	−6
Icor o	10000	68	65	65	
Imasco F p	100	$25¾	25¾	25¾	−⅜
Imasco L	100145	$27⅜	26¾	27⅜	+⅜
Imsco L Ap	750	320	320	320	+5
Imp Oil A	19035	$59⅞	59⅛	59⅛	−¾
Inca o	4300	100	96	96	−4
Inco	306427	$27½	27	27⅛	−⅜
Inco 7.85	100	$21⅞	21⅞	21⅞	+¾
Indal	800	$10¼	10¼	10¼	
Inland Gas	2450	$11½	11⅜	11½	
Innopac	8125	$9¼	9	9	−⅛
Innotech	600	180	170	180	+5
Integra Sy	2600	165	160	160	
Intensity o	10000	85	85	85	+1
Inter Cabl p	1500	420	405	420	
Inter-City	5990	$16⅝	16½	16½	
Inter C C p	2700	$29	28¾	28⅞	
IBM	971	$147	147	147	+½
I Corona	122300	$7⅞	7⅝	7¾	−¼
I Cr 1996 w	3000	$38½	38	38½	−1
I Epitek	z50	125	125	125	
IForest A f	28589	$7½	7⅜	7½	+¼
I Forest Ip	10200	$7⅞	7½	7⅞	
Intl Lardr	27300	74	65	70	
I Pogurian	44200	101	96	98	
I Platinm o	6100	220	210	220	
Intl Pottr	334	100	100	100	
I Pursuit o	280400	69	65	69	+2
I SemiTch o	4600	395	385	385	−10
Intl Thom	144000	$12	11⅞	12	+⅛
Int Thom 2	270000	$19⅜	19⅜	19⅜	+⅛
Intpr Pipe	1250	$45¼	45¼	45¼	
Inverness	2100	$5	5	5	
Inv Grp	15940	$15	15	15	
Iona o	3000	125	125	125	−5
Ipsco	28502	$13⅜	12⅞	13⅜	+⅛
Irwin Toy	200	$5½	5½	5½	
Island Tel	665	$14⅝	14½	14½	
Ivaco A f	11400	$9¾	9¼	9¾	+½
Ivaco B	32400	$10¼	10¼	10¼	+¼
Ivaco C p	172	$45	45	45	−1
Ivaco 2nd 1	11500	$17⅜	17⅛	17⅜	+⅛
Ivaco 2nd 2	1300	$17½	17¼	17¼	+⅛
Ivaco 2nd 4	5900	$32¼	31¾	32¼	+¼
Ivaco w	17540	8	7	7	−1
JDS Cap Ap	300	$25½	25½	25½	−⅛
Jannock	11100	$18⅞	18⅜	18⅞	+½
Jannock 8	610	$13½	13½	13½	
Jean Cout f	2225	$7½	7½	7½	
Jonpol o	9500	175	170	170	−5
Jordan P A	21500	65	60	65	+5
Jordan P C	10250	1½	1	1	−1
Joss Enr o	1500	440	440	440	
Journey f	800	$9½	9⅜	9½	+⅛
Joutel o f	3000	28	28	28	

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kam Kotia	30200	210	200	200	−5
Kaufel G A	200	$8½	8½	8½	+⅜
Kaufel GB f	1000	$8½	8½	8½	+1
Kelsey H	370	$14	14	14	
Kerr Add	250	$17¾	17¾	17¾	
Kiena Gld	10100	$12¼	12	12	−¼
LFP Hld o	210066	65	65	65	
La Fosse o	4700	150	150	150	−10
Labatt	25672	$25⅛	24⅜	24¾	−¼
Lac Mnrls	231187	$12⅜	11⅞	12¼	−⅜
Lacana	8900	$10	9½	9¾	−⅜
Lafrg Can p	2345	$17¾	17⅝	17¾	+⅛
Lafrg Corp	4000	$17¼	17¼	17¼	−¼
Laidlaw A	53962	$18⅞	18⅜	18⅞	+¼
Laidlw B f	269059	$18⅜	18⅛	18¼	+⅛
Laidlaw F	5600	$55¾	54¾	55	+¼
Laidlaw G	11610	$24⅞	24½	24¾	−⅛
Laidlw B w	169800	120	105	108	−9
L Ponask o	1500	49	49	49	−1
Landmrk f	3522	60	58	58	−2
Lanpar	400	125	125	125	
Lasmo Can	500	360	360	360	+10
Laurasia o	7500	23½	23½	23½	
Laur Bk	26000	$11¾	11¾	11¾	+¼
Laur Gr B	200	$8¾	8¾	8¾	−⅛
Laur Gr 1	300	$23⅞	23¾	23¾	−¼
Laur Gr w	2000	5	4	4	−2
Laur Mutl p	z10	$25⅜	25⅜	25⅜	
Lavalin	500	400	400	400	+15
Lawsn M Af	2300	$13½	13¼	13½	+¼
Leigh Inst	27200	$5⅝	5½	5½	−⅛
Leigh I p	200	$24⅜	24⅜	24⅜	−⅛
Lenora o	15000	73	70	73	−1
Leons Frn	200	$20½	20½	20½	
Levon o	11750	310	300	305	−15
Linamar	900	$9	8⅞	8⅞	−⅛
Linear T	1450	$9½	9¼	9¼	
Loblaw Co	70700	$11¾	11½	11¾	+¼
Lob Co pr	200	$28½	28½	28½	−¼
Lob Co 3	16000	$25	25	25	
Loewn Gr	200	$6¼	6¼	6¼	−⅛
Loewn w	z100	55	55	55	
Lwen Ondi	7550	$6⅛	5¾	5¾	−⅜
Lonvest	9673	$16¼	15¾	16	−⅛
Lonvest A	2900	$21⅜	20⅞	21⅜	+⅛
Lonvest w	10000	7	7	7	−1
Lumonics	3000	$5½	5⅜	5⅜	

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
M-Corp	5500	$9½	9½	9½	+⅛
MDC A of	1000	70	70	70	
MDI Mobl	5000	$7⅞	7⅜	7⅞	
MDS B f	10200	$22⅜	22¼	22¼	
MFC o	8300	245	230	245	+5
MICC A	400	$24½	24½	24½	+⅛
Vid-one	5400	135	131	131	−9
MPG Inv	133	$6⅜	6⅜	6⅜	−⅛
MSR Exp	1000	200	195	195	−5
MVP Cap o	550	125	125	125	+5
Mackenzie	41940	415	410	410	
Mclan H X	82540	$23	22⅜	23	+¼
Mcln HY f	3030	$20⅞	20⅝	20⅞	+⅜
Macmilan	52880	$21⅜	21⅛	21⅜	+⅛
Mcmiln B p	1350	$23⅜	23⅜	23⅜	+⅛
Mcmiln 10 p	500	$24½	24½	24½	
Madelin o	27297	370	330	335	−45
Magna A f	35019	$11	10¾	10⅞	−⅛
Maistc Con	800	245	245	245	−5
Manitoba p	200	$26½	26½	26½	+⅛
Mfg Life A	1500	$25	24⅞	24⅞	+¼
M Lf Gord	267	$33½	33½	33½	+⅛
Mrtme El	700	$11¾	11¾	11¾	
Maritime f	1621	$15¼	15⅛	15⅛	
Mark Res	13175	$8¾	8½	8¾	+⅛
Mark Rs w	2645	20	20	20	−5
Mark Wrk f	3200	115	115	115	−5
Mascot G o	40200	$9	8⅞	9	−½
Mascot II w	950	$7¼	7⅛	7⅛	−⅜
Mavtech	2100	330	325	330	
Maxon A of	1000	215	210	210	−5
McAdam o	2200	135	130	130	
Mc Intyre	100	$37½	37½	37½	
Melcor	200	$7	7	7	
Memotec o	41200	$12⅞	12⅜	12⅞	+⅜
Memotc w	52800	$18¼	16⅞	18¼	+1⅜
Mentor	100	$9½	9½	9½	
Meridian	8500	240	240	240	+5
Metal Mng	65750	$9¾	9¼	9¾	
Metalore	100	$27	27	27	
Minrl Res	40720	290	290	290	−10
Minnova	11600	$19	18¾	18¾	−¼
Mr Jax	47950	$12	11¾	11¾	−¼
Mitel Corp	13300	335	330	330	
Mitel 200 p	500	$19⅛	19⅛	19⅛	
Moffat	11000	$14	14	14	+¼
Moli o	4500	275	260	275	+5
Moli A w	900	50	50	50	
Molson A f	1610	$24⅜	24¼	24⅜	−¼
Monaco	1375	435	425	425	+10
Moneta o	10500	80	76	77	−3
M Trusco	2500	$13¼	13¼	13¼	+¼
M Trsco B	300	$21⅛	21⅛	21⅛	−⅛
Moore	334250	$30	28¾	29¾	+1
Morden H f	300	$5⅜	5⅜	5⅜	−⅛
Morgan F	400	$7	7	7	
Morgn F C	1800	$13¾	13⅝	13⅝	−¼
Morgan	1635	375	370	370	−5
Morgan 9½	200	$29	29	29	−¼
Morisn	6500	$5¾	5¾	5¾	+¼
Mitibn Nt	6700	$7	6⅞	7	+¼
Mun Fin Af	600	$8¼	8¼	8¼	−¼
Muncpl SL p	200	$10	10	10	
Murgld C w	6000	17	17	17	−1
Muscocho	10700	295	280	280	−25
Musto o	6000	42	42	42	+2
NLX o	3500	45	45	45	+5
N-W Gr	7028	$6¾	6¼	6¼	−⅛
Nabisco L	100	$44⅜	44⅜	44⅜	−⅛
Nat Bk Can	75452	$10	9¾	9¾	−⅛
Nat Bk 7	1250	$24	24	24	
Nat Bk 8	1000	$21¼	21¼	21¼	
Nat Bsns	13616	365	335	345	−15
Nat Sea	850	$17¾	17¾	17¾	
NSea Equ f	300	$15¾	15½	15½	−¼
Nt Vg Trco	2000	$20¾	20½	20¾	+⅛
Nelson H o	34000	65	60	65	+4
Nelsn H p	20000	75	75	75	+4
Neptun R o	4900	375	365	365	−10
Nevada o	3500	325	325	325	+5
NB Tel 1.85	343	$20¼	20¼	20¼	−¼
NGld Scpt o	4781	22	22	22	
N Goliath o	2781	22	22	22	
N Hrding f	550	$9⅛	9⅛	9⅛	+⅛
N Hrdng m	z50	$8⅞	8⅞	8⅞	
N Kelor o	10000	26	26	26	
N Provid o	1500	50	50	50	
N QRagln o	2534	250	250	250	+20
Newfld M o	9000	330	325	325	−5
Nfl CapA f	200	$7	7	7	−⅜
Nfld Cap B	2000	$9	9	9	+½
Newhak o	7858	400	375	375	−25
Newscop	2000	66	66	66	
Newtel Ent	1739	$16⅞	16⅜	16⅞	+⅛
Noma A f	28233	$11⅜	11⅜	11½	+⅛
Noma B	480	$13	13	13	+¼
Noramco o	35725	415	390	410	−15
Noramco w	21300	95	80	90	−2
Noranda F	1410	$17¾	17⅝	17¾	−⅛
Noranda I	256774	$23¼	22⅜	23	
Norndo I B	425	$27¼	27	27¼	
Norndo I C	49250	$29¾	29¼	29½	−⅛
Norbeau o	7000	18	18	18	
Norcen	31851	$18¾	18½	18¾	+¼
Norcn ord f	20593	$16⅛	15¾	15¾	−¼
Norcn 8.12	1400	$25	25	25	−⅛
NC Oils	27313	$19⅜	19	19	
NCO 6 p	200	$20⅛	20⅛	20⅛	+⅜
Northair o	27225	200	190	195	−13
NDynsty o	1500	58	56	56	−2
Nor Tel	71010	$24½	24¼	24⅜	−¼
Northgat	14567	$7	6⅞	7	−⅛
Nthgat w	1100	225	215	215	−5
Northstr E	500	280	280	280	+5
Nthmber o	15900	82	78	78	−4
Northway o	11000	49	49	49	
Nw Dgtl w	2000	20	15	20	+13
N Beauc o	7500	25	24	24	−1
Nova Cor f	388949	$9¾	9⅝	9⅝	
Nova C p	z50	$96	96	96	
Nova G p	100	$25¼	25¼	25¼	
Nova J p	1000	$24½	24½	24½	+¼
Nova N p	1100	$26	26	26	
Nova O p	200	$25⅝	25⅝	25⅝	
Nova w	200	$28½	28½	28½	+1½
Novagld o	900	480	475	475	−5
Noverco	3450	$11⅜	11¼	11⅜	
Nowsco W	5900	$15¾	15½	15¾	+⅜
Nufort R o	500	25	25	25	+4
Nuinsco o	12501	265	250	250	−10
Numac	11120	$9½	9½	9½	

O P

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
OE Inc	200	$11⅝	11⅝	11⅝	
Oakwood	1200	450	435	450	
Oakwd A f	2700	325	310	325	+5
Oakwd A p	1500	$7¾	7½	7½	
Okwd B p	100	$10½	10½	10½	−½
Oakwd D p	z41	350	350	350	
Ocelot A	100	$9¼	9¼	9¼	+¾
Ocelot B f	20800	$7¾	7½	7¾	+⅛
Oiltex o	1000	60	60	60	−5
Omega Hyd	7800	480	480	480	−20
Onex C f	23850	$9⅝	9⅛	9⅝	+⅜
ONP f	2600	390	375	390	
Opawica o	6000	390	380	390	
Orbit	3200	90	90	90	+6
Orofino o	3000	65	65	65	+3
Oshawa A f	58500	$22¼	22	22	−¼
Osisko o	12000	36	35	35	−2
Oxf Prop	2400	137	137	137	
PNR A o	1000	64	64	64	−1
PPC P G	9680	225	210	225	+15
PWA Corp	18500	$18⅜	18¼	18⅜	−¼
PWA A p	1800	$26⅛	25¾	25¾	−½
Pac Aqua o	2000	55	50	55	+5
Pac TrOc o	24750	370	350	360	−10
Pafco Fin	400	$7¼	7¼	7¼	+⅛
Pgurin A f	6137	$9⅛	9	9⅛	
Paloma P	500	375	375	375	
Pamorex o	5450	80	80	80	−5
Pamour	61350	$9⅞	9¾	9⅞	+⅛
Pan Amr o	900	140	140	140	
PanAtlas o	2557	147	142	147	+5
PanCan P	604	$25½	25½	25½	−¼
Pancontl	2400	390	390	390	
Panforma	1400	140	135	140	−10
Paperbd	2800	$12	12	12	+¼
Parmt FA f	2000	150	150	150	
Parkland	1867	$7¼	7⅛	7⅛	−⅛
Parlake o	4000	43	43	43	−2
Parquet o	12500	13½	13½	13½	+½
Pe Ben O	500	90	90	90	−5
Peerless	300	$6⅜	6⅜	6⅜	
Pegasus	105850	$14¾	14⅜	14½	−1⅛
Pegasus w	61800	70	64	65	−14
Pmbrtn A f	1800	$6	6	6	−¼
Penn Wst o	z375	65	65	65	
Penningtn	1700	$12⅝	12	12⅝	+⅝
PJewl A f	6500	$13¼	12¾	13¼	+⅛
Peter Mlr o	5000	50	50	50	+3
Phonix Can	7350	$5⅝	5¼	5⅝	+⅜
Pine Point	1200	$14	14	14	
Pioner M o	69500	$8	7¾	7¾	−⅛
Pipestone o	z300	23	23	23	
Place Res A	1000	92	92	92	+1
Placer Dm	405925	$14½	14	14⅛	−⅞
Placer D w	304800	151	140	142	−22
Placer G w	13050	240	190	195	−45
Placer P w	181500	470	415	415	−80
Platnova o	2000	90	90	90	+1
Plexus o	6200	295	290	295	−5
Poco Pete	32320	$10⅜	10¼	10¼	−¼
Poco D p	1850	$15¼	15⅛	15¼	−⅛
Poco Pet w	1000	250	250	250	−5
Polymer	3600	$7½	7⅜	7½	+⅛
Polymer w	20750	90	85	88	+10
Polysar En	130103	$15¾	15½	15⅝	
Polysr 1980	48025	$20¾	20⅝	20⅝	
Polysr 1983	4133	$25¾	25½	25¾	+¼
Polysteel o	249700	400	360	375	+10
Powr Cor f	22505	$13⅞	13⅜	13⅞	+⅛
Powr C Ip	2200	$44¼	44⅛	44⅛	−⅛
Pwr Ex o	2000	63	63	63	
Pwr Ex B w	5000	12	12	12	
Powr Fin	6300	$13⅞	13¾	13¾	
Praxis Tec	11800	47	47	47	
Prefac Ent	200	$6	6	6	
Primex F	2500	335	330	330	−10
Princpl A f	3000	70	70	70	
Pronto E o	4100	85	85	85	−7
Provigo	3900	$9¼	9⅛	9¼	
Pure Gld o	6704	30	30	30	−1

Q R

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Que Sturg o	2300	275	270	270	−15
Que Tel 7¾	200	$17	17	17	
Quebecor A	600	$17½	17¼	17½	+⅞
Quebcor B f	100	$16	16	16	+⅞
Queenstak	z80	100	100	100	
Quenstn G	8400	120	118	118	−7
Qintra B o	500	54	54	54	+1
RBK Nt	4400	400	385	385	−15
RY Fin p	325	$23¼	23	23¼	+⅛
RY NT Fin	1600	$5⅞	5⅞	5⅞	+¼
RY II p	650	$22½	22⅜	22½	
Ram Pet	1500	320	320	320	
Rnchm A f	z68	$6½	6½	6½	
Ranger	56403	$6½	6¼	6⅜	
Rayrock f	22800	$8⅜	8¼	8⅜	+⅛
Rea Gld o	22000	275	265	269	−16
RdLk Buf o	2000	85	80	80	−10
Redaurm o	2416	60	60	60	+10
Redpath	5400	$9⅜	9⅛	9⅜	
Redstone o	1000	22	22	22	−2
ReedSt 1 Sp	1542	$26⅛	26⅛	26⅛	
Reff Inc	200	$6⅛	6⅛	6⅛	−⅛
Regional o	1700	175	171	171	−4
Reitman A	f38100	$18	17½	18	
Renisanc	92506	$14¾	14⅜	14¾	+½
Repap f	25000	$13⅜	13¼	13¼	−⅛
Res Captl	64600	$6¾	6¾	6¾	+¼
Revn Prp A	900	330	330	330	+15
Revnu B f	9507	295	274	295	+25
Rio Algom	1000	$18¾	18¾	18¾	−⅛
Rio Alto o	9000	130	123	123	−9
Rio Alto w	500	33	33	33	−5
Rockford o	1000	49	49	49	−1
Roddy f	3500	190	175	190	
Rogers A	1400	$35½	35	35½	−¼
Rogers B f	10462	$27¾	26¾	27¾	+1⅛
Rogers p	1900	$40¾	40¼	40¾	+¼
Roman	300	$10½	10⅜	10⅜	−⅛
Rothman	z33	$40	40	40	
Rouyn R o	300	335	335	335	
Roxmark o	4300	25	23	25	
Royal Bnk	78754	$27¾	27½	27¾	+¼
Ry Bk 1.88	4900	$23¼	23¼	23¼	
Ry Bk 2.75	6750	$28⅞	28⅞	28⅞	
Ry Bk 1.45	6550	$17½	17¼	17⅜	+⅛
Ry Bk w	11800	10	8	8½	+½
Ry Lepg L	1200	$8⅝	8½	8⅝	+⅛
Ry Oak o	1333	28	28	28	−2
RyTrco A	65540	$15⅛	14¾	15⅛	+⅜
RyTrco B	z1	$14⅜	14⅜	14⅜	
RyTrco G p	3300	$22¾	22⅜	22¾	+¼
RyTrco J p	400500	$19⅜	19¼	19¼	
Rovex	70700	445	430	435	−10
Rovex A	700	$8⅛	8⅛	8⅛	
Rovex B p	600	$15½	15½	15½	−¼
Rovex C p	7800	$17¼	17	17	
Rovex w	20800	205	195	205	−10
Rovex w A	10800	125	115	115	−15

S T

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
SHL Systm	3930	$22⅜	22	22⅜	+⅜
SNC A f	1100	$6¼	6¼	6¼	+¼
St Andrw o	4400	280	260	280	+20
StL CemA f	3250	$11¼	11⅛	11¼	+¼
Sandwell A	150	$5	5	5	+40
Santa M o	2000	21	21	21	
Saskoil	1189	$7⅝	7½	7½	+⅛
Saskoil A p	2728	$9¼	9¼	9¼	
Savnor Var	700	70	70	70	
Sceptre R	5200	370	370	370	
Scptr Dep	1000	365	365	365	
Shnidr A f	100	$24½	24½	24½	−⅜
Scintilor o	37250	375	340	355	+5
Scintrex	4000	$6¼	6⅛	6¼	+⅛
Scot Paper	3400	$17½	17¼	17½	+⅛
Scot York	1000	172	172	172	+7
Scotts f	22650	$12	11⅞	11⅞	−⅛
Scotts C	600	$12⅜	12⅜	12⅜	+¼
Scurry Rn	z45	$15⅞	15⅞	15⅞	
Sebrght E	o12600	380	360	370	−15
Seabrt E w	1500	101	100	100	
Seagram	104445	$72	71⅛	71⅝	+⅜
Sears Can	72931	$11	10⅞	10⅞	
Seel Mtg	774	$9⅝	9⅝	9⅝	+⅛
Selkirk A f	9600	$22¾	22	22¼	
Sensormat	800	240	230	230	−5
ShowC B f	7200	$8½	8¼	8½	+½
Shell Can	10545	$38¾	38¼	38⅜	−⅛
Sherrgold	2100	140	135	140	
Sherrgold w	5300	240	240	240	−10
Sherritt	3337	$5½	5¼	5½	+⅛
Sico	1200	$10⅜	10¼	10⅜	+¼
Signtech	300	420	420	420	−5
Sikaman o	6885	395	380	380	−10
Silcorp A f	426	$18¾	18¾	18¾	+¼
Silversid o	4300	87	85	85	−2
Simco Eri	13000	$8¼	8¼	8¼	
Skyline o	8900	$10⅛	10	10	
Slater A	700	$5¾	5½	5¾	+¼
Slater B f	2100	$5	5	5	
Slater Ip	z50	$14⅞	14⅞	14⅞	
Slocan F	1800	$9¼	9⅛	9¼	−⅛
Socnav A f	200	460	460	460	−10
Socanav w	2000	95	95	95	+7
Sonora o	2700	$6⅜	6⅜	6⅜	−¼
Southam	11985	$17¾	17⅜	17¾	+¼
Spar Aero f	3340	$14⅞	14⅜	14⅜	−⅜
Sparton o	1000	11	11	11	−1
Stan Wst o	1600	292	280	292	+22
Std Etac	800	455	455	455	−5
Std Trstco	300	$17½	17⅜	17½	
Starrex o	650	230	220	230	+10
Steinbg A f	11900	$40	39½	39½	−½
Stnbg 29375	200	$26⅜	26⅜	26⅜	+⅛
Stelco A	124792	$23⅛	22⅜	23	+⅜
Stelco C p	5375	$23¾	23½	23½	−⅛
Stelco D p	400	$25⅜	25⅜	25⅜	
Sterivet	2000	125	120	125	+5
Stewart Ik	o10900	415	405	410	
Strhcona	3000	34	34	34	+2
Strathfld o	500	350	350	350	
Strathn A f	3000	50	50	50	
Stroud o	3000	55	55	55	
Stuart D A	400	$41½	40	40	−2½
Summit R	1026	$5⅞	5⅞	5⅞	+¼
Sun Ice Ltd	2515	490	470	470	−30
Suncor pr	100	$24	24	24	
Synrgst A	500	430	430	430	−20
Synex Intl o	2500	160	160	160	−5
Syngold o	17200	133	125	125	−5
T H Res	11400	155	140	140	−10
TBM NT	3100	395	390	395	
TBM NT p	10400	$25⅜	25¼	25¼	
TCC Bev	8400	$5¾	5½	5¾	+⅛
Taro Ind	600	90	90	90	−10
Tarragon O	9000	106	105	106	+1
Tarxien o	6000	45	45	45	+5
Taurus A	1000	280	280	280	+25
Teck Cor A	500	$15	14¾	14¾	−¼
Teck B f	18904	$13⅞	13¾	13¾	−¼
Teck B w	10000	400	350	360	−40
Tecsyn f	3000	375	355	355	−25
Teledyne	1101	$13½	13	13½	+½
Tmedia A f	z50	$6¼	6¼	6¼	
Tembec A	1000	$6⅞	6⅞	6⅞	−⅛
Terra Mn o	8834	70	70	70	
Terramar o	2500	60	60	60	+10
Tex Can	19950	$32¼	31¾	32⅛	+⅜
Thd CGInv	900	$37⅛	37	37	−½
Thom N A	31753	$27¼	26¾	26¾	−⅜
Tiber	500	350	350	350	
Time Air	500	$6½	6½	6½	−⅜
Tintina o	13000	32	30	30	−2
Tiverton o	19500	40	36	40	
Tombill A	1100	195	195	195	+15
Tor Dm Bk	134751	$27½	27	27¼	
TD Bk 1.835	534	$23½	23½	23½	−⅛
Tor Sun	9446	$22⅛	21¾	22⅛	+⅜
Torstar B f	8275	$27	26½	26⅞	+⅜
Torstar 170	100	$53	53	53	+2
Totl Eriksn	2500	335	325	325	−10
Total Pet	13000	$19⅜	19	19	−⅜
Total PA p	1000	$34¼	34¼	34¼	
Trader R o	12000	30	30	30	
Trader B p	200	$25¾	25¾	25¾	+¾
Trade 7½ p	295	$44	43½	43½	−1
Tr C Glass	100	$10½	10½	10½	+½
Trans Dom	3000	66	66	66	−4
Trns Mt	800	$12⅞	12¾	12⅞	+¼
TrnAlta U	73843	$14⅜	14	14⅜	+¼
TrAlta 7	z10	$85¾	85¾	85¾	
TrAlt 12½	500	$26½	26½	26½	−½
TrAlt 9	50100	$25⅞	25⅞	25⅞	−⅛
TrAlt 8.40	900	$25⅝	25½	25½	−⅜
TrCan PL	15042	$13¼	13⅛	13⅛	−⅛
TrP Ist I	400	$49¾	49¾	49¾	
TrP w	500	52	52	52	+2
Transit Fin	4300	$8½	8½	8½	
Trpac Res o	6000	10½	10½	10½	
Treats o	2000	115	115	115	−5
Tree Island	1700	$12	11½	11⅝	+⅝
Treminco o	10600	100	99	100	
Tri Pwr o	23500	15	13	15	+3
Trident f	500	$7¾	7¾	7¾	+⅛
Trilium o	2100	200	190	190	−10
Trilogy	5000	82	81	82	
Trilon A	67442	$16¾	16½	16¾	+⅛
Trlon Fin II	1000	$21½	21⅜	21½	+⅜
Trilon A w	2000	$7¼	7¼	7¼	−⅛
Trimac	17508	350	325	340	+20
Trimel C o	2000	185	185	185	+10
Trinity Res	513	35	35	35	−2
Triton Can	1050	225	275	225	+5
Triton C A	100	$15¾	15¾	15¾	
Triton C 1	150	$9¼	9¼	9¼	
Triton E	329	$16¾	16¾	16¾	
Trizec A f	5350	$26⅜	26½	26⅝	+⅜
Trizec B	5875	$27¾	27	27¾	+¾
Trizec 3 p	200	$9¾	9¾	9¾	+⅛
Trizec 4 p	3750	$22½	22⅛	22½	+¼
Trizec 6 p	3600	$20⅜	20½	20⅜	+⅛
Tru-Wall	1000	$16	16	16	+½
Tuckahoe A	3800	350	345	345	−5
Tudor o	4100	170	166	170	+5
Turbo	180000	52	48½	52	+4
Tut Ent o	20500	19	18	19	

U V

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ULS Cap p	1250	$25¾	25½	25½	−¼
Ulster P o	17150	207	201	201	−9
Ultmr C Ip	8000	$26	26	26	+¼
Ultmar plc	1100	$6⅛	6	6⅛	
Unican A	300	$8⅛	8⅛	8⅛	+⅛
Unican B f	5700	$7¾	7¾	7¾	+¼
Unicorp A f	2200	$5⅞	5⅜	5⅞	+¼
Unicorp B	201	$6¾	6¾	6¾	+¼
Unicorp 117	12000	$11¼	10⅞	11¼	+⅜
Unigesco B f	3000	335	330	335	+5
Unigesco 2 p	500	$8⅜	8⅜	8⅜	−¼
Un Carbid	367	$15	15	15	
U Entprise	3413	$9	9	9	
U Canso	z100	51	51	51	
U Keno	2300	$7½	7¼	7¼	
Un Reef o	12800	100	80	100	+12
US Prc Mo	2500	95	91	91	−7
US Steel Ip	2900	$25¼	25	25	−¼
Un Tire	z25	43	43	43	
VGM Cap	1380	310	310	310	
VS Serv	100	$14⅜	14⅜	14⅜	
Value Inv	5600	$9	8¾	9	+¼
Value p	1200	$25¼	25¼	25¼	+⅛
Varity C	193014	375	330	365	+30
Varity A p	900	$26¼	25	26¼	+1¾
Varity w	386000	69	61	68	+6
Vedron o	7000	120	120	120	
Ventech o	7000	215	210	210	−10
V Hom Af	5600	$7⅞	7½	7⅞	+⅜
Vicery R o	13950	$7¾	7⅜	7¾	−¼
Videotrn f	100	$9¼	9¼	9¼	−⅛
Viner A f	5350	270	265	265	−10
Viner II w	2000	65	65	65	−15
Vista Mn o	6200	151	145	151	+1
Vior Minr o	1800	100	100	100	−2
Vitran A	500	475	475	475	
Vulcan Pac	1500	190	190	190	+5

W X

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
WIC B f	2700	$9½	9½	9½	+⅜
Waddy o	2000	82	82	82	
Watrbord f	2605	$12½	12½	12½	
Walwyn	508	435	435	435	−5
Wrdair A f	10200	$9⅛	9	9	+⅛
Wrdair B	800	$9¼	9¼	9¼	−⅛
Warren o	35500	58	55	57	−1
Warington	25000	50	50	50	
Weldwod	400	$15¼	15⅛	15¼	
Wellore A o	2100	205	205	205	−10
Wst Frasr	13130	$21	20¼	21	+¼
Wcoast T	75200	$17	16¾	16¾	−⅛
Wcost 8¼ p	2900	$28	27⅜	28	+⅜
Westfield	11100	225	210	220	−10
Westfort o	15000	18	17	17	
Westley o	9600	70	65	65	−4
Westmin	1700	$8¾	8¾	8¾	
Westmin p	3950	$20½	20⅛	20½	+½
Weston	18300	$31½	31	31½	
Wstn p	900	$24¾	24⅝	24¾	+¼
Whart	120060	$5⅞	5⅝	5⅞	
Whart p	1000	$24	24	24	−⅛
Whart w	3600	300	300	300	−35
Whim Crk o	1000	210	210	210	−15
Wilanour o	27850	425	390	405	+5
Win-Eld o	2500	70	67	70	+3
Woodwd A	3661	470	465	465	−5
WEalte A f	1450	$8½	8½	8½	
X Cal o	3000	50	48	48	−2
XL Food	130000	80	80	80	
Xerox Can	3100	$15⅞	15⅝	15⅞	+¼
Yorbeu A o	4175	55	55	55	
Ykshire 185	100	$19⅝	19⅝	19⅝	−¼
Traded With Acc. Int.					
Oxf Prop d	860	$84¼	84	84¼	+½
Scpt R 8deb	110	$86	85⅛	85⅛	−⅞
Thornmk d	1540	$107	106½	107	+1½
Partially Paid Shares					
B Corp r	4600	$9	8¾	9	+⅛
Bancshr r	9200	$6⅛	5⅞	6	+⅛
British G r	500	$28¾	28½	28¾	+¼
RY Fin r	1700	$6	6	6	+⅜
Partnership Units					
Lehndorff	200	$5⅜	5⅜	5⅜	
Resale Restricted Trust Units					
C Income u	9752	$9	9	9	−⅛
Clncm 86 u	7541	$9	9	9	
Clncm 87 u	2780	$9½	9⅜	9⅜	
C Trust un	2525	$9	8⅞	9	+⅛
Enrpls Fd u	705	$10⅝	10½	10⅝	+⅛
FirstPr Tr u	6200	$21	20⅞	21	+¼
Gard Int u	7920	$9	8¾	8⅞	+⅛
Rnb Gold U	7200	36	36	36	
RT Enrgy	u20900	$10¼	10⅛	10¼	
UCarb Eq u	1600	$26½	26½	26½	
Traded In US Funds					
Alcan B	200	$26½	26½	26½	+¼
Asamera I	8000	$6½	6½	6½	
Bow Vly 200	1000	$20¾	20¾	20¾	
C Bath 525	1650	$51⅞	51¾	51⅞	−⅛
Granges	1000	$5	5	5	
Gulf Res	900	$13⅜	13⅜	13⅜	−⅛
Seco 3.22 p	200	$26	26	26	−¼

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

MEMBERS
AGF GROUP
Amer Grth 7.63
Cdn Gs Enr 7.62
Cdn SecGth 8.46
Cdn Trustd 4.84
Corp Inv 11.45
Crp Inv Stk 6.45
gExcel Am E 4.58
gExcel Cd Bd 5.46
gExcel Cd Eq 4.46
gExcel M 6.95-5.00
Global 10.22
GreenL Cdn 5.44
uGreenL US 5.15
Grth Eqty 8.87
HiTech 13.22
Japan 6.17
nMMF 8.04-10.00
Optn Eqty 3.85
Pfd Inc 9.80
Special 4.65
AIC ADVANTAG
ADVNTAGE 9.58
ALL-CANADIAN
Compound 14.61
Dividend 10.57
Natural Res 5.03
Revenue Gth 3.45
Univest 5.54
ALLIED CAPTL
vnCanadian 4.37
vnDividend 4.62
vnIncome 6.03
vnInternt'l Cd 4.79
vnuInternt'l 3.77
vnMMF 7.72-5.00
A.M.D.
vAm Bl Chip 9.71
Cd Bl Chip 9.77
Dividend 9.30
Fix Inc 10.03
MMF 8.10-10.00
uMMF U 6.00-1.00
Resc Can 10.89
T-Bill 8.23-10.00
ASSOCIATE INV
nASSOC INV 6.52
BOLTON TREMB
xBond Mtg 5.08
Cda Cum 13.53
Cdn Bal 5.12
Discovery 4.86
Intern'tl 6.78
Mny Fd 8.41-1.00
xPfd Income 10.11
Pfd Rsces 10.25
Taurus 4.83
BPI CAPITAL
vBPI EAFE 8.00
CALVIN BULLOC
American 7.29
CIF 6.31
Dividend 9.55
Growth 2.00
Income 7.87
CANADA TRUST
vnCTNAF 24.80
vnEquity 49.56
vnIncome 9.81
CENTRAL TRUS
vnCd Growth 9.91
vnGov Bond 10.49
vnIncome 10.12
vnSelect 10.24
CENTURY
DJ 9.12
uDJ-U.S. 7.21
CGF Group
vFund 4000 4.40
vInternatn'l 8.22
vVenture Fnd 3.39
Chou Assoc Mgt
vAssociates 20.98
vRRSP 10.55
Confed Group
Dolph Eqty 7.39
vDolph Mtge 5.08
CT Inv Counsel
nE-S Te 8.29-10.01
Ev Bal 9.80
vEv Int'l 9.92
Ev Spec Eq 10.00
Everest Bn 10.28
Cundill Group
Security 13.95
Value 13.55
Desjardins Group
vnActions 15.78
vnEquilibre 9.45
vnHypo 4.38
vnIntern'tl 14.36
vnOblig 4.44
Dynamic Group
vAll Dyn IV 3.75
vAll Dyn V 3.56
D Income 5.52
D Div 5.04
vDy Global 5.04
uDyAm US 5.93
DynAmCn 7.49
DynCdn Fd 12.05
DynPrecMet 1.17
MMF 7.48-10.00
Mgd P'folio 5.64
vPrvlz 9.91
Eaton Group
V MMF 7.92-10.00
Viking Cdn 14.63
Viking Com 13.09
Viking Div 7.17
Viking Gth 15.89
Viking Inc 4.25
Viking Int 17.45
Elliott Page
nE-P Mo 8.37-1.00
FIDELITY INT'L
vCap Bal 10.15
vCap Buildr 10.22
vCap Conser 10.02
vIntP'folio 9.89
First CdnM
nFirst CdM 11.31
First City Funds
Growth 4.45
Income 4.96
vReal 5.94
Fonds MFQ
vActions 8.56
vEquilibre 9.85
vObligations 8.85
Fonds SNF
vEquilibree 9.01
vQuebecoise 7.40
vRevenu 10.16
Future Fund Shar
nFood Fund 6.12
nGolden Fund 7.58
nLife Fund 5.34
nSilver Fund 4.39
nTechno Fun 3.77
nValue Fund 5.19
GT MGMT
GT GLOBAL 5.03
NRealty Gwt 11.00
Global Strategy
Amercas Fd 9.17
nC$Mny 8.12-1.00
Europe Fd 8.33
Far East F 10.29
vGlobal S Cp 16.59
Global S Fd 13.99
RRSP 9.04
gRRSP Acc 9.97
nuUS MF 6.31-1.00
Wld Mny 9.62
Guaranty Trust G
vnInv Equity 5.56
vnInv. Incom 4.73
vnMortgage 10.37
vProp Fund 92.49
Guardian Group
Canada 4.80
Enterprise .95
vFiscon Fd 9.73
Grth Fund 17.87
North Amer 4.51
Pac. Rim 17.73
Pfd Div 7.94-9.07
nS Mny 7.93-10.12
Strat Inc 10.17
World Eqty 3.75
Gdn AmerSec US
uFully Mgd 9.72
uUS MM 6.12-9.81
Gdn Mort Shul
G Mort Shul 9.03
Heartland Group
vBond 10.66
vEquity 8.58
vGrowth 7.94
HUME GR.
vnHume Bon 10.12
vnHume Equ 9.93
vnHume Fun 10.27
vnHume RR 10.80
INTEGRA CAP
Balanced 10.06
Investors Group
vBond 4.34
vCdn Equity 5.56
vDividend 8.72
vGlobal 5.18
vGrowth 7.44
vIntern'tl 9.94
vnMMF 8.17-1.00
vMtge 4.95
vMutual 7.74
vProv Stk 9.32
vReal Prop 5.34
vRetiremnt 22.66
vSumma 4.49
J. Heward Group
vJH Amer Cd 6.92
vuJH Amer U 5.44
vJH FdLtd 7.39
Lotus Fund
vnLotus Fun 10.72
MER Group
vEquity 12.47
vGrowth 8.06
vnMMF 3.15-10.00
Metropolitan Gr.
vBond 2.85
vCdn Mutl 5.45
vCollective 14.87
vGrowth 6.06
vSpeci. 6.56
vVenture 8.57
MOF Group
vDOF-I 1.86
vMult. Opp. F 2.72
Montreal Trust Gr
vnDividend 8.94
vnEquity 23.28
vnIncome 8.42
vnInternatl 22.07
vnMMF 8.20-10.00
vnMtge 10.01
vnRSP Eq. 19.53
vnRSP Inc 18.02
vnRSP 8.20-10.00
vnRSP Mtge 10.03
MONY Funds
MONY Gold 9.61
Morgan Trust
Dividend 5.19
Growth 11.82
Income 11.68
Resource 7.35
Worldwide 13.49
Mutual Group
Amerifund 10.63
CIF 8.03
Diversifd 25 11.87
Diversifd 40 12.58
Diversifd 55 12.59
Dividend 9.90
Equifund 12.45
nMMF 7.48-1.00
MYW Inv Funds
nCdn Balanc 9.10
nCdn Growth 8.48
nDIF 8.58-10.09
nN Am Grth 7.98
Natrusco
nNatrusco 6.94
NORAM
vCdn Conv Se 9.99
vConv Sec 12.27
NORTHERN GRO
Cdn Equ 4.86
Int MM 5.11
US Equ 5.34
ONE DECISNFD
One Decisn 10.25
Ont. Teachers Gr.
vnAggressiv 10.12
vnBalanced 10.56
vnDiversifd 9.70
vnFixVa 8.00-10.00
vnMtge 11.49
Optiml Cdn
vOptiml Cdn 6.00
Prudential Group
Diversifd 5.05
Dividend 5.00
Growth 6.69
Income 5.30
nMMF 8.41-10.00
Natural Res. 5.05
Prec. Metals 5.04
Ptnm Hlth Sci.
Ptnm Hlth S 13.51
Robin Budden Gr.
vnCapital Fd 6.34
vnIncome Fd 5.56
Realgrowth Fds
vA.Trend (US 5.07
vActive Inc. 9.57
vCdn Equity 13.16
vMMF 7.88-10.01
Ren Can B
vRen Can B 5.04
Royal Trust Gr.
vnAdv. Bal. 9.61
vnAdv. Gwth. 9.58
vnAdv. Inc. 9.44
vnAmerican 20.41
vnBond 9.20
vnCanadian 29.51
vnEnergy 6.97
vnGlobal Inv. 7.76
vGovt Bond I 9.14
vnJapanese 20.64
vnMMF 8.00-10.00
vnMortgage 10.47
vnPreferred 9.18
Roycom Group
vPagbrk Rl A 9.20
vPagbrk Rl B 9.50
Royfund Group
nBal 5.05
nBond Fnd 5.14
nEquity 19.10
nMMF 7.53-10.00
Saxon Group
nBalanced 8.39
nSmall Cap 8.81
nStock 8.04
nWorld Gwth 10.13
Sceptre Funds
vnBalanced 11.31
vnBond 10.86
vnEquity 10.65
vnInt'l 9.65
vnMMF 7.90-10.00
Scotia Funds
Income 9.99
Stock Bond 9.60
SENTINEL
Am Eq Cdn 8.25
uAm Eq US 6.53
Cda Bond 9.79
Cda Equity 9.10
Global 8.45
nMMF 8.07-10.00
SOFICORP
vCroissance 6.65
vDividendes 9.24
vEquilibre 8.91
vRevenu 10.31
SPECTRUM
gCash 7.66-1.00
gCdn Equity 9.13
gDiversified 9.72
gDividend 9.53
gInterest 10.07
gIntl Equity 8.22
nSaving 7.81-1.00
Sterling Mtge
vnSterling Mt 5.04
TD Grnl Mtge
vnTD Grnl 10.43
Templeton Grp
Temp Cdn 5.41
Temp Gr Cd 16.93
uTemp Gr U 13.38
Tradex
vnTradex 6.90
Trimark Group
Income Gth 5.03
Interest 8.27-10.00
Trimark 10.25
Trimark Cdn 9.87
Trust General
vnAction Am 13.17
vnAction Ca 22.83
vnEquilibre 9.39
vnHypo 10.64
vnMar Mon 10.31
vnOblig 9.81
Trust La Laur.
vnAction 9.05
vnOblig. 10.01
20-20 Group Fin
vCdn ConvDe 8.53
Cdn ConvPfd 8.64
SS World 9.63
Sunset 11.56
United Group
Accum 10.19
Accum R. 10.42
American 5.54
MMF C 6.32-10.00
uMMF U 5.13-5.00
Mortgage 5.13
Security 4.45
Venture 7.55
Venture Ret 10.92
UnivAve Gth
vUnivAve Gth 9.45
Waltaine Funds
vnBalanced 9.98
nConv. Pfd. 8.65
nInstant $$ 10.05
xnPfd. Inc. 8.96
Walwyn Group
vgBond 10.27
vgCd Equity 9.40
vgInternl! C 10.58
vgInternl! U 8.33
vgMMF 10.00
vgOption 8.58
vgPreferd 9.82
vgVenture 9.34
NON MEMBERS
Altamira
vnAltamira 6.47
C-Anoes
vnC-Anoes 9.36
Can Nat Res
vCan Nat Res 4.71
Conwst RSP
nConwest rs 76.55
Capital Gwth
vCapital Gwt 7.54
Capstone Group
nInternt'l C$ 4.71
nuInternt'l U 3.73
nInvestment 5.83
Co-op Trust Group
vnGrowth 12.22
vnIncome 9.50
CSA MGMT Gr.
Goldfund 5.61
Goldtrust 5.91
Dixon, Krog Gr.
nDK All Seas 3.17
nDK Amn 19.88
nDK Ent. 10.92
Domequity
vDomequity 7.96
Ethical Gwth
vEthical Gwt 5.38
Gyro Equity
vGyro Equit 11.24
Hall Bond
vHall Bond 10.73
Harvard
Harvard 6.02
Industrial Gr.
CS Mgt 7.78-10.00
Ind Future 5.09
Indust Am 7.31
Indust Div 10.21
Indust Eq 18.72
Indust Global 5.72
Indust Gwth 13.67
gIndust Hor 5.14
Indust Inc 10.19
Indust Pens 5.59
Mack Eq 2.27
Mack Mtge 1.16
Mar Equity
vMar Equity 4.84
Marlboro
vMarlboro 7.06
Md Mgmt Fd
vnCMAIF 26.11
vnMD Grth 15.76
vnPerp G 1.58
vnPerp G. II 7.05
NW Group
vCanadian 7.39
vEquity 9.33
NW Trust Eq
vnNW Trust 18.63
Pacific Group
Growth 5.71
Ret Bal. 4.30
US Growth 3.97
PHN Group
nBond 9.15
nCanadian 16.82
nDiv Inc 13.24
nMMF 7.80-10.00
nPooled 33.62
nRRSP 49.26
nU.S. Fund 22.29
Vintage Fd 10.61
PMF Mgt. Ltd.
nPension 4.74
nXanadu Fd 3.94
Pret et Revenu G
vAmerican 24.64
vCanadian 8.72
vFonds H 5.21
vRetraite 19.89
Principal-US Gr.
uEquity 5.86
uWorld Inc 4.15
Sagit Group
Cam. Bal. 6.21
Cam. Gth 6.35
Cam. Res. 2.65
Tns. Can. Eq 6.91
Trans B 72.81
Trans C 12.16
Synchrovest
vSynchrovest 6.86
Talvest Funds
American 5.06
Bond 10.52
Diversfd 5.54
Growth 8.63
Income 10.49
MMF 7.21-10.00
Universal Group
American 9.28
Equity 10.31
Global 5.07
Income 5.43
Pacific 8.57
Resource 6.49
Sect Ame 5.40
Sect Cdn 5.21
Sect Cur 5.10
Sect Glo 5.11
Sect Pac 5.44
Sect Res 5.11
Westrn Grth
vWestrn Grth 4.31

DIVIDENDES

TCC Beverages, ord.: 1.25 cent; 31 mars, 15 mars.

Traders Group, 4½ pc: $1.125; 1er avr., 11 mars.

ULS Capital, $2.25, priv. 1er rang, série A: 56.25 cents; 15 avr., 25 mars.

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

MONTRÉAL

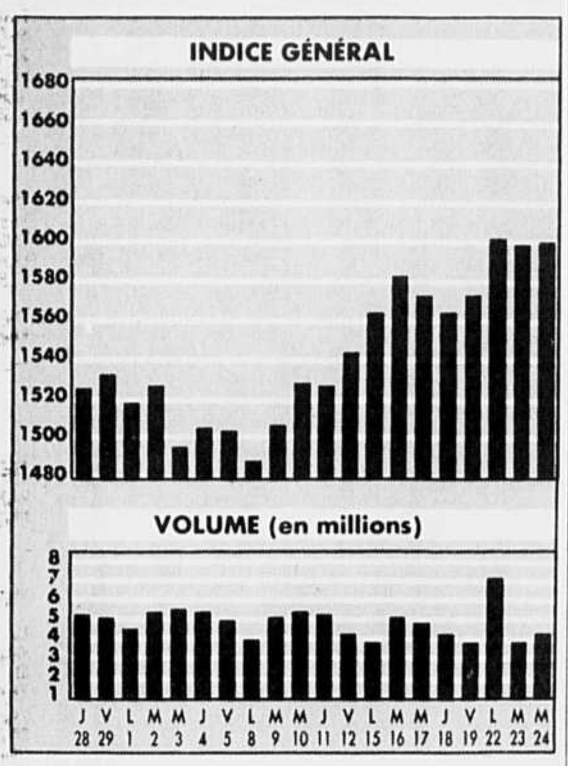

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ADS	400	160	160	160	+ 20
AMCA Int	1808	$6½	6⅜	6⅜	— ¼
Amca9.5	1600	$19¾	19½	19⅝	+ ⅛
AME Ltd.	1200	115	115	115	— 15
Abitibi.Wt	2000	415	405	415	+ 10
Agnico E	10850	$16	15⅝	15¾	— ⅜
fAgromx	5248	125	115	125	+ 5
fAkers	1000	11	11	11	— 1
Alta.energ	700	$18	18	18	— ½
Alt.E.7.75	550	$27½	27¼	27½	+ ¼
Alta N Gs	6800	$14⅞	14¾	14⅞	
Alcan Alu	219189	$36	35¼	35½	+ ⅛
Alcan.84.C	400	$21¾	21¾	21¾	
Algo.W	1300	20	15	20	
Algoma St	302	$17⅞	17⅝	17⅞	+ ⅜
Algma2.00	1300	$20¼	20	20	— ¼
Alim.CT	11100	200	200	200	+ 5
Alim.ct.w	2000	10	10	10	
Alubec	200	240	240	240	+ 10
Am.Barric	4579	$24⅞	24⅛	24⅛	—1¼
A.Barr.wt	2300	$7¾	7½	7½	— ¾
fAmr.rs.A	5000	95	85	95	+ 5
Arden	13065	55	50	50	— 11
Asamera	4900	$8⅜	8¼	8¼	
Asamera.8	1200	$23⅜	23¼	23¼	
Asa Min	1600	405	405	405	— 10
Asa Minw	1500	65	65	65	
fAstral A	z158	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
fAlco I	1700	$9¾	9¾	9¾	
fAtlant.A	100	250	250	250	
Auberges	1800	269	265	265	+ 5
AubergW	z725	6	6	6	— 3
Auto.Point	1400	124	120	124	+ 8
Avcorp	15983	345	330	330	+ 5
B Corp.A	3150	$29½	29⅜	29½	
BC Forest	16800	$19⅞	19½	19⅞	+ ½
BC Phone	5450	$28⅛	28	28	
BCE Inc.	164716	$38⅜	37⅞	38⅛	+ ⅛
BCE 2.70p	4924	$38⅛	37⅞	38⅛	+ ⅛
BCE Mbl	1615	$11⅝	11½	11½	
BCE.F.sr1	500	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
BCED	6200	274	270	274	+ 1
BCED.Wt	1000	68	68	68	— 4
BCED Sr1	500	$24⅞	24⅞	24⅞	— ⅛
Bced8.625	2000	$9¾	9¾	9¾	
Bgr.pm.A	370	$9¼	9¼	9¼	— ¼
BGR.wt.A	900	170	170	170	— 10
Bcshare.p	300	$19⅝	19⅝	19⅝	+ ⅛
Bank NS	40860	$12½	12¼	12⅜	+ ⅛
Bq.Laur	2050	$11¾	11½	11½	
BqLau2.62	500	$26⅜	26⅜	26⅜	
Baque Nat	134812	$10	9¾	9¾	— ⅛
Bq Nat s8	200	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
Bq Royale	66264	$27⅜	27⅛	27¼	+ ⅛
Bq Rv Wt	12425	9	8½	8½	+ ¼
BqRv 1.45	850	$17⅜	17¼	17¼	
BqRv 2.75	4475	$28⅞	28⅞	28⅞	
Baque Mtl	77486	$25⅞	25½	25½	
BMO Wts	29500	37	35	35	— 2
BMO $2.50	500	$25⅝	25⅝	25⅝	
Bastien	250	150	150	150	
Beaugrte	9000	150	125	140	+ 20
Belmoral	14100	203	175	203	+ 8
Belm.W.a	1000	31	31	31	— 1
Berkey	600	400	400	400	
Bestar	400	195	195	195	— 5
Biltrite	5231	425	415	425	+ 5
Biochem	3150	$6⅜	6¼	6⅜	
Biotech	200	250	250	250	
BF Royal	6600	131	130	130	— 2
Bomb A	800	$8⅝	8¼	8¼	— ⅛
fBomb B	77715	$8½	8¼	8⅜	+ ⅛
Bomem	650	270	270	270	— 10
Bow Val	37051	$15⅞	15¾	15¾	
BowVI2.05	800	$21⅜	21¼	21⅜	+ ½
BowVI1.87	1000	$30¼	30¼	30¼	+ 2¼
Bow V Rs	1000	32	32	32	+ 3
Bralorne	2300	150	145	150	
Brascan.A	13600	$26⅛	25¾	25¾	— ⅜
Bruncor	3300	$17⅛	17	17⅛	

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CIL	900	$32	32	32	+ ½
CAE Ind	51310	$7	6¾	7	+ ⅛
CB Pak	4675	$23¼	23	23⅛	— ⅛
fCFCF.Inc	1425	$18	17¼	17½	
CGC Inc.	2200	$12	10½	12	+ 1½
Cabano	21600	355	350	350	— 5
CadFw B	2500	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Cambior	52850	$14½	14	14⅛	— ⅜
Cambio.w	13600	$5⅞	5⅜	5¾	— ⅜
Cambridg	1500	$24½	24⅜	24½	+ ⅛
Comb.PrA	1100	$28⅛	28	28	— ⅛
Camp Res	8524	210	200	200	— 10
Camp.R.w	6504	11	11	11	
Cmpbel.Sp	1000	$20	20	20	
fCampeau	7360	$21⅛	20⅞	20⅞	— ¼
Cda Pack	1180	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
C Imp Bk	44574	$19½	19⅜	19½	+ ¼
CIBC wB	2000	70	70	70	— 3
fC Tire A	79615	$13⅞	13⅝	13⅞	+ ⅛
fC Utilit.A	4900	$20¼	20⅛	20⅛	— ⅛
C Utilit B	3025	$20¼	20¼	20¼	
C.Util.srN	300	$24	24	24	+ ⅛
CP Ltee	167549	$22½	22¼	22⅜	— ⅛
fCmnac.A	3560	$7⅝	7½	7½	
Canron.A	1600	$11¾	11½	11¾	+ ¼
fCantrexA	7400	300	295	300	+ 20
CantrexW	1500	10	10	10	— 2
Cara Oper	100	$11	11	11	+ ¼
Cascades	24520	$6⅛	6	6	— ⅛
Celanese	1604	$18	17⅞	18	+ ⅛
C.Capital	22925	$11⅝	11	11⅝	+ ⅜
fC.Cap A	76200	$10	9⅞	10	
Charan	1350	310	310	310	
Cheni	1000	315	315	315	— 30
fCimStL.a	2700	$11¾	11½	11½	
Cinram.W	500	$5⅜	5⅜	5⅜	— ¼
Circo Crft	1000	330	325	325	
fCo—Steel	12800	$14	14	14	
fCogeco	2625	$6¼	6¼	6¼	
CohoRs.A	500	180	180	180	+ 10
Cominco	73152	$15½	15¼	15¼	— ⅛
Comin3.25	300	$26¼	26¼	26¼	+ ¼
Cancom	100	$11½	11½	11½	— ⅛
Cmp Inv	2000	172	172	172	+ 6
Comptime	z200	30	30	30	
Comterm	4200	55	54	55	
CBath. A	7850	$18	17⅞	18	+ ⅛
C gas13.50	200	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
fCPCI.A	1250	220	210	220	+ 10
CPCI.B	1050	210	190	210	+ 20
Corby A	z33	$18½	18½	18½	— ½
Cott	500	450	450	450	— 15
fCrain RL	4700	$6⅞	6⅝	6⅞	+ ¼
C.life 2.28	200	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
fCrownx.A	4600	490	485	485	
fCrownx	1000	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Crwn.wt.b	5965	$12¾	12¼	12¾	+ ⅜
fDMR.grA	1550	425	405	425	+ 20
Datagrm	4830	229	215	225	
Datamark	750	375	375	375	— 10
Denison.w	3500	16	16	16	— 2
Denis 9.50	1000	$20⅞	20¾	20⅞	+ ⅛
Denis 9.75	1000	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
fDevtek	600	$9½	9½	9½	— ⅛
Diabrasiv	7130	195	190	190	— 10
Dionne	1600	255	250	255	+ 5
Dionne.W	z400	1	1	1	— 8
Disnat	2000	145	145	145	
Dofasco	8500	$28	27⅞	28	+ ¼
Dofasc2.60	1450	$35¼	35	35	— ⅛
Domco.lte	1300	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Dome Pet	7743	118	117	118	+ 1
Domicil	11000	50	40	50	+ 2
Dominion	100	$22⅛	22⅛	22⅛	— ⅛
Domtex	6501	$17⅞	17½	17½	— ¼
Domtar	20063	$15⅝	15⅛	15½	
Donohue	800	$30	29¾	30	
Donoh.p.A	200	$18½	18½	18½	
Dorel	2600	200	200	200	
DuPont A	6000	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ⅛
fDylex.Ltd	11000	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅛

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Eagle.Wt	500	20	20	20	— 10
East Bak	700	$10	10	10	+ ¼
Echo Bay	43900	$23¾	23¼	23½	— ½
Elder7.75	500	$24⅝	24⅝	24⅝	
Encor	400	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
EnerplusB	300	$10⅛	10⅛	10⅛	
Enrpls.Un	100	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
fEnheat.a	1000	$16¾	16¾	16¾	
Enheat.b	700	$17	16¾	16¾	— ⅛
EqDenis.A	300	155	155	155	
fEqDen.B	300	135	135	135	— 2
Eq.D.wtB	z250	10	10	10	— 1
EspadonW	500	10	10	10	— 5
Espalau	300	340	340	340	— 35
Expand.a	1000	130	130	130	
Expnd.Wa	900	10	10	10	
FCA Inter	700	$9⅛	9	9⅛	+ ¼
FPI Ltd	2350	$17	16¾	17	
Falcon.W	6500	200	190	195	— 5
Falcnbrdg	71910	$20⅞	20¾	20¾	— ⅛
fFid.QueA	3000	395	390	395	
Finan E.C	14375	165	165	165	
FCtyTco	8500	$6¼	6	6	— ⅜
FCtyTcoW	1000	49	49	49	+ 1
Flet.Can	500	$21¼	21¼	21¼	
Fletcher	2200	405	405	405	
F.Europ.w	12000	20	20	20	+ 2
fFdCr.Que	755	400	400	400	— 15
ForesbecA	6300	160	145	145	— 10
Forex	2700	120	118	120	— 5
Fortis Inc	4300	$19¾	19⅝	19⅝	— ⅜

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
GBC.Wts	12000	77	77	77	+ 7
GTC.trans	900	$6⅞	6¾	6¾	
Galactic	9150	$7¼	6¾	6¾	— ⅜
Gen Motr	509	$88½	88¼	88½	+ 1½
GeofrionW	500	20	20	20	
fGldcrp.A	100	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Goodfellw	600	350	350	350	+ 5
Gr.Wst7.70	2000	$25¼	25⅛	25¼	+ ⅛
G.W.lifeco	200	$11	11	11	— ⅛
Grilli	1150	$5⅜	5⅛	5¼	+ ⅛
Gr.L.1.875	1300	$23¾	23¾	23¾	
fGr.laur.b	6475	$9	8¾	8¾	— ¼
Gr.Laur.w	10000	4	3	3	— 3
Guardcor	500	$6½	6½	6½	
Gdcor.wt	z650	68	60	60	+ 4
Guard. T.	200	390	390	390	+ 10
Guard.p.B	350	$8⅝	8⅝	8⅝	
GuilvA	1000	430	425	425	
Guilv.W.a	z400	25	25	25	— 10
Gulf Res	35501	$16⅞	16¾	16⅞	— ⅛
Gulf.R.p.a	z63	425	425	425	
Harric.A	2150	370	370	370	
Hartco	51285	330	320	325	+ 5
Hees.Int	3750	$21	20⅞	20⅞	— ¼
Hees.wt	1000	$8⅞	8⅞	8⅞	
Hemlo	18550	$14⅛	13⅝	13⅝	— ¾
Heroux	3400	$8¼	8	8¼	+ ¼
Honco	4900	100	90	100	+ 13
Hubbard	1700	140	135	140	— 5
H Bay Co	100	$21⅛	21⅛	21⅛	+ ⅛
Hypocrat	22500	68	63	68	+ 6

I J

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
IPL INC	700	380	380	380	
fGrIdeal.a	1550	$5¾	5¼	5¾	+ ¼
Ideal Mtl	25833	300	290	300	+ 10
Imasco.ltd	58282	$27¾	26⅞	27⅜	+ ¾
Imp Mtls	500	96	96	96	— 3
Imp Oil A	19940	$59¾	59¼	59⅜	— ⅜
Inco Ltd	86492	$27⅜	27	27⅛	— ⅜
Indal	500	$10¼	10¼	10¼	— ¼
IFX 2000	7550	206	202	202	— 1
Innopac	9200	$9⅛	9	9	
Innotech	1135	178	170	178	+ 13
Int.dta.pr	4300	120	115	115	— 10
Intercan	300	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
IBM	z36	$147	147	147	+ 5½
Inter Pipe	1100	$45½	45¼	45¼	
Inverness	1440	$5	5	5	
Inv Grp	100	$15¼	15¼	15¼	+ ¾
fIvaco A	3299	$9¾	9¼	9¾	+ ½
Ivaco B	8000	$10¼	10¼	10¼	+ ¾
Ivaco.sr1	2000	$17¼	17¼	17¼	+ ¾
Ivaco.sr4	150	$32	32	32	+ ½
JMSaucier	500	80	80	80	
Janock	4700	$18⅞	18½	18⅞	+ ½
fJean.Ct.A	1000	$7⅝	7½	7½	+ ⅛
Jordan.C	1250	1½	1½	1½	— ½
Jordan.A	7000	65	61	65	+ 14
fJrny End	1500	$9⅝	9¼	9⅝	

K L

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Kaufel.A	2525	$8½	8	8½	+ ½
Kaufel.B	13955	$8¾	7⅝	8¾	+ 1⅛
fKaufl.wB	36450	70	63	70	+ 6
fLGS.A	1100	110	110	110	
LGS.Wa	z500	5	5	5	— 2
Labatt	2950	$24⅞	24⅝	24¾	— ¼
Lac Min	69350	$12½	12	12⅛	— ⅜
Lacana	2100	$10	9¾	9⅞	— ⅛
Lacroix	600	102	102	102	
Ladubr.A	500	100	100	100	— 5
LfrgCan.p	2000	$17¾	17⅝	17¾	+ ¼
LafargeCo	459	$17⅜	17¼	17¼	
Laidlaw A	4300	$18⅞	18½	18⅞	+ ⅜
fLaidlw B	93425	$18⅜	18⅛	18¼	+ ⅛
LamSo.inc	2200	120	120	120	
Lanpar T.	1000	130	130	130	+ 10
LapVer	3500	205	200	200	
fLasond.a	950	355	350	350	— 5
fLasnd.Wt	z225	21	21	21	+ 1
LavalnInd	200	400	400	400	+ 15
Lvitec	z500	90	90	90	— 5
Lvitec.Wt	1200	10	10	10	
fLMGL.A	200	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Leroux	1000	200	200	200	
LBL.inc	3700	100	100	100	+ 5
fLevesq.a	5612	370	365	365	— 5
Loblaw	1900	$11¾	11½	11¾	+ ⅜
Lobla sr 3	32000	$24¾	24¾	24¾	—1½
Loewen	200	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Log.G.Int	4800	135	130	135	
Logistec.A	100	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅜
Logis.Clb	300	$7¼	7¼	7¼	
Lonvest	1350	$16	15¾	15⅞	— ⅛
Lonvest A	500	$21	21	21	+ ¼
Lonvest.w	z50	7	7	7	— 2

M N

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Louvem	4050	140	135	135	— 8
LouvmWt3	4000	14	14	14	— 3
Lou.gld.W	1500	320	320	320	— 5
Louvm.pr	3200	340	330	330	— 10
M Corp	7525	$9¾	9½	9⅝	+ ⅛
MaBaie	550	300	300	300	
Maax	z100	95	95	95	
McM Bldl	49600	$21⅜	21¼	21¼	+ ⅛
Mclean X	13400	$23	22¾	23	+ ⅜
fMclean Y	800	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
Macyro	3000	290	280	280	— 10
Marconi C	1500	$17½	17⅜	17⅜	
Marit El	770	$11¾	11⅜	11⅜	— ⅛
fMarit Tel	1400	$15⅛	15⅛	15⅛	— ⅛
Mrt Tel A	120	$8½	8½	8½	— ⅛
Mrt pr B	400	$10	10	10	
Matco	950	151	151	151	+ 1
Movtech	7400	330	330	330	+ 5
McNeil M	2000	210	205	210	+ 5
Memotec	104506	$13	12⅝	12⅞	+ ¼
Memot.Wt	9502	$18¼	17	18	+ 1
fMetroR.A	9888	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
M.Tempus	800	110	105	110	
fMiron.A	3800	$6⅜	6¼	6¼	— ¼
Miron.Wt	6000	23	23	23	+ 1
Mitel.Corp	1000	330	330	330	
fMolson A	701	$24⅜	24⅛	24⅛	— ¼
MTrustco	2060	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Moore	44550	$29⅞	28¾	29⅞	+ 1¼
Morgan F	z97	$7	7	7	
Mbnc.cap	9000	$7⅛	7	7⅛	+ ⅜
Muscocho	2000	290	280	280	— 20
fMux.labA	5500	95	90	90	— 5
Nautilus	6800	70	66	70	+ 5
Neti.Tech	3300	50	50	50	
NB.Tl 1.85	300	$20¼	20¼	20¼	
NfldL 5.25	z50	$5½	5½	5½	
NewTel	1950	$16¾	16¾	16¾	
NfldT 13.5	100	$21¾	21¾	21¾	— ¼
Noramco	1900	410	395	410	— 10
Noram.w	1500	90	87	87	— 8
Nor.Forst	5250	$17⅞	17⅝	17⅞	
Noranda	54054	$23⅛	22⅝	22⅞	— ⅛
Noran.7.75	2400	$29½	29⅜	29½	
fNorcn.A	1538	$15⅞	15⅝	15⅞	— ¼
fNormckA	5350	375	360	365	
Nor.can.O	5600	$19⅜	19	19	
Nor Tel	72770	$24¾	24¼	24⅜	— ¼
Northgate	4920	$7	6⅞	6⅞	— ¼
Nortgte.wt	3500	220	215	215	— 10
Nova Albt	153079	$9¾	9⅝	9¾	
Novatron	2000	300	295	300	+ 5
Noverco	19574	$11⅜	11¼	11¼	

O P

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
OE INC	4925	$11½	11½	11½	
fOakwdA	5000	325	320	325	+ 10
Ogivar	1500	125	122	125	+ 5
Olco.A	4700	235	227	235	+ 1
Olco.W	1200	5	5	5	+ 4
fOnexCorp	1300	$9½	9⅛	9⅜	+ ⅛
fONP	800	390	375	390	— 20
fOsha A	7500	$22⅛	22	22	
Pantoram	2000	150	145	150	+ 10
Pathonic.a	1450	$5	495	5	
P.Martin	700	230	225	225	— 10
Peerless	27900	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Perkins.P	150	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
Perry.W	1000	12	12	12	— 2
Pet Sun	16000	25	25	25	
Pla.Dome	207803	$14½	14	14⅛	— ¾
Pla.D.wt.g	89500	220	200	200	— 40
Pla.D.wt.d	25200	150	141	143	— 21
Pla.D.wt.p	32600	470	415	420	— 75
Plastibec	2250	190	180	180	
Polys7.60	48824	$20¾	20⅝	20⅝	
Polysar	8753	$15¾	15½	15¾	+ ⅛
fPowr Cr	45825	$13⅞	13⅝	13¾	
Pow Sr86	1500	$44¼	44	44⅛	+ ⅜
Power.Fin	2750	$13¾	13¾	13¾	
Prefac	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ¼
Premier.a	2200	$6½	6½	6½	
Pr.Choix.a	2000	460	450	460	+ 5
Prooptic	2200	105	100	100	
Promatek	700	155	155	155	
Provigo	24264	$9⅝	9⅛	9¼	+ ⅛

Q R

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Q—Vest f	900	275	275	275	+ 5
Que Tel	1203	$13⅜	13¼	13¼	
QuebecoA	3900	$17½	16⅞	17½	+ ½
fQuebecoB	25935	$16¼	15¾	16¼	+ ¼
RPM wt	2400	2	2	2	
fRadio.A	3253	450	450	450	
Redpath	3542	$9¼	9⅛	9¼	
fReitmn A	8052	$18	17¾	17¾	+ ½
fRepap	800	$13⅜	13¼	13¼	
Rio.Algom	400	$18⅞	18⅞	18⅞	
Robin Intr	900	160	160	160	+ 10
Roctest	1000	110	110	110	
fRogerC.B	370	$27½	27¼	27½	+ ¼
Royal.Lpg	500	$8½	8½	8½	— ⅜
fRyTrco.A	2000	$15	14⅞	15	+ ⅛
RTrst G.II	900	$22½	22⅛	22⅜	— ⅛
RyTrc2.68	450	$21⅛	20⅞	21⅛	+ ¼
Rovex.gld	2100	435	435	435	— 15
RovexWtA	2000	125	115	115	— 15

S T

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
fSNC	4950	$6½	6⅛	6¼	+ ¼
SR.telcom	13500	390	380	380	
fSt.Sauv.a	1000	210	200	210	+ 10
San Fran	500	300	300	300	
SaniGest	1200	180	180	180	— 20
Sanivan	200	290	290	290	
SasOil.7.25	1900	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
Sceptre	2000	370	370	370	
Scot.paper	1000	$17½	17½	17½	+ ⅛
fScott Hos	1000	$12	11⅝	11⅝	
ScotYork	1000	170	170	170	+ 12
Seagram	21550	$71⅞	71	71½	+ ½
Sears Can	47000	$11	10⅞	10⅞	
fSelkirk A	2800	$22¼	22⅛	22⅛	+ ⅛
Shell Can	23940	$38¾	38⅜	38¾	+ ¼
Shermag	2300	254	245	250	
Shirmax	600	106	106	106	— 4
Sico	2271	$10½	10	10½	+ ½
S—Beaud.	2900	275	270	275	+ 5
fSocanavA	1000	470	455	455	— 5
SocanavW	z200	95	95	95	+ 5
fSodrcanA	600	330	325	325	— 5
Sodisco	1000	$7¼	7⅛	7⅛	
Soficorp	6900	115	115	115	— 5
Southam	18500	$17¾	17½	17¾	+ ¼
Sportscn	1000	255	255	255	+ 5
fSteinb A	10239	$40	39⅜	39⅜	— ⅜
Stnbrg.Sr1	12070	360	355	360	
Stelco A	42970	$23	22¾	23	+ ⅜
SumnerSp	300	205	205	205	
Systerm	1000	66	66	66	— 4
TCG Gr.	7820	370	355	370	
TCC Bev	7000	$5½	5½	5½	— ¼
Taurus.A	400	270	270	270	
Techmire	1900	65	65	65	— 5
fTeck B	27773	$13⅞	13⅝	13¾	— ⅛
Teck.Wb	1000	400	375	375	— 50
Tecrad	500	205	205	205	+ 5
Tee.com	2400	198	190	190	— 5
fTel Mt B	800	$17	17	17	
fTmedia.A	900	$6¼	6¼	6¼	
Tembec.A	8878	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Texaco	28929	$32¼	31½	32¼	+ ½
Thomsn A	113300	$27⅛	27	27	
TIE.teleco	600	205	205	205	— 5
Tolgeco	600	190	185	190	+ 5
Tor.dm.bk	74205	$27⅜	27	27⅛	+ ⅛
fTorstr B	1700	$26¾	26¾	26¾	+ 1
Total Pete	5000	$19¼	19⅛	19⅛	— ¼
Tot.pet2.88	6600	$34¼	34¼	34¼	
Totec	1000	150	150	150	
TrAlta	82568	$14⅜	14	14⅜	+ ⅛
TrCan Pl	33000	$13¼	13⅛	13⅛	— ⅛
TrCan.w	2500	52	52	52	— 6
GrTransat	1000	110	110	110	+ 3
fTransit	1400	225	220	225	+ 10
Tridel Ent	160	$9½	9½	9½	
Trilon Fin	450	$16⅝	16⅝	16⅝	+ ⅛
Trit.Cda.R	2000	220	220	220	— 9
Trizec B	200	$27¾	27¾	27¾	+ ¾
Trizec.prC	500	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Trizec.pre	1500	$20½	20½	20½	+ ⅛
Trust Gen	7550	$7⅝	7½	7⅝	
fTurbo Rs	5000	50	48½	50	+ 1

U V

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
fUAP.In.A	500	$12½	12¼	12¼	
Ultrmar	1300	$6	6	6	— ⅛
Uni—Selct	1500	445	435	445	+ 10
Unican.A	2000	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
fUnican.B	600	$7¾	7¾	7¾	
Unicorp A	103400	$6	5¾	5⅞	+ ¼
Unicorp B	1000	$7	6¾	7	+ ¾
fUniges B	24450	340	320	335	+ 10
UnigesprB	2250	$8½	8⅜	8⅜	
Val Royal	800	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅜
V.Hout.w	2000	21	21	21	— 8
Varity Co.	32744	375	330	365	+ 30
VarityPrA	200	$25	25	25	+ 2
fVelcroInd	500	$15⅝	15⅝	15⅝	— ⅛
fViceroy.a	300	$7½	7¼	7½	+ 1¾
fVideotron	5276	$9½	9⅛	9⅛	— ⅜
fVisiontr.a	3000	29	29	29	
Visiontr.w	z500	3	3	3	
Volcano	4700	150	145	150	+ 10

W X

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
fWaterbrd	660	$12½	12½	12½	+ ½
Wcst Trn	1000	$16⅞	16⅞	16⅞	
Weston	44300	$31½	31	31½	+ ¾
Woodward	500	470	470	470	— 5
Xerox Cn	4600	$15⅝	15⅝	15⅝	

Total Sales: 5,030,530

Traded in US Funds

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
IBM	8000	$116¾	116	116	+ ⅜

Total Sales: 8,000

Partially Paid Shares

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
B Corp r	6200	$9	8⅞	8⅞	+ ⅛
Ry.Fin.ir	1200	$6	6	6	+ ½

Total Sales: 7,400

Trust Units

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
BIG.Fnd.u	700	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
EnpFnd.u	300	$10⅛	10½	10½	— ⅛
Ryt.EIF.u	900	$10⅛	10⅛	10⅛	— ⅛

Total Sales: 1,900

Junior

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aur Res	1850	$5	490	495	
Abcourt	2000	73	72	72	— 1
Abcou.p.A	800	455	450	455	+ 5
Ab.Met	18348	16½	16½	16½	+ ½
Achates	15000	32	31	32	+ 4
Anodor	4000	30	30	30	— 5
Armeno	500	60	60	60	— 8
Armistc	3000	115	115	115	
Audrey	3500	260	255	255	— 10
Augmitto	2000	130	130	130	
Aumine	1700	350	350	350	
Barexor	11500	42	40	42	
Bateman	2000	14	14	14	+ 1
Beaufield	3100	135	125	125	— 10
Bresea	4000	30	30	30	— 11
Cache.Or	3760	16	16	16	
Cache Ex	2000	40	40	40	— 2
Chabela	2000	24	24	24	— 1
Coniagas	3500	230	230	230	— 5
D'Or Val	z634	80	80	80	— 8
Denn'Or	4000	25	25	25	
Dumagmi	7500	$11½	11¼	11½	+ ⅛
Dumag.wt	1700	200	200	200	+ 15
Dumont	4650	16	13	13	— 2
EasternM	5000	20	15	20	
Ecudor	z624	35	35	35	
Eider.A	z565	15	15	15	— 2
Essor	2000	58	58	58	— 4
Farboro	11000	16	12½	16	+ 4
Forbex	3000	40	40	40	
Freewest	4000	75	75	75	+ 5
Gallant	3000	20	20	20	
Gdn Day	14700	24	22	24	
Gdn.D.wb	18500	2	2	2	
Gln.Grp	2000	38	38	38	
G Knight	800	$6⅝	6⅝	6⅝	— ¼
G.Knigt.W	z200	80	80	80	— 10
Gdn.Pond	1500	55	55	55	+ 9
G.Rock	10000	10	10	10	+ 1
GldnStr	2500	260	255	260	— 30
Gold Tigr	13545	11	10	10	— 2
Goldex	2725	265	262	265	
Goldx.wt	500	130	130	130	— 35
Goldx.wt2	7400	25	20	25	+ 5
Gordex	400	120	120	120	
Greenstn	900	385	385	385	
JAG.Min	500	23	23	23	— 2
Jilbey	5000	210	200	205	— 5
Kewa.Gld	2000	110	110	110	— 10
LaFoss	700	155	150	155	— 5
LaFosWt	4700	18	18	18	
MSV cl.A	7822	260	250	250	— 15
MSV.WtB	11000	5	5	5	
Maufort	1000	57	57	57	+ 1
Mazarin	580	23	23	23	— 2
Messeg	7000	29	25	25	
Mid—Cdn	2000	15	15	15	+ 3
Mimska.a	2200	238	230	238	+ 3
Minaki	700	80	80	80	
MonDor	10635	11	10	10	— 1
N.Pasclis	z100	80	80	80	
Norbeau	7000	17	17	17	
Normetal	10000	41	41	41	— 1
NAR.met	6000	59	57	59	— 1
Norwood	7000	18	18	18	— 3
Nva.Cgco	107	160	160	160	— 5
Novamin	6542	235	230	235	+ 9
Oasis	4500	32	32	32	
Ojibw.W.B	4000	2	2	2	
Onyx Res	4000	11	11	11	+ 1
Orleans	2000	30	27	27	— 6
Oz	12000	17	16	17	+ 2
Parquet	57207	13½	12½	13	
Perron	11846	150	135	140	— 10
Pion Can	9500	33	30	30	— 2
Rambo	32800	55	43	55	+ 10
Rogi	3000	37	35	37	+ 7
Rouyn.Rs	3250	335	320	320	— 15
Sphinx.A	2100	370	365	365	— 5
St.Genev	47297	232	215	215	— 20
Stabell	79660	26	20	25	—1½
Standard	9000	37	36	36	
Stratm.A	10400	85	82	82	— 3
Syngold	1500	127	127	127	
Ex.3D	4000	15	15	15	
Val D'Or	5000	59	59	59	— 1
Vassan	25544	20½	20	20½	— ½
Vaug.A	2000	50	50	50	
Vior	5800	102	100	100	— 4
Wrightbr	9600	110	100	100	— 10
Yorb.CIA	19333	55	50	50	— 5

Total Sales: 665,824
Total Market: 5,713,654

INTERNATIONAL DIVISION US$
French companies

Stock	Bid	Ask	1987 High	Low
Lyon.eaux	$220	230	0	0
United Kingdom				
BET.plc.U	410	420	485	400
BET Ads	$21	21½	26¼	17
Hawley G	260	270	267	260
Others				
pLatonia	$50¾	51¾	48⅞	48

Precious Metal Certificates

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn gld	200	436.50	436.00	436.50

MONTREAL MOST ACTIVE
INDUSTRIALS

Alcan Alu	219189	$36	35¼	35½	+ ⅛
CP Ltee	167549	$22½	22¼	22⅜	— ⅛
BCE Inc.	164716	$38⅜	37⅞	38⅛	+ ⅛
Nova Albt	153079	$9¾	9⅝	9¾	
Baque Nat	134812	$10	9¾	9¾	— ⅛
Mines and Oils					
Pla.Dome	207803	$14½	14	14⅛	— ¾
Pla.D.wt.g	89500	220	200	200	— 40
Lac Min	69350	$12½	12	12⅛	— ⅜
Cambior	52850	$14½	14	14⅛	— ⅜
Echo Bay	43900	$23¾	23¼	23½	— ½
Junior Resources					
Stabell	79660	26	20	25	—1½
Parquet	57207	13½	12½	13	
St.Genev	47297	232	215	215	— 20
Rambo	32800	55	43	55	+ 10
Vassan	25544	20½	20	20½	— ½

NEW YORK

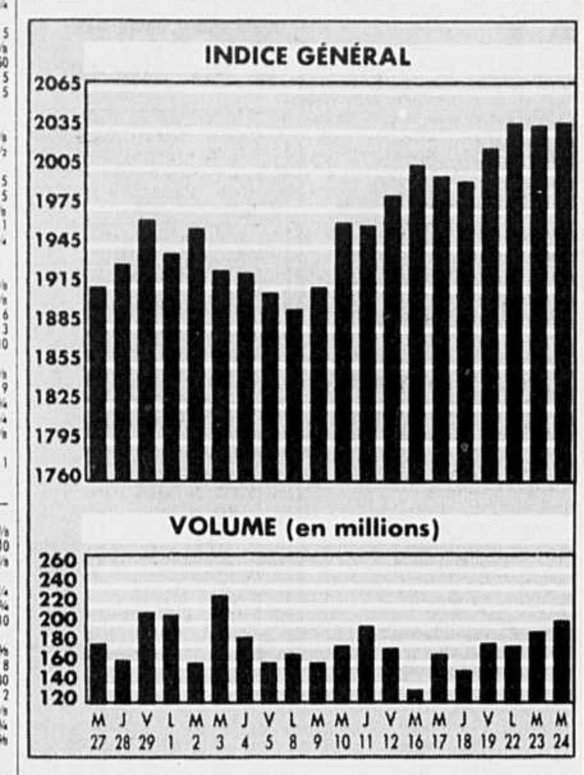

A B

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMR		12 2313	38¾	38⅛	38⅜	— ⅜
ASA	3	.. 468	45	44½	44½	— ¾
AbtLab	1	18 3715	51	49⅝	50½	+ ⅝
AcmeC	.40	.. 85	10⅞	10⅜	10½	— ½
AdaEx	3.05e	.. 302	15¾	15⅜	15⅜	
Advest	.12a	8 342	7⅝	7	7⅜	+ ⅜
Alcan s	.72	11 3477	28½	28	28⅛	+ ⅛
AlexAlx	1	14 297	21⅛	20⅞	21	+ ⅛
AllegCp		7 6	71½	71	71½	+ 1
viAlgint		.. 614	2⅞	2¾	2⅞	
AliuPw	3	10 552	39⅞	39⅜	39⅜	— ⅛
Allegis		12 4321	74⅜	74⅛	74½	+ ¼
AllenG		.. 463	9½	9⅛	9¼	— ⅛
AldSgnl	1.80	9 1262	33¼	32¾	32¾	— ⅜
Alcoa	1.20	18 4201	46½	45¼	45⅜	— ½
Amax		21 1473	18	17½	17½	— ⅜
Amax pf	3	.. 1	39¾	39¾	39¾	
AmHes	.45e	10 4542	28⅞	28	28⅜	— ¼
AmBrnd	2.20	10 1576	46	45½	45⅝	— ⅜
ACyan	s1.05	16 5088	49¾	48⅜	49	+ 1
AEIPw	2.26a	11 1798	28¾	28¼	28¼	— ⅜
AExp s	.76	22 9449	26¼	25¼	26	+ ½
AGnCp	1.40	9 2253	34	33¾	33⅞	+ ⅛
AHome	3.60	14 2506	78½	77⅞	78⅛	— ⅜
Amrtch	5.40	11 1238	93⅜	92½	92⅝	—1⅛
AMI	.72	11 3226	13¾	13½	13½	— ¼
AmStd	1.80	17 4935	u68⅞	68¼	68⅜	+ ⅜
AT&T	1.20	16 15426	29¾	29¼	29⅜	— ¼
Ametk s	.60	17 629	16⅜	15⅞	16⅛	— ¼
Amoco	3.50	14 3703	77	74⅜	74⅜	—2
AMP	1	21 2248	50⅜	49¼	49½	— ⅜
Amrep		14 25	8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Anheus	.60	16 4513	32¼	31½	31⅞	— ⅜
Apache	.28	.. 398	8½	8⅜	8½	
Armco		9 3396	11¾	11⅛	11½	+ ⅛
ArmWI	.90	11 4801	37⅜	36⅛	36⅛	— ¼
Asarco	.20e	4 3391	22⅛	21	21⅛	— ⅜
AshlOil	1.80	10 596	59½	58¾	58⅞	— ⅜
AtlRich	4	12 2833	78½	77¾	77¾	— ⅜
AtlasCp		22 62	34	33⅜	33⅜	— ⅜
Avon	2	11 3914	25	24¼	25	+ ½
BCE g	2.44	.. 45	30¼	30	30⅛	+ ⅛
BakrHu	.46	.. 2602	16⅞	16½	16¾	
BkrH pf	3.50	.. 154	48	47½	47¾	— ¼
Bausch	1	16 1035	44⅝	44	44	— ¼
Baxter	.50	21 10063	24⅞	24⅜	24½	
BelHwl	.62	11 521	62⅜	62⅜	62⅜	— ⅛
BellAtl	3.84	11 1693	71½	70¾	70⅞	
BellSo	2.20	12 2543	41⅜	40⅝	41⅛	— ⅛
BenfCp	2	8 511	45¾	44⅞	44⅞	+ ⅛
BethStl		13 6484	u20⅛	19¼	19⅝	+ ⅝
BlackD	.40	18 3069	19½	18⅞	19¼	— ⅛
BlkHR s	.88	24 3231	u34⅜	33⅜	33⅜	
Boeing	1.40	15 6780	48⅛	47¾	47⅞	+ ⅛
BoiseC	s1.20	12 1463	46¼	45⅜	46	+ ⅜
Borden	1.28	15 2407	55½	54¾	55	+ ¼
Bowatr	.92	15 392	33	32½	33	+ ¼
BristM	s1.68	18 5547	45⅜	44½	44⅞	+ ⅛
BritPt	3.05e	11 530	54⅜	54	54	— ⅞
BrtPt pp		.. 3510	15¾	15½	15⅝	— ⅜
BritTel	1.77e	12 10	42¾	42½	42½	— ¼
BrwnGp	1.56	15 139	37⅜	36⅞	37¼	+ ¼
BrwnF s	.48	21 4280	26⅜	25¾	26⅜	— ½
BrlNth	2.20	14 1021	68⅞	68¼	68¼	— ⅜
Burndy		15 312	14¾	14½	14½	— ¼

C D

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CBI In	.60	62 427	23¾	23⅜	23⅝	+ ¼
CBS	3	18 1235	167	164¾	167	+ 1¾
CCX		.. 116	3¼	3	3⅛	+ ¼
CIGNA	2.80	5 3619	47¼	46⅜	46¾	+ ¼
CNW		14 3173	21	20	20⅜	—1⅛
CNW pf	2.12	.. 78	20⅞	20½	20½	— ½
CPC	1.44	10 1569	45½	44⅞	45¼	— ⅜
Calihn		20 36	167	17⅜	17	17⅛ — ½
CamSp s	.84	14 572	29⅛	28⅝	29	+ ⅛
CdnPac	.60	20 5357	17⅞	17⅝	17¾	+ ⅛
CartWl s	.54	15 189	38¾	37¼	37¼	—1
Caterp	.75	20 2122	64⅜	64	64¼	+ ⅛
CeMPw	1.48	9 110	17⅛	16⅞	16⅞	— ⅛
Chmpln	.80	9 1929	34⅞	34	34½	— ⅜
Chase	2.16	.. 5752	25	24⅜	24⅜	+ ⅛
Chase pf	5.25	.. 38	49¼	49	49¼	+ ⅜
Chevrn	2.40	15 6824	45¼	44	44	—1¼
ChkFull	.241	2 230	7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅜
ChrisCr	.471	46 168	21¾	21⅜	21⅜	+ ⅛
Chrys s	1	4 9439	25⅛	24¾	24⅞	— ⅛
CineOd n		11 43	11⅜	11⅛	11¼	
Citicrp	s1.35	.. 11615	21⅜	20¾	21⅛	+ ¼
ClvEl pf7.40		.. z150	73½	73½	73½	— ⅜
ClvEl pf7.56		.. z270	75	75	75	+ ½
Clorox s	.88	13 1656	29¾	29¼	29⅝	— ⅛
CocaCl	1.20	16 4942	38⅜	38	38	— ⅜
Coleco		.. 319	3	2⅞	3	
ColgPal	1.48	56 1879	43⅞	43⅛	43½	— ¼
ColGas	3.18	14 3409	33½	32⅞	33	+ ⅛
CmbEn	1	19 936	30⅜	30	30	— ⅜
CmwE	3	6 3019	28½	28	28½	+ ¼
Comsat	1.20	.. 995	29¼	28⅛	29	+ 1
CPsyc s	.32	16 352	21⅜	21	21	— ⅜
Compgr	.60	19 6	22½	22⅜	22⅜	— ⅜
CompSc		20 995	52⅞	52	52	+ ¼
ConsEd	3.20	10 907	45¾	45½	45½	— ⅛
CnsFrt	.90	15 1673	28⅛	27⅝	28	+ ⅛
ConsNG	1.64	17 897	38⅜	38⅛	38⅛	— ¼
CntlCp	2.60	11 x21108	39¼	38⅞	38⅞	— ⅛
Contill	.08e	.. 470	4	3⅞	4	+ ⅛
CtData		43 1757	26	25⅛	25½	
Cooper	1.80	17 945	60⅛	59⅝	59½	— ¼
Crane s	.90	11 1378	27⅜	26⅛	26¾	+ 1
CrwnCk		12 156	103½	101	102½	+ 1
CurtW	1.60	9 20	52½	52	52½	
DataGn		.. 1337	27⅞	27½	27¾	+ ⅛
Datapt		.. 163	4⅛	4	4⅛	+ ⅛
Deere	.50	.. 13783	u43¼	42	43⅛	+ 1½
DeltaAr	1.20	10 1571	47½	46½	47⅛	— ⅜
DensMf	1.28	12 17	26⅞	26⅜	26⅜	— ⅜
DeSoto	1.40	11 93	28¾	27⅞	28¾	+ ½
Dexter	.60	15 103	26⅛	25½	25⅝	— ⅜
Digital		13 6824	127	124¾	125½	—1⅜
Disney	.40	19 6017	61⅞	60⅞	61⅜	+ ¾
Divrsln		.. 16	4⅜	4¼	4⅜	
Domtr s	.50	.. 524	12¼	12	12⅛	— ⅛
DowCh	2.40	13 6237	87⅛	86	86	— ⅞
Dravo		24 419	14¼	13¾	13¾	— ¼
Dresr	.50	25 x4362	28⅜	28	28	— ¼
duPont	3.40	12 4259	87	86	86¾	+ ½
DuqLt	1.20	7 37062	13⅜	13⅛	13⅜	+ ⅛

E F

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
EGG	.60	19 320	37¾	37¼	37¼	— ½
EKodk	s1.80	12 x16439	41⅜	40⅞	41¼	+ ½
ElecAs		21 7	3⅞	3¾	3¾	
EmrsE s	1	17 2184	34¾	34¼	34⅜	— ¼
EmryA		.. 1077	6¾	6⅜	6½	
Emhrt s	1	13 866	21⅜	21¼	21⅜	+ ⅛
Equifax	.76	20 241	29⅜	29	29¼	
Erbmnt	.52	.. 1229	25⅞	24⅞	24⅞	— ⅜
Ethyl	.44	14 5173	22½	21⅜	22	+ ¼
Excelsr	1.80	.. 14	16⅜	16½	16½	+ ¼
Exxon s	2	12 11946	42⅞	42¼	42½	— ⅜
FMC		6 2135	29	27¾	28⅞	+ 1⅜
FPL Gp	2.12	10 101916	32¼	31½	31⅝	— ¼
Fairchd	.20	.. 77	9⅛	8¾	9	+ ⅛
Feders	.28	16 1344	8	7⅝	7⅞	+ ⅜
Firestn	1.20	13 5706	43½	42¾	42¾	— ⅜
Fluor		70 7162	17¼	16¼	16⅞	+ ⅜
FordM s	2	5 12311	45½	44¼	45¼	+ ¾
Foxbro		.. 285	24⅞	24½	24⅝	— ⅛
FruhlB		.. 160	3⅛	3	3⅛	+ ⅛
Frhf pfA2.011		.. x32	9¼	9⅛	9¼	+ ⅛

G H

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
GAF	.10	17 3747	48⅜	47½	48⅜	+ 1
GCA n		.. 295	2¾	2½	2¾	+ ¼
GEO		16 229	4¾	4½	4¾	+ ¼
GTE	2.52	12 3496	39¼	38¼	38½	— ⅛
GTE pf	2.50	.. 4	51½	51¼	51¼	+ ¾
GTE pf	2.48	.. 29	26⅞	26¾	26⅞	
Gannett s	1	18 1866	36¼	35½	35⅜	— ⅜
GnDyn	1	5 360	53⅛	52½	52⅝	— ½
GenEl s	1.40	15 13359	44¾	43⅜	43⅞	— ½
GnHost	.28	4 670	9½	9	9½	+ ½
GnInst	.25	.. x1815	32	31	31	— ⅜
GnMills	1.60	16 4878	50⅜	49⅜	49⅜	—1
GMot	5e	7 5895	70⅜	69½	70	— ⅛
GMot pf	3.75	.. 2	45½	45½	45½	— ⅛
GM E	.68	.. 1963	40⅛	38⅛	39¾	+ 1¼
GPU	1.20	8 2071	31⅛	30⅞	31	+ ⅛
GenRe	s1.20	11 2027	53¾	53¼	53½	+ ⅛
GnRefr		4 7	17¾	17½	17¾	
GnSignl	1.80	19 1725	46½	45¼	46¼	+ ⅞
GenuP	s1.04	21 2032	39	38¾	38¾	— ⅛
GaPac	1.20	9 1573	37¾	37¼	37⅜	— ⅜
Gillete s	.86	21 11400	41⅝	40¾	41⅛	+ ⅛
Gdrich	1.72	15 1026	46	45	45⅜	— ⅜
Goodyr	1.60	5 1238	58⅞	58	58⅛	— ½
Gould		6210	12¾	11⅝	12¼	+ ¼
Grace s	1.40	15 3251	28⅞	27½	28⅛	+ ⅝
GtAtPc	.50	16 1205	38¼	37⅜	38	+ ⅛
GtWFn s	.72	7 3320	15⅜	15⅛	15⅛	— ⅛
Greyh	1.32	39 5040	30⅞	30	30½	+ ⅞
Grumn	1	21 1820	20¼	19⅜	19⅞	— ⅛
GlfWst	1.20	14 2358	79¼	76½	78½	+ 1¾
GulfRs		5 182	13½	13⅜	13⅜	— ⅛
Halbtn	1	70 4117	32	31¼	31⅜	+ ⅛
Hanna	.40	10 157	25	24⅞	25	+ 1
Hanson	.51i	13 28509	12⅜	12¼	12½	+ ⅛
Harris	.88	13 708	29¼	28⅜	28¾	— ½
HeclaM	.05e	32 899	12½	12¼	12¼	— ⅛
Heinz	1.24	15 2874	41¾	40⅞	41½	+ ⅜
HelneC	.30	10 16	28½	28	28½	+ ½
Herculs	1.92	3 505	50	49⅜	49⅜	— ⅜
Hrshey	.62	16 x1259	26½	26	26⅛	+ ⅜
HewlPk	.26	22 8478	61¼	60⅛	60½	— ⅜
Hilton	1.80	15 835	84¼	83½	84¼	+ 2⅛
Hitachi	.56e	.. 310	99¾	99¼	99¼	— ⅜
Holidy n		6 1826	27⅞	27	27	— ⅛
Hmstk s	.20	30 2471	14¾	14¼	14½	— ⅜
Honwell	2.10	11 851	64½	63⅞	64¼	— ⅜
HCA	.72	10 1865	29	28⅝	28⅝	— ⅜
HousInt	2	9 375	50⅞	49⅞	50⅛	— ⅜
Houlnd	2.88	9 7622	32⅛	31¾	32	— ⅛

I J

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
IC Ind	.88	16 3355	35⅞	34⅞	35¾	+ ¾
ICN		20 715	7⅛	6¾	7	
INAIn	1.68a	.. 33	17½	17⅜	17⅜	+ ⅛
ITT Cp	1.25	9 6352	47⅜	46¾	47	
INCO	.40	.. 5970	21¾	21⅜	21⅜	— ¼
IngerRd	s1.04	19 741	38⅞	38	38⅜	— ⅜
InldStl	.12e	11 1160	32⅞	32¼	32⅞	+ ⅜
Interco	1.60	11 436	41¼	40⅝	40¾	— ¼
IBM	4.40	13 17185	116¾	114¾	116	+ ⅜
IntFlav	1.60	18 407	50⅛	49½	49⅞	— ⅜
IntMin	1	16 1059	46½	46	46⅛	— ⅜
IntMult	1.18	14 131	29	28¼	28⅞	— ⅜
IntPap	s1.20	12 5851	43¾	43⅛	43¼	+ ½
IntpbG	.68	14 331	32¼	31⅞	32	
IpcoCp	.36	35 113	11⅛	10¾	10¾	
JohnJn	1.68	17 3804	82½	81½	81¾	— ¼

K L

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
KLM	.75e	.. 325	17⅞	17	17⅛	— ⅜
K mrt s	1.16	11 6628	34¼	33⅜	33⅜	+ ⅛
KaufBH	.20	8 176	10⅞	10½	10½	— ⅜
Kellogg	1.52	17 1154	51⅞	51⅜	51¾	+ ¼
KerrMc	1.10	22 1021	38⅛	37⅜	37⅞	— ½
KimbC	s1.60	15 2925	58⅛	57¼	57½	+ 1
Kopers	1.20	105 4614	38	36⅜	37¾	+ 1⅛
Kraft	1.88	17 2123	55½	54⅞	54⅞	— ½
LAC s	.10	.. 1820	9⅝	9½	9⅝	— ⅜
viLTV		1 1406	3½	3¼	3⅜	
viLTVA		.. 2	7	7	7	
viLTV pfB		.. 32	6⅜	6¼	6⅜	
LTV pID		.. 53	4⅜	4⅜	4⅜	
Learnl s	.40	14 84	12⅜	12¼	12⅜	+ ⅛
LeeEnt	.64	18 48	24⅜	24⅛	24⅛	+ ½
Lilly	2.30	18 2763	79⅞	78⅞	79⅜	+ ¾
Lilly wt		.. 1658	25¾	24¾	25⅛	+ ⅜
Litton		15 733	82¾	80⅞	82⅝	+ 1¾
Lockhd	1.40	7 6269	45⅜	44⅛	45	+ ¾
Loews	1	8 1429	74⅜	73⅞	74½	+ ⅛
Loral	.64	13 638	36¾	36	36½	+ ⅜
LaLand	1	43 x364	34⅜	34	34	— ⅜
LuckyS	.50r	7 1761	28¾	28⅜	28½	— ⅜
Lukens	.88	10 41	39⅝	39⅛	39½	+ ⅛

M N

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
MCA	.68	25 3367	46¾	46	46¼	+ ¼
MCorp		.. 785	3⅜	3⅛	3¼	— ⅛
MCor pf	3.50	.. 43	20⅜	20	20	— ¼
Macmil	.72b	23 1103	62⅜	61⅛	61⅞	+ 1⅜
MfrHan	3.28	.. 7368	27	26⅛	26½	+ ½
viManvl		.. 497	2½	2⅜	2½	
MrshMc	2.40	13 359	52⅞	52	52¼	— ½
MartM	1.10	11 1087	46¾	46¼	46¾	— ⅛
Masco	.40	16 2729	26⅜	26	26⅜	+ ⅛
MasCp	3.80	.. 30	38¾	38½	38⅝	— ⅛
Mattel		.. 391	7⅛	6⅞	7	— ⅛
Maxam		2 332	11¾	11½	11¾	+ ¼
MayDS	1.14	13 4478	36	35	35⅞	+ ¾
Maytag s	.90	12 x1345	24⅛	23¼	23½	— ⅜
McDld	.20	9 10	7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
McDnl s	.50	15 8231	47⅜	46⅜	47⅛	+ 1
McDnD	2.56	8 431	63⅞	63⅛	63½	+ ¼
McGrH	1.84	18 2681	58¼	55¾	57¾	+ 2
Mead s	.66	11 1484	38⅛	37¼	37¼	— ¾
Mesrx s	.24	21 487	28⅞	28	28⅞	+ ⅞
Melvill	2.10	13 614	67	65	66⅜	+ ⅜
Merck	3.84	24 4596	165¼	162¼	163¼	—2⅛
MerLyn	1	7 7894	25½	24⅞	25½	+ 1½
MidSUt		5 1273	9¾	9⅝	9¾	+ ⅛
MMM s	2.12	15 6148	59¾	58¾	59	— ⅜
Mitel		1 50	2¾	2½	2¾	+ ⅛
Mobil	2.20	14 6620	44⅜	43½	43⅝	— ¾
Monsan	2.80	16 1948	88⅜	87½	87¾	— ½
MoorM	.52	19 8978	35	34⅛	35	+ ½
Morgan	1.50	95 5978	37⅛	36½	37	— ¼
Morgn pf	5e	.. 2	75	75	75	—1
Morton	.84	14 467	44⅞	44	44	— ¾
Motorla	.64	20 4487	47½	46⅜	47⅛	— ⅛
NBI		.. 526	5¼	5	5¼	+ ¼
NCR	1.24	14 2374	65	63⅞	64⅞	
NL Ind	.20	.. 371	6⅜	6⅛	6¼	— ⅛
NL Ind pf		.. 257	16¼	16	16⅛	— ⅛
NWA	.90	11 1090	41¼	40⅜	41⅛	— ⅛
NII	.25	.. 221	17⅜	17⅜	17½	
NMedE	.64	18 1535	20	19¾	19¾	— ¼
NtSemi		.. 9085	11⅜	11¼	11⅜	— ⅛
NtSvln	.76	14 333	23¼	22⅞	22⅞	— ¼
Navistr		13 71053	5⅜	5	5½	+ ¾
NwtM s	.60a	6 1129	33¾	32⅜	32⅜	—1⅛
NiaMP	1.20	.. 1388	13¾	13⅜	13¼	— ⅛
NiaMpf	3.60	.. z100	34½	34½	34½	+ ½
NiaMpf	3.90	.. z600	37	35½	35½	—2½
NorTel s	.24	14 926	19¾	19⅛	19⅛	— ⅜
Nthgat g		.. 533	5½	5⅜	5⅜	— ⅛
NwStW	.60	14 110	19	18¾	18⅞	— ⅛
Nynex	3.80	11 2017	70¼	69¼	69⅜	

O P

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
OcciPet	2.50	34 6555	26½	26	26¼	
OhioEd	1.96	8 4795	19⅝	19⅜	19½	— ⅛
Olin	1.60	13 1185	46	44⅞	44⅞	— ⅜
OutbdM	.72	9 237	25¾	25⅜	25¾	
OwenC n		4 2511	18⅞	17⅞	18¾	+ ¾
PPG	1.20	13 4388	41	39¼	39⅞	+ ½
PacEnt	3.48	12 900	49⅞	49⅜	49¼	— ⅜
PacGE	1.92	11 4607	17⅜	17¼	17½	— ¼
PacSci	.40	15 15	12¼	12⅛	12⅛	
PacTel	s1.64	13 3617	29	28½	28⅜	+ ⅛
PanAm		.. 3675	2⅞	2¾	2⅞	
PanEC n	2	13 464	26¼	26	26⅛	— ⅛
ParkDrl		.. 841	3⅜	3½	3⅜	+ ⅛
Penney	s1.48	12 11489	47⅜	46⅞	47½	+ ¾
Pennzol	2.20	101 4001	70¼	67⅜	69½	+ 2⅛
PeopEn	1.52	11 212	19	18¾	18⅞	— ⅛
PepsiCo	.68	15 6325	35½	34¾	35	— ⅜
Pfizer	2	13 4282	54⅞	53⅞	54½	+ ½
PhelpD	.60	8 7604	36½	35⅜	36⅜	— ⅛
PhilaEl	2.20	8 52900	19⅞	19⅜	19¾	— ⅛
PhilMr	3.60	12 6423	94	92½	92¾	— ⅜
PhilPet	.60	240 6483	14⅞	14⅜	14⅜	— ½
Pilsbry	1.12	14 2490	33⅞	33¼	33¾	
PitnyBw	.92	16 1709	41⅞	40⅞	40⅞	— ½
Pittstn		.. 476	11⅛	10½	10½	— ⅜
Polard s	.60	16 10436	31⅜	30⅛	30¾	— ⅛
Portec		.. 84	7⅛	6⅞	6⅞	— ⅜
PortGC	1.96	9 1743	23⅜	23	23	— ½
Primca	s1.60	9 1723	29⅜	29	29⅛	— ⅛
ProctG	2.80	30 3424	83½	82	82⅜	— ½
PSEG s	2	10 3054	24⅞	24½	24⅜	— ¼
PugetP	1.76	9 375	19½	19⅛	19⅜	— ⅛

Q R

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Qantel		5 1590	1½	1¼	1½	+ ¼
QuakrO	1	17 1366	44⅜	43⅞	44	— ⅜
Quantm	2.20	10 1065	78⅛	77⅜	77⅝	+ ½
RJR Nb	1.92	10 3584	52	51⅛	51¼	— ¾
RalsPur	1.50	14 447	72⅜	71¾	71¾	— ½
RangrO		71 725	5⅛	4⅞	5	+ ⅛
Raythn	2	11 844	70⅜	69⅜	69⅞	— ⅛
ReadBt		.. 227	2¼	2	2	— ¼
RiteAid	.74	18 456	38¼	37¼	37¼	— ¾
viRobins		7 539	25¼	24¾	25	+ ¼
Rockwl	.72	7 2181	18⅜	18⅛	18⅛	— ½
Rorer	1.20	22 1356	58⅛	56¼	56⅜	+ ⅛
RoyID	6.32e	10 2331	115⅞	115¼	115⅜	— ⅜
Ryder	.52	12 968	29¾	28⅜	28½	—1¼
Rymer		7 83	12¼	11¾	11¾	— ½
Rymer pf1.17		.. 4	9½	9⅜	9⅜	— ⅛

S T

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
SSMC		17 240	25⅞	25⅜	25⅞	+ ⅜
Sabine	.04	.. 98	15¼	15	15⅛	+ ¼
Salomn	.64	26 6068	22¼	21⅜	22¼	+ ⅜
SDieGs	2.60	10 232	33⅞	33¼	33¾	+ ½
SJuanB	.37e	20 151	7⅜	7½	7⅜	
SJuanR		5	10¾	10¾	10¾	— ⅛
SFeSP s	.10	10 11826	24⅜	23⅜	24	+ ½
SaraLee	1.20	15 x985	40¾	39⅞	40	— ⅞
SchrPl	s1.20	20 3923	56¼	55	55⅛	— ⅞
Schlmb	1.20	19 4429	35⅜	35⅛	35⅜	+ ⅛
ScottP	1.48	12 1089	74⅜	73½	73½	— ¾
SeaCnt	.15e	12 377	24½	23⅜	24⅛	+ ⅜
Seagrm	1.10	11 1494	57	56⅛	56½	+ ¼
Sears	2	8 7474	36½	35⅞	36⅛	+ ⅛
Shaklee	.72	12 771	18⅞	18⅛	18¼	
ShellT	4.30e	14 678	75¼	75	75¼	
Shrwin	.64	13 1141	29	28½	29	+ ⅛
Singer		26 38	49⅜	49⅛	49⅛	— ⅛
Smithln		6 97	7⅜	7⅛	7½	
SmkB s	1.84	13 2324	57⅞	57	57¼	— ⅛
SnapOn	.76	18 634	38⅜	38⅛	38¼	— ⅜
SonyCp	.24e	.. 176	37⅞	37½	37½	— ⅜
SoelBk pf		.. 23	60	59	60	
SCalEd	2.38	10 2387	33	32⅜	33	
SouthCo	2.14	12 1928	23½	23⅛	23¼	— ⅜
SoRy pf	2.60	.. 3	28⅞	28⅞	28⅞	+ ⅛
SwBell	s2.32	11 3853	37¾	37¼	37¼	— ¼
Squibb	s1.60	19 2973	66¾	65¾	66⅛	— ⅜
StdPrd s	.72	9 24	24⅜	24	24⅜	+ ⅜
StoneC s	.54	9 1431	39½	38⅜	38¾	— ⅛
StorTch		15 2482	2	1⅞	2	+ ⅛
SunCo	3	18 514	57⅜	56¾	56¾	— ⅞
SunMn		.. 1237	3¾	3⅝	3⅝	
Syntex s	1	17 6050	37⅞	36⅜	36½	— ¾
TRW s	1.60	12 2033	48½	47⅞	48½	+ ½
Tandy	.60	12 4135	38½	38	38⅜	+ ⅛
Tndycft		18 17	16¾	16⅜	16⅜	— ⅛
Tektrnx	.60	36 179	25¼	24½	25¼	— ¼
Teldyn	4	.. 77	336	330½	331½	—1
Telex		10 107	50	49¼	50	+ 1
Tennco	3.04	.. 3891	43	42⅛	42⅝	+ ⅜
viTexaco		.. 9334	42⅝	42	42⅛	— ⅛
Txlnst s	.72	17 3741	51⅜	50½	51⅜	+ ⅜
Textrn s	1	7 2181	24⅜	23⅜	23⅞	
Tigerln		9 3301	12⅞	11⅞	12⅜	+ ½
Time	1	22 1280	91¼	90	90⅞	+ ⅜
Timken	1.20	80 241	63½	62¾	62¾	— ¼
Tonka		9 203	10¼	10	10	— ⅛
TWA		.. 101	24¼	23⅞	24	+ ⅛
TWA pf	2.25	.. 81	16¾	16½	16½	
Transm	1.84	6 1589	33½	33¼	33⅜	— ⅛
Tranlnc	2.28a	.. 5	25⅜	25⅛	25⅛	+ ⅛
TrnCda	g1.12	11 57	10⅜	10¼	10¼	— ⅛
Transco	1.36	.. 929	28⅜	28	28⅛	+ ⅛
Transcn		.. 141	3½	3⅜	3⅜	— ⅛
Travler	2.40	9 1081	37⅞	37⅛	37⅛	— ⅛
TriCon	4.62e	.. 140	22⅞	22½	22⅝	— ⅛
Trialn s	.12	11 1841	26¾	25	26½	+ 1½
TritnG s		12 113	11⅜	11	11	— ⅛
TritEng	.10b	10 107	13½	13¼	13¼	— ¼

U V

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
UNCInc	.01e	10 364	7⅜	7⅛	7⅛	
USG	1.12b	9 11344	37⅜	32⅞	37	+ 4⅜
USX	1.20	67 11118	32⅞	31⅞	32⅞	+ ⅞
UCarb	1.50	14 4453	24⅛	23⅜	23⅞	+ ⅛
UnPac	2	11 1609	59½	58½	58⅝	— ⅜
Unisys s	.92	11 6842	36⅜	35⅜	36	+ ⅛
Unisy pf3.75		.. 584	65⅜	64½	65	— ¼
UnBrnd	.60	13 31	46¾	45⅞	46¾	+ ¼
UtdMM		.. 112	4⅜	4¼	4¼	— ⅛
USWest	3.28	10 2510	55⅛	54⅞	55	— ⅛
UnTech	1.40	9 4982	40¾	40	40⅜	+ 1
Unocal	1	21 2676	33½	32¾	32¾	— ⅜
Upjohn s	.72	19 7016	32⅜	31⅜	31⅞	— ⅞
Valero		20 1454	5⅛	4¾	5⅛	+ ⅛
Varco		.. 313	4¾	4½	4⅝	— ⅛
Varian	.26	.. 438	28	26⅞	27⅜	+ ⅜
Varity		.. 46488	3	2	2⅞	+ ¼
Vornad		20 19	94	92½	94	+ 2

W X

	PB	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Wainoc	.10e	4 171	6¼	6	6¼	+ ⅛
WalMt s	.12	27 7223	28⅛	27½	27½	— ⅜
Walgrn	.60	18 499	31⅜	30¾	31	— ⅜
WarnC	.56	17 8690	33⅛	32⅜	32⅜	+ ⅛
WrnC pf3.63		.. 715	61¾	61¼	61⅜	+ ⅛
WarnrL	2.16	18 2929	76⅜	75½	75¾	+ ½
Wendys	.24	166 8446	6¾	6⅜	6⅜	— ⅛
WstctT g	.80	13 20	13½	13¼	13¼	
WUnion		.. 1469	3⅜	3⅜	3⅜	+ ⅛
WstgE	1.72	10 3548	53¼	52	53	+ ¼
Weyerh	1.50	13 3651	42⅜	42	42¼	+ ¼
viWhPit		1 561	10¼	9¼	10⅛	+ ⅞
viWhPit pf		.. z50	18	18	18	
Wilfred	.12	71 19	4⅜	4¼	4¼	— ⅛
William	1.40	11 1211	27⅜	25⅜	27⅜	+ 1¼
Winnbg	.40	14 345	8⅜	8½	8½	
Witco	1.28	13 73	35¾	35¼	35½	+ ½
Wlwth s	1.32	13 6171	45¼	44	45⅛	+ 1⅜
Xerox	3	11 6948	57¼	56½	56⅜	— ⅜
Xerox pf		.. 350	50⅛	50	50⅛	
ZenithE		.. 738	17⅞	17⅜	17½	— ¼
Zurnln s	.68	15 168	23¼	22⅞	23⅛	+ ⅛

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Five Most Active TCO Option Classes

	Volume	Op Int
Placer Dome	2715	35569
TSE 35 Index	1138	3259
Moore Corp Ltd	975	2679
Alcan Aluminum	970	17007
Imasco Ltd	788	6666

Series		Bid	Ask	Last	Vol	Op Int
Agnico-Eagle		C..15¾	Opt Vol			...113
My $15	P	95	120	105	3	10
$17½		100	105	95	110	210
Alberta Energy		C..18..	Opt Vol			...1
Jn $15		330	355	380	1	81
Alcan Aluminum		C..35⅜	Opt Vol			...970
Mr $30		$5½	$6	$6	20	96
$30	P	10	35	25	12	184
$32½		355	380	355	14	725
$32½	P	30	50	50	20	305
$35		160	180	160	176	1839
$35	P	90	115	90	107	395
$37½		50	60	55	95	634
$37½	P	210	235	235	6	61
My $30	P	50	60	60	30	503
$32½		470	485	475	15	1489
$32½	P	90	115	100	34	534
$35		305	325	310	119	4209
$35	P	190	200	190	51	383
$37½		150	165	150	107	1774
$37½	P	295	320	285	34	604
$40		50	60	60	16	559
Ag $30		$7⅜	$7¾	$7½	5	14
$35		445	465	450	11	191
$35	P	285	310	275	5	11
$37½		310	320	315	53	434
Nv $32½	P	205	220	200	30	30
$37½		450	475	460	10	10
Amer Barrick		C..24⅛	Opt Vol			...219
Mr $22½		210	235	265	10	38
$25		90	110	100	35	311
$25	P	165	190	150	10	72
$27½		15	35	35	10	185
Ap $22½	P	100	120	100	37	194
$25		150	175	175	37	266
$25	P	225	245	235	35	215
Jy $22½	P	205	225	205	8	23
$25		300	325	320	2	106
$25	P	335	350	350	20	67
$27½		205	230	205	5	290
$27½	P	475	55	495	10	18
Asamera Inc		C...8⅛	Opt Vol			...10
Jy $8		110	120	110	10	52
BCE Inc.		C..38⅛	Opt Vol			...111
My $37½		120	140	125	50	2023
$37½	P	40	60	50	10	1073
Ag $37½		160	180	165	13	1263
$37½	P	75	95	100	10	57
$40		50	55	50	10	218
Nv $37½	P	110	135	125	8	8
$40		75	95	80	10	15
Bk Nova Scotia		C..12½	Opt Vol			...41
Mr $12½		35	50	55	5	584
Jn $12½		80	105	90	30	582
Sp $12½		105	130	115	2	150
$12½	P	85	110	85	4	64
Bk Of Montreal		C..25½	Opt Vol			...96
Ap $25		125	150	120	1	275
$25	P	35	60	40	10	545
$27		20	45	25	50	815
Jy $25		160	185	180	3	1260
$25	P	75	100	90	10	984
$27		65	90	80	2	627
$28		40	55	45	10	1029
Oc $25	P	100	125	95	10	38
Bombardier B		C...8⅜	Opt Vol			...124
Ap $7		145	170	160	20	174
$8	P	30	55	30	20	91
$11	P	320	325	310	20	733
Jy $8		105	115	100	4	275
$9		55	65	55	20	2582
$10		10	20	25	20	315
$10	P	220	225	205	20	115
Bow Valley Ind.		C..15¾	Opt Vol			...115
Ap $20		1	20	20	25	177
$20	P	$6	$6½	$6	20	25
Oc $12½		325	375	335	50	50
$15		105	130	120	20	135
Brascan Class A		C..25¾	Opt Vol			...25
Ap $25		175	180	200	15	121
$30		35	45	45	5	49
Jy $27½		145	170	170	5	63
CAE Industries		C...7..	Opt Vol			...89
Mr $11		1	5	5	10	128
Jn $6		120	140	140	20	56
$7		55	60	60	30	493
Sp $7		90	115	90	13	112
$8		50	60	45	16	193
Cambior Inc.		C..14⅛	Opt Vol			...117
My $12½		225	250	225	12	10
$12½	P	50	75	50	10	91
$15		95	120	95	28	409
$15	P	165	190	185	50	138
$17½		35	60	50	5	554
$20		10	30	10	2	318
Ag $12½		280	300	280	6	1
$15		165	190	170	2	180
$20		45	70	70	2	101
Campeau		C..21..	Opt Vol			...14
Ap $20	P	85	100	90	10	50
Jy $22½		165	190	185	4	17
Canadian Pacific		C..22½	Opt Vol			...184
Mr $22		90	110	95	25	352
$22	P	45	60	50	12	230
$23		40	50	45	50	643
Ap $22	P	60	85	60	2	2
$23		70	85	75	5	5
$23	P	125	135	125	5	5
My $20		280	320	310	1	419
$21		5	20	15	10	345
Jn $20		100	125	100	5	64
Sp $17		310	335	330	10	10
$23		100	105	100	26	3032
$23	P	120	140	140	21	421
$24		65	70	65	7	930
Ag $23		155	175	160	30	97
Cascades Inc.		C...6..	Opt Vol			...65
Mr $6		25	50	25	50	499
Jn $6		60	70	70	5	421
$7		20	45	20	10	876
Cdn Imp'l Bank		C..19½	Opt Vol			...11
Mr $19		50	75	65	6	745
Jn $22½		10	20	20	5	1155
Cdn Tire Corp		C..13⅞	Opt Vol			...94
Mr $12		175	200	175	10	190
$15		5	15	15	50	1449
Ap $14		65	75	50	28	1457
My $14		70	80	75	2	612
Jn $12		220	235	245	2	252
$14		100	115	95	2	1044
Cominco Ltd		C..15¼	Opt Vol			...410
Mr $12½		275	300	285	110	1534
$15		75	95	85	151	2026
Jn $15		130	155	130	149	1949
Dofasco Inc		C..28..	Opt Vol			...57
Mr $25		280	300	275	22	87
$27½		80	100	95	25	818
Jn $25		240	265	350	10	30
Domtar Inc		C..15½	Opt Vol			...168
My $12½		320	345	345	11	35
$15		150	175	150	63	335
$15	P	85	110	100	5	53
$17½		65	70	70	3	921
$20		20	25	40	10	552
$22½	P	$6¾	$7¼	$7	32	10
Ag $15		220	225	210	14	225
$15	P	125	150	125	10	15
Nv $15	P	145	170	155	10	10
$17½		160	170	150	10	140
Echo Bay Mines		C..23⅜	Opt Vol			...314
Ap $22½		205	240	250	13	39
$22½	P	125	160	145	65	135
$25		105	130	125	47	462
$25	P	250	285	275	86	163
Jy $22½	P	195	220	210	35	183
$25		220	245	220	20	137
$25	P	315	350	345	5	102
$27½		135	160	160	10	176
$32½		50	75	50	10	50
Oc $25		310	335	335	13	779
$30		160	185	200	10	140
Falconbridge		C..20⅝	Opt Vol			...285
My $20		195	205	195	210	4310
$22½		90	100	90	5	1433
$22½	P	230	250	240	20	45
$27½		15	30	30	50	135
Galactic Res.		C...6⅞	Opt Vol			...85
Mr $5		205	230	210	5	5
$10		3	15	15	5	1448
$10	P	295	325	295	10	38
Jn $7½		110	120	110	10	145
$7½	P	130	150	135	20	61
$10		45	65	50	15	599
Sp $7½		145	165	160	5	277
$7½	P	160	175	155	10	91
$10		80	100	90	5	724
Hees Int'l		C..21..	Opt Vol			...18
My $20		205	215	205	4	592
$22½		70	85	80	9	434
$25		35	45	35	3	56
Ag $22½		140	155	140	2	9
Hemlogold		C..13⅝	Opt Vol			...88
Ap $15		70	75	65	70	135
Jy $12½	P	40	65	45	6	6
$15		135	145	145	12	24
Imasco Ltd		C..27⅜	Opt Vol			...788
Ap $25		285	310	275	5	1197
$25	P	35	50	35	22	863
$27½		120	130	130	602	2985
$27½	P	85	100	120	5	140
$30		30	50	40	75	127
Jy $27½		190	200	150	50	679
$30		75	100	70	24	125
Oc $27½		230	255	225	5	23
Imperial Oil A		C..59⅛	Opt Vol			...89
My $55	P	120	145	145	10	137
$60		285	300	310	40	849
$60	P	290	340	305	15	70
$62½		170	180	165	2	670
Ag $55		$7½	$8	$7⅝	2	19
$57½		$6	$6½	$6¼	11	22
$57½	P	365	415	365	9	34
Inco Ltd.		C..27⅛	Opt Vol			...255
Mr $25	P	40	65	55	42	128
$27½		100	125	120	81	270
$30		35	60	50	5	58
$30	P	300	325	325	22	105
My $22½	P	55	80	75	10	230
$25		385	410	385	10	280
$25	P	125	150	140	20	211
$27½		245	270	245	5	1294
$27½	P	225	250	250	5	84
$30		130	155	140	11	573
$30	P	375	400	385	10	268
Ag $25		480	$5	490	30	70
Nv $27½		455	480	460	4	4
Inter-City Gas		C..16½	Opt Vol			...15
Jn $16		125	150	145	15	30
Intl Corona Res		C...7¾	Opt Vol			...762
My $7		115	125	115	10	10
$7½		70	80	75	110	131
$8	P	95	115	75	5	40
$8½	P	110	135	125	15	125
$9		30	40	40	250	365
Ag $7	P	55	80	50	20	70
$8	P	115	140	130	250	250
$9		60	75	60	20	70
Nv $8		140	160	155	77	67
$9		105	130	110	5	5
Jannock		C..18⅞	Opt Vol			...55
Mr $18		115	140	125	30	137
Lac Minerals		C..12⅛	Opt Vol			...689
Mr $10	P	15	35	30	97	232
$11		135	160	150	10	187
$11	P	30	50	45	50	115
$12½		50	70	50	88	1239
$12½	P	100	115	110	50	676
$15		5	20	10	10	1043
$15⅞		5	20	15	5	262
Jn $9		345	375	355	5	28
$10	P	40	60	40	15	249
$11		210	245	210	68	215
$12		160	185	170	140	548
$12	P	115	130	115	40	159
$13		110	125	110	46	382
$13	P	175	200	175	15	125
$15		85	110	85	10	258
$17		30	55	40	40	209
Laidlaw B		C..18¼	Opt Vol			...523
Mr $16		215	240	230	1	247
$17		125	150	125	15	1341
$18		60	80	80	69	1710
$18	P	40	65	60	5	53
$19		10	30	20	18	1683
$22		5	20	10	18	737
Jn $15		375	400	375	3	223
$17		225	250	225	10	835
$19		95	115	100	40	1091
$19	P	155	170	170	6	48
$20		60	65	65	100	1415
$22		15	40	20	60	541
Sp $17	P	100	125	100	10	78
$18		240	265	240	25	1204
$19		170	190	175	151	954
Mac Blodel		C..21⅜	Opt Vol			...15
Ap $20		160	185	155	15	779
Magna Intl Cl.A		C..10⅞	Opt Vol			...10
Sp $11	P	100	125	100	10	10
Memotec Data		C..12⅞	Opt Vol			...35
My $12		140	160	135	2	2
$13		70	95	90	28	75
$14		45	70	55	4	24
Ag $13		130	155	130	1	11
Moore Corp Ltd		C..29⅞	Opt Vol			...975
My $27½		290	300	260	6	1237
$30		135	145	125	902	956
$30	P	130	155	145	10	10
$32½		30	55	50	13	32
$32½	P	265	315	300	3	17
Ag $27½		340	385	330	5	22
$30		215	265	200	9	76
Nv $25		$5¾	$6¼	$5⅞	10	10
$30		275	325	225	17	23
National Bank		C...9¾	Opt Vol			...65
My $15	P	$5½	$5½	$5¼	10	14
Ag $11		40	60	40	40	130
Nv $9	P	40	65	40	10	10
$10		85	105	105	5	5
Noranda Inc.		C..22⅞	Opt Vol			...85
My $20		340	350	340	20	1087
$20	P	15	40	40	20	100
$22½		180	190	190	10	1664
$22½	P	110	125	115	10	192
$25		85	95	70	15	1259
Ag $25		160	170	165	10	133
Northern Tel		C..24⅜	Opt Vol			...97
Mr $25		45	70	65	8	639
$25	P	125	150	125	19	50
Ap $25		95	110	105	5	4244
$25	P	150	170	145	10	617
$27½		30	40	40	10	1673
Jy $22½		320	360	370	2	39
$22½	P	110	135	120	30	107
$25		190	210	190	13	461
Nova Alta Corp.		C...9⅝	Opt Vol			...225
My $9		105	110	105	3	5479
$10		35	40	40	102	4123
$11	P	125	150	130	25	94
Ag $10		65	70	70	70	5209
$11	P	135	160	135	25	
PWA Corp.		C..18⅜	Opt Vol			...82
Ap $16		250	275	255	10	15
$18		110	135	125	10	155
$27½		2	10	5	20	179
Jy $20		85	100	95	42	441
Pagurian A		C...9⅛	Opt Vol			...14
Jn $10		45	55	50	11	550
Sp $10		80	90	80	3	357
Placer Dome		C..14⅛	Opt Vol			...2715
Mr $15		35	45	40	249	2378
$15	P	125	145	140	159	1556
$17½	P	330	355	350	20	402
Ap $12½		215	235	235	13	13
$15		75	95	80	4	4
$15	P	135	150	135	30	20
$17½	P	345	365	355	10	30
Jn $12½		245	260	250	547	1245
$12½	P	65	75	65	30	480
$15		135	145	130	351	6232
$15	P	175	195	190	15	399
$17½		50	55	50	1035	4475
$17½	P	360	380	360	10	220
$20		20	30	30	15	992
$20	P	$5⅞	$6⅛	$6	10	178
$22½		10	20	15	15	326
$25		5	15	15	5	226
Sp $12½		300	325	315	33	114
$12½	P	115	125	115	83	128
$15		205	220	210	3	365
$15	P	225	240	235	20	261
$17½		110	120	110	58	495
Power Corp Cda		C..13¾	Opt Vol			...348
My $12		200	225	190	3	71
$14		65	70	65	303	1684
$15		15	25	20	10	415
Ag $14		110	115	110	12	168
Nv $14		135	145	145	20	11
Quebecor Inc.		C..17½	Opt Vol			...13
My $16		195	230	200	10	11
$17		135	170	120	2	11
Nv $17		255	280	250	1	1
Ranger Oil Cda.		C...6⅜	Opt Vol			...40
Ap $7		15	25	20	40	584
Rogers Comm.B.		C..27⅜	Opt Vol			...10
Ap $27½		150	175	125	10	26
Royal Bk Cda		C..27⅜	Opt Vol			...205
Ap $27½		75	80	80	89	2147
Jy $27½		115	125	115	4	726
$27½	P	105	130	110	4	100
$30		35	40	35	108	417
Seagram Co		C..71⅝	Opt Vol			...314
Mr $65		$6⅜	$7⅛	$6¾	50	124
$70		240	290	310	121	322
$75		50	70	60	10	33
$75	P	400	450	400	1	25
Ap $65		$7¾	$8¼	$8¼	20	429
$65	P	95	105	100	11	187
$70		350	400	400	17	138
$75		155	180	180	11	662
Jy $65		$9¾	10¼	10¼	50	234
$65	P	210	260	250	10	147
$70		$6	$6½	$6⅜	5	145
$75		395	420	400	3	216
$80		215	265	220	5	252
Sears Canada		C..10⅞	Opt Vol			...433
My $9		210	230	210	430	131
$10	P	35	55	50	3	80
Shell Canada A		C..38⅜	Opt Vol			...9
My $35	P	90	115	100	5	42
$40		190	215	190	4	143
Silver US		C..6.10	Opt Vol			...10
Jn $6½	P	30	45	40	10	75
Spar Aerospace		C..14⅛	Opt Vol			...40
Jy $15		90	115	100	20	60
$15	P	140	165	140	20	10
Stelco A		C..23..	Opt Vol			...99
My $20		345	355	340	5	148
$20	P	35	55	60	10	201
$22½		170	190	165	20	217
$25		70	80	70	1	783
Ag $25		130	140	135	53	70
$25	P	290	315	305	10	87
TD Bank		C..27¼	Opt Vol			...30
Mr $27½		40	55	50	30	1965
Teck Corp B		C..13¾	Opt Vol			...24
My $15		45	70	50	20	42
Ag $16¼		70	95	80	4	204
Texaco		C..32⅛	Opt Vol			...40
Mr $27½		455	475	455	10	29
$30		225	240	235	10	283
Jn $27½	P	60	85	85	10	66
$30		390	420	365	10	45
Transcda Pipe		C..13⅛	Opt Vol			...8
Nv $14	P	135	140	135	8	8
TSE 35 Index		C167.13	Opt Vol			...1138
Mr $155	P	40	50	50	10	285
$160		$7¾	$8¼	$7¾	24	37
$160	P	115	130	115	205	463
$165		460	480	470	225	176
$165	P	290	310	290	81	225
$170		230	250	240	196	363
$170	P	$5½	$6	$5¾	117	201
$175		95	110	110	165	623
$175	P	$9⅛	$9⅝	$9	50	80
Ap $160		$10	10½	10¼	2	25
$160	P	265	285	275	3	117
$165	P	440	460	440	40	41
$170		470	490	485	20	364
Cda 10.25 Feb 04		C.108⅞	Opt Vol			...185
Mr $90		18½	19½	1891	115	
107½	P	55	80	75	6	140
$110		55	65	55	24	418
$110	P	190	205	200	38	76
Ap $110		95	120	100	2	209
Cda 10.25 Jun 92		C.104⅜	Opt Vol			...74
Mr $90		14¼	15¼	1460	4	
Ap $104		95	115	105	40	40
My $105		75	100	85	20	20
Jn $104		145	170	105	10	410
Cda 9.5 Oct 01		C..102..	Opt Vol			...459
Mr $80		21¾	22¾	2212	25	10
$97½		430	455	440	10	232
$100		210	235	220	31	737
$100	P	45	50	50	36	645
102½		75	90	90	46	617
102½	P	135	160	145	21	613
$105		15	30	20	2	771
$105	P	320	345	310	4	114
Ap $97½		455	480	475	20	93
$100	P	100	115	110	8	292
102½		120	145	125	20	211
102½	P	195	220	205	20	32
$105		55	65	60	12	140
My $100		290	315	300	20	20
$100	P	140	165	135	12	32
102½		165	185	185	12	13
102½	P	245	270	250	10	10
Jn $95	P	45	65	50	10	640
102½	P	285	310	300	4	41
$105		105	130	115	26	185
Sp $97½		535	585	565	20	34
$100	P	270	295	285	80	137
$105		175	200	190	10	64
Cda 9.75 Oct 97		C.103⅞	Opt Vol			...580
Mr $80		23½	24½	2380	120	
$104		75	100	85	60	140
My $102	P	130	155	147	400	400

Total contract volume 15377
Total open interest 390595

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines)

Séries	Vol.	Int. en cours	Haut	Bas	Ferm.
aug 400p	102	142	8.00	7.50	7.50
Aug 420	4	54	45.00	42.50	39.00
Aug 420p	148	936	13.00	9.00	13.00
Aug 440p	60	724	22.00	17.00	21.00
Aug 460	1	174	20.00	20.00	19.00
Aug 460p	80	456	28.00	28.00	28.00
Aug 480	75	885	11.50	10.00	10.00
Aug 500	40	695	7.00	6.00	6.00
Aug 520	10	900	5.00	5.00	5.00
Aug 540	1	171	3.00	3.00	3.00
May 400p	151	176	4.80	3.00	4.00
May 420p	100	2881	8.00	5.50	8.00
May 440	411	654	18.00	14.50	15.00
May 440p	199	2075	15.90	10.50	14.50
May 460	147	1370	9.20	7.00	7.50
May 460p	33	1176	28.00	24.50	27.00
May 480	530	1710	4.60	3.00	3.50
May 480p	68	633	45.00	40.00	45.00
May 500	263	2369	2.70	2.00	2.00
Nov 420p	3	0	14.50	14.50	14.50
Nov 460	1	0	28.00	28.00	27.00
Nov 480	11	0	18.00	17.00	17.00
Nov 480p	100	0	46.80	44.10	46.80
Total market:					2,538

Non transigées

Séries	Int. en cours	Offre	Dem.
aug 400	34	51.00	55.00
Aug 440	105	25.00	28.00
Aug 480p	676	46.00	50.00
Aug 500p	117	65.00	70.00
Aug 520p	25	85.00	90.00
Aug 540p	0	105.00	110.00
May 400	7	41.00	45.00
May 420	164	25.00	28.00
May 500p	285	65.00	70.00
May 520	1032	1.00	2.00
May 520p	0	85.00	90.00
May 540	574	.50	1.50
May 540p	1	105.00	110.00
Nov 400	0	60.00	65.00
Nov 400p	0	9.00	11.00
Nov 420	0	45.00	49.00
Nov 440	0	34.00	38.00
Nov 440p	0	22.00	25.00
Nov 460p	0	30.00	33.00

open interest: 21,201

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé en baisse de 28-100 hier et cotait $1.2646 contre la devise canadienne. La livre sterling a perdu 48-100 à $2.2304.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a gagné 18-100 à $0.7908 et le sterling 2-100 à $1.7637.

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) - Sauf le long terme qui a gagné un huitième de point, les taux étaient inchangés et l'activité calme hier dans le marché canadien des obligations.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 8.25 pour cent.

TAUX D'INTÉRÊT

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

Institutions financières	Unifamilial Duplex/Triplex				Multilogement				Semi-commercial et commercial				Prêts personnels
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	
Banques													
Commerce	9¾	10½	11	11½	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	11¼
Laurentienne	9¾	10½	11¼	11½	10	10¾	11½	11¾	10	10¾	11½	11¾	11¼
Montréal	9¾	10½	11	11½	—	—	11	11½	—	—	—	—	11¼
Nationale	9¾	10½	11	11½	9¾	10½	11	11½	—	—	—	—	11½
Nouvelle-Écosse	9¾	10½	11	11½	9¾	10½	11	11½	n/d	n/d	n/d	n/d	10½
Royale	9¾	10½	11	11½	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Toronto-Dominion	9¾	10¼	11	11½	9¾	10¼	11	11½	10¼	11	11½	12	n/d
Commer. italienne	9¾	10½	11	11½	10¾	11½	12	12½	10¾	11½	12	12½	12
Caisses Étab.	9¾	10½	11	11½	10½	11¼	11¾	12¼	10¾	11½	12	12½	11½
Caisses pop.Mtl.*	10	10¾	11¼	11¾	10¼	11	11½	12	11¼	n/d	n/d	n/d	11¼
Caisses pop. Qbc.*	10	10½	11	11½	10¼	10¾	11¼	11¾	10¼	10¾	11¼	11¾	10¼
Soc. Entraide éco.	10	10¾	11¼	n/d	10¼	11	11½	n/d	—	—	—	—	11¼
Fiducies													
Canada Trust	9¾	10½	10¾	11¼	9¾	10½	10¾	11¼	9¾	10½	10¾	11¼	12½
Fiducie Guardian	9¾	10½	10¾	11¼	9¾	10½	10¾	11¼	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Fiducie Québec	9¾	10½	11	11½	9¾	10½	11	11½	10	10¾	11	11½	—
First City	—	—	—	—	10½	—	11¼	11¾	10½	—	11¼	11¾	—
Guaranty Trust	9¾	10½	10¾	11¼	10	10¾	11	11½	10	10¾	11	11½	10¼
Laurentienne	10	10½	11	11½	10	10½	11	11½	10	10½	11	11½	—
La Métropolitaine	—	—	—	—	9¾	—	10½	11	9¾	—	10½	10⅞	—
Montréal Trust	9¾	10½	10¾	11¼	9¾	10¾	10¾	11¼	9¾	10½	10¾	11¼	—
Prêt et Revenu	9¾	10½	11	11½	9¾	10½	11	11½	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Soc. Nat. Fiducie	9¾	10½	11	11½	9¾	10½	11	11½	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Trust Général	9¾	10½	11	11½	9¾	10½	11	11½	10	10¾	11¼	11¾	—
Trust National	9¾	10½	10¾	11¼	9¾	10½	10¾	11¼	10	10¾	11	11½	9¾
Trust Royal	9¾	10½	10¾	11¼	9¾	10½	10¾	11¼	9¾	10½	10¾	11¼	10

Compilation Fiducie du Québec — 23 février 1988 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec.

Taux sujets à changements sans préavis

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 4

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

QC, District de Montréal. No: 500-02-028182-843. CAISSE POP ST-VINCENT DE PAUL DE MTL. -vs- PETER GRAHAM. Le 07-03-88 à 11:00 heures. Au 5550 Jeanne Mance à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de PETER GRAHAM, savoir: 1 TV couleur RCA, 20", 2 vidéo, lot de disques, 1 TV couleur 14", 1 système de son complet. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance. Montréal, le 23/02/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-005498-881. GESTION IMMOBILIÈRE C.R.V. INC. -vs- ROGER & RAYMONDE JOSEPH. Le 07-03-88 à 11:00 heures. Au 8660 Basswood #1 à Pierrefonds, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de ROGER & RAYMONDE JOSEPH, savoir: 1 vidéo Toshiba et acc., 1 TV couleur Magnasonic et acc. 1 amplificateur, 1 tuner, 1 tape cassette et 2 hauts parleurs. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: MARCEL RACETTE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-030088-871. MONIQUE PEPIN -vs- SERGE JARRY. Le 07-03-88 à 14:00 heures. Au 8610 Perras #5 à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de SERGE JARRY, savoir: 1 camionnette Dodge T115 1986 N/S 2B7FK63G7GR86489 et acc., 1 four micro onde, 1 TV couleur, 1 vidéo VHS, 1 système de son complet, articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: REJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-038848-874. LOUISE PUSTELNIK -vs- DONATO TRAFFICANTE. Le 07-03-88 à 13:00 heures. Au 12015 Alexis Carrelle à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de DONATO TRAFFICANTE, savoir: 1 auto Ford Mustang 1984 N/S 1FABP28T6EF132258 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: REJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC, District de Montréal. No: 500-32-007773-874. SERAFIN & ROSE MARIE FAGUNDES -vs- FRANÇOIS COTE. Le 07-03-88 à 11:00 heures. Au 2922 Gonthier à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de FRANÇOIS COTE, savoir: 1 TV couleur 26" Hitachi, 1 vidéo Fisher 2 tables de salon. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: REJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC, District de Montréal. No: 500-32-001738-073. RENEE DESJARDINS -vs- LOUIS GRATTON. Le 07-03-88 à 12:00 heures. Au 6079 Durocher à Outremont, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de LOUIS GRATTON, savoir: 1 four micro onde, 1 TV couleur, 1 lave vaisselle, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. De l'étude, Babin, Bourdage, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-032792-868. LAURIER FOURNITURE LTD., demandeur, — VS — JACQUES SAVIGNAC, défendeur. Le 8 mars 1988, à 10:00 heures, au domicile du défendeur. Au No 1141 rue Marie-Victorin, en la cité de Boucherville, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Cadillac Eldorado 1981 couleur 2 tons, série: 136A5797-BE651910 Plaque DHY 655. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE PELLETIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-019886-873. GESTION GERCHEL INC. (CLIMATECH), demandeur, — VS — COLETTE STANTON ET ALLAN ITKOW, défendeurs. Le 7 mars 1988, à 12:00 heures, au domicile des défendeurs. Au No 575 rue Davignon, apt. 107, en la cité Dollard des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 2 causeuses de couleur aqua, 1 caméra Canon T50 et acc., statut femme à grand cou de couleur noir. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-32-000192-881. VITO MARTOCCIA, demandeur, — VS — BISTRO FRANÇOIS INC., défendeur. Le 7 mars 1988 à 12:00 heures, à la place d'affaires de la défenderesse. Au No 2549 rue Ste-Hélène, en la cité et district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: équipement de restaurant, réfrigérateur, congélateur, friteuse électrique et lot de décoration et articles divers assortis, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE PELLETIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988.

Province de Québec, District de Monréal, COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-028928-872. INFORMATIONBUILDERS INC., demanderesse, — VS — DANIEL MALLET «COMPU-LOGIK», défendeur. Le 7 mars 1988 à 10:00 heures, au domicile du défendeur. Au No 470 rue De Chambly, en la cité de Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: automobile Chevrolet Chevette grise immatriculé 738C021 et acc., TV Magnavox & acc., répondeur téléphonique & acc., Piano en bois & acc., TV Zenith VCR VHS RCA & acc., Clavier, microsoft et acc., écran d'ordinateur, imprimante, coffre à utils et effets mobiliers divers, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988.

QC, District de Montréal. No: 500-32-000562-868. JYPCO INC. -vs- GHISLAINE PERREAULT. Le 07-03-88 à 10:00 heures. au 7345 Lacordaire #301 à St-Léonard, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de GHISLAINE PERREAULT, savoir: 1 auto Volkswagen Rabbit 1979 N/S 193552190 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: REJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance. Montréal, le 23/02/88.

QC District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-007055-87-2. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, — VS — ENT. COMM. TEL. BAVEN INC.. Le 07/03/88 à 14:00 heures. Au: 5475 Pare, S. 205, Montr Royal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ENT. COMM. TELEPHONIQUE BAVEN INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieur, 1 ordinateur, 1 dactylo, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-006555-87-2. SOUS MINISTRE DU REV. DU QUÉBEC, — VS — ENT. DE COMM. TEL. BAVEN INC., Le 07/03/88 à 14:00 heures. Au: 5475 rue Pare, s. 205, Mont-Royal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ENT. DE COMM. TEL. BAVEN INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 unité murale, 1 lecteur disque, 1 bureau sercrétaie, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-32-008332-87-8. JEAN SAULNIER, — VS — ANDRE FILTEAU. Le 08/03/88 à 10:30 heures Au: 581 de Brest, Pont Viau, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRE FILTEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Mercury Cougar. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-023138-86-2. MONIQUE DION, — VS — PAQUETTE MAURICE. Le 08/03/88 à 12:00 heures. Au: 4215 Chambord, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAQUETTE MAURICE, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo Realistic, 1 TV couleur Sears, 1 radio portatif JVC, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Québec, COUR PROVINCIALE. No.: 200-02-006916-87-0. HILTON INTERNATIONAL DE QUÉBEC, — VS — ERIC BRAUNSTEIN. Le 08/03/88 à 10:00 heures. Au: 83, Jeffrey, Dollard des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ERIC BRAUNSTEIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo VHS de marque Granada, 1 machine distributrice d'eau, 1 télévision couleur Sony, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 462268892. VILLE DE MONTRÉAL, — VS — LETOURNEAU LINDA. Le 07/03/88 à 10:00 heures. Au: 1962 Westgate, Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LETOURNEAU LINDA, saisis en cette cause, consistant en: sofa et causeuse tissu bleu. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 464496513. VILLE DE MONTRÉAL, — VS — PLOUFFE PIERRE. Le 08/03/88 à 13:00 heures. Au: 4012 Queen, Rawdon, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PLOUFFE PIERRE, saisis en cette cause, consistant en: articles ménager. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 859862045, 872097096, 440250591, 442880141. VILLE DE MONTRÉAL, — VS — RAYMOND JEAN CLAUDE. Le 07/03/88 à 10:00 heures. Au: 333 Goineau, Pont Viau, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RAYMOND JEAN CLAUDE, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur portative MCA 19 po., 1 set de salon bois tissus beige, 2 mcx, 1 lazy boy beige, 1 tv portative 14 po. couleur. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 23ième jour de février 1988.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE. No.: 700-32-000288-876. PIERE BOIVIN & Le Greffier-Adjoint à la Cour Provinciale,, demandeurs, — VS — DANIEL CHARBONNEAU, défendeur — et — LOGITECH, tierce-saisi. Le 9 mars 1988 à 10:00 heures, à la place d'affaires de la tiers-saisi, au No 221 rue de la Commune, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tiers-saisi, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Toshiba model BD-3110 et acc., 2 systèmes informatique et acc., 1 bureau en métal 4 tiroirs, 1 bureau en bois 2 tiroirs, 1 bureau en 1 en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN DESJARDINS, huissier, 8 De Martigny O., St-Jérôme, (514) 438-2404 ou (819) 326-7707. St-Jérôme, le 24 février 1988.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE. No.: 700-32-1130-879. GILLES GAUTHIER & JEAN-GUY GAUTHIER, & le greffier-adj à la Cour Provinciale demandeurs, — VS — SAVIGNAC DECORATION MEUBLES, défendeur. Le 9 mars 1988, à 10:30 heures, à la place d'affaires du défendeur. Au No 1141 rue Marie-Victorin, en la cité de Boucherville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: une automobile Cadillac (Eldorado), immatriculé DHY 655 Qc88. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN DESJARDINS, huissier, 8 De Martigny O., St-Jérôme. (514) 438-2404 ou (819) 326-7707. St-Jérôme, le 25 février 1988

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-040830-874. GIORGIO PICCIONI ET AL, demandeur, — VS — 149879 CANADA INC., défendeur. Le 7 mars 1988 à 10:00 heures, à la place d'affaires, de la défenderesse. Au No 2 et 6 rue Paiement, Ste-Geneviève, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: équipement de bureau, article de restaurant, lot de chaises, tables, comptoirs, lot de fourniture et d'accessoires pour l'exploitation d'un restaurant, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RICHARD GAUTHIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE., No.: 540-32-000676-86-4. AURELE FORTIN, — VS — CHRISTIAN BRISEBOIS. Le 08/03/88 à 10:00 heures. Au: 123 St-Joseph, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHRISTIAN BRISEBOIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Admiral solar color, 1 vidéo cassette VHS de marque Toshiba, 1 ensemble complet de système de son, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-007730-87-7. ETA POWER TECH. LTD., — VS — HERB NOIK. Le 08/03/88 à 12:00 heures. Au: 2054 Sherbrooke ouest, s. 104, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HERB NOIK, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son et acc., 1 vidéo VHS marque JVC et acc., 1 TV couleur, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-030694-87-6. MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC, — VS — LE CAFÉ NÉON INC.. Le 07/03/88 à 13:00 heures. Au: 1208 Ste Catherine est, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LE CAFE NÉON INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Sanyo, 1 machine à café expresso Fiore et acc., 1 système de son Viking et acc., etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Beauharnois, COUR SUPÉRIEURE. No.: 760-05-000514-87-5. SOUS MINISTRE DU REVENU, — VS — RESTAURANT BAMBOO DE VALLEYFIELD. Le 08/03/88 à 13:00 heures Au: 80 Bord de l'eau, Grande Ile, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RESTAURNAT BAMBOO DE VALLEYFIELD, saisis en cette cause, consistant en: 1 évier en stainless double, 1 comptoir oval en mélamine rose et gris, 1 machine à laver les verres, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 46162234-6. VILLE DE MONTRÉAL, — VS — RESTAURANT LA CHEVRE INC.. Le 08/03/88 à 12:00 heures. Au: 350 de Liège est, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RESTAURNAT LA CHEVRE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 extincteur chimique, 1 machine à café Bunn Ormatic, 1 réchaud de Dual. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-013469-87-4. J. PAUL ROBERT, — VS — RICHARD FULLER. Le 08/03/88 à 12:00 heures. Au: 71PL Nash, Dollard des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD FULLER, saisis en cette cause, consistant en: 1 télévision, 1 vidéo cassette General Electric VHS, 1 meuble style antique en bois pale, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Joliette, COUR PROVINCIALE. No.: 705-02-001074-86-3. SOUS-MINISTRE REVENU QUÉBEC, — VS — MARCEL JEMUS. Le 08/03/88 à 12:00 heures. Au: 942 Chemin du Lac Maurice, Ste Julienne, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARCEL JEMUS, saisis en cette cause, consistant en: 1 micro onde Sharp crousel, 1 T.V. couleur 26" Hitachi, 1 motocyclette Yamaha mono cross, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-028737-87-7. ERIC BROWNE, — VS — DEVOE HOLBEIN CANADA INC.. Le 08/03/88 à 10:00 heures. Au: 110 Leacock Drive, Pointe Claire, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DEVOE HOLBEIN CANADA INC., saisis en cette cause, consistant en: 2 machines Waste Water, 1 lot d'accessoires de bureau, 1 table de travail, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC, District de Montréal. No: 500-02-032514-866. B.C.I.C. -vs- ALEXANDRE AMSEL. Le 08-03-88 à 11:00 heures. au 58 Fairmount à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de ALEXANDRE AMSEL, savoir: 1 auto Chevrolet Malibu 1981 N/S 1G1AW35K7BD506766 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-013842-872. BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE -vs- ADRIENNE LARIVIÈRE. Le 08-03-88 à 12:30 heures. Au 560, 26e Avenue à Deux-Montagnes, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de ADRIENNE LARIVIÈRE, savoir: 1 auto Mercury Lyns 1985 N/S 1MEBP5447FW603434 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, húissiers, Montréal, le 23/02/88.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE., No.: 500-02-037509-879. 116002 CANADA INC. (MARC BRUNEAU DISTRIBUTEURS), demandeur, — VS — MICHEL BRUNET (BOUTIQUE SYLVIE SIMARD), défenderesse. Le7 mars 1988, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse. Au No 800 rue Victoria, Greenfield Park, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: lot de pantalons, chandails, blouses, paires de bas de nylons, jacquets jupes, ceintures assorites, et équipement de bureau, lot décorations etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE PELLETIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVIINCIALE. No.: 500-02-029615-874. J.M. COTE AUTO ENRG., demanderesse, — VS — LAWRENCE DUBE, défendeur. Le 7 mars 1988 à 10:30 heures au domicile du défendeur. Au No 7685, 49e Avenue, Ste-Dorothée, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Chien Chow Chow couleur caramel, lot de 40 plantes et vases, meuble de ménage, lot de bibelots et articles décoratifs et etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 860086043. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — DUGAS DANIELLE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988, à 13:00 heures. Au: 2825, Jacques Hertel, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIELLE DUCAS, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20", 1 divan en coin de 5 sections gris, 1 laveuses à linge Hitachi et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC, District de Longueuil. No: 505-32-000068-883. GREFFIER PETITES CRÉANCES LONGUEUIL -vs- JACQUES BLAIS ET AL. Le 08-03-88 à 14:00 heures. Au 1111 Cadieux à St-Bruno à Longueuil, dit district, seront vendus les biens et effets de JACQUES BLAIS ET SYLVIE DAGENIS, savoir: 1 lave vaisselle G.E., 1 four micro onde, 1 TV couleur, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: REJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC, District de Longueuil. No: 505-32-001050-872. GREFFIER PETITES CRÉANCES LONGUEUIL -vs- GILLES CODERRE. Le 08-03-88 à 10:00 heures. Au 2600 Papineau à Longueuil, dit district, seront vendus les biens et effets de GILLES CODERRE, savoir: 1 TV couleur 20", 3 vidéo, 1 ciné caméra vidéo Sony, lot de cassettes vidéo, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: REJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC, District de Longueuil. No: 505-32-000725-870. GREFFIER PETITES CRÉANCES LONGUEUIL -vs- CAROSSERIE DE LA SAVANE INC.. Le 08-03-88 à 10:30 heures. Au 429 Begin à Longueuil, dit district, seront vendus les biens et effets de CAROSSERIE DE LA SAVANE INC., savoir: 1 camionnette GMC 1973, 4 portes N/S TCY163F516937 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: REJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-015435-865. B.C.I.C. -vs- CLEMENTE NICOLINO. Le 08-03-88 à 11:30 heures. Au 120 St-Viateur à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de CLEMENTE NICOLINO, savoir: 1 auto Pony GLS 1985 N/S KMHPA31KGFV1=215425 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. De l'étude, Babin, Bourdage, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-006205-871. B.C.I.C. -vs- SAYED HUSSIAN. Le 08-03-88 à 10:00 heures, au 2007 Raymond à Chmedey, district de Montréal, seront vendus les biens et effets de SAYED HUSSIAN, savoir: 1 auto Ford Escort, 1982 N/S 1FABP0820CW229120 et acc, 1 TV couleur 20", 1 vidéo, 1 machine à coudre, 1 imprimante, 1 clavier, 1 moniteur, articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. De l'étude, Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 171598696. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — CARRIERE DANIEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 13:00 heures. Au: 352, 1ère avenue, Vedrun district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIEL CARRIÈRE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouelur 20" Hitachi, 1 amplificateur Hitachi, 1 tuner am-fm Hitachi, 1 cassette deck Hitachi et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 8628944395. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — BEDARD JEAN PIERRE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 12:00 heures. Au: 1272, Manning, Verdun district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN PIERRE BEDARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 26" Zenith, 2 fauteuils en tissus, 1 divan 3 places et accs, 1 cablo sélecteur avec fil et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 837044865. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — BINETTE RENE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 11:00 heures. Au: 6700, Briand #1, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RENE BINETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 divan 3 places rouge et noir, 1 fauteuil 1 place rouge et noir, 1 fauteuil Futon bleu 3 pièces et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 872499456. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — GUILBAULT LEO, p. défendersse. PRENEZ AVIS que le 8 mars 1988 à 10:45 heures. Au: 127, Frontenac, Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LEO GUILBAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 26", 1 causeuse et 1 divan gris, 1 distributrice à eau et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 163284155. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — BRISEBOIS CLAUDE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 14:30 heures. Au: 7563A Centrale, Ville LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE BRISEBOIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 amplificateur Akai, 1 tuner am-fm Akai, 1 cassette deck Akai, 1 table tournante Akai, 2 enceintes accoustiques et accs et autre bien. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC. District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 457127543. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — BENOIT YVAN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 11:00 heures. Au: 665, 77ème Avenue, Chomedey, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVAN BENOIT saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 12" RCA, 1 magnétoscope Toshiba VHS, 1 amplificateur Sansui, 2 enceintes accoustique et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal, le 22 février 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-32-000087-884. LES INVESTISSEMENTS LAURIER, demanderesse, — VS — ANGELA WHILBY, défenderesse. Le 7 mars 1988 à 13:00 heures, au domicile du défendeur, au No 5202 rue Dalou, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: lot de 100 statuettes de porcelaine, TV RCA XL-100 et acc., 1 VCR VHS Hitachi & acc., Cablo Phillips et acc., système de son et acc., etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-32-2986-869. LES DÉMÉNAGEMENTS COTNOIRS INC., demanderesse, — VS — BENOIT BARBEAU, défendeur. Le 7 mars 1988 à 13:00 heures, au lieu d'entreposage. Au No 2705 rue Francis-Hughes, en la cité de Vimont, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: lot de meubles de ménage, articles décoratifs, coffre à outils et effets mobiliers divers, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. SYLVAIN TRUDEL, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-32-8869-853. MARC BISONNETTE, demandeur, — VS — GERALD BOUCHER, défendeur. Le 7 mars 1988, à 11:00 heures, au domicile du défendeur. Au No 10980 rue Ethier, en la cité de Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: laveuse, sécheuse mini Roy Metal, 10 peaux d'animaux assortis, arc & flèches et équipement air climatisé, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RICHARD GAUTHIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-32-008398-879. EGIGIA TROINI, demandeur, — VS — MAILHOT JACQUES, défendeur. Le 7 mars 1988 à 13:00 heures, au domicile du défendeur. Au No 6849 rue Beaubien est, app. 8, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Ford Fairmount 1979, licence no: F706010, TV couleur Quasar, vidéo Sanyo CR, AM-FM cassette, table tournante et acc., meubles de ménage, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. ROMÉO LOISELLE, huissier, 288-6317. Montréal, le 25 février 1988.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE. No.: 200-27-001602-878. CHRISTIANE TREMBLAY, PERCEPTEUR, demandeur, — VS — MICHEL GREGOIRE, défendeur. Le 8 mars 1988 à 11:00 heures, au domicile du défendeur. Au No. 595 rue Villeray, app. 6, en la cité et district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevrolet Camaro 1985, licence EPR 386 no. série IGIFP8759FN138491. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BERTRAND, huissier, de l'étude Boisvert, Pouliot et Associés. 328-1122. Laval, le 23 février 1988.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE. No.: 200-27-002289-873. CHRISTIANE TREMBLAY, PERCEPTEUR, demanderesse, — VS — FREDERIC MORIN, défendeur. Le 8 mars 1988 à 10:00 heures, au domicile du défendeur. Au No 12 rue St-Pierre, en la cité de Ste-Anne de Bellevue, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Volkswagon modèle SDX année 1981 licence JBA 562 no. série WJWCA 0530BK018633. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. ROBERT POULIOT, huissier, de l'étude,m Boisvert, Pouliot et Ass. 328-1122. Lavall, le 25 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 861444135. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — BERRIAULT MARCO, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 mars 1988à 10:30 heures. Au: 549, St-Anne, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARCO BERRIAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 26" Panasonic, 1 vidéo VHS Magnavox, 1 système de son Lloyd's, 2 sofas de couleur brun, 1 radio portatif Eversen et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARIO ADAM, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-000558-876. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, — VS — LAROCHELLE MARYSE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 mars 1988 à 10:00 heures. Au: 135 Terrasse Fleurie, Pointe aux Trembles, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARYSE LAROCHELLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Chevrolet Cavalier 1985 de couleur noir, immatriculé CSS 338 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-002171-88-7. MARTIN RICHARD ET ALS, — VS — RICHARD LEBLANC ET AL. Le 08/03/88 à 13:00 heures: Au: 8583 Chateaubriand, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD LEBLANC, saisis en cette cause, consistant en: 1 mini moto Yamaha, 1 moto Kawasaki 440, 1 moto Honda 400, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Vileneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC, District de Longueuil. No: 505-32-001157-875. GREFFIER PETITES CRÉANCES LONGUEUIL -vs- MICHEL DROUINAUD ET AL. Le 08-03-88 à 12:00 heures. Au 3264 Ovila Hamel, à St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus les biens et effets de MICHEL DROUINAUD ET IMMACOLA DROUINAUD, savoir: 1 auto Plymouth bleu pl, JGR 208 et acc, 1 TV couleur 20", 1 TV couleur 12", meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: REJEAN CHAILLE, huissier, 286-7175. De l'étude Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC District de Longueuil, COUR PROVINCIALE. No.: 505-32-002332-87-1. ANDRÉ BEAUVAIS, — VS — FRANÇOIS DURAND. Le 08/03/88 à 10:00 heures. Au: 985 Vanier, St-Vincent de Paul, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANÇOIS DURAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son avec acc., 1 décodeur TV payante, 1 TV couleur, etc... Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC, District de Montréal. No: 500-02-035910-871. B.C.I.C. -vs- SUZANNE SENESAC. Le 08-03-88 à 13:00 heures. Au 449, 63e Avenue à Pointe Calumet, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de SUZANNE SENESAC, savoir: 1 auto Ford Tempo 1984 N/S 2FACP18R8EB1614 et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Information: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. De l'étude, Babin, Bourdages, Décoste, Noel, Lachance, Montréal, le 23/02/88.

QC District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-007474-87-9. MONIQUE DION, — VS — M. FRANÇOIS LACASSE. Le 08/03/88 à 10:00 heures: Au: 49 boul de L'Assomption, Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. FRANÇOIS LACASSE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Renault. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Vileneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour de février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 461295925. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — BALLAVANCE YVES, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 12:00 heures. Au: 277, Chateauneuf #2, L'Acadie district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVES BELLAVANCE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouelur 26" RCA, 1 congélateur McClary, 1 four micro onde Toshiba, 1 lave vaisselle et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 458814635. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — DUBE FABIENNE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 10:00 heures Au: 714, Pilon, Ville LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FABIENNE DUBE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet Chevette de couleur vert, immatriculé 6601.350 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-008489-876. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, — VS — JOUVET JACQUES, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 mars 1988 à 10:15 heures. Au 12, Terrasse Payette, Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES JOUVET, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 14", 1 vidéo JVC VHS, 1 radio portatif, 1 radio stéréophonique receiver, 1 boite de son et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LOUIS-LUCIEN CORDEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Baie Comeau, COUR PROVINCIALE. No.: 6553200039387. VEILLEUX MARC, p. demanderesse, — VS — GIRARD SYLVAIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 13:00 heures. Au: 795, Content #27, St-Jean, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SYLVAIN GIRARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro onde Sanyo, 1 magnétoscope VHS, 1 télécouleur 26" Baycrest, 1 congélateur beige et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 67769, dossier: 52051600. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — PEREIRA ARMANDO, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 mars 1988 à 14:00heures. Au: 8479, De Gaspé, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ARMANDO PEREIRA, saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur amplificateur am-fm Technics, 1 lecteur Teac, 1 table tournante Technics, 2 haut parleur et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-020360-868. HABITATINS DUPAS INC., p. demanderesse, — VS — FERNAND DUCHESNE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 10:00 heures, au domicile du défendeur. AuNo 1069, Ste-Hélène, #1, à Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Oldsmobile Cutlas, 1979 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LUC LAMBERT, huissier, 397-9047. De l'étude: Grenier & Associés, Montréal, ce 22 février 1988.

QC District de Longueuil, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-010033-869. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, — VS — BENOIT FORTIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 mars 1988 à 10:00 heures, au domicile du défendeur. Au No 8, rue Parent à St-Basile, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chevrolet Camero, de couleur blanche et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: SYLVAIN DARVEAU, huissier, 397-9047. De l'étude: Grenier & Associés. Montréal ce 22 février 1988.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. No.: 705-27-008171-867. PERCEPTEUR DES AMENDES, agissant pour le Procureur Général, demandeur, — VS — MICHEL MOODY, défendeur. Le 8 mars 1988 à 10:00 heures au domicile du défendeur. Au No 259, rue Hardy, en la cité de Rosemère, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante Technics, 1 synthétiseur AM/FM, 1 stéréo AM/FM, 1 magnétophone, 2 colonnes de son Technics. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. MARTIN THÉROUX, huissier, 759-5556. Montréal, le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 174596520. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — FRENOY FRANCIS, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 mars 1988 à 12:00 heures. Au: 1 carré Dominique, Blainville district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANCIS FRENOY, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 26" RCA, 1 magnétoscope VHS, 1 amplificateur Pionner, 1 tuner am-fm stéréo et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR PROVINCIALE., No.: 500-32-009549-876, Dossier: FE57. VALLELONGA ROSARIO, p. demanderesse, — VS — JEAN INNOCENT DUMAS, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 10:00 heures. Au: 8650, Bloomfield #1, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN INNOCENT DUMAS, saisis en cette cause, consistant en: 1 guitare électrique 6 cordes Univox, 1 magnétoscope VHS JVC, 1 magnétoscope VHS Fisher, 1 amplificateur Traynor et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROBERT BELAND, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 873270112, 873270090. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — BROWN ALAIN, p. défendersse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 10:15 heures. Au: 110, De l'Église #16, Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALAIN BROWN, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20" RCA, 1 cafetière GE, 1 aspirateur Electrolux et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 462270933, 164739595. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, — VS — BERUBE SERGE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 mars 1988 à 10:00 heures. Au: 8251, Wilfrid Pelletier #1, Anjou district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SERGE BERUBE, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Dodge de couleur bleu, immatriculé CKR 251 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHEQUE VISÉ. Renseignements: MARIO ADAM, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Labelle, COUR PROVINCIALE. No.: 565-27-001166-862. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, — VS — LOISELLE YVES, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 mars 1988 à 11:00 heures. Au: 5287 Angevins, St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVES LOISELLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20" Toshiba, 1 magnétoscope VHS et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 302167110. MONTREAL EST, p. demanderesse, — VS — GAUTHIER GILBERT, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 mars 1988 à 11:00 heures. Au: 1901, Versaille #2, Montréal est, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILBERT GAUTHIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son JVC et accs, 1 télécouleur 20" Sears et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARIO ADAM, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

QC District de Québec, COUR MUNICIPALE. No.: A13372730. VILLE DE QUÉBEC, p. demanderesse, — VS — SINDATUMA MARIE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 7 mars 1988 à 10:00 heures. Au: 675, Ponsard #5, Brossard district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SINDATUMA MARIE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 26" RCA, 1 chaine stéréophonique Fisher et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass., huissiers. Montréal le 22 février 1988.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 novembre, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ANDRÉE LACHANCE ET GILLA FOURNIER FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ET LA RAISON SOCIALE DE CLINIQUE ESTETICA a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le 8ième jour de février 1988, sous le numéro 3983030.

Ce 17ième jour de février, 1988
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donné que le contrat en date du 3 février 1988 par lequel ENTREPOT PICHÉ LTÉE a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes ou futures, à la BANQUE DE MONTRÉAL, à titre de garantie, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 12 février 1988, sous le numéro 3984603.
BANQUE DE MONTRÉAL
Le 19 février, 1988.

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 80 (4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: SOCIÉTÉ TECCA COURTIERS D'AFFAIRES INC; dûment incorporée selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 355 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 702, dans la ville et le district de Montréal, Province de Québec.

Avis est par les présentes donné que la débitrice susdite a déposé une cession le 17ième jour de février 1988, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4ième jour de mars 1988, à 10:00 heures de l'avant-midi, au Complexe Guy Favreau, 200 ouest, boul. Dorchester, Tour ouest, Bas. 00, Chambre 07, Montréal, Québec.

ABE NOZETZ, C.A.,
Syndic

MAHEU NOISEUX INC.
2, Complexe Desjardins
Bureau 2600
Montréal, Québec
H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555

PRENEZ AVIS QUE, TRANSPORT JEAN-YVES LYONNAIS, (Jean-Yves Lyonnais), demande à la Commission des Transports du Québec que lui soit transféré le système de transport en vrac, région 10, exploité par Marcel Lajoie, permis: M-501272.

PAQUETTE, PERREAULT, RIVET TRUDEAU & ASSOCIÉS
Par: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur

1ière publication: Le 24 février 1988
2ième publication: Le 25 février 1988.

CONFECTION LUNA INC.
Numéro: 132620

Je soussigné certifie par les présentes que la société mentionnée ci-haut a l'intention de procéder à sa dissolution en vertu de l'article 204 de la Loi su les sociétés commerciales canadiennes.

Saverio Pascazio
Président.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-002431-888

COUR SUPÉRIEURE

LA BANQUE ROYALE DU CANADA,
Partie demanderesse
VS
MARIO DESJARDINS et
NATHALIE BLEFARI,
Partie défenderesse
ET
JACQUES ARCHAMBAULT & AL,
Partie mise-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, NATHALIE BLEFARI, d'adresse inconnue, est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assigantion, de la déclaratioo, de l'annexe « A » et de l'avis, selon l'article 110 a-CPC, a été laissée à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 rue Notre-Dame est, en la ville de Montréal, district de Montréal.

Faute par la partie défenderesse de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, 19 février 198
MICHEL MARTIN, P.A.
MES KING HABERKHORN,
1929 De maisonneuve ouest,
Montréal, Qc.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-008374-876

COUR SUPÉRIEURE

LAFFERTY HARWOOD AND PARTNESS LTD. AND ALS,
Demanderesse/Requérante
-VS-
THE DOC HOLDINGS, (...),
Défenderesse/Intimée
ET
ARAB SPACESCENE CORPORATION,
ARAB SPACE DATA CORPORATION,
Mises en cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse intimée, THE DOC HOLDINGS (...) et les mises en cause ARAB SPACESCENE CORPORATION et ARAB SPACE DATA CORPORATION, sont par les présentes, requises de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.

Une copie de la DÉCLARATION AMENDÉE pour chacun d'eux, a été laissée à leur intention, au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice, soit au 1 est Notre-Dame en la ville de Montréal, district de Montréal.

Faute par la partie défenderesse intimée THE DOC HOLDINGS (...), et les mises en cause ARAB SPACESCENE CORPORATION et ARAB SPACE DATA CORPORATION de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut, avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, le 18 février 1988.
JUGE BENJAMIN GREENBERG,
MES STIKEMAN ELLIOT, avocats
Me Line Ouellet,
1155 Dorchester 38e
MONTRÉAL, QUÉBEC,
H3B 3V2.

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL

AVIS

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal tiendra une séance publique le **jeudi 3 mars 1988, à 19h30**, au salon **Les Saules** du **Centre des conférences** du **Complexe Guy-Favreau**, situé au 200 boulevard René-Lévesque ouest, niveau,00, Montréal (métro **Place-d'Armes**).

Les sujets prévus sont:
- Documentaire vidéo sur l'inspection des aliments
- Entente avec le Ministère de l'alimentation, des pêcheries et de l'agriculture du Québec
- Commentaires sur le règlement 93 relatif à l'inspection des aliments
- Commentaires sur un projet de politique d'accréditation des laboratoires
- Disposition des neiges usées dans les intercepteurs de la Communauté

Une période de questions est prévue au cours de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'enregistrer entre 19h15 et 19h30.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous adresser à Francine Prénovost, secrétaire adjointe par intérim, au (514) 280-3460.

Le secrétaire par intérim,
Nicole Lafond

Montréal, Québec
Jeudi, 25 février 1988

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

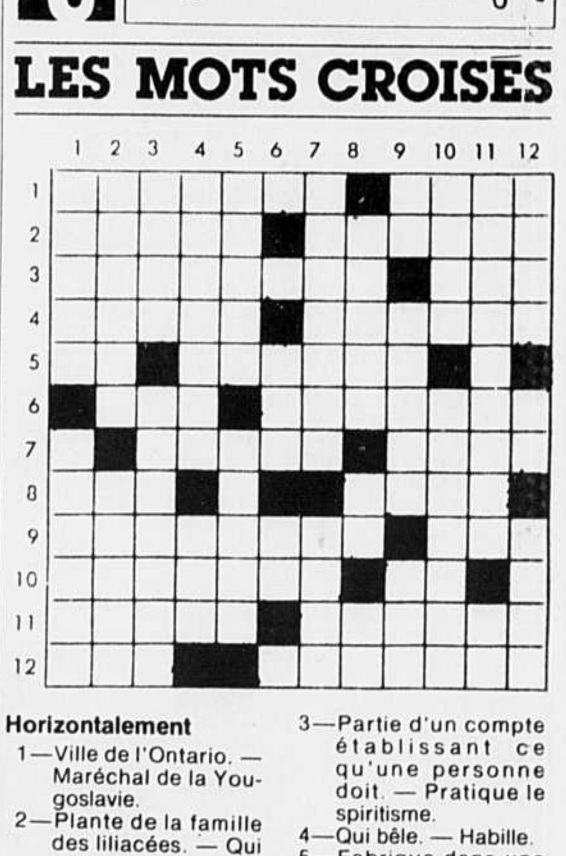

Horizontalement

1—Ville de l'Ontario. — Maréchal de la Yougoslavie.
2—Plante de la famille des liliacées. — Qui a peu de ressources.
3—Tirer parti de quelque chose. — Rayon.
4—Membres d'un des groupes tsiganes. — Passage de l'état de sommeil à l'état de veille.
5—Éminence. — Ouverture de nez.
6—Orient. — Lieu où travaillent des ouvriers.
7—Se dit d'une feuille dont le pétiole est fixé au milieu du limbe. — Sorte de boîte.
8—Pas ailleurs. — Membre supérieur.
9—Qui a la morve au nez. — Terme de tennis.
10—Qui excite la haine. — Titane.
11—Sans tache. — Acte de religion.
12—Unité monétaire du Danemark. — Relatif au sternum.

Verticalement

1—Plante de la famille des labiacées. — Tunique japonaise.
2—Dernier. — Procéder au codage.
3—Partie d'un compte établissant ce qu'une personne doit. — Pratique le spiritisme.
4—Qui bêle. — Habille.
5—Fabriqua dans une usine. — Ancienne mesure linéaire.
6—Rongeur nuisible. — Usages.
7—Gaz de combat. — Nombre.
8—Terrain où s'opposent des idées. — Béryllium. — Rhénium.
9—Pronom familier. — Mettre bas, en parlant d'une vache. — Action de lancer.
10—Qui a l'esprit troublé par l'effet de l'alcool. — Langue romane.
11—Qui traîne. — Radium.
12—Organe pair de la vue. — D'un verbe gain. — Ancienne monnaie chinoise.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	H	A	P	O	N	■	A	R	E	T	E
2	E	U	R	O	P	E	E	N	■	B	A	S
3	R	I	T	U	E	L	L	E	M	E	N	T
4	F	L	E	T	■	A	U	V	E	N	T	■
5	V	E	R	R	A	T	■	R	A	I	E	S
6	O	R	E	E	■	O	T	I	T	E	■	U
7	L	I	■	■	A	N	I	S	■	R	A	T
8	A	E	R	E	R	■	A	M	E	■	P	U
9	N	■	I	L	E	■	R	A	N	C	I	R
10	T	A	R	E	N	T	E	L	L	E	■	E
11	■	P	A	V	E	R	■	E	I	D	E	R
12	A	I	S	E	■	I	F	■	E	A	U	■

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*
200-299 *Immobilier — Commercial*
300-399 *Marchandises diverses*
400-499 *Offres d'emploi*
500-599 *Services*
600-699 *Véhicules automobiles*
900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE
286-1200

■ Visite Libre 99

SAMEDI: 12h. à 14h.
DIMANCHE: 13h. à 17h.
Très beau 5½, victorienne, faut voir absolument, face métro Pie IX. 2693 Pie IX, app 4., 1er mars.

VISITE LIBRE Sam. & dim. 11h. à 17h. Boul. St-Joseph coin Bourbonnière. Coin luxueux, spacieux, très éclairé, 4½, 1,360 pi.ca., 2 chambres, 2 balcons, foyer, planchers béton, insonorisation et isolation supérieures. Boiseries et portes de chêne. Proximité de tous les services essentiels. A partir de $111,500. Faut voir! 485-9687.

■ Propriétés à vendre 101

ST-OURS SUR RICHELIEU
Authentique canadienne ancestrale (1812) Pièce sur pièce, restaurée à 100% par anticaire. Poutres apparentes, murs et plafonds à caissons en pin décapé, foyer. Superbe grand terrain aménagé. Bâtiments d'époque etc... Havre de paix. $185,000.
1-785-2398

26-2-88

■ Propriétés à vendre 101

A ST-VALÉRIEN: Maison 1984
Sur terrain riverain, chauff. électr., puit artésien. $45,000. **1-774-2558**

BROSSARD: 4½, avec salle familiale au sous-sol, 1er. étage, garage fermé. **656-1944, 445-5796**

DORVAL Cottage aluminium, fini intérieur, foyer, grand terrain. Près de l'eau. $129,000. 636-5268, 471-1295.

DUVERNAY, 4 chambres, s/dîner, solarium, s/sol, garage, 663-2993.

LACHINE, maison de ville, construction 1987, ensoleillée, foyer, sous-sol fini, cause transfert. $185,000. Pas d'agent. 634-2679.

LAVAL OUEST Constructions neuves, 4½, livraison 1er février. $73,500. à $90,000. Inf.: 627-1175.

POINTE-CLAIRE nouvelle maison de ville, libre. Prix spécial et financement. à pied pour centre commercial et transport en commun. Immobilia courtier 695-5858.

ROSEMONT: 16ème. Ave. et Bélanger. 1 X 6½ libre avec s-sol aménagé + 3 X 3½, garage sur façade. Rev: $21,000. Comptant: $65,000. C. Béland, **374-2215, 727-6804**
St-Marc Crtr.

SPLIT-LEVEL à vendre. Rue Ethier, Pierrefonds. Bonnes conditions de paiement. Comptant minimum: $25,000. 276-9822.

ST LAMBERT
VENTE PRIVÉE

Résidence parfaite pour professionnel. Piscine creusée chauffée, sauna, 2 foyers, appareils ménagers inclus, 4 c.c. au 1er, rénovations récentes., Beaucoup d'extra! Terrain 25,000 p.c., $360,000. ferme. Pas d'agent s.v.p.

Pour d'autres détails
Jours sem: 659-9101.

ST ROCH sur RICHELIEU, bungalow 6 pièces, 2 chambres, vue magnifique sur la rivière, chauffage électrique, descente pour embarcation. Jean-Guy Berthiaume 651-9381, 651-4894. TRUST GÉNÉRAL crtr.

ST-ANTOINE-ABBÉ 35 minutes de Mtl. Maison canadienne en pierres des champs. Construction 1978. 3 chambres. 1-826-4716.

ST-BRUNO: Grand bungalow exclusif. Pierre taillée, (Construction M. Lupien 72). Terrain 85 X 110', garage, 9 pièces, 2 s.bain, s.familiale, foyer, piscine. Pas d'agents. **653-9182**

ST-HUBERT
Super bungalow avec garage, brique et pierre, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, poêle Jenn-Air, micro-ondes, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse inclus, terrain 8,850 pi. ca., près de tous les services, pas d'agent.
676-1950

TRIPLEX: Orléans/Ontario. Belle bâtisse de pierre, 2 X 6½, 1 X 5½. 1 logement libre à l'acheteur. Pas d'agents. **461-3143**

UN ENDROIT RÊVÉ, DE CALME
Et de repos en Estrie. Écoutez sans faute le message enregistré:
527-4417

VILLE ST-LAURENT: Bungalow luxueux, rénové, foyer, garage. $279,000. M. Matte, **629-8474**
Imm. Inter-Pro. Crtr.

■ Propriétés à revenus à vendre 113

GRANBY
12x4½, neufs, 7-87, tous loués; rev:$48,720. prix:$375,000. Rens: de 18:00 à 21:00, 728-2968, 1-375-4110.

LAVAL: 19 logements. Chauffage propriétaire. Revenus garantis $82,000. Prix: $625,000. **253-5784 — 353-9988**

LONGUEUIL 5 logements paysagés, piscine creusée, logement propri-occupant, bons revenus, 70% rénovation faite, $273,000. 674-3939.

PLATEAU Mont-Royal. Triplex de style. Idéal pour professionnel. Revenu: $27,990. Prix: $293,000.
F. Lacaille, agent/Imka Inc. crtr.
252-5252.

ST-SAUVEUR DES MONTS Maison avec revenus. Construction spéciale 1985. Beaucoup d'extra.
581-8334, 589-7660.

■ Copropriétés à vendre 118

FULLUM Log. en copropriété, 6 pièces, $1,100./mois. Situé 3è étage. Terrasse, cour gazonnée & clôturée. Logement refait à neuf en 1985. Prix demandé: $91,000. Stores horizontaux, fixtures, lave-vais. inclus. Vente par propriétaire. **GASTON DALPÉ, entre 8h. et 17h.: 522-4888, soir: 525-3171.**

■ Condos à louer 121

À AHUNTSIC: Superbe condominium situé dans le Domaine Grasset. Luxueux, comportant de grandes pièces étalées sur 2 étages dont un garage personnalisé. Pour plus d'info.:
A. Pinard. 676-2991

LONGUEUIL- PORT DE MER
Luxueux 4½, vue centre ville et Ile Ste-Hélène, climatisé, garage, près métro et voie rapide. Libre $900. 254-1654.

LONGUEUIL-MÉTRO: 4½ neuf
Vue sur fleuve et La Ronde, garage. Prix d'aubaine. **671-9256**

■ Condos à vendre 122

A ST-SAUVEUR: Luxueux condo, à vendre. Style mezzanine, 3 s.bain, 2 bains tourbillon, foyer, meublé. $240,000.**Mtl.: 598-7735, 1-227-1192**

BOUL. EDOUARD-MONTPETIT Face à U. de M. Spacieux condo rénové, 6 pces, garage, s./rangement, s./jeux, $135,000. **342-6397**

BOUL. ST-JOSEPH: 1er et 2ème de triplex. 6 pces. boiseries, bien éclairés, excellente insonorisation. 1er libre.
523-3990

CARRÉ ST-LOUIS: Face au parc. Grand 5½, 1,350 pi.ca., rénové, climatisation centrale, stationnement, rez-de-chaussée et 2ème. étage. **844-5961**

CENTRE-VILLE Style victorien, matériaux de grande qualité. $132,000. 819 Avenue Viger est. **Visite libre de 14h. à 16h. dimanche. 842-7381**

CONDO 4½, Ralliant prestige et qualité, au coeur du centre des affaires. (LA VIE D'HOTEL). Yvette Roger, **651-9381, 274-0396**
Trust général Inc.Crtr.

MONTRÉAL-NORD bord de rivière, luxueux condo sur 3 étages. Architecture et décoration soignées. Environnement paisible, copropriété privée. M. Guyon 327-5852.

PLATEAU MONT-ROYAL:
2ème. étage, très ensoleillé.
Bon investissement. $79,900.
Sylvie Turgeon, Francine Lacaille, Imka Inc. Crtr. **252-5252**

POINTE-CLAIRE "ARISTOCRATE"
Face au lac. 2 c.c., 2 s.bain, foyer, garage intérieur, luxueux. Pas d'agents. Après 17h. **352-1723**

ST-HUBERT: Condos neufs 4½
Très grands, luxueux. Prix à partir de $53,000. **Inf: 676-8266**

VIEUX LONGUEUIL, condo 4½, 2 chambres, garage intérieur, frais condo $75.56, rez-de-chaussée, occupation immédiate. Jean-Guy Berthiaume 651-9381, 651-4894.
TRUST GÉNÉRAL crtr.

■ Chalets à louer 125

4 CHALETS: entièrement équipés
Et hivernisés. A la journée, semaine ou mois. 65 milles au nord de Hull. 15 milles du Mont Ste-Marie. Ouvert à l'année. Chalet Jean-Paul, Gracefield, Québec, J0X 1W0. **819-463-2531.**
Dépliant sur demande.

A STE MARGUERITE, chalet luxueux, 3 c.c., foyer, sauna, du 12 au 26 mars, $250/sem. 655-5783.

CHALETS À LOUER: À la semaine, $1,250/sem. 2 foyers, 3 c.c., 2 s.bain, vue panoramique (versant sud Mt-Gabriel). **(514)594-2748**

STE-AGATHE: Lac, foyer. Sem./week end. ($175. et $300.) Spécial 5 jrs.
1-337-9240, 1-819-326-8207

SUTTON Jay Peak, Owl's Head. Semaine et week-end. Tout équipé + lingerie. 848-8143, 538-2425.

■ Maisons de campagne à vendre 141

CHARLEVOIX
Les Eboulements, maison de 1½ étage, vue sur le fleuve, terrain de 75,000 pieds carrés. Les Immeubles Charlevoix crtr. 1-418-435-6221. Louise Bédard.

MONT-GABRIEL: Versant sud. Maison canadienne semi-détachée 24 X 24', meublée, foyer, site exceptionnel sur vallée de St-Sauveur, proximité auberge, pentes de ski, piscines et tennis. $119,000. **(514)227-6772, avant 10h. ou après 18h.**

TERRE À VENDRE 100 acres, petit verger, vieux bâtiment, belle maison de campagne fini. 2 milles de St-Gédéon de Beauce. Pour informations appelez au: 418-582-3204.

■ Terres, fermes à vendre 145

126 ARPENTS Bâtiment et maison 9 pièces, 5 c.c., $99,000.
773-2223 ou 773-7737. Mme Gauthier, Trust Général Inc.

VALCOURT: 20 acres + maison mobile meublée, vue panoramique, tranquille. Spécial $22,500. Location à discuter. **1-535-6686**

■ Terrains à vendre 149

5 LOGEMENTS 4½, chauffage électrique. Ind. $25,000. Comptant a discuter avec propriétaire. 276-9822.

BORD DE L'EAU Vaudreuil-sur-le-Lac. 32,250 pi.ca., avec services.
(514) 631-0941, (613) 632-3819.

HULL: Boul. Cité des Jeunes
20,353 pi.ca. pour logements multiples.
1-819-778-1935

ILE BIZARD Prêt à construire. $1.50 à $4.00 pi.ca., 620-1530.

L'ASCENSION Mine d'oxyde de fer. Environ 150 acres.
J. Legault: (819) 275-3208.

ST-BRUNO, SOMMET TRINITÉ 30 terrains de prestige en bordure du parc. Construction printemps 88. **441-0918.**

■ Transactions immobilières diverses 153

RECHERCHE PROPRIÉTÉS
(7 X les revenus). Paierais comptant.
252-0779

■ App. et log. à louer 160

À LONGUEUIL
Les plus beaux 5½, neufs, foyer, bain tourbillon, planchers béton, toit cathédrale, cabanon, près de la route 132.
646-5255 et 642-4793

■ App. et log. à louer 160

BOUCHERVILLE
«PROJET TYPE INTÉGRÉ»
IMMEUBLE NEUF
(3 ½ - 4 ½ - 5 ½)
— Surface de 830 pi.ca. à 1,400 pi.ca.
— Ascenseur
— Salle communautaire
— Air climatisé dans chaque unité
— Insonorisation supérieure (murs mitoyens à double paroi)
— Réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle et four micro-onde inclus
— Sauna et bain tourbillon
— Système d'alarme
— Système de sécurité avec caméra et vidéo dans chaque unité.
449-0587

23-03-88

PROJET
JEAN BRILLANT
C.D.N.
Pour personnes retraitées et pré-retraitées, 3½, $375. — 4½, $425, neufs. Bien éclairés, sécuritaires.
Pour plus d'inf.:
872-2040
Société de Développement Montréal

29-2-88

OUTREMONT
OCCUPATION IMMÉDIATE
APPARTEMENTS LUXUEUX
Tour d'Habitation
Édifice sécuritaire, chauffé, piscine intérieure, salle d'exercices, saunas.
277-5873

1-3-88

■ App. et log. à louer 160

AHUNTISC, près boul. St-Michel, 3½, 4½, 5½, insonorisés, porte- patio, entrée lav./séc. 389-3745.

APPARTEMENTS Meublés ou non. Agence Appartex. 937-5798.

AUBAINE! 5½, rénové, près métro Papineau, 2ème. étage, chauff. électr.
526-1684

C.D.N.: BARCLAY, 3½ et 4½ à louer, chauffés ou pas. 2 mois gratuits. 4760 Barclay, App. 2 ou 3.**737-9644**

DUPLEX à louer. Très luxueux, électrique, céramique, beau jardin , garage, sous-sol fini. Face grand parc. Idéal pour professionnel ou personne agée. Disponible 1er mai: $1,200./mois. 325-3018.

ILE DES SOEURS sous location, maison de ville en bordure forêt, 6 pièces, stationnement, environ $850. 1er avril 768-8581, 861-6711.

ILE DES SOEURS À sous louer. Grand 3½, vue fleuve, grand balcon. éclairé. $556./mois. 762-1617.

LONGUEUIL Condo de luxe, neuf, 4½, relié au métro, face au fleuve, garage, gymnase, piscine. $770. 646-1265.

LONGUEUIL. Luxueux condo. 4½, 1987. vue fleuve, passerelle privée au métro, garage int. Où à vendre. 679-2138

MÉTRO JOLIETTE, app. 5½, neuf 2è étage, porte-patio, près de toutes commodités, $600. après l8h. 527-5233.

MEUBLÉS Superbes appartements et maisons. Tout inclus. De 3 à 12 mois.
TROC-VACANCES — 288-4194.

N.D.G. 2½ meublé, chauffé: $315. Grand boulevard. Libre immédiatement. 1er mois gratuit. 481-4431.

PLATEAU MT-ROYAL: GRAND 5½, 2ème. étage, terrasse arrière 12 X 26', balcon avant. $700./mois,.
GRAND 6½. R.d.c., $725./mois. Entièrement rénovés, non-chauffés. De Lanaudière/Marie-Anne. Professionnels. Occup. Mars-avril. **521-8550**

PLATEAU St-Dominique. Ensoleillés, rénovés. 2 X 4½, non-équipés, non-chauffés. $475./$500. 282-9326.

ST-LAMBERT-CENTRE: Mercil. Duplex 5½, tout rénové, cave, balcons, jardin, calme. $615./mois. **671-3545**

■ Bureaux à louer 251

Rue
SHERBROOKE est
Près du parc Lafontaine
Exclusif.
Pour professionnels.
Rez-de-chaussée.
400 à 1,200 pi. ca.
Très accueillant.
522-3392

26-2-88

■ Bureaux à louer 251

4221, ONTARIO-EST: Près Pie IX
1,000 à 4,000 pc. Complètement rénovés de A à Z. Prix rég. **254-6419, M. Bill.**

BOUL. RENÉ LEVESQUE
Et Université. Bureau de designer d'intérieur, 1,200 pi.ca. Sous-location pour 2 ans, avec option de 5 ans. $12. pi.ca net. Disponible mi-mars.
875-8696

BOUL. ST-JOSEPH
Rez-de-chaussée, 1,200 pi.ca. ou plus.
844-5961

BUREAUX À LOUER: Secteur Parc Industriel proximité de Transcanadienne et Côte-Vertu-Ouest. 300 pi. ca. et plus, avec ou sans réceptionniste.
336-4030

BUREAUX RÉNOVÉS 200 à 2,000 pi.ca., Centre-est. Chauffés, air climatisé. Par mois ou avec bail. 525-6751 ou 933-5101.

BUREAUX ST-DENIS ET BÉLANGER
Grand 7½, 1,500 pi.ca., rez-de-chaussée, espaces de rangement, stationnement. $900. Libre. 521-9007.

CENTRE-VILLE
Sous-location. Bureau "classique", fenêtre, secrétariat. 1200, McGill Collège, **861-1721**

COIN L'ACADIE & CÔTE VERTU
3,200 pi.ca., services, stationnement, clé en main. 739-3641.

■ Bureaux à louer 251

COIN L'ACADIE & CÔTE VERTU
Magasin dans centre d'achat. 1,100 pi.ca., 739-3641.

DÉBUTEZ VOUS EN AFFAIRES?
Louez adresse, téléphone ou bureau, $55. et plus/mois. 331-6200.

ESPACES (2) de bureaux à louer pour médecin. Chauffé, éclairé. 593-5530.

EXCELLENT EMPLACEMENT
Coin Mt-Royal et ave Park, 4 bureaux pour médecins ou professionnels, (équipés), total 2,000 pi.car., 342-4902.

LONGUEUIL, bureau 1,300 p.c., 2è étage, sous location, $760. tout inclus, occ. immédiate, bail à long terme possible. Jean-Guy Berthiaume 651-9381, 651-4894. TRUST GÉNÉRAL crtr.

N.D.G., CAVENDISH, immédiatement. Climatisé, secrétaire bilingue, télex, fax, ascenseur, stationnement. $500.
484-3516

PRESTIGIEUX: Espace à bureaux
1320, Graham, centre de V.M-R.
Clé en main. 500 pi.ca. 1,500 pi. ca et 5,000 pi.ca. avec ascenseur, stationnement. Appelez:
CONSULTANT PERVAL
738-3312

RUE SHERBROOKE beau bureau, spacieux, nouvellement rénové, idéal professionnels. 288-6211.

VIEUX-MONTRÉAL: Coin Pl. d'Armes, 900 pi.ca. rénové, climatisé, 9e. étage, ensoleillé, clé en main. 1er. mai, $850./mois. **844-7689 — 288-6231**

■ Espaces commerciaux à louer 259

★★★★★★★★★★★★★★★★★
LAVAL, BOUL. DES LAURENTIDES
PRÈS 440. 750 PI. CA. OU PLUS.
CLÉ EN MAIN.
CONTACTEZ MARCO:
JOUR, 288-3952,
SOIR: 355-6795.
★★★★★★★★★★★★★★★★★

BENNETT 3,000, 5,000 et 11,000 pi.ca., 18 pilots, gros — détail. 2035-75, Bennett; **849-6625, 482-2550**

BROSSARD
1000 pi.ca. 4765, Grande Allée. Libre imm: **348-5771. Après 17h., 348-6825**

ESPACE commercial, Boul St-Jean-Baptiste (P.A.T.), 2,000 à 5,000 pi. car. 654-7879

ESPACES COMMERCIAUX:
Bureaux et magasins.
CENTRE D'ACHATS FRONTENAC
526-8294

PLATEAU MONT-ROYAL: Bon achalandage, sur le Boul. St-Laurent, près Ave. des Pins. Approx. 1,000 pi.ca.
286-8127

RECHERCHE LOCATAIRE: Bail Galeries des Tours, centre-ville, librairie, mode, bière et vin, ou autres.
875-8120

ST-HUBERT 7604, env. 2,000 pi.ca., chauffé. Libre immédiatement.
270-4469 ou 271-6017

■ Espaces industriels à louer 268

PARC INDUSTRIEL
STE-JULIE
LOCAL à louer
1 800 p.c. à 5 400 p.c.
Occupation 1er juin 88.
(514) 445-1138

26-2-88

■ Espaces industriels à louer 268

À BAS PRIX Plusieurs espaces industriels à louer. À partir de 400 pi.ca., à 5,000 pi.ca. Prix à partir de $150./mois. Sud-ouest de Montréal. Diane: 931-4158.

ATELIER: 1000 pi.ca. BUREAU: 220 pi.ca. V. St-Laurent. Quai chargement, 550 volts. **337-7801.Soir: 683-7195**

CENTRE-VILLE: 7,000 pi.ca.
Bureaux et espaces d'entrepôt-fabrication: portes de camions. **937-9577**

LAPRAIRIE, carrefour industriel et commercial, espaces disponibles 1,950 à 54,000 pi.car., accès à la voie ferrée, quai de chargement, gicleurs automatiques, situé à 2 min. de la route 132 est ou ouest, à 5 min. du Pont Champlain, à 35 min. des frontières américaines. Pour location, 671-1367 ou 659-2652 demander M. Vallée.

■ Locaux à louer 275

BOUL. INDUSTRIEL à St-Eustache, tél.: 665-6827, 665-2177.

GRANBY: Centre d'Achats
Magasin, 1,600 pi.ca. Idéal, vêtements pour hommes, chaussures, etc...
488-6033, 1-539-1755, après 18h.

LAVAL Parc industriel. 2,200 pi.ca. + mezzanines. Porte 14 pi., atelier, entrepôt, bureau. 687-5600.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦
LE PETIT BOURG
Centre commercial de prestige, 275 Boul. Samson, Ste-Dorothée, Laval. Locaux neufs à louer, 800 pi.ca., 1,600 pi.ca. et 2,000 pi.ca. disponibles, locataire AAA présents. **514-435-1274**
♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

LOCAL à louer, 1,300 pi. car., 2eme. Cartierville, chauffé $1,600. Libre 334-1963, 331-9333.

LOCAL COMMERCIAL
Pour bureau ou magasin, 750 pi.ca.
374-9106

ST VIATEUR COIN WAVERLY
2 magasins 600 à 1,700 pieds carrés. Renseignements: 989-2900.

ST-DENIS Coin Gounod. Grand local disponible. $1,750./mois, chauffé. Jour: 383-4894, soir: 381-1425.

■ Commerces à vendre 283

ÉCOLE DE CONDUITE
Cause maladie. **761-5155**

ATELIER D'USINAGE: V. St-Laurent
1000 pi.ca., équipement.
337-7801. Soir:683-7195

■ Commerces à vendre 283

A VENDRE OU À LOUER
Garage pour mécanique générale (camions, autos), situé à St-Stanislas, à 30km. au nord-est de Trois-Rivières. Il y a 3 portes et 3 leviers hydrauliques, plusieurs équipements de garage sont également inclus. Le tout en bonne condition. contactez: **418-328-3977**

A VENDRE SANS AGENT
Commerce de débosselage et peinture 6,000 pi.ca., tout équipé, peut entrer 20 voitures, machine à chassis, voiture de courtoisie. Demander Réal,
661-9191

BOUTIQUE DE FLEURS Clientèle. Bon prix. Intérieure boutique mode. 637-8251, soir: 363-8835.

GARAGE 3 portes: Mécanique générale, avec essence, très bon chiffre d'affaires, situé, rive-sud. **1-783-6690**

HOTEL: Avec chambres et logements. Au Lac des Iles.
819-597-2269

LIBRAIRIE Livres neufs et usagés. Bien située. Dans mail fermé, à Mascouche. 474-3536.

LONGUEUIL: Bâtisse commerciale. Prix: $645,000. **STE-MADELEINE:** Réception, érablière, terrain, bâtisse. Le tout une aubaine! **Autres propriétés sur rendez-vous. Re/Max Longueuil Inc. crtr. Jean Parenteau: 651-8331**

MERCERIE
Pour hommes. bon prix, bon chiffre d'affaires. Doit vendre, cause maladie.
585-8162

♦♦♦ OUTREMONT ♦♦♦
Nettoyeur (Franchise)
À vendre, affaire sans unique. Prix $17,000. Tel: **288-7028**

RESTAURANT LICENCIÉ à vendre, complet avec équipement ou fonds de commerce, sous-location, bonne clientèle. Robert: 1-586-3636.

RESTAURANT (30 places)
Plus bâtisse et local $550./mois. À Val des Lacs. **819-326-2788**

ST-LUC compté St-Jean.
Bâtisse commerciale à vendre.
1-348-1563.

SUR LE PLATEAU Mont-Royal, pâtisserie, occasion pour pâtissier seulement, 527-9052.

■ Articles de sport 317

CANADA BILLARD & BOWLING
Inscription gratuite de votre nom avec achat de baguettes professionnelles ou de boules de quilles. Table de billard: Spécial $495.
BRUNSWICK au Canada: 687-5991.

■ Machineries diverses 336

CHARIOT élévateur Clark, propane, pneus durs, capacité 5000 livres, bonne condition, $7000. 322-2095, 8h à 17h, lun au ven.

COMPRESSEUR PORTATIF: Ungersoll. Rand., 125 CFM à gaz, $3,000. **1-819-478-8685**

■ Ameublements 351

FAUTEUIL 4 places, en velours. Grand bureau de chambre attrayant. Très bons prix! 385-3282.

LIT CAPITAINE NEUF, adulte, matelas neuf, huche double assortie. Très bon prix. **637-5433**

■ Mobiliers de bureau, accessoires 363

PHOTOCOPIEUR MINOLTA
4 ans d'usure, 22 000 copies, $699.
845-1118.

■ Équip. de commerce 365

A BAS PRIX: Équipement de restaurant. Ventilation air climatisé.
MCO Ventilation. 677-5915

■ Photos, cinés et accessoires 367

ACHÈTE, VEND échange, réparation équipement photo. European Camera service. 1108 Boul. de Maisonneuve ouest, 844-1766.

J'ACHÈTE, j'échange et je vends équipements de photo. 287-8965.

MINI LAB. Couleur. 2 ans d'usure. Incluant équipement pour E-6. $45,000. 489-2513.

■ Ordinateurs 371

IBM PS-2, tous les modèles, les plus bas prix. Garantie complète: Computer Tailoring, 933-9766.

■ Instruments de musique 375

STEINWAY, 6 pi., 1900, $10,000.
PLEXEL, 6'8'', 1907, $10,000.
1-819-362-6119

■ Bois de foyer 383

BOIS DE FOYER À VENDRE
90% érable. $50. et moins. Livraison rapide. M. Pelletier, 491-6932

BOIS SEC ou SEMI SEC, à vendre, aucun minimum. Livraison rapide, érable, 492-6434.

■ Antiquités 391

A VENDRE: Art Africain, ancien et nouveau, Pré-Colombien, Asie. Demi-prix, privé. 659-5636

L'ATELIER
Restauration, décapage, finition: meubles et boiseries. Spécialité, meubles antiques. 10 ans d'expérience. 522-7123.

MAGNIFIQUE ENSEMBLE: de salle à manger, centenaire, (7 morceaux).
622-8530

■ Astrologie/Ésotérisme 393

ANALYSE DE CARTES
Médium: Cartes et tarots; Prédiction.
Louise: 933-9790

■ Oeuvres d'art 395

ACHETERAIS TABLEAUX COTÉS
Paie comptant. Particulier.
Lemieux, Richard, Riopelle, Péland, Fortin, ect... Écrire à: DOSSIER 100, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Mtl., Qc., H2Y 3S6.

■ Offres d'emploi 407

DICTA-DACTYLO
Avec expérience et bilingue, pour bureau d'avocats. 845-5171

■ Secteur Ventes 459

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'HUILES offre des possibilités de hauts revenus plus primes d'argent et bonus de voyage, de nombreux bénéfices, extras, à personnes sérieuses dans la région de Montréal. Ecrivez: Airmail President, Dept CF, P.O. Box 70, Sta. R, Toronto, Ontario, M4G 3Z6.

REPRÉSENTANTS(ES) (3) avec expérience, salaire de base plus très bonnes commissions. Possibilité d'avancement. Pour compagnie de plan de maison résidentielle. M. Robert: 963-0100, poste: 101.

URGENT BESOIN
Représentant des ventes en publicité. Revue spécialisée. **677-1691**

■ Offres d'emploi 407

■ Offres d'emploi 407

LE DEVOIR

REPRÉSENTANTS (ES)
temps partiel

Sollicitation porte-à-porte
à Sherbrooke, Ottawa et Québec
On demande: une présentation agréable et une personnalité audacieuse
Conditions: Disponibilité de 16h à 21h
Possibilité: 12$/heure et plus
Communiquez avec Pierre Pariseau
au (514) 844-3361
Postes ouverts aux jeunes et moins jeunes

3-3-88

CAMELOTS DEMANDÉS
(filles ou garçons)
Le sous-distributeur de
LE DEVOIR
est à la recherche de CAMELOTS
pour les villes de:
ST-LÉONARD
HAUT-D'ANJOU
communiquez avec:
Danielle Lussier
au
335-9042
REVENUS INTÉRESSANTS

J.N.O.

LE DEVOIR
VENDEURS(SES) DEMANDÉS(ES)
Temps plein ou partiel
Disponibilité: Lundi au jeudi, de 9h. à 21h.
Vendredi, de 9h. à 14h30.
Exigences: Facilité d'expression
Bonne diction
Bilinguisme un atout.
Salaire plus commission
Communiquez avec Marie-Claude Gaudet
844-7531
Entre 13h. et 21h.

J.N.O.

■ Hospitalier, santé, médical 467

PHARMACIEN(NE)
Demandé(e). Région de l'Outaouais. Bonnes conditions. **1-819-684-0006**

■ Personnel de bureau 471

SECRÉTAIRE LÉGALE
Bilingue, recherchée. Jusqu'à $30,000.
866-2981

■ Emplois demandés 497

SECRÉTAIRE particulière occasionnelle. Excellent français, dactylo rapide, mise en page soignée. **527-4469.**

■ Cours 510

ÉCOLE NATIONALE DE CINÉMA
Découvrez le métier d'acteur et développez une carrière à temps partiel. Cours pour adultes. T.V., films et commerciaux. Niveau débutant.
483-4555.

MUSIQUE AU PIANO
DÉTENTE ET PLAISIR
Leçons: adultes débutants ou en recyclage. Professeur qualifié et expérimenté.**737-1751**

■ Déménagement 551

★★★★★★
DÉMÉNAGEMENT PAQUIN
Bas prix. Assurances. 594-5963.

♦♦ L' EXCELLENCE ♦♦
C'est ma devise. Déménagement Assurances, prix fixe. 254-2025

A BAS PRIX, appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

DEMANDEZ LUI N'IMPORTE QUOI OU PRESQUE. Ne partez pas sans lui. Fournissons boites. Estimé gratuit. Georges, 766-5314.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC
déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

PETITS DÉMÉNAGEMENTS
Pas cher. Entreposage.
3 & 4 TRANSPORT INC. 287-9820

TRANSPORT LIRETTE (père et fils)
Déménagement local et longue distance, tous genres de transport. Spécialité: pianos. Prix très compétitifs, estimation gratuite. Tél. tout temps (418) 847-4332.

■ Entretien, réparations, rénovations 559

★★★★★★★★★★★★★★★★★
SABLAGE de planchers. Vieux planchers remis à neuf. 664-1831.

AAA PLANCHER BOIS
Entretien, sablage, finition.
ECONO. SP: 521-6458, 521-1029.

ABANDONNONS l'extérieur pour entrer chez-vous et effectuer les rénovations que vous souhaitez depuis longtemps. **RÉNOVITE INC. 645-0869.**

ART & COMPÉTENCE
Rénovation de qualité.
Restauration, plans. Permis.
RICHARD SANTO: 671-3661

CÉRAMIQUE & MARBRE
Pose: murs & planchers
525-2479

DÉMOLITION, service complet, prix raisonnable, spécialisé en remises. Aussi peinture, 768-5719.

DOCTEUR ROBINET
Spécialiste en robinetterie de tous genres, vente, service et réparation. 24 heures. Maintenance préventive.
637-7223

ENTREPRENEUR licencié. Construction et rénovation. Travail de qualité. Estimation gratuite, 526-6382.

ENTRETIEN G.O.D. INC. Entretien d'immeuble, peinture et réparation de tous genres, avec assurance. Estimation gratuite. **585-4798.**

MENUISERIE GÉNÉRALE Gyproc, peinture. Bon prix. 8 ans d'expérience. Estimation gratuite. Eric: 522-6365.

MENUISERIE 20 ans d'expérience. Finition sous-sol, pose portes & fenêtres. **467-5677.**

PEINTRE 3½: $195., 4½: $245., maison: $395. et plus. Travail de qualité. Résidentiel/commercial. 628-4083.

■ Entretien, réparations, rénovations 559

MURALES Faites sur mesure et installation de cabinets de cuisine. Pour évaluation gratuite, appeler Baci:
Jour: 494-0835, soir: 669-1613.

PEINTURE ET RENOVATION
privée ou commerciale
Yves 523-3853

PEINTURE Gyproc et joints plus préparation. Ouvrage garanti. Pierre: 728-8755.

PEREIRA Construction, rénovation, démolition tous genres.
628-0728 ou 272-2804.

RÉNOVATION, PRIX COMPÉTITIF
Gyproc, joints, réparation de plâtre, menuiserie. **478-4070, 478-5620**

RÉPARATION pierre/brique/bloc, + travaux intérieurs. 7 jours.
329-2597.

• SPÉCIALISTE •
Plâtre — Peinture — Joints — Gyproc — Menuiserie, etc... 722-8364

SPÉCIALITÉS céramique, rénovation au complet. Salle de bain, entrées, planchers, murs. J. Bilodeau: 729-9084.

THÉOPHILE PEINTURE ENR.
Int., ext., gyproc, joints, sous-sol, balcons, fer forgé. **642-5314, 498-3352**

■ Sociétés, sports, loisirs 565

AUBERGE LA BOULÉ
FORFAITS
SKI ALPIN: $225. 5 jours, incluant: Petits déjeûners, dîners et remontée mécanique.
SKI DE FOND: $175. 5 jours, incluant: repas (15) et hébergement. (Forfaits du lundi au vendredi seulement)
— 656-5627 —
— 688-2503 —

■ Perdus, trouvés 569

COMP. DESJARDINS 18 février 1988, porte-documents gris, contenant documents de travail imp. 596-0200.

■ Peintres, peinture 571

A-1 SERVICE
peinture & décapage 345-1829.

PEINTURE
Prix raisonnable, travail garanti, estimation gratuite. Pierre, **253-8167**

SERGE, PEINTRE DÉCORATEUR
Réparation tous genres
Estimation gratuite. 526-6134

■ Santé 578

CONNAISSANCE DE SOI
Apprenez à connaître vos défauts, qualités, tendances positives et négatives, ainsi que votre personnalité et votre quotient intellectuel.
13h. à 23h. 646-4905

MASSOTHÉRAPIE Suédois, Shiatsu, Rolfing, anti-stress, cellulite: âge d'or, sportifs, médical. CL. Santé Bien-Être, 4400 Salaberry.: 745-8008, Avédis.

PERDEZ de 5 à 10 lb ou + aisément et améliorez votre santé en utilisant le pouvoir des herbes naturelles. Satisfaction garantie 100%. Pour inf: Claude et Joanne Mageau au 768-3908.

■ Traitement de texte 589

SECRÉTAIRE D'EXPÉRIENCE
Thèse, mémoire, documents divers. Cueillette possible. Jeannine Bertrand-Audet Enr. **254-1855.**

Traduction anglais-français
Travail soigné par diplômé de l'U de M. Richard 844-8968.

■ Occasions d'affaires 591

A VENDRE
Compagnie, pour fabrication
De bains flottants.
Pour renseignements. Jean,
1-(514)839-6180

BESOIN D'ARGENT ou augmenter vos revenus de $500. à $1,000. ou + par mois. Venez nous rencontrer tous les lundis soir au 6850 Shebrooke est à 19:30h. Claude et Joanne Mageau au 768-3908.

FRANCHISE à vendre. Vente de distillateurs électroniques. Très payant! Léger capital requis. Pour rendez-vous: M. Émond: 521-0177.

RESTAURANT
Gérant d'expérience en rôtisserie, gagnant de plusieurs trophés annuels, serait intéressé à prendre gérance ou association. 468-1270.

■ Hypothèques 594

IDÉE! Rabais de 5 à 10 ans sur votre hypothèque, sans affecter votre budget. Yvan 625-4340.

■ Offres de services 599

EAUX CLAIRES DU QUEBEC
Distillateurs d'eau modernes
portatifs (gros et détail)
location - achat
(514) 589-6266

SERVICE DE SECRÉTARIAT
Dactylographie de textes universitaires, correction, etc... **483-3465**

■ Bateaux, moteurs, yachts, voiliers 675

♦♦ BATEAU "FORMULA" 1982 ♦♦
31 pi. accomode 4 pers. tout équipé, toit "camper", 400 hres, 667-1318.

CHRISCRAFT 26 pi. 260 SL STINGER, seulement 125h. Comme neuf. 1987. Paul: 871-3115, 769-7979.

♦♦♦NETTOYONS BATEAUX♦♦♦
Extérieur
Teck (pas besoin d'acide)
Prix avantageux
♦♦♦LAVO-JET — 646-1748♦♦♦

■ Roulottes, tentes-roulottes, motorisés 687

FLORIDE Orlando. Roulotte 81, 35 pi.ca., très propre. Prix à discuter. 430-1329, 430-1227.

■ Automobiles à vendre 695

AUDI 5000 S, 86. Carte Audi juillet 89. Très bonne condition, 24,000km. $21,000., négociable. **321-6094**

BMW 318 i 84, noire, air climatisé, mag, 8,000km, balance de garantie $12,500, 277-8867.

BUICK Skyhawk 1986, 4 cylindres, automatique, injection, toute équipée, 1,000km, $10,000. 679-1439.

■ Automobiles à vendre 695

B M W 635 CSI, 1984.
Comme neuve
Paul, 871-3115 — 769-7979

HONDA Accord, EX1 1986, air climatisé, 50,000km, balance de garantie 3 ans, $15,000. 453-3664.

HONDA CRX 1988, Blanche, 990km. 5 vit., garantie 5 ans. Vente due à la réception d'une voiture de fonction. Payé $13,950., vend $11,950.
636-9640 — 326-4378

HONDA Prélude 1984. 55,000 km., climatisation, toit vitré, entretient recommandé par Honda. $10,200. 481-7511.

MAZDA 626 LX 88, hatchback, ,000km, 5 vit.; loc. $433/mois, contrat 8 mois, plus $3,000 compt., 728-4324.

MERCEDES 1929. Réplique Gazelle, décapotable, mécanique Volkswagen. Vrai bijou! $12,500. **366-1796**

MERCEDES 190E, 4 portes, 85, aut., beige métallique, 55,000km garantie jusqu'à 80,000km, un seul propriétaire, faut vendre, 1-819-538-7401.

MERCEDES 560, SEL 1987, couleur grise, excellente condition, 12,000km. tel: **282-1420**

MERKUR 1986, 5 vitesses, garantie juin 89. $16,000. 665-1429, après 5.30h. P.M.

MG TF 1,500, 1955, très belle! parfait état de marche. $17,000. discutable. Jour: (819)563-0494, soir: 562-3374.

NISSAN MICRA sport, 5 vit., modèle 87, options garanties, 18,000km, payée $12,000., vend $8,500. 598-1728.

NOVA CHEVROLET 87, juillet 1987. 3,000km. grise, garantie prolongée. Laisserais à $9,500. **637-3634**

PONTIAC Sunbird 87, 4 portes, automatique, air, toute équipée, 12,000km. $12,500. 430-2537.

RENAULT 5 86 sport noire, toit ouvrant, radio am/fm cass. 18,000km, très bonne condition. Prix à discuter, doit vendre. Luc jour:
738-5402, soir: 340-9241

TOYOTA CRÉSSIDA 85, excellente condition, 70,000km, 4 pneus d'hiver, garantie, $14,300. 655-4857.

VOLKSWAGEN Jetta GL 87, 17,000km. $12,200, 457-9552 après 18h.

VOLKSWAGEN GTI 1986, 60,000km grise, toit ouvrant, mags, radio AM/FM,cassette, plus 4 roues avec pneus d'hiver, garantie complète jusqu'à sept. 88. $11,000. Après 17h.
622-2188

DÉCÈS

P. LOUIS-PHILIPPE PRÉVOST, S.J.

À Saint-Jérôme, le 23 février 1988, à l'âge de 77 ans, est décédé le P. Louis-Philippe Prévost, jésuite. Né à Montréal, le 12 février 1911, il est entré au noviciat des jésuites au Sault-au-Récollet, en 1930, après avoir fait son cours secondaire au Collège Sainte-Marie. Après le noviciat, il s'adonna aux études de pédagogie et de Lettres au Sault-au-Récollet puis à la philosophie au scolasticat de l'Immaculée-Conception de Montréal. Il enseigna ensuite la chimie et les sciences naturelles au scolasticat et au Collège Sainte-Marie.

Au terme de ses études en théologie, il fut ordonné prêtre en 1943 par Monseigneur E. Deschamps, à l'Église du Gesù, le 15 août. Après une année de théologie ascétique et mystique à Mont-Laurier, en la Maison du Sacré-Coeur, il entreprit une longue carrière comme missionnaire en Éthiopie et au Brésil.

En effet, le P. Prévost, de 1946 à 1961, était en Éthiopie, à Adis-Abeba, à titre de professeur de physique et de mathématique au Collège Tafari Makonnen School et, durant les trois dernières années, il en était le Directeur. De là, il se rendit au Brésil, à Recife comme Père spirituel des élèves du Collège Nobrega et à Fortaleza au même titre.

En 1982, sa mauvaise santé le contraignit à un repos. La maladie l'éprouva. C'est dans un grand esprit de foi et dans une admirable patience qu'il supporta les suites d'un coeur affaibli par un travail apostolique soutenu.

Le P. Prévost laisse le souvenir d'un homme profondément spirituel, très attaché à sa vocation et capable d'un authentique discernement spirituel répondant aux diverses circonstances de la vie. Dans les collèges, il fut un Père spirituel fort accueillant et, dans son ministère, il savait assurer un climat de paix et de confiance en l'avenir.

Il laisse une soeur, Mlle Jeanne Prévost, et un frère jésuite, le F. Léopold Prévost. Son corps est exposé à la Maison Notre-Dame-de-Montserrat (175 boulevard des Hauteurs, Lafontaine). Les funérailles y auront lieu au même endroit, le 26 février 1988, à 10 heures. Suivra l'inhumation au cimetière de la communauté. Invitation aux parents et aux amis.

LA MÉTÉO

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une circulation de l'ouest s'est établie sur nos régions au cours de la nuit. Cette circulation pousse des bandes de nuages accompagnées de chutes de neige dispersées sur les régions du sud-ouest et de l'ouest du Québec. Vendredi, une crête de haute pression donnera un temps généralement dégagé sur la majorité de nos régions.

Les températures demeureront quelques degrés sous les normales saisonnières.

MONTRÉAL

Ciel variable avec chutes de neige dispersées. Max.: −6. Risque de précipitations: 40 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

LEVER DU SOLEIL 6 h 41
COUCHER: 17 h 34

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec éclaircies et chutes de neige dispersées. Max.: −10. Risque de précipitations: 40 %. Vendredi: ennuagement.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ciel variable avec chutes de neige dispersées. Max.: −10. Risque de précipitations: 40 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Pontiac-Gatineau et Lièvre: nuageux avec éclaircies et chutes de neige dispersées. Max.: −8. Risque de précipitations: 40 %. Vendredi: ennuagement.

Laurentides, La Tuque, Réserve des Laurentides: ciel variable avec chutes de neige dispersées. Max.: −8. Risque de précipitations: 40 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Ottawa-Hull-Cornwall: ciel variable avec chutes de neige dispersées. Max.: −6. Risque de précipitations: 40 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Estrie: ciel variable avec chutes de neige dispersées. Max.: −6. Risque de précipitations: 40 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Beauce: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en après-midi. Max.: −8. Risque de précipitations: 20 %. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Lac St-Jean, Saguenay: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: −11. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Charlevoix et Rivière-du-loup, Rimouski-Matapédia: généralement ensoleillé. Max.: −8. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: ensoleillé avec passages nuageux.

LES JEUX D'HIVER DE CALGARY

Le couple originaire d'Aylmer vise le podium d'Albertville en 1992

Les Duchesnay sont prophètes en leur pays!

GUY ROBILLARD

CALGARY (PC) — Un couple de danseurs d'Aylmer, au Québec, a pratiquement volé la vedette aux médaillés de bronze canadiens Tracy Wilson et Rob McCall au Saddledome, mardi soir, même s'ils ont été classés au huitième rang de cette compétition de patinage artistique.

Paul et Isabelle Duchesnay, le frère et la soeur, représentaient la France, d'où vient leur mère, et ils ont à la fois séduit l'assistance et confondu les juges en présentant des numéros de danse jamais vus en patinage artistique. En patinage libre par exemple, ils ont éxécuté leur numéro au son d'une musique africaine, avec des costumes faisant penser à Tarzan et Jane.

Leur grande originalité a provoqué des résultats étonnants de la part des juges, qui leur ont réservé des notes variant de 5.0 (juges d'Allemagne de l'Ouest et d'Autriche) à 5.8 (Canada et États-Unis) pour l'impression artistique, alors que celles-ci diffèrent rarement de plus de deux dixièmes de point. Lors de leur danse de création, la veille, le pointage avait varié entre 5.1 et 5.6 points pour la composition technique et 5.3 et 5.8 pour l'impression artistique. Les notes les plus basses ont été copieusement huées.

Certains juges estiment que les Duchesnay exagèrent dans leur liberté d'action, mais « nous estimons que tous nos mouvements respectent les règles », a affirmé Isabelle, ajoutant que « nous sommes satisfaits de ce que nous avons réussi et si cela a plu à la foule, c'est tout ce qui compte ».

Leur numéro a également plu à Tatiana Tarassova, l'entraîneur des champions soviétiques, qui a déclaré : « Ce qui compte pour moi c'est de savoir s'ils ont dansé de façon intéressante ou non. Et la réponse est oui. Ils s'en vont dans leur propre direction, ils ne font que commencer et je leur souhaite bonne chance, a-t-elle ajouté. Ils ont un superbe chorégraphe en Christopher Dean et un excellent entraîneur (Martin Skotnicky), de sorte que je pense qu'ils vont réussir. »

Les Duchesnay ont comme objectif de donner une médaille à la France lors des prochains Jeux d'hiver d'Albertville, dont ils risquent de devenir les points de mire.

Ils sont dans la lignée des Britanniques Jayne Torvill et Christopher Dean, qui ont révolutionné le sport au début des années 80. Dean est d'ailleurs leur chorégraphe et il s'est plaint publiquement du conservatisme des juges.

« Il doit y avoir des normes, convient pour sa part Isabelle, mais ce serait bien de faire montre de plus de souplesse. »

Les règles ont été changées quelque peu en 1984, soit à la retraite de Torvill et Dean, dans le but de réduire les glissades sur la glace et les levées propres aux compétitions par couple. En danse, les sauts sont interdits et le danseur ne peut lever sa partenaire au-dessus de ses épaules. Les Duchesnay ont encore ceci d'original que c'est Paul qui fait la majorité des vrilles et autres exécutions habituellement réservées aux filles.

« Nous comptons progresser comme l'ont fait Torvill et Dean », a encore dit Isabelle. Les Britanniques ont gagné la médaille d'or aux Jeux de 1984 en dansant leur célèbre Bolero.

Même s'ils représentaient la France à Calgary, Paul a admis être demeuré canadien dans l'âme et c'est ici qu'ils vont revenir vivre à la fin de leur carrière, même s'ils estiment n'avoir pas eu la vie facile dans leur propre pays.

C'est parce qu'ils se sentaient traités injustement par la Fédération canadienne qu'ils ont décidé de changer de pays. Selon eux, la Fédération canadienne a depuis longtemps choisi de favoriser le couple Wilson-McCall et leurs chances d'avancement étaient limitées ici, où on ne croyait pas suffisamment en leur originalité.

« C'est bien dommage à dire mais il y avait probablement aussi une question de langue », a déclaré leur père, un militaire de carrière qui a connu leur mère en Europe.

Ils sont déménagés en Allemagne de l'Ouest en 1982 pour s'entraîner sous la direction de Skotnicky.

Isabelle a 24 ans et est née à Saint-Jean-sur-le-Richelieu. Paul, 26 ans, a vu le jour en France. Elle a fait trois ans d'études en psychologie et il est à compléter une maîtrise en bio-génétique.

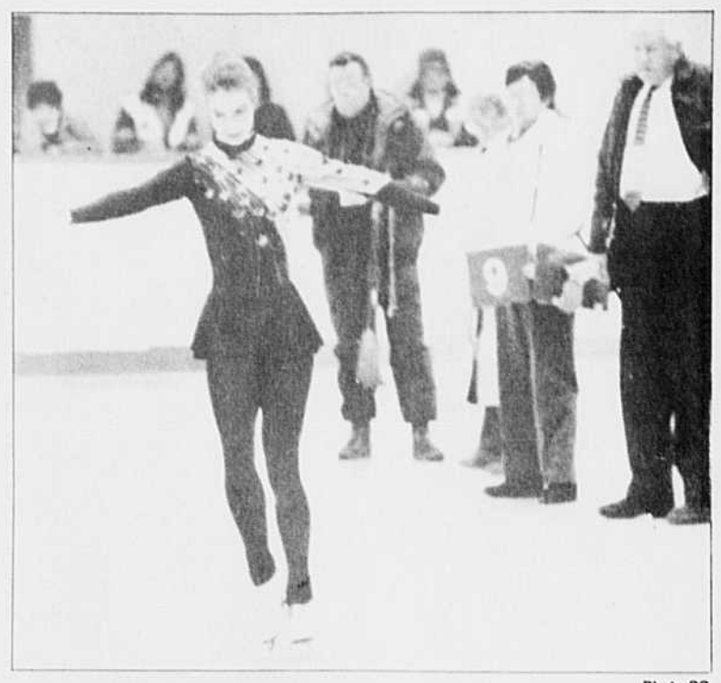

Photo PC

L'Allemande de l'Est Katarina Witt.

Thomas, 2e, devance Witt

CALGARY (AFP) — Le duel entre l'Allemande de l'Est Katarina Witt et l'Américaine Debi Thomas, favorites pour la médaille d'or de l'épreuve féminine de patinage artistique des 15e Jeux d'hiver, a bien commencé, dès les figures imposées, hier matin à la patinoire du Père David Bauer, à Calgary. Après les deux premières figures, Katarina Witt devançait l'Américaine, mais celle-ci s'est très bien reprise sur la troisième, un paragraphe boucle avant pied gauche, que la championne est-allemande ratait quelque peu. Derrière la Soviétique Kira Ivanova, grande spécialiste des imposées, Thomas a donc rempli son contrat en prenant la deuxième place. Witt, pour sa part, a réalisé une bonne opération en terminant troisième. La Canadienne Elizabeth Manley a préservé toutes ses chances en prenant une bonne quatrième place devant l'Américaine Jill Trenary.

Le Canada sera-t-il blanchi ?

DOMINIQUE MIGNON

CALGARY (AFP) — Après onze jours de compétition, l'affaire est pratiquement entendue : le Canada, organisateur des Jeux de Calgary, terminera sans la moindre médaille d'or. Comme à Montréal, en 1976.

Jean Grenier, chef de mission de la délégation canadienne, s'avoue déçu. « Jamais nos athlètes n'avaient bénéficié d'un tel programme de préparation. Mais il arrive un moment où l'on ne peut plus rien, où c'est à eux de faire la différence. »

Sans vouloir accabler les siens, Jean Grenier ne peut s'empêcher d'établir des comparaisons. « Les Canadiens sont fiers de leur pays, mais ne manifestent pas la même capacité que les Américains à se surpasser chez eux, comme Eric Heiden ou les hockeyeurs l'avaient fait à Lake Placid. Nous n'avons pas leur instinct du tueur. Nous n'arrivons pas à nous persuader, pour gagner, que nous sommes les plus grands, les plus forts, les plus rapides. »

Le chef de mission canadien précise sa pensée. « Chez nous, on se satisfait beaucoup de la déclaration de Pierre de Coubertin sur la participation, et on oublie que la devise de l'olympisme c'est *citius, altius, fortius*. J'aurais aimé que nos athlètes soient plus agressifs, manifestent une volonté plus exacerbée de gagner. Mais ils sont la pointe visible de l'iceberg. En dessous, il y a la population d'un pays et sa pyschologie. On trouve heureusement des exceptions, comme Gaétan Boucher, qui avait vraiment voulu être le meilleur et y était parvenu. »

Jean Grenier, originaire de Sainte-Foy, s'interroge. « Nous avons voulu éviter une trop grande pression aux athlètes. Nous sommes peut-être allés trop loin. Je les ai trouvés trop « relax ». Ils n'avaient pas assez faim. »

Le bilan détaillé offre toutefois quelques signes d'encouragements. « Nous arrivons dans des sports où nous étions absents, luge, bobsleigh, fond, mais tout reste à faire en biathlon et en combiné nordique. En hockey et en patinage de vitesse, c'est moyen. Nous n'avons pas connu de grande déception, mais pas de grand bonheur non plus. »

Restent le patinage artistique et le ski alpin, où résidaient les meilleures chances canadiennes. « Nous avons connu une petite déception avec Orser, mais Boitano a offert un superspectacle. En ski, ceux que nous attendions, comme Graham et Boyd, ne sont pas arrivés. Heureusement, il y a les deux médailles de Percy, mais le bilan aurait pu être meilleur. »

« On ne fait pas de fixation sur le podium, précise Jean Grenier. On se base davantage sur le nombre d'athlètes capables d'entrer dans les huit premiers, c'est-à-dire de jouer un rôle. Mais il est effectivement décevant de terminer sans victoire, malgré la consolation des sports de démonstration. »

À défaut de titre, le Canada se sera toutefois offert de beaux Jeux. « Extrêmement bien organisés, ils auront aussi été très amicaux, avec l'aide de dix mille bénévoles qui n'ont jamais perdu le sourire. La population de Calgary est très accueillante. Cela, nous pouvons en être fiers . . . »

Trois fois l'or pour Matti Nykaenen

CALGARY (AFP, PC) — Et de trois médailles d'or pour Matti Nykaenen. Hier matin au Parc olympique, sur le tremplin de 90 mètres, la Finlande s'est envolée dans son sillage pour remporter le titre olympique par équipes de cette épreuve inscrite pour la première fois au programme des Jeux d'hiver.

Avec Nykaenen, sautant plus loin (115 et 114.5 mètres) et mieux que tous les autres, Ari Pekka Nikkola, Jari Puikkonen et Tuomo Ylipulli, la Finlande a totalisé 634.4 points, précédant la Yougoslavie de 6.9 points et la Norvège de 38,3, qui est venu « coiffer au fil » la Tchécoslovaquie à l'ultime saut.

Nykaenen a par ailleurs sauté encore un peu plus loin dans le livre des records en totalisant sa troisième médaille d'or. Il a réalisé ainsi un grand chelem appelé à faire date dans le monde des « hommes oiseaux ».

« Je ne vais pas avoir beaucoup de temps pour fêter ce triomphe, devait-il déclarer. La semaine prochaine, il y a la Coupe du monde à Lahti, dans mon pays. Mais je le fêterai un petit peu quand même . . . Je suis très heureux de cette médaille, car il y a beaucoup plus de pression par équipes. Si quelqu'un fait une faute, la responsabilité retombe alors sur les autres. »

Tel ne fut pas le cas. Galvanisés par la réussite de Matti, ses compatriotes, et même Ylipulli qui sautait pour la première fois à Calgary, allaient enchaîner superbement tous leurs sauts.

Le Canada, 10e après la première ronde, a complété l'épreuve avec une décevante neuvième position sur 11 équipes avec 497.2 points. L'équipe canadienne était composée de Horst Bulau d'Ottawa, Ron Richards d'Oshawa, en Ontario, Steve Collins et Todd Gillman, tous les deux de Thunder Bay

Bulau, un vétéran sur le circuit de la Coupe du monde, qui avait terminé septième du concours au tremplin de 90 mètres mardi, a réalisé des sauts de 100 et 102 mètres.

Les Ouest-Allemands gagnent le premier combiné nordique des JO

CALGARY (AFP) — Les Allemands de l'Ouest Hans Pohl, Hubert Schwarz et Thomas Mueller ont obtenu la première médaille d'or du combiné nordique par équipes de l'histoire olympique, devant la Suisse, médaille d'argent, et l'Autriche, médaille de bronze, hier à Canmore, à l'issue du relais 4 X 10 kilomètres de ski de fond, seconde partie de l'épreuve.

La RFA a ainsi confirmé son titre de champion du monde remporté l'année dernière à Obersdorf (RFA) par un trio au sein duquel figuraient déjà Pohl et Mueller.

Les Allemands de l'Ouest s'étaient installés aux commandes après le concours de saut à skis au tremplin de 70 mètres et ont réussi à préserver leur avantage au cours du relais, bien que ne réalisant que le huitième temps.

Ils ont devancé une étonnante équipe suisse (Andreas Schaad, Hippolyt Kempf et Fredy Glanzmann), auteur du meilleur parcours dans cette épreuve de fond lui permettant de remonter de la sixième à la deuxième place, et les Autrichiens (Guenther Csar, Hansjoerg Aschenwald et Klaus Sulzenbacher), deuxièmes du saut mais seulement neuvième temps du relais, qui ont pourtant tenu la médaille d'or entre leurs mains durant un long moment hier.

Cette épreuve olympique a modifié la hiérarchie habituelle derrière la RFA puisque la Norvège et l'URSS, respectivement deuxième et troisième des Championnats du monde l'année dernière, sont absentes du podium olympique. La première, il est vrai, a échoué de peu puisqu'elle a terminé à la quatrième position du classement final en prenant pourtant le trosième rang aussi bien en saut qu'en fond.

Quant à l'URSS, son troisième sauteur Savine Vassili ne s'étant pas présenté mardi au Parc olympique, elle a été forfait. Selon les organisateurs, l'entraîneur soviétique aurait souhaité le remplacer, mais les délais étaient trop courts pour qu'il puisse le faire.

C'est l'heure de «La Bomba» !

CALGARY (AFP) — L'heure de l'Italien Alberto « La Bomba » Tomba a sonné. Depuis le début de la saison, il est le favori des deux épreuves techniques en ski alpin aux Jeux, le slalom géant qui aura lieu aujourd'hui, et le slalom, prévu au programme de samedi.

Certes, il est sorti dimanche dernier dans le super-géant — une course qui avait pourtant été tracée un peu à son intention par son entraîneur Toni Petrogiovanna — dès la troisième porte. Mais cette épreuve devait surtout lui servir à se mettre dans l'ambiance des Jeux, qu'il découvre.

À l'occasion de ces épreuves si particulières, de ces courses d'un jour qui entrent dans la légende, le plus grand rival de Tomba ne devrait être que Tomba lui-même. S'il skie comme il le faisait en décembre et en janvier. En sera-t-il capable ?

Bonne nouvelle pour le champion du monde de la spécialité, le Suisse Pirmin Zurbriggen, à qui il ne reste sans doute que cette épreuve pour doubler son capital médailles. Vainqueur de la descente olympique, il y a dix jours, Zurbriggen devra prendre des risques . . . Le Luxembourgeois Marc Girardelli, toujours handicapé par une blessure au coude, en prendra également.

La violence de la bataille attendue entre Tomba, Zurbriggen et les Autrichiens peut profiter à l'Allemand Frank Woerndl, son compatriote Markus Wasmeier, champion du monde 1985, ne semblant pas en grande forme, ou au Suisse Hans Pieren, toujours placés, à l'affût.

« L'aigle » gagne son pari à l'applaudimètre

CALGARY (AFP) — Eddie « The Eagle » Edwards, le plâtrier britannique devenu sauteur sur un coup de foudre, est resté debout mardi au Parc olympique dans le concours au tremplin de 90 mètres, infligeant un cinglant démenti à ceux qui doutaient de sa capacité à maîtriser son envol et sa réception.

Le vent qu'il craignait avait cessé. Pourtant, ce ne fut pas du grand Eddie. Simplement du Eddie tel qu'en lui-même : 71 mètres au premier saut (Nykaenen 118.5m), 67 mètres au second. Le style fut du même « tonneau » avec 30 points pour le premier saut et 27.5 pour le second. Au total 57.5 points et une dernière place, comme au 70 mètres, à plus de 40 points de l'avant-dernier.

« Il tombe plus qu'il ne saute, devait estimer Rob McCormack, le chef de la compétition. Il nous fait à la fois de la bonne et de la mauvaise publicité. »

Mais à l'applaudimètre, il a « fait un tabac ». Aussi bien que Nykaenen et que les Canadiens. Il fallait voir sa joie d'être resté debout en s'immobilisant au bout de l'aire d'arrivée.

Nykaenen, le double champion olympique, n'a pas été jaloux de cette concurrence. « Nous avons besoin de clowns dans le business, a-t-il déclaré. En clair, Eddie nous fait de la publicité. »

Si le Britannique n'a pas réussi à abandonner la dernière place à un autre concurrent, en revanche il a battu son record national qui était de 68 mètres. Mais il importait avant tout pour « l'aigle », compte tenu de la polémique qui s'était developpée autour de sa participation, de ne pas mordre la neige. Il vise maintenant les 75 mètres.

L'extraordinaire aventure d'Eddie, qui restera comme l'une des curiosités des Jeux de Calgary, ne fait donc que commencer. Elle n'est cependant pas du goût de tout le monde.

« L'applaudir comme le public l'a fait dénote un manque de connaisssance de notre discipline, a estimé M. Torbjorn Yggeseth, délégué norvégien de la Fédération internationale. Nous avons des milliers d'Eddie chez nous, mais ils ne sautent pas. »

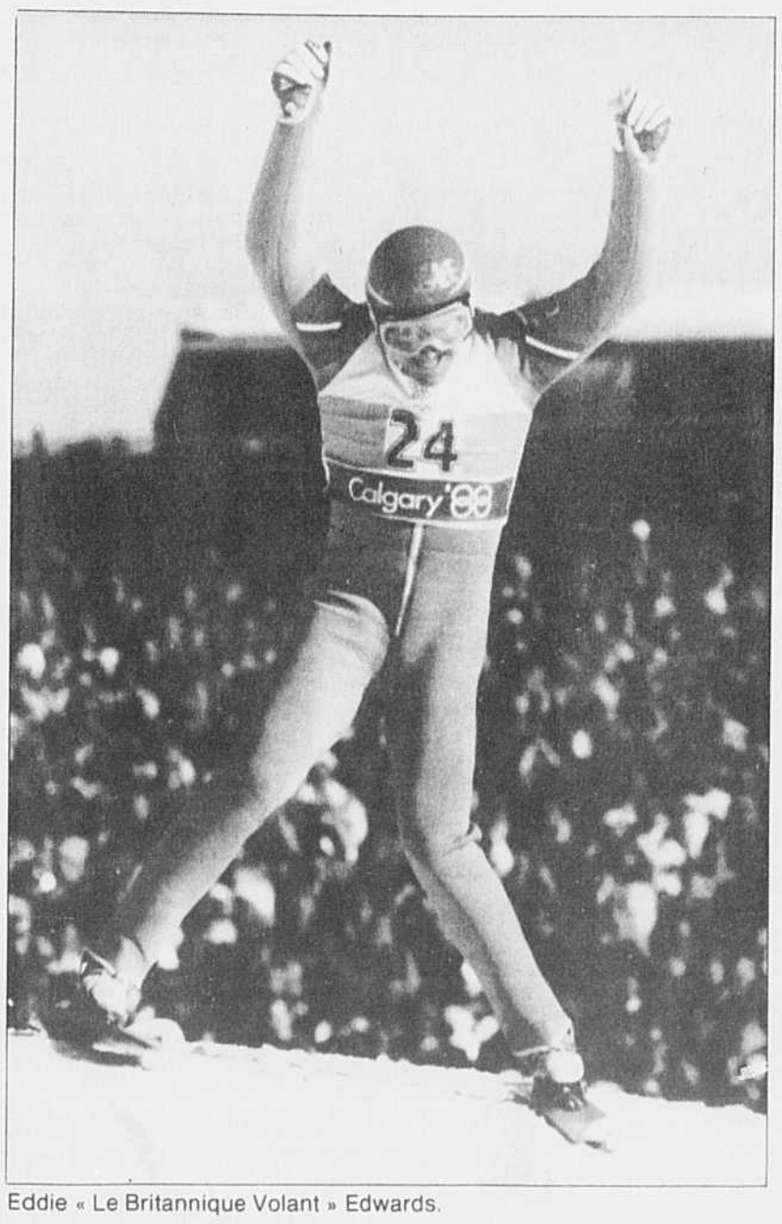

Eddie « Le Britannique Volant » Edwards.

Tyrannosaure gonflable!

■ Les habitants de Calgary qui avaient abusé la veille de la dive bouteille, ont dû avoir un réveil agité, mardi matin, quand, en ouvrant leur fenêtre, ils ont vu passer dans le ciel un superbe Tyrannosaurus Rex, à défaut du traditionnel éléphant rose. Il ne s'agissait en fait que d'une montgolfière à la conception particulièrement réaliste.

☆ ☆ ☆

■ L'Américaine Bonnie Blair, championne olympique de patinage de vitesse sur 500 mètres, a eu une pensée pour son frère cadet Rob dès la ligne d'arrivée franchie. Rob est atteint d'une tumeur au cerveau depuis un an. « Le mal n'a pas évolué mais nous sommes tous inquiets », a dit Bonnie Blair.

☆ ☆ ☆

■ La police locale de Champaign (Illinois), où habite Bonnie Blair, a aidé financièrement depuis plusieurs années la nouvelle championne olympique. « Mes voyages en Europe sont payés. Je n'ai aucun problème de ce côté-là. On ne me demande rien en échange. Je vais seulement chaque année au bal de la police. Grâce à moi, on parle de Champaign, c'est l'essentiel. » Ses frères, qui habitent Dallas, l'ont également aidée en organisant deux tournois de golf au Texas dont les bénéfices lui ont été remis. Enfin, le Comité olympique américain, plus riche après les Jeux de Los Angeles, a fait un gros effort pour le patinage de vitesse.

☆ ☆ ☆

■ L'afflux de milliers de touristes à Calgary pour les 15e Jeux d'hiver a entraîné une légère augmentation de la petite criminalité olympique (vols, cambriolages, rixes et autres tapages nocturnes), selon le sergent Garry Kirwan, de la police locale. « Nous avons de la chance, nous n'avons rien eu de sérieux jusqu'ici », a-t-il cependant souligné, avant d'ajouter qu'aucun athlète n'avait été impliqué dans ces incidents.

☆ ☆ ☆

■ L'un des milliers de ballons lâchés lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux d'hiver, le 13 février au stade McMahon de Calgary, a atterri à Jelling (à environ 240 km à l'ouest de Copenhague), au Danemark, après un vol de 7,200 km. Ce sont deux petites filles, Johanne Pinholt (6 ans) et sa soeur Kathrine (3 ans) qui l'ont trouvé. Chaque ballon portait le symbole olympique, les cinq anneaux entrelacés, et un message avec l'adresse et le numéro de téléphone des organisateurs des Jeux de Calgary.

☆ ☆ ☆

■ Moins d'une demi heure avant le départ du 10 km, mardi à Canmore, effectuant un tir d'essai, Frank-Peter Roetsch, double champion olympique (10 et 20 km) de biathlon, constatait une défaillance du percuteur de sa carabine. Calmement, l'Allemand de l'Est entreprenait le démontage et le remplacement de la pièce defectueuse. Sans affolement et avec le succès que l'on sait . . . La médaille d'or.

☆ ☆ ☆

■ D'habitude lors des compétitions internationales, juste avant le départ du 10 km du biathlon, les grandes équipes — c'est-à-dire celles qui en possèdent les moyens — effectuaient encore des derniers tests chronométrés de glisse sur des petites pentes d'une dizaine de mètres disséminées au début du parcours pour choisir la meilleure paire de skis. Était-ce un signe, les Allemands de l'Est et Frank-Peter Roesch, le futur champion olympique, avaient trouvé une petite descente idéale, bien enneigée et à déclivité assez prononcée, alors que les Soviétiques, avec à leur tête Valeri Medvedtev et Serguei Tchepikov, en occupaient une moins bien exposée et beaucoup moins pentue.

☆ ☆ ☆

■ Elliot Archilla, un . . . Portoricain de 41 ans, au visage buriné, qui a terminé 72e et dernier du 10 km du biathlon à plus de 22 minutes de l'Allemand de l'Est Frank-Peter Roesch, a réussi l'exploit de se faire doubler au bout de . . .. 600 m par le Bulgare Hristo Vodenitcharov, parti une minute derrière lui. Si Archilla, à la technique pour le moins rudimentaire, ne laissera pas un souvenir impérissable sur la piste, il est en revanche devenu un personnage au centre olympique de Canmore. Connu et reconnu de tous, il vend, tel un marchand ambulant, des tee-shirts à l'enseigne de l'équipe du biathlon de Porto Rico (il en est bien sûr le seul représentant) et tout le monde veut poser avec lui pour une photo.

LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

Santé et Services sociaux Québec

LES JEUX D'HIVER DE CALGARY

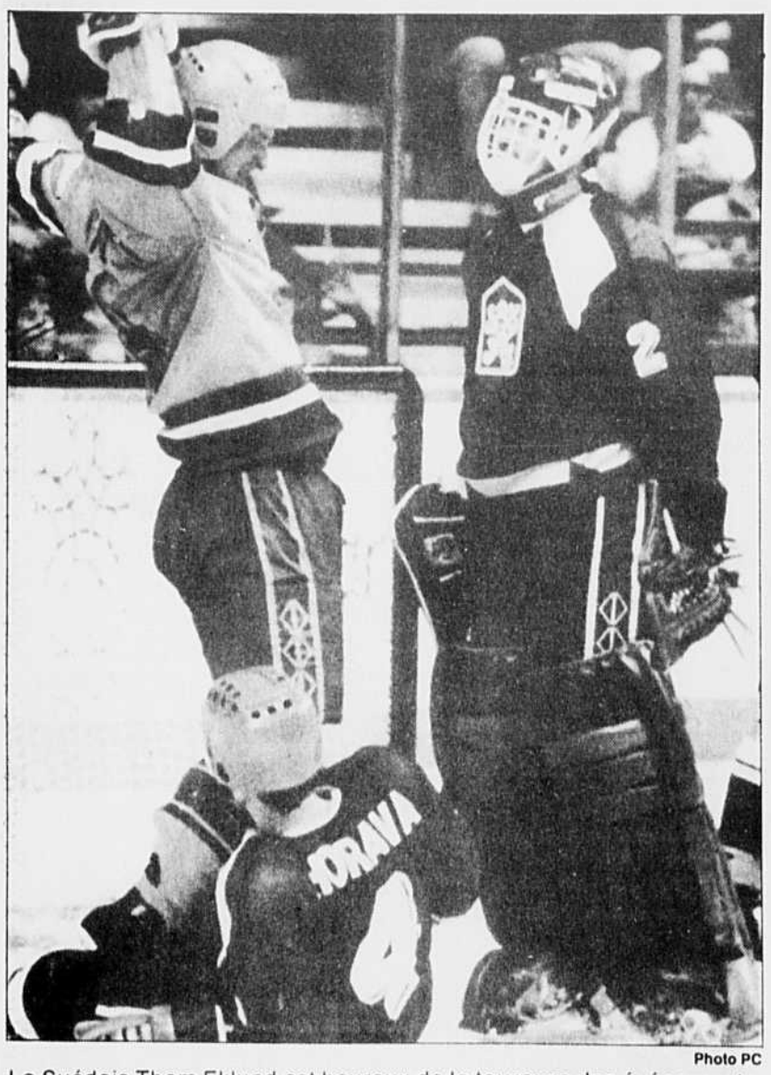

Photo PC

Le Suédois Thom Eklund est heureux de la tournure des événements. Les Suédois viennent de réussir un but dans un gain de 6-2 sur les Tchécoslovaques.

HOCKEY

Mardi
(Consolation)
Autriche 3, Pologne 2
France 6 (2), Norvège 6 (0)

Hier
(Éliminatoire)
Suède 6, Tchécos. 2
Finlande 8, RFA 0
URSS c. Canada

Aujourd'hui
É.-U. c. Suisse

Demain
RFA c. Canada

Tchécos. c. Finlande
URSS c. Suède

CLASSEMENT

Groupe A

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
FINLANDE	3	2	0	1	14	4	5
URSS	2	2	0	0	12	4	4
SUÈDE	3	1	0	2	11	7	4
RFA	3	1	2	0	5	15	2
CANADA	**2**	**0**	**1**	**1**	**3**	**5**	**1**
TCHÉCOS.	3	0	3	0	4	14	0

Schneider gagne un géant «meurtrier»

■ Josée Lacasse est très déçue de sa 11e position

MICHEL LAJEUNESSE

CALGARY (PC) — Josée Lacasse, de Brossard, visait une place parmi les 10 premières hier au slalom géant des Jeux olympiques de Calgary et elle se disait très déçue après une deuxième manche où elle pensait faire beaucoup mieux.

Mais le parcours de Nakiska a été meurtrier pour plusieurs géantistes et on a assisté à plusieurs abandons. Tant et si bien, que Lacasse, 13e après une première manche qui la satisfaisait beaucoup plus, s'est retrouvée 11e au classement final.

Les tracés préparés par le Suisse Pierre Chevalier et le Français Guy Mazzega se sont avérés si difficiles que seulement 29 des 64 partantes ont terminé les deux manches.

C'est la Suissesse Vreni Schneider, championne du monde en titre, qui a mérité la médaille d'or après avoir réussi le meilleur temps de la deuxième manche. Elle n'occupait que le cinquième rang après une première descente difficile. La chute de l'Espagnole Blanca Fernandez Ochoa, première après la manche initiale, avait ouvert toute grande la porte à toutes les concurrentes. Schneider l'a finalement emporté avec un temps combiné de 2:06.49.

Elle a été accompagnée sur le podium par l'Allemande de l'Ouest Christin Kinshofer Guetlein et par sa compatriote Maria Walliser.

Lacasse est tombée en pleurant dans les bras de sa soeur Line après avoir complété la deuxième manche. Elle était très déçue de sa performance.

« C'est très décevant, a-t-elle mentionné. Tu travailles pendant des années pour en arriver à réaliser une mauvaise performance. »

« Pourtant, je me sentais bien avant le début de la deuxième manche. J'ai mal attaqué une porte en début de parcours et j'ai dû ralentir considérablement. Par la suite, ça été de mal en pis. Je ne suis pas satisfaite de ma performance. Une 11e place, ce n'est pas mauvais, mais j'aurais pu skier beaucoup mieux. »

Lacasse a été la meilleure Canadienne alors que Kerrin Lee a terminé 17e et que Karen Percy et Michelle McKendry ont chuté lors de la première manche.

Lacasse était désappointée parce qu'elle voulait faire beaucoup mieux devant ses supporteurs. Elle accorde toujours beaucoup d'importance aux Jeux olympiques.

« C'est décevant parce que les Jeux olympiques sont bien différents de toutes les compétitions de la Coupe du monde. Les Olympiques, c'est beaucoup plus stressant parce que le prestige qui s'y rattache est aussi beaucoup plus grand. On se souvient des championnes olympiques pendant des années. »

Mais Lacasse, meilleure skieuse technique au Canada depuis quelques années, aura la chance de se reprendre vendredi lors du slalom féminin. Elle espère faire mieux.

« Je ne vise pas une position particulière. On tente toujours de bien se classer, c'est certain, mais ce que je vise, c'est de bien skier, comme j'en suis capable. Au Canada, je n'ai personne pour vraiment me pousser en géant. C'est un peu différent en slalom et c'est bien ainsi. C'est ce qui fait la force des Européennes. »

TABLEAU DES MÉDAILLES

Pays	Or	Argent	Bronze	Total
Union Soviétique	8	8	6	22
Allemagne de l'Est	7	6	4	17
Finlande	4	0	2	6
Autriche	3	3	2	8
Suède	3	0	1	4
Suisse	2	5	3	10
Allemagne de l'Ouest	2	1	1	4
États-Unis	2	1	1	4
Pays-Bas	1	2	2	5
France	1	0	1	2
Norvège	0	3	2	5
Canada	**0**	**1**	**3**	**4**
Tchécoslovaquie	0	1	2	3
Yougoslavie	0	1	1	2
Italie	0	0	1	1
Japon	0	0	1	1

Le « retrait » des Soviétiques inexpliqué

CALGARY (AFP) — L'absence des deux spécialistes soviétiques lors de la compétition de sauts à skis au tremplin de 90 mètres, disputée mardi au Parc olympique de Calgary, et le retrait de l'URSS de l'épreuve du combiné nordique par équipes, restaient inexpliqués hier matin, par les organisateurs des 15e Jeux d'hiver.

Commentant les diverses rumeurs circulant à Calgary, selon lesquelles plusieurs athlètes soviétiques, les deux sauteurs Mikhail Essine et Eduard Soubotch et les trois spécialistes du combiné Andrei Doundoukov, Vassili Savine et Allar Levandi, auraient quitté Calgary pour une destination inconnue, Terry Stewart, le porte-parole de l'OCO-88, a déclaré : « Pour nous, officiellement, personne n'est porté manquant. Nous avons vérifié avec le Village olympique. Aucun athlète soviétique ne l'a quitté. Aucun départ n'a été signalé non plus. Nous avons toujours un accompagnateur du Comité d'organisation avec les membres d'une délégation qui partent à l'aéroport. Nous sommes entrés en contact avec la délégation soviétique, mais il n'y a aucune explication officielle pour le moment. »

Michèle Verdier, porte-parole du Comité international olympique, a indiqué pour sa part n'avoir aucune information sur le sujet.

Inscrits dans l'épreuve des sauts à skis au tremplin de 90 mètres remportée par le Finlandais Matti Nykaenen, les deux Soviétiques Mikhail Essine et Eduard Soubotch étaient absents au départ. « Il y a toujours possibilité d'une maladie ou d'un problème de transport. De toute façon, personne n'est obligé de se présenter à une épreuve », a expliqué Terry Stewart.

En ce qui concerne la compétition de sauts à skis au tremplin de 70 mètres, première partie de la compétition de combiné nordique par équipes, mardi, également au Parc olympique, on sait qu'Andrei Doundoukov a sauté deux fois (97.1 et 90.1 mètres), Savine Vassili une seule fois (95.2 m), alors qu'Allar Levandi ne s'est pas présenté. Selon les organisateurs, l'entraîneur soviétique aurait souhaité remplacer Levandi, mais les délais ont été trop courts pour qu'il puisse le faire.

N'ayant marqué aucun point en saut à skis, l'équipe soviétique n'était pas sur la liste de départ de la seconde épreuve du combiné, le relais 3 X 10 km, qui s'est courue hier matin, à Canmore.

Webster a pris du muscle durant l'hiver

Martinez se sentira mieux secondé !

RICHARD MILO

WEST PALM BEACH (PC) — Dennis Martinez est catégorique : le transfert de Hubie Brooks au champ droit et l'utilisation de Luis Rivera à l'arrêt-court servira la cause des Expos.

« Avec Rivera, la défensive sera meilleure. Nous allons gagner plus de matches », a-t-il dit, hier.

« Je ne dis pas que Hubie (Brooks) n'est pas un bon joueur. Il a été choisi dans l'équipe d'étoiles, mais il est important d'avoir un bon arrêt-court défensif », a-t-il ajouté.

« À Baltimore, je disais à Mark Belanger de ne pas se soucier de sa moyenne — qu'elle s'élève à .150 ou .180 », a-t-il rappelé.

À ses yeux, Rivera couvre plus de terrain que Brooks mais il redoute, par ailleurs, que sa moyenne à l'attaque déteigne sur son jeu défensif s'il traverse une mauvaise période. Il a frappé pour .156 en 32 présences, l'an dernier. »

« Il faut qu'il se mette dans la tête qu'il n'est pas là pour frapper pour .400. Il doit être plus calme, plus détendu », a-t-il tranché.

Martinez (11-4) est considéré comme le lanceur numéro un des Expos, l'équipe ayant remporté 18 victoires à ses 22 départs au monticule. Il n'est pas opposé à l'idée de voir deux recrues, Rivera et Johnny Paredes (au deuxième-but) au milieu de l'avant-champ.

« Ce sont des jeunes qui vont se développer au fur et à mesure que la saison va progresser », a-t-il souligné.

Par ailleurs, sérieux comme toujours, Mitch Webster n'a pas chômé au cours de l'hiver. Il s'est astreint à des exercices de musculation, quatre jours par semaine, en plus de garder ses filles (2 ans et demi et un an).

« Garder les enfants, c'est un travail à temps plein », a-t-il lancé en guise d'introduction.

« J'ai travaillé le haut du corps et j'en ferai autant, une fois par semaine, durant la saison », a-t-il ajouté.

Webster devrait entreprendre la saison au champ centre à la suite du transfert de Hubie Brooks. Il ne s'y objecte pas, bien au contraire.

« J'ai toujours évolué comme voltigeur de centre. Je n'étais pas mauvais dans la droite mais mon bras n'est pas un canon. Je dois foncer vers la balle . . . comme un voltigeur de centre », a-t-il indiqué.

Webster a frappé pour .281 (.261 en septembre) mais il n'est pas satisfait. Il a été retiré à 95 reprises sur des prises.

■ Le deuxième-but Johnny Paredes, un joueur du Venezuela, a révélé qu'il est toujours incommodé par des malaises à l'épaule et au coude. C'est une blessure qu'il s'est infligée dans les ligues d'hiver. Il n'a pas joué depuis le 21 décembre. « Je ne suis pas capable de lancer avec force », a-t-il dit, ne cachant pas son inquiétude. Il s'agit d'une blessure qui pourrait lui coûter cher car la direction des Expos a l'intention de suivre de près sa progression durant l'entraînement.

■ Pascual Perez n'est toujours pas arrivé à West Palm Beach mais Sergio Valdez, un autre lanceur de la République Dominicaine, a révélé, hier, que Pascual serait là vendredi. Valdez et son compatriote Wilfredo Tejada sont arrivés, hier. Il y a actuellement 23 lanceurs et huit receveurs à l'entraînement.

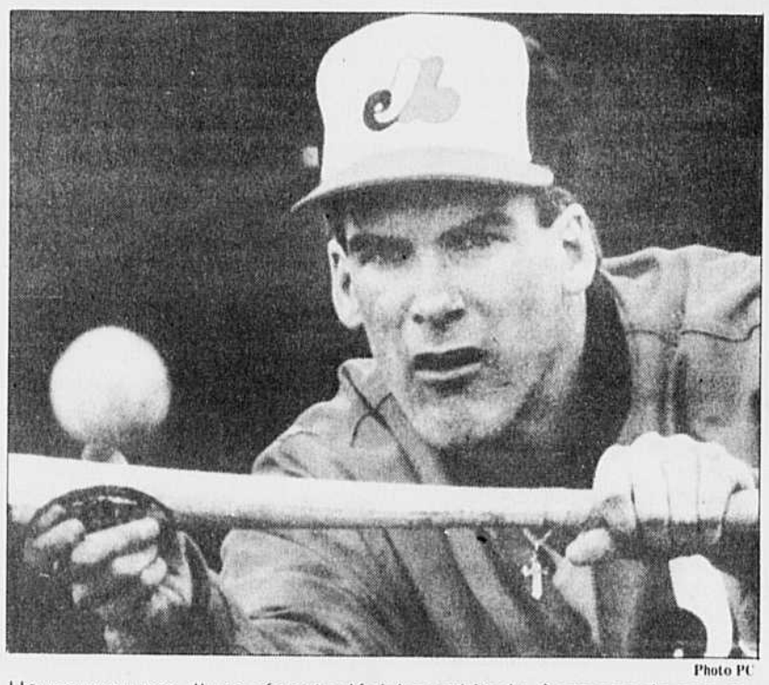

Photo PC

Heureux ou pas d'une récente décision arbitrale, à propos de son salaire, Tim Burke a bien l'intention d'aider sa cause cette saison. La meilleure façon d'y parvenir est de réussir des coups retenus.

■ Richie Lewis est un joyeux pistolet. « Il a du tigre dans les yeux », a dit Buck Rodgers en parlant de Lewis, un lanceur droitier de 22 ans. Deuxième choix des Expos en juin 1987, Lewis a été arrêté par la police, il y a deux semaines, pour avoir tiré des balles de . . . révolver vers des feux de circulation.

■ Le receveur Jeff Reed porte maintenant des lunettes . . . pour frapper. Il les enlève pour courir ou travailler derrière le marbre. Reed a conservé une moyenne de .213 l'an dernier.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	63	33	20	10	229	199	76
BOSTON	62	35	22	5	237	194	75
BUFFALO	61	26	26	9	211	233	61
HARTFORD	61	26	28	7	187	201	59
QUÉBEC	**60**	**24**	**32**	**4**	**213**	**232**	**52**

Section Lester Patrick

PHILADELPHIE	61	32	22	7	221	214	71
ISLANDERS NY	61	30	23	8	244	211	68
WASHINGTON	61	30	25	6	209	184	66
NEW JERSEY	62	27	30	5	216	235	59
PITTSBURGH	62	25	28	9	235	250	59
RANGERS NY	61	24	29	8	233	226	56

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

DETROIT	61	31	22	8	249	211	70
ST. LOUIS	61	28	28	5	212	213	61
CHICAGO	61	24	31	6	212	247	54
TORONTO	63	18	35	10	224	264	46
MINNESOTA	61	17	35	9	185	252	43

Section Connie Smythe

EDMONTON	62	35	19	8	283	219	78
CALGARY	62	35	20	7	294	237	77
WINNIPEG	61	27	25	9	231	229	63
LOS ANGELES	64	23	36	5	239	284	51
VANCOUVER	63	21	35	7	218	247	49

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Lundi
Laval 7, St-Jean 5
Mardi
Hull 6, Verdun 3
Shawinigan 8, T.-Rivières 4

Hier
Drum'ville à Victo'ville
Laval à Chicoutimi
T.-Rivières à Shawinigan

Vendredi
Verdun à Chicoutimi
T.-Rivières à Drum'ville
Laval à Shawinigan
Hull à St-Jean
Granby à Victo'ville
Dimanche
Shawinigan à Drum'ville
St-Jean à Granby
Chicoutimi à Hull

CLASSEMENT

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	60	38	18	4	337	253	80
ST-JEAN	61	34	24	3	299	254	71
LAVAL	59	33	24	2	313	301	68
GRANBY	60	21	36	3	261	314	45
VERDUN	61	19	39	3	262	365	41

Section Frank Dilio

CHICOUTIMI	59	32	26	1	294	270	65
DRUM'VILLE	60	29	27	4	286	283	62
VIC'VILLE	59	28	26	5	253	248	61
SHAWINIGAN	59	26	31	2	331	326	54
T-RIVIÈRES	60	23	32	5	293	315	51

Ligue nationale

Mardi
Hartford 3, Boston 2
Montréal 3, **Québec** 1
Islanders 6, Vancouver 1
Philadelphie 11, Detroit 6
Winnipeg 4, Pittsburgh 3
Edmonton 6, St. Louis 4
Hier
Vancouver à **Montréal**
Winnipeg au New Jersey
Wash'ton à Los Angeles
Minnesota à Toronto
Edmonton à Chicago
Ce soir
Hartford à Boston
St. Louis à Buffalo
Chicago à Islanders
Pittsburgh à Rangers
Demain
Québec à Detroit
Rangers au New Jersey
Calgary à Vancouver
Samedi
Minnesota à Boston
Buffalo à Hartford
Winnipeg à **Montréal**
Detroit à **Québec**
Washington à Islanders
Phil'phie à Los Angeles
St. Louis à Toronto
Dimanche
Minnesota au New Jersey
Pittsburgh à Chicago
Winnipeg à Buffalo
Calgary à Edmonton
Los Angeles à Vancouver

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Lemieux, Pitt	54	69	123
Gretzky, Edm	34	72	106
Savard, Chi	37	67	104
Haw'chuk, Win	38	63	101
Yzerman, Det	48	50	98
Stastny P,Qué	**41**	**51**	**92**
Messier, Edm	32	57	88
Goulet, Qué	**34**	**48**	**82**
Carson, LA	41	40	81
Robitaille, LA	37	44	81
Kurri, Edm	31	48	79
Lafontaine, Isl	39	39	78
Bullard, Cal	37	40	77
Nieuwendyk,Cal	43	31	74
Smith, Mtl	**22**	**52**	**74**
Loob, Cal	34	39	73
Poddubny, Ran	34	38	72
Naslund, Mtl	**20**	**49**	**69**
Tanti, Van	35	33	68
Anderson, Edm	27	40	67

« Les arbitres ont provoqué la bagarre » — Lapointe

MARIO LECLERC

QUÉBEC (PC) — L'entraîneur des Nordiques, Ron Lapointe, n'a pas aimé ce qu'il a lu dans les journaux à son lever hier matin. Lapointe n'en revenait pas du présumé scénario élaboré par les officiels, dans l'histoire du combat impliquant Gord Donnelly et John Kordic, au cours du match de la veille contre le Canadien.

« On dit que l'officiel Bob Myers a effectué un faux-départ volontaire sous la recommandation du superviseur Wally Harris. Je trouve ça dégueulasse. Si tel est bien le cas, je pense que les officiels ont provoqué cette bagarre. C'est grave. De toute façon, ça faisait bien leur affaire de chasser Donnelly et Kordic pour le reste du match », a-t-il soutenu.

Lapointe a ajouté que les juges de lignes avaient volontairement refusé de s'interposer dans l'altercation. « Kordic et Donnelly se sont étudiés pendant plusieurs secondes mais aucun juge de lignes ne s'est placé entre les deux », a-t-il observé.

On se rappelle que les hommes forts des Nordiques et du Canadien avaient engagé le combat, mardi, avant même le première mise en jeu officielle. Or, les deux policiers ont avoué avoir vu Myers faire une feinte pour déposer le disque sur la glace. Mais, l'officiel s'est ensuite relevé avec le disque toujours en main.

Entretemps, Kordic et Donnelly avaient déjà laissé tomber les gants. Ils ont été surpris de voir qu'ils étaient devenus les principaux personnages d'une telle mise en scène.

« Les deux équipes ont été piégées sur le jeu, a continué Lapointe. La LNH dit qu'elle ne veut plus de bagarre mais il semble que les officiels avaient déjà planifié leur scénario. »

Dans toute cette histoire, on raconte que le superviseur Wally Harris avait sérieusement avisé Bob Myers que le début de match pouvait être très houleux. À ce moment, il n'y avait que cinq secondes d'écoulées au tableau indicateur. C'est la bagarre, qui avait éclaté entre les deux hommes quatre jours plus tôt au Forum, qui aurait fait redoubler de prudence les officiels.

Les conséquences de la bataille de mardi, au Colisée, sont très lourdes. D'abord, en vertu du règlement 54-G de la LNH, chaque joueur a écopé d'une extrême inconduite de partie. Ce qui entraîne automatiquement une amende de $ 25,000 à chacune des équipes.

De plus, les joueurs doivent comparaître devant le vice-président de la LNH, Brian O'Neill, aujourd'hui. Ils seront accompagnés de leur entraîneur respectif. Il n'est pas impossible que la LNH impose des suspensions. Kordic et Perron doivent parader devant O'Neill à 9 h 30, alors que Lapointe et Donnelly sont attendus vers 13 h.

■ Selon Ron Lapointe, les Nordiques devront davantage se concentrer pour sélectionner des attaquants au prochain repêchage de la LNH, en juin. Les Nordiques disposent présentement de deux choix de première ronde. « Après avoir vu le match de mardi contre le Canadien, je suis de plus en plus convaincu que nous disposons des outils en défensive pour bâtir une unité stable pendant plusieurs années. Contre le Canadien, l'âge moyen de nos défenseurs (Carkner, Brown, Finn, Guérard, Albelin et Moller) était de 21.6 ans. Cependant, nous manquons de munitions en attaque. C'est pourquoi, je suis d'avis qu'il faudra orienter notre repêchage vers les attaquants », a-t-il avoué. Lapointe a bien aimé ce qu'il a vu de sa défensive, mardi, en dépit des absences des vétérans Normand Rochefort et Robert Picard. « Il faudra utiliser davantage des joueurs comme Carkner et Guérard, en particulier. Ils peuvent changer l'allure d'un match en distribuant de solides mises en échec. »

■ Avec le retour de Jeff Brown dans l'alignement, les Nordiques ont retourné, hier, le défenseur Jean-Marc Richard à l'Express de Fredericton.

■ Les Nordiques quittent Québec cet après-midi en direction de Detroit. Les hommes de Ron Lapointe affronteront les Red Wings, demain. Samedi, ces mêmes Red Wings seront les visiteurs à Québec.

■ Le défenseur Normand Rochefort représente toujours un cas douteux pour le match de demain. Après avoir annoncé une fêlure à son gros orteil du pied gauche, les Nordiques ont fait savoir que Rochefort avait finalement subi une légère fracture.

Le dimanche 13 mars 88 de 14 h à 23 h
sur les ondes de Radio-Québec.

Entrez dans la danse pour combattre
l'alcoolisme et les autres toxicomanies.

Aréna Maurice-Richard Entrée libre

Radio Québec
AIR CANADA
LE DEVOIR
CKAC 973 LA SUPERSTATION